

S O M M A I R E

Avant-propos

Le contrat de Ville 2015-2020 _____ 1

Préambule

Le bilan du contrat urbain de cohésion sociale et l'évolution des quartiers

La géographie prioritaire

La démarche d'élaboration du contrat de Ville parisien

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures _____ 13

1.1. Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives

1.2. Sécuriser les parcours professionnels

1.3. Prévenir les situations de précarité

Axe 2 - Vivre sa ville et son quartier _____ 45

2.1. Faire des espaces collectifs des espaces communs

2.2. Développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle tout au long de la vie et favoriser l'accessibilité de l'offre culturelle, linguistique, sportive, de santé et aux équipements publics par le développement des démarches de médiation

Axe 3 - Dynamiser les quartiers dans la ville _____ 67

3.1. Agir pour le développement économique local

3.2. Mieux insérer les quartiers dans la ville

La gouvernance _____ 90

Le pilotage du contrat de Ville

La mise en œuvre du contrat de Ville

Les engagements financiers

La participation des habitants

L'observation, le suivi et l'évaluation du contrat de Ville

La simplification des circuits administratifs

Avant-propos

La lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, l'égalité entre les femmes et les hommes, la participation des habitants et la mobilisation en faveur des valeurs républicaines et de la laïcité sont des principes intangibles qui guident l'ensemble de nos politiques publiques. Notre intervention dans les quartiers populaires sera fidèle à ces principes.

Une nouvelle page de la République s'écrit depuis le 11 janvier 2015. **La mobilisation citoyenne après les attentats qui ont visé le cœur des valeurs républicaines est porteuse d'une exigence vis-à-vis de l'ensemble de la société, et singulièrement des pouvoirs et services publics.**

Accompagner le besoin de cohésion sociale, de fraternité, de promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines qui s'exprime dans le pays, telle est notre mission. Dialoguer, encore et toujours avec les habitants, et apporter aux acteurs du lien social les outils dont ils ont besoin pour échanger librement, en particulier avec la jeunesse et les populations les plus fragiles, telle est notre méthode.

Cette grande mobilisation républicaine est l'affaire de tous.

Elle se matérialisera dans les prochains mois, à la demande du gouvernement par un 4^{ème} pilier du contrat de Ville relatif aux valeurs de la République et à la citoyenneté. Il prendra la forme d'un avenant, dont le contenu reposera notamment sur les conclusions du comité interministériel du 6 mars 2015 consacré à l'égalité et à la citoyenneté.

Depuis les attentats des 7, 8 et 9 janvier élus et partenaires sont en dialogue permanent avec les acteurs de terrain, de la prévention spécialisée, les travailleurs sociaux, militants associatifs engagés dans l'éducation populaire, la politique de la Ville ou la lutte contre le racisme. Conformément à la circulaire ministérielle du 15 janvier 2015, la Préfecture de Paris a engagé le travail d'écoute et de mobilisation des associations et adultes-relais intervenant dans les quartiers prioritaires, notamment lors d'un séminaire organisé le 12 février 2015 au Musée national de l'histoire de l'immigration dont les conclusions enrichiront également le 4^{ème} pilier du contrat de Ville.

Cette démarche complète les actions de sensibilisation et de formation consacrées aux principes de laïcité, de vivre ensemble ainsi qu'à la prévention de la radicalisation violente engagées depuis 2012 par la conférence départementale de la laïcité placée sous l'autorité du préfet de Paris.

Cependant, d'ores et déjà et sans attendre l'avenant au contrat, **la Ville de Paris s'est engagée à...**

....écouter, accompagner, former

A l'image de la nation rassemblée, les acteurs de terrain ont été amenés dès les heures qui ont suivis les attentats à construire des réponses dans l'échange, et à donner des repères, notamment aux plus jeunes. Certains ont rapidement témoigné des défis à relever en faisant part de leur besoin de réinterroger leurs pratiques professionnelles, de formation et d'échange entre acteurs du lien social sur la question de la laïcité, des valeurs républicaines et de la radicalisation. **Nous répondrons à ce besoin de formation en nous appuyant sur les structures compétentes et en développant des outils adaptés à leurs besoins.**

- **Parce que les pouvoirs publics ont un devoir d'exemplarité, une cellule de repérage des discriminations, des actes racistes et antisémites** sera mise en place au sein de l'administration parisienne, et les personnels de la Ville seront formés au repérage et au signalement de ces situations, à l'orientation et à l'accompagnement des victimes notamment par le biais d'un kit sur la laïcité et la liberté d'expression
- Tous les jeunes en emploi d'avenir à la Ville de Paris se verront dispenser des formations sur la citoyenneté et remettre un passeport citoyen.
- Nous accompagnerons et encouragerons les initiatives émanant du tissu associatif comme des habitants eux-mêmes par le budget participatif ou les appels à projets conjoints avec l'État (politique de la ville, VVV) relatifs à :
 - la **promotion du vivre ensemble, la lutte contre les préjugés, le racisme et les discriminations**
 - la mise en valeur de la **laïcité, le renforcement de la citoyenneté**
 - le **droit à l'image, la maîtrise des réseaux sociaux, l'éducation à l'outil internet**

...mettre la jeunesse au cœur,

La grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République annoncée par la ministre de l'Éducation nationale entend davantage faire vivre et transmettre la laïcité, promouvoir la citoyenneté et la culture de l'engagement, lutter contre les inégalités et concourir à la mixité sociale. L'ensemble des partenaires de l'école et les acteurs mobilisés dans les quartiers populaires travailleront en synergie pour accompagner ces objectifs, en particulier grâce au programme de réussite éducative.

La Ville de Paris entend accompagner cette grande mobilisation de l'école à travers notamment son offre périscolaire et extrascolaire ainsi que dans ses politiques à destination des jeunes de 12 à 25 ans.

- Afin de **prévenir les situations de décrochage scolaire et d'exclusion**, chaque établissement scolaire sera encouragé à passer une convention de coopération avec le club de prévention et/ou le centre social intervenant sur son secteur géographique. Cette coopération permettra le repérage et le suivi dans et en dehors des établissements des élèves en situation de décrochage et l'accompagnement des familles dans leur relation avec l'institution scolaire.
- Les partenaires du contrat de ville mobiliseront la cellule « **prévention de la radicalisation et accompagnement des familles** », qui associe la Ville de Paris, la préfecture de police, la préfecture de Paris, le parquet et le rectorat.
- La Maire de Paris intégrera dans l'**appel à projet sur les rythmes éducatifs** la question des **discriminations, du racisme, de l'antisémitisme et de la thématique « valeurs républicaines »**.
- La Ville de Paris s'appuiera sur les préconisations qui seront issues de la concertation sur la redynamisation des **équipements jeunesse** afin de permettre leur plus grande ouverture sur leur quartier et pour créer des synergies avec les acteurs locaux.

...et faire reculer les inégalités.

La recherche de l'égalité constitue le cœur de notre action : égalité des territoires face au service public, lutte contre les discriminations et le racisme, égale dignité, perspectives d'avenir pour tous les habitants quels que soient leur quartier, leur âge, leur sexe, leur origine ou leur situation sociale. **Le contexte qui entoure la rédaction de ce contrat nous conduit à être plus ambitieux encore en matière de promotion de la citoyenneté, d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, notamment issus des familles les plus précaires.** C'est la condition d'une pleine intégration dans la République. **L'amélioration de l'image des quartiers situés en politique de la ville, permettra enfin de valoriser leur richesse, leur dynamisme, leurs talents.**

- Afin d'améliorer sensiblement l'insertion professionnelle des jeunes Parisiens des quartiers populaires – et plus particulièrement ceux sans qualification ni diplôme –, nous **mobiliserons les entreprises du territoire, les artisans et commerçants**, et les inciterons à **nouer des partenariats privilégiés avec les clubs de prévention et/ou les centres sociaux, les associations de quartiers**. Des parcours personnalisés vers l'emploi seront privilégiés en lien avec les acteurs de la politique de l'emploi, notamment la mission locale.
- Les cours municipaux d'adulte seront mobilisés pour mieux accompagner les trajectoires de reconversion.
- La Ville de Paris doublera le nombre de jeunes qu'elle accueille en service civique.
- Nous proposerons une démarche de cartographie participative des lieux à ne pas rater ("**must go zones**") pour contribuer au rayonnement et à l'attractivité de ces territoires et rendre plus visibles les ressources de proximité (institutions culturelles, éco-quartiers, balades vertes...)
- Nous encouragerons le **volontariat des parisiens** qui pourront offrir du **soutien scolaire** dans les lieux publics (écoles, collèges, centres d'animation) le samedi matin. Les associations pourront également y tenir des "**forums citoyens**". **Une plateforme de mise en relation bénévoles-associations et de promotion des possibilités d'engagement bénévole en direction des jeunes sera créée pour les parisiens.**
- **La création d'une carte du citoyen de Paris**, qui sera donnée à tout citoyen résidant à Paris aura vocation à faciliter l'accès à certains services et réaffirmer l'adhésion aux valeurs de Paris. Elle permettra à chaque citoyen de se sentir parisien et sera ouverte à tous les habitants de Paris dès leur plus jeune âge.

Lutte contre les discriminations et égalité entre les femmes et les hommes

Garantir à tous les citoyens le respect de l'Etat de droit implique une politique ambitieuse de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. La Maire de Paris a donc souhaité que deux plans d'actions en ce sens soient élaborés avec l'ensemble des partenaires pour mettre ces impératifs au cœur de toutes les politiques publiques.

*Le **Plan parisien de lutte contre les discriminations** sera lancé autour de trois axes : agir sur les discriminations systémiques ; informer, qualifier et faire évoluer les pratiques des professionnels ; encourager la promotion de la culture de l'égalité.*

Ce plan concernera l'ensemble des six domaines (emploi, éducation, logement, accès aux biens et aux services, service public) et des vingt critères de discriminations définis par la loi. Il sera renforcé par une déclinaison territoriale dans les quartiers de la politique de la ville. Cette déclinaison s'appuiera sur la création d'un **Réseau Parisien de Repérage des discriminations**,

*Voir en annexe, les axes structurants et types de projets du **Plan parisien de lutte contre les discriminations de la Ville de Paris***

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, inscrit dans la Constitution. Pourtant, les discriminations et les inégalités persistent à Paris malgré des améliorations.

Paris compte une majorité de femmes (53% de la population) mais qui sont moins diplômées que les hommes, à l'exception des jeunes générations. Le taux d'activité des parisiennes n'a cessé de s'élever (61% de femmes actives en 2011) mais reste inférieur à celui des hommes (70%) et le temps partiel tend à devenir un mode privilégié d'entrée des femmes sur le marché du travail (22% sont à temps partiel contre 11% des hommes). Les disparités salariales perdurent. Par ailleurs, les femmes sont plus souvent à la tête d'une famille monoparentale (84% des cas) aggravant de fait les inégalités précédentes : 36% de ces familles vivaient sous le seuil de bas revenus fin 2013. L'ensemble de ces constats se retrouve notamment amplifié dans les quartiers en politique de la ville, davantage marqués par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique. Ils questionnent par ailleurs les relations filles-garçons et femmes-hommes au sein de la famille, dans l'espace public ainsi que dans le champ de l'éducation.

Chaque programme d'action mis en place dans le cadre du contrat et notamment les axes citoyenneté, culture, emploi, accès à la sphère publique, sports, comprendra cette dimension et sera développé de manière volontariste. Une attention particulière sera portée aux foyers monoparentaux et à la situation des jeunes filles notamment dans les actions sportives, de loisirs, d'éducation et de prévention.

Par ailleurs, des actions spécifiques ou transversales seront mise en place conformément aux axes structurants du **Plan global d'égalité femmes-hommes à Paris** (promouvoir les droits des femmes et la culture de l'égalité, réaliser les conditions d'une véritable égalité professionnelle, éradiquer les violences faites aux femmes,).

Enfin, la parité sera instaurée dans toutes les instances de concertations citoyennes (CODERPA, Conseil des seniors, Conseils de quartiers, Conseil citoyens).

Voir en annexe, le Plan d'actions égalité femmes-hommes

Participation des habitants

Si Paris est déjà riche en instances de **démocratie locale** (Conseils de Quartiers, CICA, Conseil Parisien de la jeunesse, conseils des seniors, des parents, des enfants...) et que la participation des habitants a été, dès les débuts de la politique de la Ville, considérée comme centrale pour mobiliser les habitants et répondre à leurs attentes, la loi du 21 février 2014 consacre et réaffirme cette priorité, en particulier par la mise en place des **conseils citoyens**. Les actions et initiatives conduites durant la période du Contrat urbain de cohésion sociale ont ainsi vocation à se poursuivre et s'amplifier, sur le modèle de l'émergence des centres sociaux.

Dans le cadre des projets de renouvellement urbain, des concertations dédiées ont été mises en place, pouvant prendre plusieurs formes : recueil de la parole des habitants, lieux dédiés au dialogue et à la participation, mise en place de temps d'expression avec des ateliers participatifs. **L'association des habitants aux Grands Projets de Renouvellement sera systématisée notamment grâce aux Maisons de projet.** La participation des habitants des quartiers aux instances et démarches parisiennes de concertation sera systématiquement favorisée. Les élus d'arrondissement, les Conseillers de quartier, la démarche d'élaboration de la Charte parisienne de la participation favoriseront cette participation des habitants aux instances de démocratie locale.

Les démarches de la **gestion urbaine de proximité et l'amélioration du cadre de vie** font une place importante aux habitants, que ce soit dans la conduite de la démarche (ex : marches exploratoires) ou dans les projets portés par la GUP que nous systématiserons. La démarche Nature + qui vise à requalifier les délaissés urbains (friches, interstices urbains, coins et recoins, murs pignons ...) y participe pleinement.

Le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) a aussi permis la création de **fonds de participation des habitants** qui permettent de financer rapidement des « petits » projets émanant d'habitants. Existant à ce jour dans six territoires politique de la Ville (11^{ème}, 13^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} Goutte d'Or, 18^{ème} Chapelle et 19^{ème}), portés chacun par une association locale, les FPH permettent de financer des projets ponctuels à destination des habitants des quartiers prioritaires. **Nous les consoliderons, les étendrons à l'ensemble des arrondissements en politique de la ville (avec une attention particulière aux nouveaux quartiers entrant dans la géographie prioritaire et aux projets portés et proposés par les jeunes)** et renforcerons la communication et l'information auprès des habitants de ces FPH.

La participation de nouveaux acteurs en particuliers usagers, habitants et association à l'élaboration du contrat de ville marque une nouvelle étape de la politique de la ville. **Ce dialogue innovant a débuté avec l'organisation d'ateliers participatifs. Il se matérialisera pendant toute la durée du contrat grâce aux conseils citoyens** et bénéficiera également des dynamiques nouvelles inscrites dans le programme de mandature de la Maire de Paris, telles que le **budget participatif** qui permet aux parisiens de décider de l'affectation de 5 % du budget d'investissement de la Ville.

L'accompagnement des initiatives des habitants est au cœur de la conception parisienne d'une ville accueillante, bienveillante, apaisée et partagée. L'appropriation des espaces publics et collectifs, l'idée d'un territoire commun et partagé par tous, lieu d'expression, de rencontres, de réalisation des projets se déclinent ainsi à travers ce nouveau contrat de ville.

Le contrat de Ville 2015-2020

Préambule

Le bilan du CUCS et l'évolution des quartiers

La géographie prioritaire

**La démarche d'élaboration du contrat de Ville
parisien**

Préambule

Avec le contrat de Ville parisien 2015-2020, l'Etat, la Ville et l'ensemble des partenaires signataires¹ se fixent des objectifs ambitieux d'intervention dans les quartiers populaires parisiens jusqu'en 2020.

En effet, seule une action déterminée en faveur des quartiers qui en ont le plus besoin permet à la solidarité territoriale de s'exprimer pleinement et au pacte républicain de prendre tout son sens.

L'Etat, dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi VECU), a formalisé la volonté de la Nation de concentrer les moyens pour garantir l'égalité, la justice sociale et l'émancipation de tous. Pour la première fois, les crédits dédiés à la politique de la Ville viendront appuyer une mobilisation sans précédent des crédits de droit commun.

La Ville de Paris, en ce début de mandature, a réaffirmé son engagement prioritaire en faveur des quartiers politique de la Ville, dans l'ensemble des actions qu'elle met en place chaque année, mais également dans la construction de son Plan d'Investissement de Mandature, bénéficiant en priorité aux quartiers populaires.

La Région Ile-de-France, dans sa délibération du 12 février 2015 a notamment réaffirmé son souhait de poursuivre et de renouveler son intervention en matière de politique de la Ville, par l'accompagnement des collectivités et des acteurs associatifs, la mobilisation de son droit commun ou ses dispositifs spécifiques.

Ce contrat de Ville s'appuie sur le bilan du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), qui met en lumière l'importance du travail engagé. Développement des services publics, soutien aux associations, amélioration du cadre de vie, construction et rénovation de milliers de logements, mise en œuvre de la réussite éducative, soutien à l'accès à l'éducation, à la santé, à la culture ou à l'emploi : beaucoup a été fait.

¹ Liste des institutions ou organismes signataire du contrat de Ville ou ayant manifesté leur intention de le signer au 1^{er} trimestre 2015 : *Ville de Paris, région Ile-de-France, préfet de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, préfet de police de Paris, procureur de la République, recteur d'Académie, directeur régional de Pôle emploi, de l'ARS, mission locale de Paris, et autres acteurs institutionnels habilités, au regard de l'article 6 de loi du 21 février 2014, à signer le contrat –CAF de Paris, bailleurs sociaux, Caisse des dépôts et consignation et chambres consulaires.*

Il faut aujourd'hui aller plus loin, approfondir les actions, maintenir l'effort pour donner aux quartiers politique de la Ville les mêmes chances qu'aux autres quartiers. L'Etat et l'ensemble de ses partenaires réaffirment leur conviction que la politique de la Ville constitue un levier d'action pertinent pour répondre aux défis posés.

Ce contrat de Ville s'inscrit dans le cadre fixé par la loi VECU. Il coïncide avec le temps de la mandature et s'appuie sur une nouvelle géographie de la politique de la Ville. Les nouveaux quartiers prioritaires bien sûr, territoires les plus fragilisés, identifiés comme devant prioritairement bénéficier des engagements nationaux et locaux, constituent le cœur de l'action collective et sont adossés aux quartiers vécus. Les quartiers de veille active également, dont les réalités de vie ont connu de véritables améliorations grâce à l'action portée par le CUCS et à l'engagement des citoyens, mais dont les situations sont souvent fragiles, qui peuvent connaître des difficultés spécifiques, où la qualité de vie, la situation des habitants et le vivre ensemble doivent faire l'objet d'une vigilance de chaque instant et d'un engagement déterminé. L'État, la Ville et l'ensemble des partenaires signataires sont pleinement conscients qu'une des richesses de la politique de la Ville est de reposer sur ces deux niveaux d'interventions, non opposables mais bien complémentaires, permettant d'agir pleinement en faveur des quartiers populaires.

Ce contrat de Ville se fonde sur une action globale en faveur des habitants parisiens. Il s'agit d'œuvrer pour et avec les habitants, en favorisant la concertation, la participation populaire, la co construction des actions et l'appropriation collective de notre Ville. Car seul l'engagement de tous et l'appropriation par chacun des valeurs d'égalité et de solidarité qui fondent ce contrat de Ville seront un levier suffisamment puissant pour réaliser les objectifs qu'il porte.

Persuadés que toute action doit partir des territoires, prendre en compte leurs richesses et leurs difficultés, s'appuyer sur leurs énergies et leurs spécificités, les partenaires signataires du contrat de ville parisien ont souhaité que ce dernier soit concrétisé dans des projets de territoires, fondés sur les réalités de vie des habitants, et qui lui seront annexés. Car Paris est riche de ses arrondissements, qui sont les creusets de sa démocratie locale, lieux de l'élection et de la légitimité démocratique, et premier espace d'échange et de dialogue entre les habitants et leurs représentants. La démarche d'élaboration a été conduite en lien étroit avec les arrondissements, tant chacune des actions que porte ce contrat ne saurait se concevoir ni être menée à bien sans les Mairies d'arrondissements. Car ce n'est qu'en reconnaissant comme point de départ de l'action publique le citoyen, les territoires dans lesquels il évolue et les multiples collectifs de vie qu'il forme, que l'action collective pourra atteindre ses objectifs.

Ce contrat de Ville repose sur trois piliers indissociables : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi, l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain. Ces trois piliers prennent également en compte trois axes transversaux que sont l'émancipation de la jeunesse, la lutte contre toute forme de discrimination et l'action forte en faveur de l'égalité femme-homme, dont l'analyse spécifique et l'évaluation ne peuvent s'envisager sans un nécessaire travail de recueil de données sexuées. Cet ensemble repose sur un socle, à la fois point de départ de l'action collective et objectif porté ensemble : les valeurs de la République, dans leur acception la plus large, englobante, bienveillante. Au sortir des attentats qui ont frappé la société toute entière, ce besoin impérieux de proclamer la Liberté, l'Égalité et la Fraternité comme principes d'action a été incarné le 11 janvier 2015. Ce contrat de Ville s'appuie également sur ce mouvement, en reconnaissant pleinement les défis, et en poursuivant in fine comme objectif celui de tisser et resserrer, jour après jour, avec patience et détermination, les liens qui unissent les citoyens de notre ville. Ce mouvement nous conduit également à proposer par avenant dans les mois qui viennent, un 4^{ème} pilier relatif à la citoyenneté, la laïcité et le vivre ensemble.

Ce contrat de Ville permet, pour la première fois, d'élargir le nombre de signataires s'engageant en faveur des quartiers politiques de la Ville. Bailleurs

sociaux, Justice, Académie de Paris, Région, Pôle emploi, Mission locale, Caisse d'allocations familiales, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, chambres consulaires : un ensemble inédit d'acteurs a témoigné de son souhait de formaliser, dans ce contrat, ses engagements. Cette opportunité nouvelle s'est concrétisée par une méthode partenariale d'élaboration du contrat, respectant pleinement les compétences de chacun, et reconnaissant le besoin d'une intervention de tous pour transformer durablement les quartiers politiques de la Ville.

Cette méthode partenariale, portée avec les Mairies d'arrondissements, s'est fondée sur des échanges réguliers avec les citoyens. Ateliers participatifs, États généraux associatifs, échanges conduits par l'ensemble des élus chargés de la politique de la Ville : cette démarche a permis de définir ensemble des priorités et d'identifier, secteur par secteur, des leviers et des actions souhaitées pour les quartiers populaires. Elle sera poursuivie tout au long du contrat de Ville : l'association des habitants, des acteurs associatifs, s'appuiera sur la richesse de la démocratie locale et participative parisienne. Elle sera amplifiée par le lancement des conseils citoyens, qui offriront un nouveau lieu de débat, de proposition, d'expertise et de co construction des politiques menées.

Ce contrat de Ville s'inscrit pleinement dans la démarche métropolitaine. Alors que des évolutions réglementaires majeures sont attendues dans les années à venir, les acteurs parisiens sont persuadés de longue date que le désenclavement, la lutte contre le repli sur soi, l'ouverture des quartiers sur la ville et sur le monde ne peuvent se réaliser sans aller au-delà des frontières administratives. Le projet métropolitain prend tout son sens dans les quartiers politiques de la Ville, souvent situés aux portes de Paris, trop longtemps relégués aux franges de la ville, et qui ont aujourd'hui vocation à devenir le cœur battant de la Métropole. Le projet de l'Arc de l'Innovation porté par la Ville, les échanges avec les communes limitrophes ou l'important programme national de renouvellement urbain qui se déploiera entre les portes de Bagnolet et de Montreuil illustrent cette priorité.

Ce contrat de Ville se veut une réponse globale et associant l'ensemble des talents et des volontés. Il n'oppose pas l'urbain et l'humain, mais réaffirme l'évidence que la situation sociale des citoyens et le cadre dans lequel ils évoluent sont des éléments indissociables formant leurs conditions de vie. Ce contrat doit mobiliser par ailleurs l'ensemble des acteurs, sans exclusive : la puissance publique bien sûr, garante de l'égalité des territoires, du vivre ensemble et des droits de chacun, mais tout autant les habitants, les acteurs économiques, associatifs, culturels comme les collectifs informels, les réseaux d'entraide et de solidarité.

Ce contrat de Ville, sûrement davantage que le CUCS, ne peut être figé. Sa signature n'est que le

point de départ d'un travail qui sera itératif. Dès les semaines à venir, il sera donc enrichi par les travaux en cours sur le vivre ensemble, la citoyenneté, la mixité sociale, la lutte contre la précarité ou encore les discriminations. Dans les mois qui viennent, les projets de territoires viendront lui donner toute son assise. Sa mise en œuvre devra faire l'objet d'une attention constante, d'un suivi attentif et d'une évaluation exigeante. Surtout, dans le contexte actuel, changeant et incertain, marqué par des tensions et des fragilités, mais également riche en promesses et en inventivité, ce n'est qu'en acceptant, dès sa formalisation, qu'un contrat de Ville est un objet vivant et dynamique, qu'il pourra pleinement accompagner les habitants des quartiers populaires au cours des cinq prochaines années.

Le bilan du CUCS et l'évolution des quartiers

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Paris a été signé par la préfecture de Paris et la Ville de Paris en 2007 pour une durée initiale de trois ans. Il a été prorogé par avenant pour cinq ans, arrivant ainsi à son terme fin 2014.

Parallèlement, la réalisation du Grand projet de renouvellement urbain (GRPU), engagé en 2002, s'est poursuivie, dans 11² des quartiers inscrits en politique de la Ville dans le cadre du CUCS.

Le bilan réalisé à l'issue de ces 8 années de mise en œuvre du CUCS montre que les interventions conjointes et complémentaires des collectivités publiques et des partenaires de la politique de la Ville ont contribué à améliorer les réponses aux difficultés rencontrées dans ces quartiers et à transformer de manière notable les conditions et le cadre de vie de leurs habitants.

La **réussite scolaire** a été affirmée comme étant la 1^{ère} priorité du contrat. Objectif majeur du CUCS, le

renforcement des moyens mis en place pour favoriser la réussite scolaire des élèves en difficulté a été atteint à travers différents dispositifs, le Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS), les dispositifs ALEM, AFM6, Coup de pouce, ou encore Action Collégiens. Engagé fin 2007, le programme de réussite éducative, s'appuyant sur ses 11 équipes pluridisciplinaires, a permis la mise en place de plus de 4 500 parcours individuels, la création de l'accueil réussite éducative Pelleport pour l'accueil de collégiens exclus ainsi que le soutien de 80 projets associatifs.

Autre priorité majeure du contrat, **l'accès à l'emploi et à la formation** a été encouragé par la mise en place de projets ou programmes ad hoc : formations linguistiques à visée professionnelle (800 bénéficiaires par an), plan de lutte contre l'illettrisme visant la prise en charge de 200 jeunes par an, mise en place de chantiers éducatifs, chantiers d'insertion ou chantiers-école. Les dispositifs tels que les clauses d'insertion ont été déployés pour favoriser l'embauche des habitants des quartiers prioritaires.

² Les Olympiades (13^{ème}), Bédier - Porte d'Ivry - Boutroux (13^{ème}), Plaisance - Porte de Vanves (14^{ème}), Porte Pouchet (17^{ème}), Porte Montmartre - Porte de Clignancourt et Secteur Porte des Poissonniers (18^{ème}), Secteur Paris Nord-Est (18^{ème}), Cité Michelet (19^{ème}), Saint Blaise (20^{ème}), Porte de Montreuil (20^{ème}), Porte de Vincennes (12 et 20^{èmes}) et Porte des Lilas (20^{ème})

La requalification des quartiers accomplie dans le cadre du GPRU notamment, est considérable. Le bilan des opérations menées à ce titre est significatif : intervention sur plus de 24 000 logements, 130 équipements et 70 locaux associatifs créés, 171 000 m² d'immobilier d'entreprise livrés. Il a mobilisé les moyens financiers et humains de la Ville de Paris, des bailleurs sociaux, des Sociétés d'économie mixte (SEM) parisiennes et, pour 5 périmètres³, ceux de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Le GPRU s'inscrivant dans une temporalité longue, les 14 démarches de gestion urbaine de proximité ont permis, dans le court et moyen terme, des améliorations notables en terme de qualité de gestion des espaces extérieurs, tant publics que collectifs relevant des bailleurs, et de mise en œuvre d'aménagement d'espaces délaissés, impulsant des nouveaux usages. Dans ce cadre, la démarche Nature + a vu le jour, poursuivant un double objectif de végétalisation d'espaces délaissés et de réappropriation de ces espaces par les habitants.

Les besoins de tranquillité des quartiers et d'actions de prévention ont été pris en compte : outre la création de trois zones de sécurité prioritaire⁴, les projets dans les quartiers ont été soutenus grâce au dispositif Ville vie vacances (VVV) et au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et des dispositifs portés par la Ville ont été déclinés : présence des correspondants de nuit dans 9 périmètres qui concernent les quartiers politiques de la Ville, présence renforcée des inspecteurs de sécurité, dispositif tranquillité senior.

Par ailleurs, un travail de maillage des quartiers en équipements publics et en structures associatives a été conduit, permettant le renforcement de l'offre de proximité en matière sociale, culturelle, sportive, éducative... Dans le seul cadre du GPRU, ce sont près de 130 équipements qui ont été créés. Réponse globale aux besoins des habitants, 25 centres sociaux sont localisés dans les quartiers populaires et 2 sont en émergence. Les structures d'accès aux droits sont maintenant bien implantées : 5 points d'accès aux droits (PAD), 3 maisons de la justice et du droit (MJD) et 3 points d'information et de médiation multiservices

³ Par ordre chronologique de signature, Goutte d'Or (18^{ème}), Pouchet Montmartre Clignancourt (17 et 18^{èmes}) Joseph Bédier (13^{ème}), Michelet (19^{ème}) et Saint-Blaise (20^{ème}), en opération isolée en application de l'article 6 du règlement de l'Anru

⁴ Entre septembre 2012 et février 2014, 18^{ème} (Barbès-Goutte d'Or et Château Rouge), 19^{ème} (Stalingrad) et 20^{ème} (Orteaux-Réunion-Saint-Blaise)

(PIMMS). Acteur à la fois du lien social et de l'insertion par l'activité, des régies de quartiers ont été créées. Les Ateliers santé ville (ASV) mis en place à partir de 2007 ont permis de développer des actions de prévention et d'accès aux soins : 15 000 personnes en ont bénéficié. 13 000 jeunes, adultes ou enfants, accompagnés dans le cadre de 160 projets associatifs, ont pu accéder à une pratique artistique ou culturelle grâce à la Charte de coopération culturelle de la Ville de Paris.

Ce maillage des quartiers, indispensable au lien social, a été rendu possible par le soutien apporté à la vie locale et au tissu associatif de proximité

Plus de 180 projets associatifs d'ouverture, de réhabilitation ou d'extension de locaux ont été soutenus pendant la période du contrat par les différents partenaires. Plus de 500 actions associatives sont financées, chaque année, dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville contribuant au développement du lien social, et à l'ensemble des 7 thématiques inscrites au CUCS 2007 – 2014. Pour finir, le dispositif " adultes relais " avec 200 postes d'emplois aidés mis à disposition des associations constitue une ressource essentielle pour ce maillage du territoire dans la proximité et le renforcement du lien social.

Ces efforts continus et conséquents, tant en matière de réalisations que de conduite d'actions, ont favorisé une réponse plus globale, mieux adaptée aux besoins des 330 000 habitants des quartiers prioritaires du CUCS. Cependant, le contexte national et la situation en matière d'emploi continuent à peser lourdement sur la situation des habitants. L'analyse des indicateurs de difficulté socio-économique appliquée à la population de ces quartiers fait apparaître **un maintien des écarts entre ceux-ci et le reste du territoire et des conditions de vie toujours difficiles pour les habitants.**

Ainsi, les écarts sont particulièrement importants concernant le niveau de revenus des habitants, la présence de familles monoparentales et de populations immigrées.

Certains quartiers affichent les caractéristiques économiques et sociales les plus défavorables et sont marqués par des dynamiques de dégradation. Il s'agit des quartiers de la porte de Montmartre, dans le 18^{ème} arrondissement, Flandre et Danube Solidarité dans le 19^{ème} et porte de Montreuil dans le 20^{ème} arrondissement.

Une approche multicritères, croisant des indicateurs significatifs en matière d'exclusion et de pauvreté, fait apparaître :

- un fort cumul de difficultés pour les quartiers de la Porte de Vanves, de la Porte Pouchet, du 18^{ème} arrondissement (Porte Montmartre, Goutte d'Or et la Chapelle), du 19^{ème} arrondissement (Flandre et Danube Solidarité) et des Portes du Vingtième
- Un resserrement du périmètre des difficultés pour les quartiers du Grand Belleville et du 13^{ème} arrondissement
- Des spécificités en matière sociale mais absence de cumul de difficultés pour les quartiers des Portes dans le 10^{ème} arrondissement et Amiraux Simplon dans le 18^{ème} arrondissement
- L'émergence de nouveaux quartiers dans le 19^{ème} arrondissement, entre le canal de l'Ourcq et l'avenue de Flandre (secteur Nantes Barbanègre) et le 20^{ème} arrondissement entre la Porte de Bagnolet la Porte des Lilas (quartier Le Vau).

La géographie prioritaire

Tout en réaffirmant la double finalité de la politique de la Ville, celle d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficultés, la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a redéfini en profondeur le cadre d'action de cette politique de solidarité nationale.

La première étape a en effet été de réviser la géographie prioritaire en visant trois objectifs :

- simplifier l'ancienne géographie, résultat d'une sédimentation de "zonages" et de dispositifs successifs, source de complexité, obstacle à la création de synergies et génératrice d'une dilution des crédits (auparavant 6 zonages différents dont 2 492 CUCS et 751 ZUS) ;
- mettre en cohérence la liste des territoires de la politique de la Ville, jamais révisée depuis la création des ZUS en 1996, avec les nouvelles réalités sociales et urbaines ;
- cibler l'intervention publique sur les zones les plus en difficulté, en définissant autour de 1 300 quartiers prioritaires en 2015.

Pour cela, il a été décidé de mettre en place un périmètre unique d'intervention, celui du quartier prioritaire de la politique de la Ville ou QPV, selon **un critère simple et objectif de concentration urbaine de pauvreté**.

L'identification des zones de concentration de pauvreté s'est opérée selon la méthode du carroyage ; le territoire national a été découpé en carreaux de 200 mètres par 200 mètres dans lesquels ont été introduites les données statistiques faisant apparaître les concentrations de pauvreté. Les

quartiers prioritaires correspondent ainsi aux carreaux ou agrégats de carreaux en France qui accueillent une majorité d'habitants ayant des bas revenus, 1 000 habitants à minima.

Le niveau de bas revenus a été établi à moins de 60 % du revenu médian de référence. Au niveau national, le seuil de bas revenus est de 11 250 €.

Pour tenir compte des réalités locales, une pondération a été opérée par le revenu fiscal médian de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier.

La formule nationale de calcul a été de retenir 70 % du revenu médian national pondéré par 30 % du revenu médian de l'agglomération. Une pondération spécifique a été prévue pour les unités urbaines de 5 millions d'habitants ou plus, par le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains, avec un ratio inversé à 30 % du revenu médian national pondéré à hauteur de 70 % par le revenu médian de l'agglomération. **Le seuil pour Paris et l'Île-de-France est ainsi de 12 800 €**

La liste des communes comprenant des QPV a été rendue publique le 17 juin 2014.

A Paris, 21 zones (dont 3 sous forme de carreaux à périmétrer) ont été identifiées par le Cget. Elles se répartissent sur les 8 arrondissements qui comptaient déjà un ou plusieurs quartiers dans le cadre CUCS 2007-2014. Il s'agit des 10^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements.

Le dialogue local a été engagé dès le 19 juin pour permettre de définir des périmètres précis prenant en compte les réalités, les difficultés ou spécificités locales. Il s'est déroulé dans un cadre partenarial Ville/État, tout en recueillant les avis des acteurs associés, et ce dans le respect des règles fixées par le niveau national et du calendrier attendu.

Au final, 20 quartiers parisiens ont été validés (2 zones du 20^{ème} ont fusionné) par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains. Pour Paris, cette nouvelle géographie prioritaire de l'Etat concerne 150 460 habitants, en direction desquels l'Etat concentrera les crédits spécifiques de la politique de la Ville et mobilisera ses crédits de droit commun. (voir tableau ci-après)

En convergence avec cette géographie des quartiers, la nouvelle carte de l'éducation prioritaire académique qui prend en compte des paramètres sociaux, plus pertinente et plus juste, déploie son action tant en termes de moyens qu'en terme qualitatif sur les secteurs les plus difficiles du territoire parisien.

Les quartiers de veille active

L'action conjuguée de l'Etat, de la Ville et des partenaires du CUCS a permis d'améliorer la qualité de vie et les conditions de vie des habitants des 14 quartiers prioritaires du CUCS. Afin de conforter l'impact de cet engagement et de maintenir une attention particulière et collective à la situation de ces quartiers, tous les périmètres de l'ancien CUCS précité ne relevant plus des quartiers prioritaires du nouveau contrat de Ville sont classés en quartier de veille active. A ce titre, ils pourront continuer à bénéficier de l'ingénierie de la politique de la Ville, de la mobilisation accrue du droit commun et de la pérennisation de certains dispositifs spécifiques tels que la réussite éducative et les adultes-relais. Comme l'a écrit la Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville à la Maire de Paris, ce dispositif permet également de « *mettre en place des actions transversales, notamment dans le champ de l'intégration, pour maintenir les interventions des ateliers sociolinguistiques et des centres sociaux en direction de publics itinérants* ».

Concernant la municipalité, l'ensemble des moyens des directions de la Ville à destination de ces quartiers seront maintenus.

Par ailleurs, les quartiers de la Porte de Vincennes (12^{ème} ardt), des Olympiades (13^{ème} ardt), de la Cité de l'Eure (14^{ème} ardt), des Périchaux (15^{ème} ardt), Joinville-Barbanègre, Ourcq-Léon Giraud (19^{ème} ardt) et 140 Ménilmontant (20^{ème} ardt) continueront, dans le prolongement du CUCS, à faire l'objet d'une vigilance spécifique de la part des partenaires du contrat, de manière à pouvoir accompagner leur évolution et être en situation de réagir à des difficultés particulières. A ce titre, ils sont également classés en quartier de veille active (voir carte ci-après).

Les quartiers vécus

Il s'agit là, non pas d'un périmètre géographique, mais de la prise en compte du public touché par l'action menée ou relevant de l'établissement ou équipement public.

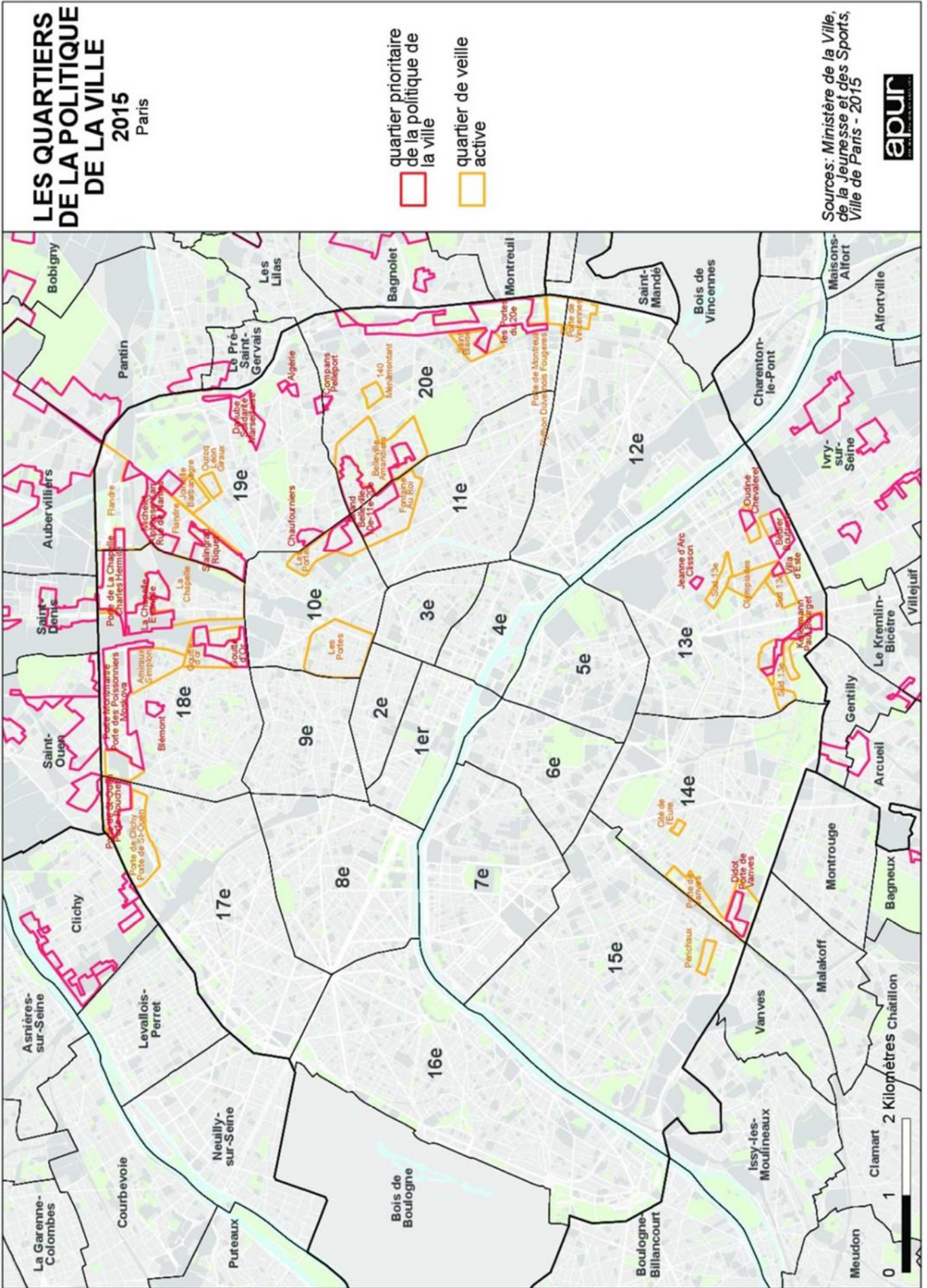
Ainsi, dès lors qu'au moins 50% du public concerné est constitué d'habitants de quartiers prioritaires, la structure, l'équipement ou l'établissement peut prétendre à l'octroi de crédits spécifiques politique de la Ville de l'Etat.

L'identification des structures relevant de cette notion de quartier vécu sera réalisée à l'occasion de l'élaboration des projets de territoire.

Liste des quartiers prioritaires

Nom du quartier	Commune principale	Population du quartier	Revenu médian
Bédier-Boutroux	Paris 13 ^è	1 850	12 500
Villa d'Este	Paris 13 ^è	2 680	11 690
Kellermann-Paul Bourget	Paris 13 ^è	2 080	11 100
Jeanne d'Arc-Clisson	Paris 13 ^è	1 930	5 400
Oudiné-Chevaleret	Paris 13 ^è	1 370	12 100
Didot-Porte de Vanves	Paris 14 ^è	3 370	12 200
Porte de St-Ouen - Porte Pouchet	Paris 17 ^è	3 880	11 700
Blémont	Paris 18 ^è	2 510	12 600
Porte Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskova	Paris 18 ^è	14 970	11 300
La Chapelle-Evangile	Paris 18 ^è	7 610	12 300
Goutte d'Or	Paris 18 ^è	12 970	10 800
Porte de la Chapelle-Charles Hermite	Paris 18 ^e et 19 ^è	4 490	10 300
Stalingrad Riquet	Paris 19 ^è	14 840	11 900
Michelet-Alphonse Karr-Rue de Nantes	Paris 19 ^è	13 970	11 800
Chaufourniers	Paris 19 ^è	2 310	11 800
Danube-Solidarité-Marseillaise	Paris 19 ^è	8 990	10 800
Algérie	Paris 19 ^è	1 430	10 300
Compans-Pelleport	Paris 19 ^e et 20 ^è	1 470	12 100
Les Portes du Vingtième	Paris 20 ^è	17 530	11 900
Grand Belleville 10ème, 11ème, et 20ème	Paris 10 ^è , 11 ^è et 20 ^è	30 210	12 300

Source : Insee, RFL2011 – Cget



La démarche d'élaboration du contrat de Ville parisien

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le nouveau cadre contractuel de la politique de la Ville.

Le contrat de Ville doit être un " projet de territoire coproduit " par lequel " *les signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs* " fixés par la loi. Ces objectifs recouvrent une double finalité : l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Par circulaire n° 5729/SG du 30 juillet 2014, le Premier ministre a précisé que les contrats doivent être construits autour de **trois piliers** :

- **pilier "cohésion sociale"** ; tout en prêtant une attention particulière aux familles monoparentales et à la solidarité intergénérationnelle, ce pilier doit prendre en compte les questions de mobilisation de ressources dans les champ de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé et du sport. Assurant la définition d'une stratégie territoriale d'accès aux droits, il est par ailleurs appelé à prévoir des mesures de soutien aux associations susceptibles de les faire bénéficier du "choc de simplification".
- **pilier "cadre de vie et renouvellement urbain"** ; ce pilier doit assurer la programmation de créations d'équipements tout en visant la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans les quartiers. Il est attentif à la question de l'amélioration des relations entre la police et la population des quartiers. Pour les quartiers concernés par les nouveaux projets de renouvellement urbain, les contrats de ville doivent fixer les grands objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale dans lesquels s'inscriront ultérieurement les conventions passées par l'ANRU en vue de la réalisation de ces projets.
- **pilier "développement de l'activité économique et de l'emploi"** ; ce pilier doit veiller à assurer le développement économique et l'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires, la présence des opérateurs emploi-insertion de droit commun dans les quartiers tout en fléchant les emplois aidés et les aides à l'emploi vers les jeunes issus de ces quartiers dans lesquels, par ailleurs, le soutien à l'entrepreneuriat doit être organisé. Ce pilier pourra mobiliser les engagements financiers de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA).

A ces trois piliers s'ajoutent **trois priorités transversales** :

- La jeunesse
- L'égalité femmes/hommes
- La lutte contre les discriminations

Ces trois priorités sont complétées par la prise en compte des mesures et annonces à venir suite aux attentats de janvier 2015. Elles traduisent l'engagement des partenaires signataires en faveur des valeurs républicaines : citoyenneté, laïcité, lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

La circulaire précise que les contrats doivent faire l'application d'une "**clause du territoire le plus favorisé**" par une mobilisation des outils de droit commun supérieure à la moyenne et la recherche, pour les projets de renouvellement urbain contractualisés avec l'Anru, de l'excellence numérique et environnementale.

Enfin, la circulaire du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports du 15 octobre 2014 a réaffirmé l'enjeu de cohérence globale du contrat et rappelé les facteurs essentiels de réussite de la nouvelle contractualisation : mobilisation prioritaire du droit commun, caractère intégré du contrat élaboré en co-construction avec les habitants des quartiers prioritaires etc.

A Paris, l'Etat et la Ville ont proposé à leurs partenaires d'élaborer un "**contrat cadre**" qui fixe des axes stratégiques et des plans d'actions à l'échelle parisienne pour l'ensemble des quartiers prioritaires. La dimension territoriale du contrat de Ville parisien prendra la forme de "**projets de territoire**" élaborés dans un second temps sous l'impulsion des mairies d'arrondissements.

L'élaboration du contrat de Ville s'est fondée sur **une large concertation** avec les habitants, les associations, les acteurs locaux investis dans les quartiers prioritaires et les partenaires institutionnels signataires du contrat.

Le dialogue avec les acteurs locaux et les habitants a pris trois formes :

- **Des réunions** organisées dans chacun des quartiers prioritaires début octobre 2014, par les mairies d'arrondissements, les équipes de développement local en lien avec les délégués du préfet. Elles visaient à lancer l'appel à projets 2015, informer sur les évolutions législatives issues de la loi VECU, présenter localement les projets de géographie prioritaire soumis au CGET ainsi que la démarche d'élaboration du contrat de Ville.
- **Des états généraux** à destination notamment des acteurs associatifs engagés dans le CUCS menés les :
 - 14 octobre 2014 à 19 h à la Mairie du 20^{ème} arrondissement (réunion destinée aux associations des 10, 11 et 20^{èmes} arrondissements)
 - 15 octobre 2014 à 18h30, à la Mairie du 18^{ème} arrondissement (réunion destinée aux associations des 17, 18 et 19^{èmes} arrondissements)
 - 16 octobre 2014 à 18h30, à la Mairie du 13^{ème} arrondissement (réunion destinée aux associations des 13 et 14^{èmes} arrondissements)

Ces réunions ont permis de présenter l'achèvement de la refonte de la géographie prioritaire, les engagements pris par le gouvernement pour maintenir le travail engagé dans l'ensemble des quartiers, les objectifs portés par la préfecture et également d'engager la réflexion sur l'élaboration du nouveau contrat de Ville. Les retours des associations sur le précédent CUCS, leurs souhaits d'actions, leurs idées, leurs propositions d'innovation ou encore les dispositifs de droit commun qu'il serait selon elles nécessaire de mobiliser davantage, ont permis d'alimenter et d'enrichir le contrat de Ville pour qu'il puisse atteindre pleinement ces objectifs.

Une attente forte s'est exprimée, partagée par l'Etat et la ville, pour œuvrer à la simplification des procédures administratives auxquels sont soumises les associations. Par ailleurs, la possibilité de contractualisation pluri annuelle, ouverte par la Ville et la Préfecture, découle de ce besoin reconnu par l'ensemble des acteurs de simplifier leurs démarches et d'accroître leur stabilité et leur visibilité budgétaire afin qu'ils puissent s'investir au mieux dans leurs missions auprès des habitants.

- **Des ateliers participatifs** réunissant habitants et partenaires associatifs des quartiers se sont tenus du 5 au 16 décembre 2014

Pendant plus de dix jours, des ateliers participatifs ont été organisés dans chacun des quartiers du CUCS, **ils ont réuni plus de 700 personnes**, habitants, représentants associatifs, professionnels et élus. A l'initiative des mairies d'arrondissements, ces ateliers, d'une durée de 4 heures et réunissant chacun de 50 à 120 participants dont la majorité d'habitants, ont été préparés et organisés par les équipes politique de la Ville.

Cette initiative, marquée par l'importance de la participation à ces ateliers et la qualité des échanges qui s'y sont tenus, fournit **un socle à la démarche d'association et de participation des citoyens** à l'élaboration du contrat de Ville, à son suivi et à son évaluation. La contribution citoyenne à l'élaboration du contrat découle de ces ateliers. Elle est annexée au contrat de Ville dans sa version globale et chaque fiche action présente la contribution thématique qui a servi à la construire.

De même, l'ensemble de la démarche d'élaboration a été pensée et mise en œuvre afin de faire une place importante aux partenaires, notamment porteurs des politiques de droit commun. La volonté partagée entre l'Etat et la Ville était d'associer dès le début du processus d'élaboration un cercle élargi de partenaires, leur implication dans l'élaboration devant être gage de mobilisation sur la durée en faveur des quartiers populaires.

Pour cela, **des instances de pilotage et de production** ont été mises en place.

- **Un Comité de pilotage**

- chargé d'arrêter les grandes orientations, de valider le projet de contrat, de prendre les arbitrages politiques et financiers.
- rassemblant l'ensemble des signataires du futur contrat (*Etat - préfet de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, le préfet de police de Paris, le procureur de la République, le recteur d'Académie, le directeur régional de Pôle Emploi, de l'ARS – la Ville de Paris, la Région Ile-de-France, la Mission locale de Paris et les autres acteurs institutionnels habilités, au regard de l'article 6 de loi du 21 février 2014, à signer le contrat – bailleurs sociaux, CDC, CAF, chambres consulaires*).

Il s'est réuni à trois reprises :

- le 19 juin 2014 : lancement de la démarche
- le 20 novembre 2014 : validation des grands axes stratégiques formulés à partir des principaux enjeux dégagés à l'issue du séminaire 1
- le 4 février 2015 : validation du contrat de Ville parisien

- **Deux séminaires de production**

Ces séminaires ont permis la tenue d'ateliers d'échanges et de réflexion co-animés par la Ville et l'Etat, ayant pour participants des représentants des différents services de la Ville, de l'Etat et des partenaires institutionnels.

- 12 septembre 2014 : un premier séminaire au pavillon de l'Arsenal a permis d'échanger sur le bilan de l'action dans les quartiers pendant la période du CUCS, de construire un diagnostic partagé de la situation actuelle des quartiers prioritaires, et d'identifier des principaux enjeux d'intervention par thématique.
- 24 novembre 2014 : un second séminaire à la préfecture de Paris a permis de travailler à la déclinaison des axes stratégiques et des orientations en objectifs opérationnels et plans d'action.

▪ Pour l'Etat, des réunions interservices

- Regroupant le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR), la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la Direction régionale et interdépartementale à l'habitat et au logement (DRIHL), la Direction interdépartementale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), Pôle emploi, la Mission locale de Paris, la Préfecture de police, l'Académie de Paris, la Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC), la Direction territoriale de l'Agence régionale de la santé (DT ARS), la DT de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ),
- visant à mobiliser les services de droit commun, à renforcer l'inter ministérialité et notamment à décliner localement les objectifs des conventions interministérielles d'objectifs passées entre le ministre de la Ville et différents départements ministériels.

▪ Pour la ville, des réunions inter directions et bilatérales

- Avec l'ensemble des adjoints, des directions et des services contribuant à la mise en œuvre des axes du contrat de Ville. Ces rencontres visaient à conforter et développer la mobilisation des politiques de droit commun en direction des quartiers populaires parisiens

▪ Des rencontres régulières avec les mairies d'arrondissement, pour définir les priorités d'action identifiées au niveau des territoires et nourrir les axes du contrat-cadre parisien

A l'issue de ces échanges, **l'architecture du contrat cadre repose sur trois axes stratégiques** déclinés en grandes orientations :

▪ Axe 1 : Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

- Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives
- Sécuriser les parcours professionnels
- Prévenir les situations de précarité

▪ Axe 2 : Vivre sa ville et son quartier

- Faire des espaces collectifs des espaces communs
- Développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle tout au long de la vie et favoriser l'accessibilité de l'offre linguistique, sportive, de santé et aux équipements publics par la promotion des démarches de médiation

▪ Axe 3 : Dynamiser les quartiers dans la ville

- Agir pour le développement économique local
- Mieux insérer les quartiers dans la ville

La dimension territoriale du contrat prendra la forme de " projets de territoire " élaborés au premier semestre 2015, pour une finalisation aux alentours de septembre 2015.

Axe 1

Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

1.1. Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives

- 1.1.1. Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative
- 1.1.2. Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes
- 1.1.3. Accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateur

1.2. Sécuriser les parcours professionnels

- 1.2.1. Connaître le tissu économique, la situation de l'emploi et le fonctionnement du marché du travail
- 1.2.2. Développer l'offre de formation et/ou l'accès à l'offre existante pour les publics de niveaux infra V
- 1.2.3. Coopérer avec les employeurs et les branches professionnelles
- 1.2.4. Favoriser le développement et/ou l'implication des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les quartiers
- 1.2.5. Former et professionnaliser les acteurs des quartiers

1.3. Prévenir les situations de précarité

- 1.3.1. Favoriser le lien social
- 1.3.2. Garantir l'accès aux droits pour tous comme levier de citoyenneté

1.1. Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives

Le rôle de l'École et de toute la communauté éducative est de former des citoyens responsables et de transmettre aux jeunes des connaissances et une culture commune basée sur les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de tolérance et de respect. Un accent particulier doit être porté sur la citoyenneté et ses déclinaisons : le sentiment d'appartenance à la communauté nationale, la langue commune, la lutte contre les discriminations, l'engagement citoyen, le refus de l'intolérance, de la haine, du racisme et de l'antisémitisme et de la violence sous toutes leurs formes. Cet engagement est affirmé avec force par le préfet, l'académie, la Ville et les autres partenaires du contrat.

La réussite scolaire et éducative est un facteur déterminant d'épanouissement, d'insertion sociale et professionnelle dont il faut que chaque jeune soit pleinement acteur. Dans le cadre du contrat de Ville, chaque institution, éducation nationale, collectivité, partenaires associatifs, a un rôle à jouer pour faire vivre et transmettre au quotidien les valeurs de la République, accompagner chaque jeune dans la construction de son avenir en tant que citoyen autonome et responsable.

CONTRIBUTION CITOYENNE

L'école est le pilier fondamental de la réussite et de l'intégration sociale des jeunes. Cela suppose de garantir la mixité sociale dans des écoles parfois délaissées par les classes moyennes, l'ouverture de l'école aux familles et sur le quartier (médiation familles-écoles si besoin, travail renforcé entre l'école et les partenaires de la réussite éducative), les moyens accordés aux enseignants et aux écoles, ou la promotion de pédagogies innovantes. L'éducation au sens large doit se penser également hors de l'école pour donner aux plus jeunes le goût d'apprendre (notamment par le soutien scolaire) et la possibilité de découvrir des loisirs ; et pour éviter le décrochage scolaire et le désœuvrement de certains adolescents et jeunes adultes qui n'accèdent ni à des formations ni à des emplois : projets associatifs autour des langues et de la culture, séjours hors du quartier, davantage de lieux fixes et d'espaces entre jeunes, de médiation nomades à la rencontre des jeunes, aide à l'orientation scolaire et à la recherche de formations, d'emploi et de stages. L'aide et le soutien aux parents dans leur fonction éducative sont essentiels pour agir en direction des enfants et des jeunes.

Ce sont là des objectifs fondamentaux qu'il est nécessaire de poursuivre avec détermination dans la continuité des résultats déjà obtenus dans le cadre du volet éducatif du CUCS, à savoir :

- la mise en œuvre et la poursuite des dispositifs spécifiques de la politique de la Ville, notamment par la mise en place du dispositif de réussite éducative dans les quartiers prioritaires et de veille active ;
- l'élaboration de projets éducatifs répondant aux besoins des territoires ;
- le développement de politiques éducatives de droit commun fléchées de manière forte dans les quartiers en politique de la Ville.

Ces objectifs s'appuieront principalement sur l'articulation cohérente entre la géographie prioritaire et la carte de l'éducation prioritaire.

Sur la période 2007-2014, la politique de la Ville a apporté une plus-value évidente dans la mise en réseau de la communauté éducative. Pour autant, à Paris, des inégalités sociales, territoriales et de

réussite scolaire affectent encore trop fortement les habitants des quartiers de la politique de la Ville et de l'éducation prioritaire. Un accompagnement personnalisé et une prise en charge qui prennent en compte toutes les dimensions de leur environnement restent nécessaires pour de nombreux jeunes afin qu'ils puissent construire sereinement leur avenir social et professionnel.

Prenant la pleine mesure de ces constats, en cohérence et en complémentarité avec la politique d'éducation prioritaire, le contrat de Ville met en œuvre les principes suivants :

- la cohérence et l'articulation, dans les propositions déclinées, entre les projets d'écoles, d'établissements, de réseaux d'éducation prioritaire, du projet éducatif départemental territorial (PEDT) et l'offre éducative des territoires, tout particulièrement sur les temps périscolaires en veillant en particulier à améliorer sa visibilité et son accessibilité, par un effort de communication et d'information auprès des familles et au sein du réseau partenariat ;
- la complémentarité et la coopération éducatives, pour une meilleure articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics et associatifs en veillant à la cohérence des actions menées pendant les différents temps de vie de l'enfant ;
- la mobilisation et l'implication des enfants et des jeunes, acteurs de leurs parcours de compétences, et l'accompagnement des parents dans leur rôle de coéducateurs ;
- le développement de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie par la promotion des projets d'éducation artistique et culturelle.

Le contrat de Ville en lien avec le PEDT et en cohérence avec les objectifs de la refondation de l'éducation prioritaire, vise à :

- réduire le nombre de décrocheurs et les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves. A ce titre, l'académie se fixe les objectifs suivants : ramener sous la barre des 5 % d'ici 2020 le taux actuel de 6,6 % de jeunes considérés comme décrocheurs ; réduire de moitié l'écart entre le taux de réussite global au diplôme national du brevet et le taux de réussite des professions et catégories socio-professionnelles défavorisées, aujourd'hui de 16,30 % ; réduire de moitié l'écart entre la référence académique (71,7 %) et le résultat actuel (60,2 %) du taux de passage de 3^{ème} en 2^{nde} générale ou technique des élèves en éducation prioritaire ;
- promouvoir l'égalité des droits, assurer la mixité sociale, combattre toutes les formes de racisme et l'antisémitisme, lutter contre les discriminations, promouvoir les principes de laïcité, garant du vivre ensemble, et d'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif ;
- favoriser la socialisation, développer une culture de l'engagement citoyen et accompagner chaque jeune vers l'acquisition de l'autonomie ;
- associer et accompagner les parents, soutenir les familles dans leur participation à l'action éducative en les aidant à concilier leur vie professionnelle, familiale et sociale.

Les partenaires s'appuieront notamment sur le programme de réussite éducative (PRE) et sur la convention entre le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Ville pour répondre de façon individuelle et globale aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes et de leurs familles, et renforcer les collaborations entre les acteurs locaux de l'éducation. En complément, durant la période du contrat de Ville, un processus de contractualisation entre le Département de Paris, le rectorat et chacun des collèges en éducation prioritaire verra le jour. Il permettra de décliner, pour chacun des établissements concernés, des objectifs éducatifs partagés, et de leur donner les moyens, notamment financiers d'y parvenir. Afin de prévenir les situations de décrochage scolaire et d'exclusion, et en amont de la contractualisation entre les collèges le rectorat et le Département, chaque établissement concerné sera encouragé à conclure une convention de coopération avec le club de prévention et/ou le centre social intervenant sur son secteur géographique. Cette coopération permettra, en fonction des besoins, le repérage et le suivi dans et en dehors des établissements des élèves en situation de décrochage et l'accompagnement des familles dans leur relation avec l'institution scolaire. L'objectif national poursuivi par l'Etat est, en effet, de diviser par deux en cinq ans le nombre de décrocheurs.

Un dispositif d'accueil pour les jeunes de moins de 16 ans en situation de polyexclusion et des lieux pour les parents dans l'école seront développés, et l'extension du dispositif Action Collégiens sera étudié. La médiation santé pour les adolescents sera également un axe privilégié. Une attention particulière sera portée aux enjeux de santé psycho-sociale et santé mentale et aux liens entre santé, troubles de l'apprentissage et conduites à risques chez les publics jeunes.

La Maire de Paris s'est par ailleurs engagée dans l'élaboration d'une stratégie pour l'enfance, dont les 4 axes (garantir les besoins et les droits fondamentaux de l'enfant, favoriser l'éveil, la socialisation, l'éducation et l'épanouissement de l'enfant, construire une ville pour et avec les enfants, soutenir les parents) permettront de décliner les priorités retenues dans le contrat de ville. Si l'offre d'accueil des jeunes enfants s'est fortement développée dans les territoires en politique de la Ville, nous accorderons une importance particulière à la mise à disposition de solutions d'accueil des jeunes enfants qui comporte une dimension éducative (permettre la socialisation, l'éveil et l'épanouissement des jeunes enfants), une dimension socio-économique (faciliter la conciliation d'une vie professionnelle avec une vie familiale, faciliter le retour à l'emploi...) et favorise l'égalité entre les hommes et les femmes.

LES PRIORITES

1. **Lutter contre le décrochage scolaire** pour que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et trouver sa place dans la société, et **développer les dispositifs de réussite éducative** pour apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux jeunes et à leurs familles
2. **Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes pour que chacun puisse profiter d'un environnement favorable à son épanouissement personnel et à sa réussite éducative et scolaire**
3. **Accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateurs**, leur participation à l'action éducative étant déterminante pour la réussite des enfants, en particulier des plus fragiles

DÉCLINAISON DU PLAN D'ACTIONS		
Acteurs	Public cible	Dispositifs
<p> Ville de Paris Département de Paris Préfecture de Paris Education nationale CAF de Paris DRAC Clubs de prévention Centres sociaux Equipements jeunesse de la Ville de Paris Mission locale de Paris Ecole de la 2^{ème} chance Associations d'accompagnement à la scolarité </p>	<p> Enfants et adolescents 0-18 ans Parents </p>	<p> REP et REP+ Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) Ateliers santé ville (ASV) Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents Programme d'aménagement des rythmes éducatifs Programme de réussite éducative (PRE) Programme l'Art pour grandir Actions Collégien Programme Paris collège famille Dispositif Paris classe numérique Plan parisien de lutte contre l'illettrisme Contrat d'objectifs tripartite entre le rectorat, le Département et les collèges. PSO ALSH (Prestation de Service Ordinaire Accueil de Loisirs sans Hébergement) de la CAF ASRE (Aide Spécifique Rythmes Éducatifs) de la CAF Fonds Publics et Territoires soutien aux "projets ados" de la CAF </p>
<p>Interdépendance</p> <p> <i> Contrat Enfance Jeunesse Stratégie pour l'enfance de la Ville de Paris Projet éducatif départemental territorial Contrat local de santé Projets d'école ou d'établissement ou de réseau d'éducation prioritaire ou Conventions pluriannuelles de priorité éducative (CAPPE) Projet de loi pour la refondation de l'éducation prioritaire et référentiel de l'éducation prioritaire du 16 janvier 2014 Projet académique 2013-2016 Circulaire « lutte contre le décrochage scolaire » du 9 février 2011 Instruction du 28 novembre 2014 Pacte pour la réussite éducative du 15 octobre 2013 Circulaire relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré du 7 janvier 2015 Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018 </i> </p>		

1.1.1. Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative

Priorité 1		
Donner goût aux apprentissages		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Renforcement des passerelles et sécurisation des transitions	Accompagner l'entrée à l'école par des passerelles entre PMI / crèches et écoles maternelles, en développant le partenariat avec les structures petite enfance et en mettant en place des relais vers les écoles maternelles, dont des parcours individualisés de réussite éducative	Flécher en totalité les postes affectés à la scolarisation des moins de trois ans vers les quartiers prioritaires S'appuyer sur le PRE
	Proposer des parcours individualisés aux très petites sections (TPS) en lien avec le PRE.	Encourager l'ouverture de classes de « très petites sections » dans les écoles classées REP
	Accompagner la transition CM2 - 6ème : développer les projets de réseaux d'éducation prioritaire sur cette thématique et mobiliser l'ensemble des partenaires	Mobiliser les équipes éducatives municipales de la direction des affaires scolaires de la Ville –DASCO-(passerelles 1 ^{er} et 2 nd degré conformément au PEDT), les équipes médicosociales, les coordonnateurs de réseaux d'éducation prioritaire Utiliser l'Espace Numérique de Travail (ENT) pour présenter le fonctionnement du collège et faciliter l'entrée en 6 ^{ème} Mettre en place les conseils écoles-collèges Mobiliser le PRE, notamment l'accueil réussite éducative Pelleport, et étendre la durée du parcours individualisé de réussite éducative pour accompagner l'entrée en 6 ^{ème} des enfants en parcours en CM2 Assurer quand cela est possible l'harmonisation des secteurs de recrutement des écoles avec ceux des collèges, afin de favoriser la liaison CM2 / 6 ^{ème}
Accompagner l'obligation post scolaire par le maintien et le développement de l'accompagnement au projet personnel	Accompagner vers les stages et les forums de l'emploi, vers le droit commun de la formation et de l'emploi (Mission Locale) Favoriser l'accès aux stages en créant un programme d'accès, en lien avec les mairies d'arrondissements, les établissements scolaires et les réseaux d'entreprises S'appuyer sur la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et les réseaux Formation qualifiante emploi (FOQUALE) - Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) Encourager l'accueil des collégiens en stage de 3 ^{ème} dans les structures de l'État, de la Ville de Paris et dans le réseau associatif Renforcer le lien entre les collèges, les lycées et les équipements jeunesse, notamment ceux labellisés "Point Information Jeunesse"	

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Renforcer l'autonomie des enfants et des jeunes : les rendre acteurs de leur parcours scolaire et professionnel	Développer les projets péri et extrascolaires d'aide à la coopération par la médiation par les pairs, les jeux coopératifs	S'appuyer sur le PRE, l'ARE Continuer à mobiliser l'appel à projets politique de la Ville et le dispositif VVV Projets d'établissement, d'école et de réseau prioritaire CESC
	Favoriser et accompagner l'engagement des enfants et des jeunes dans des projets individuels ou collectifs : accompagner les jeunes souhaitant créer une association ou monter un projet spécifique et favoriser leur expression citoyenne	Réseau prioritaire CESC Encourager la participation au conseil parisien de la jeunesse, en lien avec la direction de la jeunesse et des sports (DJS) de la Ville Action collégiens Développer les conseils d'enfants, notamment dans les centres de loisirs Mobiliser les dispositifs 'accompagnement « Paris Jeune » de la DJS et s'appuyer sur les missions d'éducation populaire et d'accès à l'autonomie des équipements jeunesse (AJ, EJ, LAI et centres d'animation) Mobiliser le Fonds Publics et Territoires - Projets ADOS de la CAF de Paris
	Favoriser la connaissance et l'ouverture à l'Europe de tous les collégiens	Encourager les établissements scolaires à organiser des voyages scolaires en Europe
	Développer des actions de découverte du quartier et de la ville, avec les professionnels, avec les enfants et les adolescents, et avec les structures culturelles (musée Carnavalet), notamment dans le cadre de travaux dans le quartier	S'appuyer sur la Charte de coopération culturelle
	Cibler prioritairement les écoles situées en quartiers prioritaires et en quartiers de veille active pour l'attribution des résidences territoriales d'artiste en établissement scolaire, des classes à Paris, des classes découverte et du dispositif Ateliers Bleus	
Diversifier les méthodes et outils pour apprendre	Maintenir et développer les projets autour des livres, du langage, du plaisir d'apprendre, dès le plus jeune âge	Centre Paris Lecture Continuer à mobiliser l'AAP politique de la Ville, le dispositif Lire et faire lire, les dispositifs coup de pouce / ALEM, AFM6, BCD, CDI, EPL, Ateliers bleu et l'ARE et amélioration - renforcement du périscolaire S'appuyer sur le contrat Enfance Jeunesse Encourager la fréquentation des bibliothèques municipales Encourager le développement des bibliothèques hors-les-murs
	Favoriser l'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire	Continuer à mobiliser l'appel à projets culture et lien social et les dispositifs de la DRAC (Ecole et Cinéma, Collège et Cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, Passeurs d'Images) et encourager le développement des résidences d'artistes dans les établissements scolaires

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
<p>(Suite)</p> <p>Diversifier les méthodes et outils pour apprendre</p>	<p>Développer l'implantation de ludothèques dans les quartiers et la possibilité de travailler hors les murs, dans les espaces publics</p> <p>Permettre une ouverture des conservatoires à un public plus large, dans le cadre de la refonte de ces équipements, en favorisant l'accès aux enfants les plus éloignés</p> <p>Flécher des projets dans le cadre de l'ARE pour les quartiers : découverte du quartier par exemple</p> <p>Développer et accompagner les projets autour du plurilinguisme associant les parents, les enfants et les établissements scolaires.</p> <p>Diffuser les pratiques pédagogiques numériques : développer les équipements numériques (TNI, tablette, caméra...), favoriser la diffusion des bonnes pratiques et développer les connecteurs de ressources numériques dans l'ENT</p> <p>Développer l'apprentissage des compétences numériques, en accompagnant les projets de sensibilisation y compris en direction des parents</p>	<p>Démarche de refonte des conservatoires municipaux</p> <p>Dispositif d'accès à la culture Art pour grandir dans les 1^{er} et 2nd degrés</p> <p>Prioriser le « plan numérique collège » lancé par le MEN dans les quartiers QPV et les établissements REP</p> <p>Dispositif Paris classe numérique (PCN)</p> <p>Mise en place avec l'académie du Club Paris classe numérique pour mutualiser les bonnes pratiques</p> <p>Mobiliser le PIM (développement de l'accès haut débit)</p>
<p>Faciliter l'accès à l'offre extrascolaire de loisirs, de sports, de culture</p>	<p>Cf. 2.2</p> <p>Mieux communiquer sur l'offre existante, encourager sa visibilité à destination des professionnels des territoires, et notamment des équipes éducatives et des familles</p> <p>Engager des réflexions sur la diversité et la visibilité de l'offre, en termes d'horaires, de tarifs pour les familles des quartiers politique de la ville, d'égalité d'accès filles-garçons</p> <p>Mieux articuler les offres entre elles</p> <p>Faciliter l'accès aux pratiques sportives et de loisirs</p>	<p>Encourager les conventions de partenariat entre les collèges inscrits en éducation prioritaire, les clubs de prévention et/ou les centres sociaux de leur territoire</p> <p>Mettre en place des outils de communication</p> <p>Mettre en place des conventions avec les centres d'animation et la filière sportive de proximité dans le cadre du PRE</p> <p>Poursuivre la mise à disposition du dispositif Pass Jeunes aux associations de quartiers en politique de la Ville pour des sorties en groupe</p> <p>Pourvoir l'ensemble des écoles maternelles et primaires d'un accueil de loisirs</p> <p>Déployer d'ici 2020 le déploiement d'une charte qualité dans tous les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)</p> <p>Ouvrir les établissements scolaires qui disposent d'un équipement sportif en dehors des heures d'ouvertures scolaires</p>

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Priorité 2 Mobiliser et remobiliser		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Permettre l'accrochage scolaire	<p>Mieux valoriser les projets réalisés par les enfants et les élèves en s'appuyant sur Paris Classe Numérique, par des restitutions en présence des parents, au sein des établissements scolaires ou dans les lieux publics (musées, mairies d'arrondissement par exemple)</p> <p>Développer et accompagner les projets éducatifs autour de l'estime de soi dans les établissements, et pendant les vacances</p> <p>Mieux accompagner les enfants</p> <p>Accompagner les enfants en par le maintien ou le développement de dispositifs spécifiques</p>	<p>S'appuyer sur Paris classe numérique,</p> <p>Favoriser l'articulation avec les acteurs de la prévention</p> <p>S'appuyer sur le dispositif Action Collégien, ARE / CLAS, le projet de labellisation par la Ville des offres d'accompagnement à la scolarité menées par les associations</p> <p>Maintenir le dispositif d'accompagnement à la scolarité dans le premier degré - Coup de Pouce, ALEM</p> <p>Travailler à la mise en place d'études dirigées dans les établissements relevant de la politique de la Ville et de l'éducation prioritaire</p> <p>Flécher totalement la part des postes créés dans le cadre du dispositif plus de maîtres que de classes vers les QPV</p> <p>Veiller à prendre en compte les QPV dans le rééquilibrage territorial des actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS)</p> <p>S'appuyer sur les cordées et internats de la réussite, les projets d'établissements, d'écoles et des réseaux d'éducation prioritaire</p>
Accompagner les jeunes dans la définition de leur projet personnel, sans discrimination à l'orientation et à l'insertion	<p>Contribuer à la découverte des métiers et faire le lien entre parcours de formation et métiers</p>	<p>Organiser et structurer des forums métiers sur les quartiers et avec les établissements, proposer des stages de découverte des métiers (sur le modèle des stages proposés à l'accueil réussite éducative Pelleport)</p> <p>Créer un programme d'accès aux stages, en lien avec les mairies d'arrondissements et les établissements scolaires</p> <p>Prendre appui sur le partenariat DASCO avec les écoles d'art</p> <p>S'appuyer sur le rôle des antennes Jeunes et espaces jeunes</p> <p>Créer des forums des métiers en ligne, alimentés dans l'ENT Paris Classe numérique</p> <p>Valoriser la bourse des stages de la Ville de Paris et encourager l'accueil d'élèves dans les services municipaux (parcours de découverte)</p> <p>Mettre en réseau avec les secteurs d'activité soutenus par la Ville de Paris (entreprises du numérique, métiers de l'art, etc.)</p> <p>Poursuivre l'expérimentation du dispositif « projet jeune famille » de la CAF</p> <p>Valoriser l'ensemble des filières d'enseignement du second degré</p>
	<p>Développer les emplois d'avenir professeurs pour les jeunes issus des quartiers politique de la Ville</p>	<p>Doubler sur la durée du contrat la part des étudiants issus des quartiers prioritaires dans le dispositif emplois d'avenir professeurs (soit porter ce taux à 42 % d'ici 2020)</p>

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Prévenir le décrochage scolaire et travailler à la remobilisation afin de ramener sous la barre des 5% d'ici 2020 le taux actuel de jeunes décrocheurs	<p>Maintenir les accueils de prévention du décrochage et mutualiser leurs pratiques</p> <p>Maintenir et développer des projets de prévention du décrochage scolaire dans les établissements ou avec les établissements</p> <p>Assurer et renforcer la continuité des parcours de réussite éducative sur les différents temps (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) et entre les différents intervenants</p> <p>Développer des projets de remobilisation avec les établissements dans le cadre de l'accueil réussite éducative Pelleport, Action collégiens, PRE</p> <p>Développer un dispositif d'accompagnement et d'accueil pour les exclus définitifs de moins de 16 ans, en poly exclusion</p> <p>Encourager l'accueil des exclus de courte durée au sein des établissements en développant des partenariats avec le tissu associatif local</p>	<p>Approfondir la réflexion sur la question du retour au collège et en classe</p> <p>S'appuyer sur le PRE, l'accueil Pelleport, l'accueil Patay, l'accueil PEP 75 et Action collégiens</p> <p>Mieux travailler avec les parents afin de mieux toucher les jeunes les plus en difficulté sociale et scolaire</p> <p>DSA et Dispositifs relais</p> <p>S'appuyer sur les projets d'établissement, d'écoles et de réseaux d'éducation prioritaire</p> <p>Favoriser l'articulation avec les acteurs de la prévention</p>
Accompagner le rattachage	<p>Développer des projets partenariaux avec les lycées professionnels pour les jeunes en décrochage scolaire, afin de leur faire découvrir des métiers et favoriser le retour dans une/la scolarité</p> <p>Favoriser le retour à une formation des jeunes décrocheurs en développant des projets spécifiques en lien avec la PSAD, la Mission locale, la région Île-de-France, en priorité pour les quartiers politiques de la Ville</p> <p>Développer un dispositif d'accompagnement et d'accueil pour les exclus définitifs de plus de 16 ans</p>	<p>Mettre en place un partenariat avec la Région sur les lycées professionnels</p> <p>Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) – Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et réseaux Formation qualification emploi (FOQUALE)</p> <p>Programme de la Région : lutte contre le décrochage scolaire, formation professionnelle, AIT</p> <p>Nouvelle convention et projet associatif de la Mission locale</p> <p>Favoriser l'articulation avec les acteurs de la prévention</p> <p>Poursuivre l'action du « décrochage scolaire à la qualification » engagée par la PSAD pour les jeunes des 10, 19 et 20^{èmes} arrondissements</p> <p>Expérimenter l'accueil de jeunes scolarisés et suivis au titre d'une mesure judiciaire par la PJJ en stage au sein des directions de la Ville de Paris</p>
	<p>Promouvoir les opportunités offertes en matière d'aide financière et accompagnement de projets dans le cadre des Projets Jeunes Familles (projet de formation et de scolarité, public des 16-24 ans à la charge de leurs parents allocataires, sur critères de ressources</p>	<p>Dispositif d'Aide Financière Individuelle sur Projet "Aides aux projets Jeunes Familles" CAF - partenaires de l'Animation de la Vie Sociale.</p>

1.1.2. Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes

Priorité 1 Améliorer le climat scolaire et le bien-être		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Valoriser le cadre de vie des élèves et la bienveillance	Embellir le cadre urbain et aménager les abords des écoles (en termes d'usages, d'embellissements de l'espace public et de sécurité des cheminements piétons), et améliorer le cadre de vie scolaire	En lien avec la DASCO et la direction de la voirie et des déplacements (DVD), proposer des travaux aux abords des écoles en quartier prioritaire pour une meilleure attractivité Réfléchir à l'attractivité architecturale ; associer les enfants et les parents aux réflexions afin de répondre aux besoins et aux usages Prendre en compte cette dimension dans le GPRU, les projets NPNRU et le PIM Prioriser ce type de projets dans le cadre du budget participatif Décliner prioritairement le projet "cultiver dans les écoles", retenu dans le cadre du budget participatif 2014, dans les écoles des quartiers
	Développer les pratiques éducatives et pédagogiques bienveillantes, les modalités d'accueil des élèves et des parents dans les collèges	Mettre en place des collaborations avec les coordonnateurs éducation prioritaire Prendre en compte cette dimension en liaison avec les projets d'établissements, d'écoles et de réseaux d'éducation prioritaire Former et accompagner les adultes encadrant dans le cadre des plans de formation de l'Education nationale et de la DASCO
	Accompagner les personnels éducatifs dans la découverte des ressources du quartier	Mettre en place des présentations et des visites de quartier
	Soutenir les projets d'établissement du second degré ouvert vers l'extérieur dans le cadre de la contractualisation Département/collège	Prendre en compte cette dimension dans la contractualisation entre le Département de Paris, le rectorat et les collèges
Développement de l'estime de soi	Développer des projets autour de l'estime de soi, notamment autour de la communication bienveillante, et de la médiation entre pairs	S'appuyer sur le PRE, notamment les accompagnements individualisés, Action collégiens et les projets d'écoles, d'établissements, de réseaux d'éducation prioritaire et CESC S'appuyer sur l'ARE
	Développer des projets autour de la lutte contre le harcèlement, de l'égalité filles/garçons, de la lutte contre les discriminations, en partenariat Ville / Education nationale et communiquer autour de ces projets Poursuivre la construction d'une culture de l'égalité filles / garçons auprès des personnels d'animation	Mettre en place des formations dédiées à l'égalité filles/garçons Proposer des actions de sensibilisation dédiées à la promotion de l'égalité filles-garçons aux intervenants associatifs (exemple du CLAS)

Priorité 2 Promouvoir la santé des enfants et des jeunes		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Faciliter le suivi des parcours santé	<p>Eviter les ruptures de soins et accompagner les enfants vers le soin : maintenir les accompagnements physiques vers le soin par un prestataire, accompagner les parents dans la prise en compte des besoins de l'enfant et sur les modalités d'orientation vers le soin, en lien avec le PRE et les équipes éducatives des écoles</p> <p>Mobiliser le droit commun pour l'accompagnement physique vers le soin de tous les enfants Développer la médiation santé adolescents en lien avec les ASV</p>	<p>S'appuyer sur le PRE, l'expertise des ASV</p> <p>Mobiliser les crédits de l'ARS et du rectorat</p> <p>Valoriser et développer les projets initiés par les ASV</p>
Eduquer à la santé	<p>Développer des projets partenariaux autour de la nutrition/obésité, la sexualité, addiction, compétences psychosociales, lutte contre les abus d'écran et risques des réseaux sociaux, e-réputation, dans les écoles ou durant les temps péri et extrascolaires</p>	<p>Mobiliser l'Appels à projet DASCO et politique de la Ville</p> <p>Valoriser et développer les projets initiés par les ASV</p> <p>S'appuyer sur Paris santé nutrition et l'expertise de la MMPCR</p> <p>Encourager le développement des interventions du planning familial auprès des jeunes</p>
Prévenir les risques en santé psychosociale	<p>Accompagner le développement de projets selon les besoins Faire connaître et articuler les ressources</p>	<p>Faire un diagnostic de l'offre disponible dans les quartiers</p> <p>CESC</p> <p>S'appuyer sur les équipes pluri-disciplinaires, le PRE et les ASV</p> <p>Mobiliser le droit commun pour la mise en place de points écoutes</p>

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Priorité 3 Détecter les troubles de l'apprentissage et prévenir l'illettrisme		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Repérage précoce des troubles des apprentissages	Développer des partenariats entre les services de la ville et de l'académie pour développer le projet de prévention des troubles des apprentissages de la lecture (PTAL) dans les écoles les plus fragiles Proposer des parcours individualisés de réussite éducative pour favoriser l'accès aux soins, en lien avec les équipes éducatives Mieux faire connaître à la communauté éducative les troubles des apprentissages	Développer le projet de prévention des troubles de l'apprentissage et de la lecture (PTAL) S'appuyer sur le PRE et l'expertise des ASV Mettre en place des formations dédiées des formations actions et des sessions de sensibilisation pour les personnels de l'Education nationale et du Département de Paris (DASCO)
Prévention de l'illettrisme et acquisition de compétences-clés	Développer des partenariats entre les services de la ville et de l'académie pour développer des projets et des accompagnements de prévention de l'illettrisme <i>voir partie Sécuriser les parcours professionnels</i>	S'appuyer sur les projets des réseaux des observatoires locaux de la lecture (ROLL), PTAL, le PRE et le programme de formation de la délégation académique (DAFOR) Renforcer le dialogue entre les acteurs du soutien scolaire et les établissements pour la détection des élèves en difficulté

1.1.3. Accompagner les parents dans leur rôle éducatif

Priorité 1 Favoriser la participation des parents		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Soutenir la fonction parentale	Développer et accompagner des projets de soutien aux parents	Mettre en place ou pérenniser le soutien aux groupes de paroles, cafés des parents, loisirs partagés ou loisirs parents enfants, en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris, dans le cadre des dispositifs réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui aux parents (REAAP) et CLAS (au sein des écoles – le samedi matin par exemple ou après la classe) Diffuser des outils comme la mallette des parents
	Accompagner individuellement les parents dans leur parentalité dans les parcours individualisés de réussite éducative	S'appuyer sur le PRE
	Favoriser l'accès aux droits des parents	(voir partie accès au droit 1.3)
	Développer une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès des parents aux dispositifs de la CAF en matière de soutien à la parentalité	Parvenir d'ici 2020 à un taux de recours de deux familles sur dix aux REAAP Ouvrir d'ici 2020 cinq nouveaux lieux d'accueil enfants-parents gérés par la CAF
	Promouvoir le départ en vacances des familles	Augmenter de 10 % d'ici 2020 le nombre de familles bénéficiaires des aides directes et indirectes au départ en vacances de la CAF Développer les points informations vacances (PIV) de la CAF dans les QPV

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Concourir à l'appropriation des codes de l'école	Promouvoir les moments de rencontres entre parents et équipes éducatives	Mettre en place des cafés des parents et des débats dans les écoles, si possible dans un lieu réservé aux parents S'appuyer sur les projets d'écoles, d'établissements et de réseaux d'éducation prioritaire
	Accompagner l'appropriation de l'espace numérique de travail (ENT) par l'organisation de formations des associations locales par la DASCO et par la formation des parents entre pairs ou via l'école Poursuivre les actions Paris collège familles en tirant profit de l'expérimentation conduite depuis 2011	Vulgariser l'usage de l'espace numérique de travail (ENT) Mettre en place des interventions de la DASCO auprès des associations Dispositif Paris collège familles
Valoriser les projets issus des parents Valoriser les projets issus des parents	Soutenir les réseaux de solidarité, et les projets intergénérationnels du type parrainage de proximité, réseaux de parents gardant les enfants le soir...	Mobiliser les Fonds de participation des habitants, les associations locales, en lien avec la CAF et le réseau REAAP
	Accompagner les projets initiés par les parents et valoriser et communiquer sur ces projets, notamment via les ENT	S'appuyer sur l'ENT

Priorité 2

Faciliter le lien entre parents et Ecole

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Aider les parents à mieux s'impliquer dans la vie de l'école	Mettre en place des lieux et modalités d'accueil pour les parents au sein de l'école	S'appuyer sur les projets d'écoles, d'établissements et de réseaux d'éducation prioritaire Déployer le programme « Ouvrir les écoles le samedi matin »
	Développer les ASL "école" et le dispositif ouvrir l'école aux parents en lien avec le plan d'actions appropriation des codes de l'école	Mobiliser les crédits de l'Etat dédiés aux ASL et au dispositif ouvrir l'école aux parents (OEP) Favoriser le développement des cours municipaux pour adultes
	Faire le relais de l'école à l'extérieur, dans les lieux que fréquentent les parents	Poursuivre et étendre le dispositif Paris collèges familles Mettre en place des informations et débats sur l'école dans les centres sociaux et les associations du quartier
	Favoriser l'appropriation de l'ENT (voir 3.1.2) et l'usage des profils dédiés pour les représentants de parents	Paris Classe Numérique - ENT S'appuyer sur le PRE
Développer les médiations parentales, notamment avec l'Ecole	Accompagner et maintenir les projets de médiation culturelle et interculturelle et sensibiliser la communauté éducative à la question de l'interculturalité	S'appuyer sur le PRE Mettre en place des conférences et formations actions à destination de la communauté éducative
	Développer les projets associatifs dans les écoles et les collèges en dehors du temps scolaire ; ateliers pluriculturels, jardins numériques, papothèques Favoriser les liens entre les écoles et les intervenants associatifs du CLAS...	Continuer à mobiliser l'appel à projets politique de la Ville Ouvrir les locaux des écoles et des collèges le samedi matin S'appuyer sur le dispositif Paris collèges familles

<p style="text-align: center;">Priorité 3</p> <p style="text-align: center;">Permettre aux parents d'accéder aux ressources du territoire</p>		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
<p>Réfléchir à une offre petite enfance adaptée dans les quartiers politique de la Ville et favoriser l'occupation des places existantes par la mise en place de procédures adaptées de familiarisation avec l'accueil</p>	<p>Réaliser un diagnostic de l'offre existante dans les quartiers et identifier les besoins spécifiques aux parents</p>	<p>Mobiliser les moyens du PIM</p> <p>Mobilisation de la direction des familles et de la petite enfance (DFPE) de la Ville, notamment les circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (CASPE), et de la CAF avec les têtes de réseaux spécialisées</p>
	<p>Réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil</p>	<p>Objectif CAF : Augmenter d'ici 2020 de 10% le nombre de places en crèches créées dans les quartiers prioritaires soit porter en 2020 à 95 le nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant en QPV et à 4 088 le nombre de places</p> <p>Objectif Ville de Paris : développer l'offre d'accueil ; création de 5000 nouvelles places de crèche à Paris d'ici 2020, plan de relance de l'accueil individuel</p> <p>A mi-mandat, les enfants vivant sous le seuil de pauvreté devront représenter au moins 10% des enfants accueillis en crèche, et d'ici 2020 cette proportion devra se rapprocher du taux d'enfants vivant en dessous du seuil de pauvreté dans chaque arrondissement</p> <p>Développer de nouvelles antennes de relais d'assistantes maternelles (RAM) en quartiers politique de la Ville</p>
	<p>Faciliter l'accès aux différents modes d'accueil par la création de partenariats avec les structures petite enfance</p>	<p>Susciter des partenariats avec les structures "petite enfance"</p>
	<p>Rassurer les familles sur la qualité de l'accueil et sur sa place auprès de l'enfant</p>	<p>Mise en réseau des acteurs (services aux familles, associations, mairies d'arrondissement, PMI, établissements d'accueil des jeunes enfants...)</p>
	<p>Formaliser les bonnes pratiques concernant la période de familiarisation</p>	
	<p>Accompagner les familles qui bénéficient d'un appui afin qu'elles soient parties prenantes à l'élaboration de l'accueil</p>	<p>Expérimenter l'accueil occasionnel – soutien à la parentalité et communication avec les familles</p> <p>Partage de vue et des informations entre les services orientateurs (PMI, travailleurs sociaux) et les services accueillants (EAJE notamment)</p>
	<p>Permettre aux familles de se maintenir dans l'accueil</p>	<p>Diversifier les modes de fréquentation (multi-accueil) de façon à ce que les familles puissent élaborer le mode d'accueil qui leur convient le mieux</p>
	<p>Développer des modes d'accueil innovants, répondant aux besoins des familles</p>	
	<p>Mettre en œuvre des programmes pédagogiques innovants</p>	<p>Créer des synergies avec le monde universitaire pour des recherches-actions</p> <p>Valoriser les missions socio-éducatives de jeunes enfants dans les crèches municipales des quartiers prioritaires</p>

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Rendre visible et développer l'offre en soutien à la fonction parentale	Identifier et communiquer sur les ressources parentalité auprès des écoles et collèges	Créer un réseau parentalité dans les quartiers, en lien avec la CAF
Permettre l'accès à l'apprentissage du français	<i>Voir partie : Sécuriser les parcours professionnels</i> "Communiquer sur l'offre" au sein des écoles et établissements scolaires	ASL, ASL école, Ouvrir l'école aux parents (OEP), cours municipaux d'adultes, centres sociaux

1.2. Sécuriser les parcours professionnels

Le CUCS 2007-2014, à l'instar des précédents contrats, a ciblé prioritairement, dans ses mesures relatives à l'emploi et à l'insertion, les habitants les plus fragiles des quartiers inscrits en politique de la Ville, à savoir les jeunes en situation de décrochage scolaire et ceux suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ainsi que les femmes, en particulier les femmes cheffes de familles monoparentales à bas revenus. Il a également été axé sur le déploiement, globalement fructueux mais encore à consolider, de dispositifs visant à favoriser l'embauche des habitants issus des quartiers prioritaires, tels que la prise en compte des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics ou le soutien financier apporté par les partenaires du contrat aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Des efforts ont par ailleurs été engagés tant en matière de territorialisation des politiques d'emploi de droit commun que de coordination des acteurs et structures intermédiaires de l'emploi. L'orientation privilégiée de dispositifs d'emplois aidés en direction des habitants des quartiers, le soutien aux opérateurs emploi-insertion dans les quartiers ou la mise en place dans plusieurs quartiers de coordinations emploi témoignent de ces efforts.

Les actions déployées au titre de la politique de la Ville doivent aujourd'hui gagner en lisibilité et en cohérence et trouver ainsi pleinement leur place dans les dispositifs de droit commun. Nous souhaitons garantir que chaque Parisien quel que soit son lieu de vie, de travail ou d'étude puisse trouver à proximité des réponses et un accompagnement pour son parcours de formation, d'insertion ou d'emploi.

C'est pourquoi nous veillerons à assurer l'implantation d'un point de contact physique du service public de l'emploi dans chacun des quartiers politique de la Ville. Le déploiement de ces ressources devra en outre s'accompagner du renforcement de la coordination inter-acteurs au niveau local.

S'ils sont souvent affichés comme des objectifs, les parcours vers l'emploi demeurent difficiles à construire et à suivre, en dehors des dispositifs dédiés tel que le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

CONTRIBUTION CITOYENNE

Le taux de chômage, important chez les jeunes et les jeunes seniors notamment, est très inquiétant. Il indique un fort décalage entre la demande d'emploi et le marché du travail, renforcé dans les quartiers prioritaires où trop d'habitants se déplacent difficilement hors du quartier et n'ont pas de réseau à mobiliser dans la recherche d'emploi. Les « chercheurs » d'emploi se retrouvent donc isolés dans leur recherche et témoignent d'un accompagnement trop standardisé – quand il existe. Des pistes sont évoquées : aider les chercheurs d'emploi à créer leurs propres emplois et à concrétiser leurs initiatives économiques (par exemple, par des locaux commerciaux à prix accessible), recourir plus fréquemment à des clauses d'insertion sociale dans les projets urbains, créer de nouveaux emplois locaux autour d'espaces urbains agricoles. Une attention particulière est à porter aux jeunes pour les aider à découvrir les emplois possibles, et aux femmes, trop souvent cantonnées à quelques secteurs d'emploi.

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Les efforts mis en œuvre pour construire localement des réponses en termes d'accompagnement, de médiation vers l'emploi, de formation, permettent néanmoins de susciter et de soutenir des actions de qualité, mais qui ne suffisent pas à combler les écarts entre les quartiers et le reste de Paris. En effet, force est de constater que les habitants des quartiers continuent à être confrontés à la prévalence d'un taux de chômage plus élevé que celui des habitants du reste de la capitale et à des freins à l'emploi spécifiques. La mobilité professionnelle des habitants des quartiers, en particulier celle des jeunes non diplômés, demeure limitée, tant en raison de freins matériels (défaut de permis de conduire) qui rendent de fait difficile l'accès à certains emplois, que de ruptures dans leurs parcours de formation ou d'autocensure. De leur côté, les jeunes diplômés issus des quartiers souffrent de discrimination à l'embauche, qu'elles soient liées à l'adresse ou à l'origine supposée, et pâtissent d'un manque de réseaux. Enfin, les

jeunes femmes issues des quartiers demeurent confrontées au caractère discriminant des difficultés de gardes des jeunes enfants.

En dehors des dispositifs dédiés habituellement aux parcours vers l'emploi, il apparaît également nécessaire de développer les projets artistiques et culturels, qui sont un vecteur puissant d'émancipation individuelle. Le développement des usages culturels est en effet une des clés du développement personnel, de l'intégration et de l'estime de soi.

Ce sont donc des réponses globales et coordonnées qu'il nous faut garantir, visant à agir à la fois sur la demande de travail (formation, notamment linguistique, élargissement des choix professionnels, résolution des problématiques sociales, notamment l'accès au logement pour les jeunes), et sur l'offre (constitution de réseaux locaux de recrutement, lutte contre les discriminations, qualité de l'emploi).

Le dynamisme économique de notre capitale est tel que nous pouvons – et devons – relever ce défi, à condition d'un triple changement : de regard, de méthode et d'échelle.

Changement de regard, tout d'abord, sur une réalité du chômage devenue incontournable qui touche tous les Parisiens, et plus particulièrement ceux des quartiers populaires. Le poids du chômage n'est pas ici lié exclusivement aux caractéristiques « propres » des demandeurs d'emploi mais bien à un dysfonctionnement du marché du travail, qui exclut de plus en plus (contrats de moins de 6 mois, temps partiels subis, élévation des niveaux de diplômes exigés, dématérialisation des processus de recrutement). Cette situation nous oblige à un sursaut d'innovation et d'implication citoyenne tant de la part des entreprises et des associations que des citoyens eux-mêmes.

formulation des attentes professionnelles. Le développement de la coopération entre les acteurs de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de l'insertion, et les entreprises du territoire, est en ce sens indispensable.

Changement de méthode, ensuite, pour sécuriser les parcours et prévenir les ruptures avec la mise en œuvre volontariste et coordonnée d'actions tendant à lever les freins spécifiques auxquels sont confrontés les publics des quartiers populaires et en assurant une plus grande connaissance et un meilleur suivi de ces publics. Au cœur de ces parcours, par définition non linéaires, la mise en situation de travail est essentielle : plus qu'un aboutissement du parcours, elle peut en constituer la première pierre, avec un accompagnement adapté pour la

Changement d'échelle enfin, car l'enjeu de la mobilisation et de l'adaptation du droit commun est crucial pour parvenir à réduire les écarts. Pour ce faire, les « écosystèmes locaux » de l'emploi intégrant les entreprises doivent être animés, organisés et qualifiés pour raccourcir les circuits, gagner en réactivité, développer des capacités d'ingénierie de projets et mobiliser l'innovation au service des quartiers. Au cœur de cet écosystème, les régies de quartier, essentiellement implantées en quartiers prioritaires ou de veille, continueront à être soutenues, ainsi que les structures d'insertion par l'activité économique en général. Ce soutien se traduira notamment en matière de commande publique de la Ville et de l'Etat, dès lors que les conditions juridiques le permettront. Plus globalement, les initiatives ayant prouvé leur efficacité auront vocation à être développées à plus grande échelle ou le cas échéant à être adaptées aux spécificités des nouveaux territoires d'implantation.

Le contrat de Ville devra prendre en compte les opportunités liées à la pleine mobilisation pour l'emploi initiée par le Gouvernement et les dispositifs qui y concourent, notamment en faveur de l'emploi des jeunes : cette mobilisation de l'Etat se retrouve dans le fléchage en direction des habitants des quartiers prioritaires des emplois d'avenir à hauteur de 18%, des contrats uniques d'insertion -CUI- marchands et non marchands à hauteur de 15% chacun, du maintien en structures d'insertion par l'activité économique à hauteur de 30% et de l'expérimentation d'une plateforme portée par la Ligue de l'enseignement à disposition des associations des quartiers pour leur permettre de recruter des jeunes en emplois d'avenir.

Le contrat de Ville s'appuiera tout autant sur le renouvellement du programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE), sur le nouveau projet associatif de la Mission locale de Paris, sur le renouvellement du protocole du PLIE Paris Nord-Est, le repositionnement des Maisons des Entreprises et de l'Emploi (MdEE), le nouveau PACTE avec la Région, la programmation des fonds européens 2014/2020, l'"Initiative Emploi" lancée par la Maire de Paris et l'évolution du partenariat entre le département de Paris et Pôle Emploi. Ce dernier prévoit la mise en place d'un accompagnement global des publics au sein des services sociaux (EPI, SSPD et PSA), en mobilisant des conseillers Pôle emploi.

Enfin, il conviendra pour relever ces défis de porter une attention particulière à l'information et à la formation des professionnels de la politique de la Ville et de leurs partenaires associatifs qui devront se saisir de toutes ces évolutions.

LES PRIORITES

1. Connaître le tissu économique, la situation de l'emploi et le fonctionnement du marché du travail pour mettre en place des démarches prospectives partagées à des échelles pertinentes ;
2. Développer l'offre de formation et / ou l'accès à l'offre existante pour les publics de niveaux infra V en renforçant l'articulation entre les dispositifs de formation, les fonctions d'ingénierie et les modes innovants d'apprentissage et les projets artistiques et culturels.
3. Impliquer les employeurs et les branches professionnelles pour améliorer la qualification et l'accès à l'emploi des publics des quartiers, et en particulier la Ville de Paris (en tant qu'employeur) et ses "satellites" ;
4. Favoriser le développement et/ou l'implication des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les quartiers ;
5. Qualifier les acteurs de l'emploi du contrat de Ville, développer les échanges de pratiques et le *benchmarking*.

DÉCLINAISON DU PLAN D'ACTION		
Acteurs	Public cible	Dispositifs
<p> Ville de Paris Préfecture de Paris Tous les membres du service public de l'emploi départemental Pôle emploi, Mission locale de Paris, Cap emploi APUR FLES, OPCA Acteurs IAE et ESS et de l'économie circulaire PLIE Paris Nord Est Maison de l'emploi de Paris Maisons des entreprises et de l'emploi Associations spécialisées Emploi Ecole de la deuxième chance (E2C) Organismes de formation Acteurs du numérique L'Atelier Bailleurs sociaux Organisations syndicales Entreprises privées et publiques CEE, IAURIF Caisse des dépôts et consignations (CDC) Fondations Universités Cité des Métiers Paris&Co Acteurs associatifs locaux Clubs de prévention Chambre de commerce et d'artisanat Antennes jeunes </p>	<p> Habitants en difficulté d'accès à ou de maintien dans l'emploi Salariés précaires non qualifiés Publics relevant de la formation linguistique Porteurs de projets Collectifs d'habitants porteurs de projets Jeunes de moins de 25 ans Public PJJ Femmes Séniors </p>	<p> Droit commun de l'Etat, de la Ville, du Département et de la Région : PDIE, PDAE, PACTE, PLIE, Conventions interministérielles Candidature parisienne à un investissement territorial intégré (ITI) avec Est Ensemble Conventions avec les bailleurs </p>
<p>Interdépendance</p> <p> <i>Plan départemental d'accès à l'emploi</i> <i>Plan départemental pour l'insertion et l'emploi</i> <i>Nouvelle convention avec la Mission locale</i> <i>Plan local pour l'insertion et l'emploi</i> <i>Convention de partenariat Pôle emploi – Département</i> <i>Programmation FSE inclusion sociale</i> </p>		

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

1.2.1 Mieux connaître l'offre et la demande d'emploi pour mettre en place des démarches prospectives partagées à des échelles pertinentes

Priorité			
Se doter d'un outil partagé d'analyse statistique et d'observation ainsi que de temps et de lieux de partage de l'information			
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)	
Mieux connaître les besoins des employeurs sur les territoires	Anticiper les besoins de recrutement des entreprises du territoire et des filières	<p>Co-construire un diagnostic partagé avec Pôle emploi, les fédérations professionnelles, la Région pour rendre visibles les métiers porteurs aux professionnels et aux habitants</p> <p>Communiquer ce diagnostic (incluant les données) et partager une information ciblée (besoin de main d'œuvre / offre de formation / vivier de demandeurs d'emploi)</p> <p>Identifier les projets d'implantation d'entreprises ou de projets économiques porteurs de création d'emplois dans et hors des quartiers</p> <p>Favoriser les temps de collaboration entre professionnels de l'emploi</p> <p>Innover dans les formes de pré-sélection et de recrutement des candidats en intégrant les évolutions des pratiques des recruteurs liées à l'usage des nouvelles technologies</p> <p>S'approprier le diagnostic territorial de Pôle emploi (réalisé tous les ans à la maille départementale et à la maille agence)</p> <p>Mettre en perspectives l'enquête Besoins de main d'œuvre de Pôle emploi</p> <p>Intégrer le diagnostic des besoins de formation de Pôle emploi et des partenaires</p>	
Créer un dispositif d'observation des parcours et de suivi des cohortes	S'adosser à l'observatoire des parcours des publics des quartiers (PLIE) et, en amont ou en complément du PLIE, suivre des cohortes de demandeurs d'emploi très éloignés du marché du travail	<p>S'appuyer sur l'accompagnement global mis en place par Pôle emploi dans les services sociaux afin d'améliorer la prise en compte des quartiers</p>	
	Assurer un meilleur suivi des bénéficiaires du RSA issus des quartiers		
Renforcer la coordination des acteurs de l'emploi	Mettre en place et réunir régulièrement un Service publique de l'emploi technique (SPET) dédié à la politique de la Ville		<p>Prendre appui sur les coordinations emploi locales existantes dans les territoires non couverts par le PLIE pour mettre en lumière les besoins non couverts et proposer des formes innovantes d'accompagnement au bénéfice des demandeurs d'emploi</p> <p>Dans les territoires couverts par le PLIE, améliorer la prescription vers ce dispositif des publics des quartiers de la politique de la Ville les plus éloignés de l'emploi</p> <p>Mobiliser les commissions territoriales d'insertion pour y inscrire les questions relatives à la politique de la Ville : besoins des publics et projets mis en œuvre</p> <p>Mobiliser les chargés de développement des EPI, comme référents politique de la Ville</p> <p>Intégrer le critère géographique dans le logiciel ISIS des Espaces parisiens d'insertion</p> <p>Mobiliser et partager l'expertise des coordinateurs sociaux de territoire</p>
Renforcer la couverture territoriale des opérateurs de l'emploi	<p>Etablir localement un diagnostic des ressources accessibles</p> <p>Travailler à la couverture des besoins avec l'ensemble des acteurs de l'emploi</p>		<p>Associer largement les acteurs publics, les opérateurs du SPET, les représentants des organisations professionnelles et des chambres consulaires</p> <p>Programmer une réunion SPET tous les deux mois dès 2015</p> <p>Engager une dizaine d'initiatives communes conduites par la ville et l'Etat sur le champ de l'emploi</p> <p>Associer tous les acteurs au diagnostic sur l'accessibilité des ressources d'information et d'accompagnement dans chaque quartier</p> <p>Organiser une couverture territoriale adaptée avec l'identification des acteurs compétents et la mise à disposition d'un 1^{er} niveau d'information/ orientation.</p> <p>Etablir avec chaque acteur de l'emploi, dont les actions à l'échelle départementale (ou inter arrondissements), une stratégie de présence dans les quartiers (implantation, permanence, relais locaux...)</p> <p>Développer l'« aller-vers » en partenariat avec d'autres acteurs implantés localement</p>

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

1.2.2. Développer l'offre de formation et / ou l'accès à l'offre existante pour les publics de niveaux infra V en renforçant l'articulation entre les dispositifs de formation, les fonctions d'ingénierie de parcours et les modes innovants d'apprentissage

Priorité Développer les compétences des habitants les plus vulnérables sur le marché du travail		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
<p>Prioriser l'accès des habitants des quartiers politique de la Ville dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi</p>	<p>Accroître la part des résidents en quartiers politique de la Ville bénéficiaires d'un accompagnement au titre du PLIE, de la garantie jeune, d'un accompagnement renforcé de la Mission locale (ML) ou d'une formation dispensée par l'école de la deuxième chance (E2)</p>	<p>Porter en 2015 à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 35% la part des résidents en quartiers politique de la Ville bénéficiaires d'un accompagnement au titre du PLIE - 25% la part des jeunes accompagnés par la ML issus des quartiers politique de la Ville - 25% ceux bénéficiant d'une formation dispensée par l'E2C <p>Veiller à la part des femmes bénéficiaires des dispositifs précités</p> <p>Mettre à disposition au sein des structures jeunesse implantées dans les quartiers (espaces jeunes, antennes jeunes, lieux d'accueil innovants) des professionnels de la Mission locale pour raccrocher à l'emploi des jeunes des quartiers peu ou pas connus de la Mission locale (généralisation d'une expérimentation réussie menée par la ML sur le quartier de la Goutte d'Or)</p> <p>Travailler sur les freins à l'emploi relevant des codes sociaux, des postures professionnelles, du comportement et de l'image</p> <p>Expérimenter le bénéfice de ces dispositifs au profit d'une vingtaine de jeunes suivis par la PJJ</p> <p>Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun, d'insertion et de formation aux publics PJJ par une meilleure collaboration avec le PLIE et la Mission locale</p>
<p>Repérer, accompagner, former chaque année des jeunes de 16 à 25 ans habitants ne maîtrisant pas les compétences clés</p>	<p>Mieux articuler le Plan parisien de lutte contre l'illettrisme avec les autres dispositifs existants et promouvoir le développement des compétences clés</p>	<p>Mettre en lien le Plan parisien de lutte contre l'illettrisme avec tous les acteurs jeunesse et le dispositif régional Avenir Jeunes</p> <p>Mettre en place des actions de formation / remédiation en lien avec la Mission Locale de Paris, complémentaires au droit commun, en direction :des jeunes faiblement qualifiés repérés lors de la journée défense et citoyenneté (367 jeunes dans cette situation en 2013) des jeunes des quartiers ne pouvant pas intégrer l'offre de formation Avenir Jeunes en raison d'un niveau insuffisant (352 jeunes concernés en 2013 sur 5 885 personnes issus des quartiers pour l'ensemble des niveaux 5bis et 6) des jeunes scolarisés partiellement en France mais de niveau linguistique inférieur au niveau « A1.1.1 », en lien avec la région et Défi-Métiers.</p> <p>Prioriser les jeunes suivis par la PJJ qui remplissent l'un des critères précités</p> <p>Encourager les contenus et méthodes pédagogiques innovants. Intégrer les chantiers école expérimentaux et les chantiers éducatifs dans une logique de parcours</p> <p>Renforcer le partenariat avec les OPCA, les têtes de réseaux IAE, les CFA, les branches professionnelles</p> <p>Mobiliser les ressources de la Ville de Paris au service de la lutte contre l'illettrisme : cours municipaux d'adultes, formations du plan départemental d'accès à l'emploi (PDAE)</p> <p>Mobiliser les ressources de l'Etat : Défi-Métiers en tant que pilote du Plan régional de lutte contre l'illettrisme, les centres de ressources illettrisme pour la sensibilisation / formation des acteurs jeunesse et emploi</p>

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
<p>(Suite)</p> <p>Repérer, accompagner, former chaque année des jeunes de 16 à 25 ans habitants ne maîtrisant pas les compétences clés</p>	<p>(Suite)</p> <p>Mieux articuler le Plan parisien de lutte contre l'illettrisme avec les autres dispositifs existants et promouvoir le développement des compétences clés</p>	<p>Former un vivier de tuteurs, de formateurs bénévoles et salariés capables d'accompagner des jeunes en auto formation et e-learning (MOOC) et de développer des formes innovantes d'apprentissage en lien avec les projets du centre de recherches interdisciplinaires (CRI)</p> <p>S'appuyer sur les universités présentes dans les quartiers comme lieu d'accueil et de formation des jeunes en reprise d'études</p> <p>Développer le partenariat avec les universités afin de faciliter l'accès des jeunes aux formations diplômées d'accès aux études universitaires (DAEU) et capa-droit des universités</p> <p>Développer le partenariat avec l'Education nationale (Le Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés-CASNAV-, les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), la Cellule d'accueil Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). Développer le partenariat avec la Mission locale de Paris</p> <p>Etudier la possibilité d'indemniser les jeunes suivant les formations lutte contre l'illettrisme / compétences clés avec le concours de la Région et du Département</p> <p>Accompagner et qualifier les opérateurs de terrain</p> <p>Augmenter l'accès direct aux formations pré qualifiantes ou qualifiantes sur des métiers en tension notamment sur les formations financées par Pôle emploi, et en utilisant le levier de l'alternance</p>
<p>Consolider l'offre de formation linguistique articulée à l'emploi, ainsi que l'offre de pré-qualification sur les savoirs de base</p>	<p>Promouvoir les parcours linguistiques à visée professionnelle et les offres de pré-qualification</p>	<p>Reconduire le programme développé dans le cadre du CUCS en veillant à une meilleure articulation avec les autres dispositifs existants, les OPCA, les besoins diagnostiqués et l'offre cartographiée, les conventions signées avec les organismes de formation et les actions du PLIE</p> <p>Utiliser les capacités d'expertise et de prescription des EPI</p> <p>Consolider les formations « compétences clés » des cours municipaux pour adultes</p> <p>Veiller au maintien du financement des formations "compétences clés" et "linguistiques" dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle</p>
<p>Développer les compétences et les usages numériques</p>	<p>Encourager les programmes autour du numérique</p>	<p>S'appuyer sur l'accompagnement global mis en place par Pôle Emploi dans les services sociaux pour favoriser l'accès des publics les plus éloignés à l'offre</p> <p>(Suite)</p> <p>Inciter et soutenir les initiatives et structures plaçant le numérique au service de l'insertion, mêlant production, formation et accompagnement social</p> <p>Encourager et pérenniser les fabriques sociales d'apprentissage de la programmation pour développeurs, codeurs, designers web, etc.</p> <p>Revoir les missions et moyens des espaces publics numériques (EPN) et leur positionnement dans le contrat de Ville.</p> <p>Intégrer le brevet informatique et internet (B2I) dans le Plan de lutte contre l'illettrisme (PLCI) et les parcours linguistiques à visée professionnelle</p> <p>Développer les chantiers école et les chantiers d'insertion autour du numérique ou développer des modules au sein des chantiers existants visant à la qualification numérique</p> <p>Identifier des perspectives d'emploi dans la filière (sur l'audiovisuel au sens large)</p> <p>Informier et former les personnels des EPN aux services en ligne de pole-emploi.fr.</p>

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

1.2.3. Impliquer les employeurs, les branches professionnelles et les citoyens pour améliorer la qualification et l'accès à l'emploi des publics des quartiers, et en particulier la Ville de Paris et ses satellites

Priorité Encourager le dialogue social territorial		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
<p>Favoriser les collaborations territoriales avec les entreprises, les branches professionnelles ou les groupements d'entreprises</p>	<p>Contractualiser des objectifs avec les entreprises privées et les employeurs publics</p>	<p>Parvenir à la conclusion de 20 conventions de partenariat par an entre acteurs de l'insertion et entreprises à compter de 2015 (sur le modèle des chartes « entreprises et quartiers ») avec une implication forte des clubs de prévention et des centres sociaux et faire entrer les jeunes les plus en difficulté dans des parcours personnalisés vers l'emploi, notamment les jeunes suivis par la PJJ</p> <p>Faire l'état des lieux des projets de recrutement des grands employeurs sur le territoire parisien et anticiper les besoins des entreprises en amont de leur implantation</p> <p>Mettre à profit les liens existants entre la Ville et le tissu économique en agissant notamment auprès des PME pour promouvoir les différents dispositifs d'aide à l'emploi et au recrutement</p> <p>Favoriser le rapprochement demandeurs d'emploi / entreprises</p> <p>Favoriser le rapprochement des acteurs de l'emploi, des acteurs associatifs et des entreprises des quartiers en lien avec les mairies d'arrondissement, notamment pour favoriser l'emploi des jeunes</p> <p>Connecter l'école et l'entreprise, les quartiers et l'entreprise en développant les stages de 3ème, l'évaluation des compétences, la confirmation des projets professionnels, la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), l'alternance, l'apprentissage. Développer l'apprentissage au regard des objectifs nationaux (formation de 500 000 apprentis d'ici à 2017) et densifier le nombre d'apprentis dans les quartiers de la politique de la Ville</p> <p>Mettre en œuvre des procédures de pré-sélection et de recrutement innovantes (<i>médiation active, méthode de recrutement par simulation, groupements d'employeurs...</i>)</p> <p>Mobiliser l'offre développée par Pôle emploi en matière de services aux entreprises</p> <p>S'appuyer sur les expérimentations mises en place par Pôle emploi pour développer l'alternance et impliquer les entreprises concernées dans le recrutement de jeunes issus des quartiers en contrat d'alternance</p> <p>Valoriser les relations entre les grandes entreprises et les acteurs de l'innovation sociale numérique</p> <p>Rapprocher les grandes entreprises en mutation numérique des acteurs de l'innovation sociale formateurs de profils numériques atypiques (<i>autodidactes et sans diplôme</i>)</p> <p>S'appuyer sur les clubs locaux d'entreprises (FACE, CREPI, IMS...), les réseaux de commerçants et d'artisans</p> <p>Favoriser l'embauche de jeunes issus des quartiers par une meilleure information des entreprises (notamment les TPE) sur les questions RH et notamment les dispositifs aidés, sur le modèle du « Club Asso » pour les employeurs associatifs</p> <p>Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en leur ouvrant les réseaux de recrutement, en s'appuyant en particulier sur les initiatives des associations spécialisées</p>

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
(Suite) Favoriser les collaborations territoriales avec les entreprises, les branches professionnelles ou les groupements d'entreprises	Développer les parcours qualifiants ciblés sur les publics bas niveaux de qualification (BNQ) demandeurs d'emploi ou salariés précaires dans les secteurs en tension	<p>Renforcer l'accès et l'information sur les droits (<i>compte personnel formation, conseil en évolution professionnelle, CIF...</i>)</p> <p>Développer les relations avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et les branches professionnelles pour favoriser l'émergence d'une ingénierie dédiée</p> <p>Mutualiser les fonds de formation des petites structures (PME et TPE) en lien avec les OPCA</p> <p>Agir sur la formation et la qualification des demandeurs d'emploi en fin de CDD, dans la logique de parcours durable en s'appuyant sur le conseil en évolution professionnelle (Pôle emploi)</p> <p>Faire identifier par les entreprises les salariés peu qualifiés ou illettrés</p> <p>Mobiliser dès 2015 l'offre de service de Pôle emploi en matière d'orientation destinée à l'ensemble des demandeurs d'emploi en fonction de leurs besoins</p> <p>Mobiliser au même titre le conseil en évolution professionnelle (<i>information premier niveau, élaboration d'un projet professionnel et mise en œuvre d'un projet de formation</i>), et le compte personnel de formation</p> <p>S'appuyer sur le Service public régional de l'orientation (SPRO) pour flécher cette nouvelle offre de service et / ou adapter cette offre aux besoins des publics des quartiers</p> <p>Créer des dispositifs et des financements dédiés pour encourager l'économie du web qui recrute des autodidactes et des sans diplôme</p>
Impliquer les citoyens dans la bataille de l'emploi	Développer le parrainage	<p>S'appuyer sur les réseaux existants (<i>service public de l'emploi, solidarité nouvelle face au chômage...</i>) et sur les plateformes numériques de mise en relation entre bénévoles et « missions de solidarité »</p> <p>Les bailleurs sociaux en lien avec l'Union sociale de l'habitat (USH) et l'organisation « Nos quartiers ont du talent » pourront organiser en interne un parrainage avec les jeunes résidents des quartiers politique de la Ville</p> <p>Faire connaître le dispositif des Classes préparatoire intégrées</p>

1.2.4. Favoriser le développement et/ou l'implication des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers

Priorité		
Affirmer l'ESS comme un levier de développement local		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Orienter l'offre d'insertion par l'activité économique (IAE) et les clauses sociales d'insertion en direction des habitants des quartiers	Flécher l'offre IAE vers les habitants des quartiers politique de la Ville	<p>Maintenir durant la durée du contrat à hauteur de 30 % la part des salariés en insertion résidant en quartiers politique de la ville et bénéficiaires du RSA dans les structures de l'IAE conventionnées par l'Etat</p> <p>Améliorer, dans le cadre des orientations stratégiques du CDIAE, le recrutement en veillant à la formation et aux sorties vers l'emploi.</p> <p>Soutenir prioritairement les projets de création ou de consolidation des SIAE implantés en quartiers politique de la Ville</p> <p>Augmenter le nombre de chantiers école dans les quartiers politique de la Ville en mettant en place des mécanismes de cofinancements souples</p> <p>Favoriser au sein du Comité technique d'animation (CTA) le suivi des parcours des personnes issues des quartiers politique de la Ville dans les structures de l'insertion par l'activité économique en faisant évoluer l'animation de Pôle emploi (au regard des nouveaux enjeux de la réforme de l'IAE)</p>

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
<p>(Suite)</p> <p>Orienter l'offre IAE et les clauses sociales d'insertion en direction des habitants des quartiers</p>	<p>Mobiliser les clauses sociales d'insertion</p>	<p>La politique d'achats de la ville aux structures d'insertion par l'activité économique sera intensifiée, aussi bien en matière de clauses sociales d'insertion (art.14 du code des marchés publics) qu'en matière de marchés d'insertion (art. 30), plus adaptés aux régies. Les possibilités d'allotissement des marchés seront également étudiées afin d'ouvrir plus largement les possibilités de candidature des régies.</p> <p>Définir un indicateur pour comptabiliser le nombre d'habitants résidant dans un quartier politique de la Ville ayant bénéficié de la clause sociale dans les marchés de la Ville</p> <p>Développer les clauses sociales dans les marchés publics et privés, les partenariats entre entreprises et acteurs de l'insertion et porter à hauteur de 10% en 2015 le nombre de bénéficiaires issus des quartiers politique de la Ville recrutés en application de ces clauses sociales</p> <p>Améliorer les capacités à analyser qualitativement les effets des clauses dans le parcours des bénéficiaires</p> <p>Etudier l'opportunité de poursuivre, à l'issue du PLACI, une action volontariste dans le cadre des opérations de renouvellement urbain : mettre en œuvre les moyens humains et financiers adaptés.</p> <p>Développer les clauses sociales d'insertion dans les marchés privés ou parapublics, notamment en renforçant l'offre de facilitateurs sur le territoire parisien et en la rendant plus lisible pour les entreprises et acteurs de l'emploi</p> <p>Travailler avec les bailleurs sociaux et les ESH pour les inciter et, le cas échéant, les accompagner dans le développement d'une politique d'achat orientée vers les SIAE et les régies de quartier. Permettre aux bailleurs sociaux l'accès à une offre de facilitateur renforcée sous la forme d'un GIE afin de simplifier et fluidifier l'accès aux clauses sociales d'insertion des résidents des quartiers politique de la Ville. Inciter les bailleurs à travers leur schéma d'achat socialement responsable à développer une politique d'achat orientée vers les SIAE et les régies de quartier</p>
<p>Favoriser l'implantation et le développement dans les quartiers des structures et projets ESS par un soutien en ingénierie et en pilotage</p>	<p>Consolider et soutenir le développement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et réseaux existants</p> <p>Appuyer l'émergence et la structuration de PTCE dans les filières innovantes</p> <p>Accompagner les régies de quartier dans la diversification de leurs activités et leur coordination</p> <p>Favoriser l'implantation des nouvelles ressourceries / recycleries dans les quartiers</p>	<p>Suivre et accompagner le développement de Paris Musiques, Mode Design Goutte d'Or et Fontaine Ô Livres</p> <p>Consolider le financement du fonctionnement et des coordinations en l'inscrivant dans le droit commun de la direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur (DDEES) et des dispositifs régionaux</p> <p>Poursuivre la réflexion avec Est Ensemble dans le cadre de l'investissement territorial intégré (ITI) autour des éco activités et de l'économie circulaire</p> <p>Etudier l'opportunité de créer un pôle dédié au numérique</p> <p>Elaborer un plan d'actions avec le comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) et le collectif des régies parisiennes, en lien avec les bailleurs. Les bailleurs pourront s'engager auprès du collectif des régies de quartier parisiennes à travers une convention d'objectifs partagée (volume de marché, évaluation des sorties dynamiques, passerelle avec les marchés "clausés", passerelles entreprises avec les entreprises générales sous contrat avec les bailleurs pour l'accès à l'emploi pérenne des salariés en insertion suivi par les régies de quartier)</p> <p>Structurer la filière en développant notamment de nouvelles entités et en mutualisant les services dans le cadre de projets PTCE</p> <p>Les marchés débarras d'encombrants des bailleurs sociaux pourront être orientés vers un PTCE du réemploi, permettant la valorisation des déchets dans les filières du réemploi et la sensibilisation à la réduction des déchets auprès de leurs habitants</p>

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Former à l'ESS	Favoriser la connaissance et le développement de l'ESS	Prendre appui sur des structures phares Créer des synergies entre le Pôle immobilier d'entreprises LUTESS dédié aux structures de l'économie sociale et solidaire, situé dans l'Est 19ème, et les quartiers politique de la Ville du 19ème Développer des réunions d'information de L'Atelier en priorité dans les quartiers politique de la Ville Assurer par l'Atelier la formation des agents des équipes de développement local (EDL), des structures d'accompagnement à la création d'activités dans les quartiers et des habitants

1.2.5. Former et professionnaliser les acteurs des quartiers sur la question de l'emploi et du développement de l'économie de proximité

Priorité Former et professionnaliser		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Mettre en place des cycles de qualification	Qualifier sur le développement économique local et les écosystèmes locaux	S'appuyer sur l'expertise du pôle ressources politique de la Ville, du centre de ressources régional ESS l'Atelier Favoriser la coopération avec les centres de ressources politique de la Ville d'Ile de France sur ce thème Mutualiser les compétences inter directions
Accompagner la professionnalisation des pratiques	Former les acteurs de l'emploi	Qualifier les acteurs associatifs de l'insertion sociale et professionnelle sur le dispositif RSA pour lutter contre le non-recours Former à des méthodes d'accompagnement innovantes comme les "compétences fortes" ou les méthodes de médiation active, former à la lutte contre les discriminations Réfléchir à un socle de services permettant une labellisation « Paris emploi » des différents intervenants
Assurer une meilleure information mutuelle	Assurer l'information mutuelle entre les acteurs du quartier et les conseillers insertion des EPI	Intégrer les informations dans le logiciel PASS utilisé par les EPI afin de les mettre en circulation

1.3. Prévenir les situations de précarité

La prévention des situations de précarité a été l'un des axes forts d'intervention du CUCS 2007-2014.

En favorisant le lien social, dans la lutte contre l'isolement comme dans la promotion de l'accès aux droits des plus précaires, la mise en œuvre résolue de cet axe a permis la création de 6 centres sociaux et le développement des premiers relais d'accueil des habitants par un maillage associatif de grande proximité ; l'émergence de réseaux locaux de solidarité de voisinage : 4 accorderies, la mise en place du projet Voisin - Age (lutte contre l'isolement des personnes âgées précaires), l'expérimentation d'un accompagnement global des familles monoparentales précaires, et un dispositif de parrainage de proximité ; la création de 7 ateliers santé ville (ASV) qui ont participé à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé ; la consolidation des structures d'accès au droit que sont les 3 maisons de justice et du droit (MJD), les 5 points d'accès aux droits (PAD), de multiples relais d'accès aux droits (RAD) et de la médiation pour l'accès aux services publics avec les points d'information médiation multi services (PIMMS).

Dans le contexte national et au regard de la dégradation de la situation de l'emploi, il convient de poursuivre et d'intensifier les efforts déjà engagés dans les quartiers. En effet, les habitants des quartiers prioritaires connaissent toujours un cumul de difficultés sociales et économiques supérieures au reste du territoire parisien. Des populations spécifiques, comme les femmes seules, les familles monoparentales et les personnes âgées se retrouvent aussi confrontées à un isolement grandissant.

De fait, si les efforts réalisés pour faciliter l'accès aux droits sont incontestables et si la fréquentation croissante des structures témoigne d'un besoin avéré et d'une réponse adaptée, on constate la persistance de situations de non-recours aux droits et aux dispositifs d'aides, favorisées par les situations d'isolement.

Il est affirmé à nouveau dans le contrat de Ville que le traitement et la lutte contre la précarité relèvent des politiques de droit commun. L'enjeu de l'intervention de la politique de la Ville est de garantir que celle-ci bénéficie aux habitants des quartiers, au-delà de ce droit commun. C'est le cas

CONTRIBUTION CITOYENNE

La précarité et l'exclusion sont de plus en plus importantes et visibles dans l'espace public : nombreux sans domicile fixes (dont des mineurs), mendicité, vente à la sauvette, prostitution. A cette précarité visible s'ajoute des difficultés sociales graves même si elles sont moins visibles pour des catégories de personnes souvent trop isolées (familles monoparentales, personnes âgées...). Pourtant, les quartiers prioritaires jouissent d'une vie associative riche qui permet une multitude de lieux de rencontre et d'échanges, voire de solidarité active, des plus institutionnels aux plus informels (centres sociaux et sociaux culturels, cuisines collectives, foyers de travailleurs, jardins partagés, amicales de locataires, régies de quartier, vide-greniers, etc.). La diversité culturelle et sociale des quartiers, parfois décrits comme des "villages", est également une richesse. Mais pour combien de temps ? Les tensions entre les communautés, entre nouveaux résidents et plus anciens, le racisme, le repli sur soi progressent.

Plusieurs axes d'action sont proposés pour lutter contre la précarité économique et sociale et pour renforcer le vivre ensemble dans les quartiers : rapprocher habitants et services publics pour un meilleur accès aux droits en développant une écoute bienveillante des usagers, accompagner les personnes âgées pour bien vieillir dans le quartier, aider les familles monoparentales.

Est reconnue la capacité à agir des habitants et des associations pour la solidarité et le dialogue entre les communautés et les individus (participation à des maraudes, collectes et distributions des invendus, potagers collectifs, moments de rencontres intergénérationnelles et interculturelles notamment festifs et artistiques, échanges de services gratuits). Mais il reste de fortes attentes vis-à-vis de l'action publique.

par exemple de l'accès des familles les plus vulnérables aux établissements d'accueil de la petite enfance qui devra être optimisé par un travail sur le non recours mais aussi sur les temps de familiarisation avec l'accueil.

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

L'orientation retenue dans le contrat de Ville est, en cohérence avec la grande cause parisienne de lutte contre l'exclusion portée par la Ville et l'Etat, et le mouvement associatif, de prévenir les situations de précarité et de mettre au centre les habitants en tant que citoyens, détenteurs de devoirs, mais aussi titulaires de droits et acteurs de leurs parcours.

A cette fin, les signataires réaffirment l'accès aux droits comme socle de la citoyenneté, en consolidant une offre de qualité qui garantisse l'égalité de traitement, en luttant contre le non-recours, en maintenant des guichets d'accueil physique des usagers et en décroissant les lieux ressources par une démarche "Hors les murs".

Ils s'engagent à renforcer le maillage associatif de proximité comme premier relais des habitants vers le droit commun et à consolider les réseaux locaux de solidarité de voisinage, en s'appuyant sur l'expertise des habitants comme ressources du territoire. Enfin, en signant le présent contrat, ils souhaitent conforter les démarches participatives en matière de santé, au travers de la santé communautaire. Il convient en particulier de pérenniser et de renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé territorialisées dont les ateliers santé ville, qui doivent prendre leur place dans le futur contrat local de santé parisien (cf. 2.2). Les difficultés spécifiques des publics particulièrement exposés aux inégalités de santé feront l'objet d'une attention particulière.

LES PRIORITES

1. Favoriser le lien social comme vecteur de prévention des situations de précarité
2. Garantir l'accès aux droits pour tous comme levier de citoyenneté

DÉCLINAISON DU PLAN D'ACTION

Acteurs	Public cible	Dispositifs
Ville et Département de Paris Préfecture de Paris Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) Agence régionale de santé d'Ile-de-France (ARS) Caisse d'allocations familiales (CAF) de Paris Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris Bailleurs sociaux Associations de quartier	Habitants des quartiers politique de la Ville	Programme de développement des espaces de vie sociale de la CAF Dispositifs d'accès aux droits Dispositif Adulte-relais
Interdépendance Grande cause de la mandature de lutte contre l'exclusion Plan santé précarité Schéma directeur d'animation de la vie sociale Contrat enfance jeunesse Stratégie pour l'enfance Programme local de l'habitat		

1.3.1. Favoriser le lien social comme vecteur de prévention des situations de précarité

Priorité		
Consolider les relais de solidarité		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Maintenir et développer les dispositifs, réseaux et structures de solidarité	Maintenir et développer les associations structurantes des quartiers, dont les centres sociaux, en tant qu'acteurs du lien social et intergénérationnel dans les quartiers	Créer cinq nouvelles structures d'ici 2020 S'appuyer sur le dispositif adultes-relais dans la médiation et le lien social Prendre en compte la spécificité des quartiers populaires dans le schéma directeur d'animation de la vie sociale 2014-2017, cadre d'intervention défini entre la CAF et le Département de Paris
	Conforter le maillage associatif de proximité	Continuer à mobiliser l'appel à projets politique de la Ville pour soutenir les associations dans les quartiers de la Politique de la Ville S'appuyer sur le programme de développement des espaces de vie sociale (EVS) de la CAF, inscrit dans le schéma directeur d'animation de la vie sociale Créer et attribuer le label « Association de quartier » du département de Paris
	Consolider et développer les réseaux locaux de solidarité de voisinage en direction des familles monoparentales précaires et des personnes âgées isolées	Consolider les 4 projets engagés de lutte contre l'isolement des familles monoparentales précaires, dans les quartiers de la porte de Vanves (14 ^{ème}), la porte Montmartre (18 ^{ème}), de Flandre (19 ^{ème}) et les portes du 20 ^{ème} , en lien avec la direction de la famille et de la petite enfance de la Ville de Paris (DFPE) Engager de nouvelles démarches de ce type dans deux quartiers à définir au regard de la présence de familles monoparentales et de leurs difficultés Expérimenter dans trois territoires des projets favorisant des liens de proximité
	Favoriser l'organisation d'échanges de services entre habitants	Consolider les 4 accorderies (systèmes d'échanges de services solidaires entre ses membres) parisiennes Encourager les initiatives de solidarité et d'entraide, en particulier intergénérationnelles
	Travailler en amont des situations de précarité avec les bailleurs sociaux et les acteurs publics pour prévenir les situations de surendettement et accompagner les personnes fragilisées	S'appuyer sur la relation de proximité entre les bailleurs sociaux et leurs locataires, notamment grâce aux gardiens, pour détecter et signaler les situations de personnes fragilisées et engager un travail en lien avec les services du département comme de la préfecture (commission du surendettement) Mobiliser les conseillers/ères sociales des bailleurs et les services sociaux de la Ville autour de l'idée d'un accompagnement social global (cf. 3.2 insérer les quartiers dans la ville) en s'appuyant sur la notion de référent pivot expérimentée dans le cadre de la Grande cause Réviser, sous l'égide de l'État, la charte de prévention des expulsions, d'aborder les moyens d'améliorer l'articulation des dispositifs existants des différents partenaires, d'harmoniser les outils de communication existants et/ou réaliser des outils communs interinstitutionnels à destination des ménages et des bailleurs, d'améliorer les échanges entre la commission de surendettement et la commission de prévention des expulsions Réviser la charte des mutations et favoriser l'accès à un logement adapté correspondant à la composition familiale et aux ressources, en facilitant les mutations interbailleurs et intercontigents Diffuser une information adéquate aux locataires en situation d'impayés et aux bailleurs du parc privé : face à la faible sollicitation des services compétents et des aides disponibles, transmettre plus d'informations aux locataires et aux bailleurs Adapter les dispositifs du FSL afin de lutter contre le non-recours et de renforcer son rôle d'outil de prévention des expulsions et d'accès aux logements (aides financières directes aux ménages, actions d'accompagnement sociales liées au logement et d'intermédiation locatives)

1.3.2. Garantir l'accès aux droits pour tous comme levier de citoyenneté

Priorité Lutter contre le non-recours		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Consolider et valoriser l'offre institutionnelle et associative d'accès aux droits	Consolider l'offre parisienne d'accès aux droits: les 3 maisons de la justice et du droit (MJD), les 5 points d'accès aux droits (PAD) et les relais d'accès aux droits (RAD) Mettre en place l'expérimentation du conseil de juridiction	Poursuivre l'intervention de la Ville de Paris (DDCT et DAJ) et du Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD) Entamer un dialogue plus large avec les acteurs du monde judiciaire Implanter prioritairement les nouvelles structures d'accès au droit (MJD et PAD) dans les quartiers populaires et leur assurer une plus grande visibilité Poursuivre l'effort consenti par le Tribunal de grande instance (TGI) de Paris sur les moyens humains affectés aux PAD et aux MJD (un greffier et un agent administratif) Poursuivre les permanences défenseur des droits au sein des structures d'accès aux droits (PAD et MJD)
	Développer l'offre d'accès aux droits de la CAF dans les quartiers de la politique de la Ville	Augmenter d'ici 2020 : <ul style="list-style-type: none"> - de 20% le nombre de rendez-vous des droits assurés par la CAF en faveur des familles rencontrant un événement fragilisant, - de 20% le nombre de rendez-vous des droits réalisés par la CAF en direction des familles monoparentales dont un enfant entre au collège, - de 20% le nombre de parcours accompagnés par la CAF en faveur des familles monoparentales bénéficiaires du RSA socle et du RSA activité, - de 20% le nombre de rendez-vous d'accès aux droits et de parcours accompagnés assurés par la CAF pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès et le maintien au logement Veiller à la mise en œuvre de l'expérimentation du dispositif concerté de "garantie contre les impayés de pension alimentaires" lancée à Paris le 1 ^{er} octobre 2014 Développer les relations entre la CAF et les bailleurs sociaux en vue d'augmenter le nombre de signalements et d'apurements permettant un meilleur accès aux droits et la prévention des expulsions Réaliser des diagnostics visant à développer des actions d'informations et d'accès aux droits en matière d'aides au logement dans les nouveaux quartiers de Blémont (18 ^{ème}) et Chaufourniers (19 ^{ème})
	Renforcer la médiation d'accès aux services publics et aux droits santé – en lien avec la CPAM	Conforter les 5 PIMMS et développer des nouveaux partenariats (avec les acteurs de la sécurité sociale notamment) tout en garantissant l'engagement du droit commun

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
<p>(Suite)</p> <p>Consolider et valoriser l'offre institutionnelle et associative d'accès aux droits</p>	<p>Mobiliser et qualifier les acteurs locaux, pour permettre une meilleure prise en charge des personnes et pour une meilleure articulation et complémentarité des interventions</p>	<p>Élaborer un diagnostic partagé de l'offre pour chaque territoire, à partir du recensement de l'offre effectué par la DAJ en lien avec la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) de la Ville</p> <p>Mettre en place une coordination accès aux droits à l'échelle des quartiers, avec les opérateurs associatifs des PAD, PIMMS et les MJD, les associations de proximité, les centres sociaux et les services sociaux départementaux</p> <p>Développer, en lien avec les PAD, les MJD, les associations d'aide aux femmes victimes de violences et le CIDFF de Paris, l'accès aux droits des femmes victimes de violences</p> <p>Créer des parcours d'insertion pour éviter les situations de décrochage en coordonnant les actions de la Mission locale avec celles de la prévention spécialisée, de l'ASE, de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), du service d'insertion et de probation (SPIP), des SSDP et en mobilisant les associations œuvrant spécifiquement auprès des jeunes pour leur venir en aide dans l'urgence et les accompagner dans leur parcours d'insertion. Pour une meilleure articulation avec les services sociaux du département, seront désignés en SSDP des référents « jeunes » dans le cadre de la réforme de l'action sociale territoriale parisienne.</p> <p>Assurer par le Centre national d'information sur le droit des femmes et les familles (CIDFF) de Paris la formation des professionnels de la politique de la Ville sur le repérage des femmes victimes de violence</p> <p>Développer la connaissance des structures et associations spécialisées dans l'accès aux droits des femmes victimes de violences</p> <p>Créer et diffuser des outils de sensibilisation et d'information des acteurs associatifs : annuaires, cartes, formations croisées, etc.</p>
	<p>Renforcer et coordonner l'offre d'apprentissage du français pour favoriser les parcours de formation</p>	<p>Renforcer les dispositifs d'apprentissage du français (ASL, Ouvrir l'école aux parents, formation CAI, Parcours à visée professionnelle, passerelles linguistiques, Avenir jeunes, compétences clés) pour répondre aux besoins</p> <p>Renforcer la coordination entre les différents dispositifs pour mieux s'adapter aux besoins et créer des parcours d'apprenants permettant de passer d'un dispositif à l'autre au gré des apprentissages</p>
<p>Permettre aux enfants d'accéder à l'offre d'accueil et aux familles d'y avoir recours</p>	<p>Informer les familles des possibilités de bénéficier d'un accueil</p> <p>Faciliter les démarches administratives</p>	<p>Informer sur la réalité des prix</p> <p>Mettre en place des conditions favorables à une communication par les pairs</p> <p>Favoriser l'ouverture des établissements aux parents</p> <p>Diversifier les modes de fréquentation (multi-accueil) de façon à ce que les familles puissent élaborer le mode d'accueil qui leur convient le mieux</p> <p>Informer sur les démarches ;</p> <p>Accompagner la réalisation des démarches</p>
<p>Assurer l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de droit commun</p>	<p>Garantir l'accessibilité physique aux PAD, PIMMS et MJD</p> <p>Elaborer une communication accessible à tous (braille, grand caractère, français simplifié ou facile à lire, pictogrammes...)</p> <p>Assurer la possibilité de faire appel à un interprète en langue des signes française</p>	<p>Inscrire les principes de l'accessibilité universelle dans les cahiers des charges</p> <p>Tisser des relations étroites avec la MDPH 75</p>

Axe 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Permettre l'accès de tous aux aides facultatives par une meilleure information	Garantir la connaissance et l'accès aux prestations d'aide sociale facultative	Identifier des relais dans les territoires qui permettraient de faire connaître les aides facultatives aux plus éloignés du droit Associer des usagers pour tester avec le CASVP les documents produits et suggérer des améliorations, en lien avec les conseils citoyens
	Mieux coordonner et valoriser les différents dispositifs destinés aux jeunes en situation de précarité et renforcer leur accompagnement par les services sociaux	Garantir l'articulation des aides existantes visant à répondre aux besoins de première nécessité et à l'insertion des jeunes (FAJ, aides sur Projet CAF, aides exceptionnelles CASVP, commission des dons et legs) : état des lieux, redéfinition des dispositifs, conventionnements Communiquer sur ces dispositifs auprès des associations de quartier, des maraudes, des établissements d'enseignement secondaire, des universités et des services de la justice (PJJ, SPIP)
	Mieux informer sur les aides liées à la précarité énergétique	Identifier des relais dans les territoires qui permettraient de faire connaître ce type d'aides (à l'instar des PIMMS pour les fournisseurs d'énergie) et généraliser la diffusion des outils de communication, en lien avec les mairies d'arrondissements et l'Agence parisienne du climat (APC) Favoriser le travail d'identification des foyers à conduire avec les bailleurs sociaux et les travailleurs sociaux (CAF, département de Paris)
Inscrire les politiques de prévention santé dans chaque parcours de vie des habitants	Cf. 2.2	
Adapter les modes de faire aux situations et besoins des habitants ainsi qu'à l'évolution des services publics	Développer des actions hors les murs pour aller vers les habitants	Adapter le dispositif de relais d'accès aux droits (RAD) aux besoins pour rendre les permanences plus efficaces : implantation, répartition territoriale et définition du public cible Favoriser la présence du bus de la solidarité (permanences du bus du Barreau) dans les quartiers Réfléchir à l'expérimentation d'un projet itinérant d'accès aux droits S'appuyer sur le dispositif des "rendez-vous des droits" de la CAF de Paris
	Favoriser l'interconnaissance des ressources collectives et individuelles de chaque territoire pour faciliter les parcours de vie des habitants	Participation des professionnels de la politique de la Ville (chefs de projet, agents de développement local, délégués du Préfet) et des acteurs locaux du lien social aux dynamiques et coordinations mises en œuvre par les coordinateurs sociaux territoriaux (DASES) Institutionnaliser un temps de coordination entre travailleurs sociaux, habitants et acteurs du lien social à l'échelle du quartier pour mieux prendre en compte les besoins des habitants Créer des outils de communication et d'information des professionnels
	Prendre en compte les situations et besoins particuliers des habitants des quartiers populaires dans le Plan santé précarités	S'appuyer sur le Plan santé précarité et l'expertise des 7 ASV parisiens Impliquer la CPAM de Paris, l'AP-HP au travers de son dispositif PASS (24 Permanences d'accès aux Soins) en lien avec les centres médico-sociaux du département de Paris
	Réduire la fracture numérique, facteur de développement des inégalités dans le cadre de l'accroissement des possibilités de démarches en ligne	S'appuyer sur le réseau des espaces publics numériques (EPN) parisiens et des associations développant des projets autour du numérique pour accompagner les habitants les plus éloignés des usages numériques à travers leurs actions de formation et de médiation

Axe 2

Vivre sa ville et son quartier

2.1. Faire des espaces collectifs des espaces communs

- 2.1.1. Favoriser les usages positifs des espaces collectifs pour en faire des espaces communs et partagés
- 2.1.2. Poursuivre la requalification des espaces extérieurs
- 2.1.3. Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique

2.2. Développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle tout au long de la vie et favoriser l'accessibilité de l'offre culturelle, linguistique, sportive, de santé et aux équipements publics par le développement des démarches de médiation

- 2.2.1. Améliorer l'accès à l'offre
- 2.2.2. Développer l'offre dans les quartiers, notamment dans l'espace public
- 2.2.3. Rendre l'offre plus accessible notamment par la médiation

2.1. Faire des espaces collectifs des espaces communs

Le CUCS 2007-2014 a permis la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de renouvellement urbain, de construction et de rénovation de logements individuels et de transformation positive de l'espace public. Les nombreuses opérations de voirie menées dans le cadre du GPRU depuis 2007, la création ou l'aménagement de voies, mails et places participant de la démarche Nature + , la création de nombreux équipements publics dans le cadre des conventions Anru ou encore la généralisation de la démarche de gestion urbaine de proximité à l'ensemble des quartiers prioritaires après 2008 sont ainsi autant de réalisations en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires. L'ensemble de ces actions a également contribué à une meilleure appropriation des espaces collectifs et du patrimoine urbain par les habitants.

En parallèle, la régulation des usages des espaces publics, la lutte contre les phénomènes d'occupation négative et les enjeux de prévention ont aussi mobilisé les partenaires du précédent contrat. Ce volet du CUCS 2007-2014 a ainsi permis le renforcement dans les territoires prioritaires des liens entre les différents cadres et dispositifs mis en place par l'Etat et la Ville en matière de prévention de la délinquance, en particulier avec le contrat parisien de sécurité 2009-2014 (CPS). Le CUCS a également permis l'extension ou l'adaptation d'un certain nombre de ces dispositifs dans les quartiers prioritaires qui n'en étaient pas pourvus.

La volonté de l'Etat et de la Ville de mobiliser prioritairement, en lien avec leurs partenaires, les ressources en direction des quartiers de la politique de la Ville s'est ainsi affirmée dans les orientations assignées au dispositif Ville Vie Vacances (VVV), dans la part des crédits du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) alloués aux habitants des quartiers prioritaires (à hauteur de 89% en 2014 alors que les instructions nationales fixaient un objectif de 75%) ou encore dans la création de trois zones de sécurité prioritaire (ZSP) entre septembre 2012 et février 2014 sur les périmètres des quartiers politique de la Ville des 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

CONTRIBUTION CITOYENNE

Ce sont les espaces publics qui font l'âme du quartier, lorsqu'ils sont appropriés par les habitants et sont propices aux rencontres. Certains lieux sont appréciés tout au long de l'année (places, parvis, quais, rues commerçantes, marchés aux puces, parcs et jardins, coulée verte) et des animations ponctuelles donnent aussi vie au quartier (Nuit Blanche, nouvel an chinois, projections de plein air, rencontres sportives). Mais les espaces publics génèrent parfois de l'insécurité ou de la répulsion quand ils sont mal entretenus et délaissés, devenant le théâtre de dégradations et d'incivilités (déjections canines, détritiques, graffiti) voire d'appropriations négatives. Ces lieux sont alors évités ou contournés, notamment par les femmes qui font part d'un regard très différent sur le quartier de jour et de nuit, avec une insécurité nocturne parfois forte. Face à ce sentiment d'abandon et d'insécurité, la police est jugée trop absente ou au contraire trop présente de manière injustifiée (les contrôles de police étant vus comme se focalisant fortement sur les jeunes gens d'origine étrangère). La politique globale de sécurité est questionnée : faut-il davantage de moyens policiers, de vidéo-surveillance, de réactivité ou d'accompagnement, ou agir sur l'ambiance des lieux (lumière, espace) ? Une des pistes d'amélioration évoquée est le réinvestissement des espaces publics par les citoyens, grâce à davantage d'activités, d'équipements (crèches, bibliothèques, ludothèques, centres sociaux, mais aussi locaux associatifs partagés, cafés sociaux) et d'entretien, au bénéfice des habitants mais également pour ouvrir le quartier sur la ville et y faire venir d'autres Parisiens. L'objectif est bien des quartiers plus vivants, plus propres (par l'action des services municipaux mais aussi des citoyens : campagnes de prévention, journée de "propreté citoyenne"), plus verts (davantage d'aires de jeux, d'espaces verts, de végétalisations).

La Ville a développé des actions de prévention et de sécurité notamment adaptées aux quartiers politique de la Ville. Il en est ainsi de la création et du soutien financier au Groupement parisien inter bailleurs de surveillance (GPIS) qui intervient à la demande des locataires d'un certain nombre d'immeubles d'habitat social pour réguler et prévenir les occupations problématiques de leurs espaces communs. Il en va de même s'agissant

des correspondants de nuit (CDN), principalement déployés en quartiers politique de la Ville avec deux créations sur la période 2007-2014, et dont l'enjeu en termes de présence humaine et de dispositif de médiation relève prioritairement des attentes exprimées dans les quartiers politique de la Ville.

Il faut aujourd'hui poursuivre les efforts tant en matière d'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires parisiens que d'appropriation des espaces publics et collectifs. En effet, les attentes des habitants demeurent encore très fortes sur ces sujets et le vivre ensemble reste un enjeu prioritaire.

Ainsi, s'agissant plus spécifiquement de la jeunesse, on observe que l'espace public parisien doit pouvoir davantage être adapté, pacifié, et mobilisé par les familles, les adolescents, les enfants, notamment les plus jeunes. Cet investissement dans les espaces publics constitue un levier fort pour permettre l'appropriation par tous de son quartier et, in fine, l'investissement dans la Cité. Il nécessite d'engager des actions de sécurisation, de prévention situationnelle, de pacification des espaces, mais également des réponses appropriées aux attentes de tous les habitants.

La réappropriation de l'espace public par les habitants des quartiers prioritaires parisiens et leurs enfants apparaît donc aujourd'hui stratégique. Pour que ce processus aboutisse, il s'agit de substituer à la notion d'espace public celle d'espace commun reconnaissant la place des lieux collectifs et des espaces frontières à la lisière des habitations (placettes, halls ou cours d'immeubles, cœurs d'îlots, etc.). Cette notion sous-tend, pour les habitants, appropriation, implication et responsabilité. Il convient donc de faire place à l'expérimentation, à l'innovation sociale et d'adopter des méthodologies communes

visant à favoriser la réappropriation partagée de l'espace public, à en encourager les usages positifs, à poursuivre les opérations de reconquête urbaine, et notamment des délaissés urbains. Pour cela, la mobilisation du budget participatif, le travail en lien avec les Mairies d'arrondissement et les instances de démocratie locale sont essentielles. A ce titre, la création de jardins partagés et la végétalisation de l'espace public par exemple répondent à une demande forte des habitants et permettent activement la construction collective d'une ville pacifiée, embellie et partagée. De la même manière, les projets intégrant une démarche artistique à un programme d'aménagement répondent au besoin d'accompagnement des habitants.

Il s'agit également de poursuivre les actions de prévention, de traitement des incivilités et de requalification des espaces extérieurs, la mobilisation effective des habitants dans ces actions devant par ailleurs être envisagée comme concourant à leur réappropriation de l'espace public. Enfin, l'ensemble de ces priorités est appelé à s'articuler avec le futur Contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS), l'enjeu étant notamment d'assurer une coordination effective entre les acteurs de la politique de la Ville et ceux de la prévention sous toutes ses formes. Aussi, il importe notamment d'assurer la cohérence entre les actions financées dans le cadre du contrat de Ville et celles soutenues au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). En outre, à l'image des actions mises en œuvre dans l'ensemble de la capitale, il convient de maintenir et parfois d'amplifier les efforts engagés pour lutter contre le phénomène délinquant dans les actuels quartiers prioritaires. Les moyens consacrés par l'Etat et la Ville au bénéfice des actions développées dans les ZSP participeront pleinement aux efforts de lutte contre ce phénomène.

LES PRIORITES

1. Favoriser les usages positifs des espaces collectifs pour en faire des espaces communs et partagés
2. Poursuivre la politique de requalification des espaces extérieurs
3. Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique

DÉCLINAISON DU PLAN D'ACTIONS

Acteurs	Public cible	Dispositifs
Ville et département de Paris Préfecture de Paris Préfecture de police Associations Conseils de Quartiers Parquet du TGI de Paris Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) Bailleurs sociaux CAF de Paris Clubs de prévention spécialisée MILDECA DRAC	Habitants / usagers des quartiers Enfants, jeunes, personnes âgées Femmes	Budget participatif de la Ville de Paris Gestion urbaine de proximité (GUP) Correspondants de nuit (CDN) Groupement parisien inter bailleurs de surveillance (GPIS) Dispositifs de végétalisation : Main Verte, démarche Nature +, etc. Associations porteuses de Jardins partagés Ville Vie Vacances FIPD Clubs de prévention Inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris (ISVP) Appel à projets Culture et lien social de la DRAC Paris Respire
Interdépendance <i>Contrat parisien de prévention et de sécurité</i> <i>Contrats de prévention et de sécurité de la délinquance d'arrondissements (CPSA)</i> GPRU 4 ^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016.		

2.1.1. Favoriser les usages positifs des espaces collectifs pour en faire des espaces communs et partagés

Priorité 1 Développer les actions d'animation des espaces publics et collectifs en co-construction avec les habitants		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Promouvoir les démarches d'installation innovantes en plein air	Rechercher et proposer les lieux susceptibles d'accueillir de façon permanente des dispositifs d'animation de l'espace public	Mobiliser les acteurs de l'éducation, de la culture et de la Gestion Urbaine de Proximité dans chaque quartier Mettre systématiquement en place des démarches participatives sur les projets d'aménagement Mobiliser le programme de déploiement d'équipements sportifs dans l'espace public
Favoriser la présence des habitants et des usagers sur l'espace commun	Développer de nouveaux usages à destination de tous et notamment des plus jeunes	Mobiliser prioritairement dans les quartiers politique de la Ville le projet "Rendre la rue aux enfants", issu du budget participatif 2014 visant, dans chaque arrondissement, à fermer une rue à la circulation de façon temporaire et à rendre l'espace aux jeux et à la détente pour les enfants et jeunes du quartier, avec un encadrement et une animation par des associations agréées par la Ville Favoriser l'appropriation des espaces publics et collectifs par les plus jeunes, et notamment les centres de loisirs. Poursuivre la construction d'aires de jeux et d'activités sur les grandes places des quartiers prioritaires Mettre en place des démarches participatives, délocaliser sur l'espace commun les actions de concertation citoyenne sur les grands projets d'aménagement des espaces Favorisées des actions ciblées pour les 6-12 ans dans l'espace public

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Promouvoir la participation des territoires aux rallyes citoyens	Favoriser la participation des jeunes des quartiers aux rallyes citoyens, permettant notamment la réduction des incivilités à l'encontre des agents publics	Diffuser l'information sur l'existence des rallyes citoyens, notamment auprès des structures en lien avec la jeunesse (associations jeunesse, clubs de prévention, équipements de la Ville, etc.)
Favoriser la tenue d'événements permettant les échanges sur le territoire entre habitants, associations, usagers ou intervenants extérieurs	Consolider et développer dans l'espace public des animations et des événements collectifs ponctuels (brocantes, ateliers de réparation, débats publics, ateliers ludiques et/ou pédagogiques, concerts, pièces de théâtre, speaker's corner, circulivre, etc.)	<p>Consolider les liens avec les conseils de quartiers</p> <p>Mobiliser les conseils citoyens</p> <p>Mobiliser le dispositif VVV en lien avec la direction de la prévention et de la protection de la Ville (DPP)</p> <p>Mobiliser les Fonds de participation des habitants (FPH) afin de soutenir ces initiatives</p> <p>Mobiliser les mairies d'arrondissements</p> <p>Continuer à s'appuyer sur l'appel à projets politique de la Ville et le volet "animation sociale des quartiers" de la région Ile-de-France</p> <p>Faciliter l'organisation de manifestations festives dans l'espace public (simplification des démarches administratives, aide technique et matérielle)</p> <p>S'appuyer sur le réseau des jardins partagés et le développer</p> <p>S'appuyer sur l'animation du réseau de l'animation de la vie sociale (AVS) de la CAF</p> <p>Favoriser les actions "hors les murs" des centres sociaux</p>

Priorité 2 Promouvoir les actions éducatives et de formation dans l'espace public		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Favoriser les chantiers éducatifs, les chantiers écoles et promouvoir les chantiers d'insertion sur les quartiers	Initier et favoriser la création de ces dispositifs sur les territoires par la sensibilisation et la mobilisation des acteurs, en lien avec les habitants	<p>Accompagner les porteurs de projets</p> <p>Recenser avec les bailleurs sociaux les chantiers supports possibles et présentant une valeur ajoutée éducative</p> <p>Impliquer les services techniques locaux de la Ville dans ce recensement et associer les représentants de locataires</p>
Favoriser la participation des acteurs des quartiers aux actions de valorisation de l'engagement citoyen et associatif	Informier de façon active des dispositifs existants et inciter les acteurs à y participer	<p>S'appuyer sur des opérations du type Bénévoit, CAP'ten, Label co-dev</p> <p>S'appuyer sur la réserve citoyenne et le nouveau contrat civique annoncés par le Gouvernement début février 2015</p> <p>Porter la part des jeunes issus des quartiers prioritaires en service civique à 25% d'ici 2020</p>
Favoriser les démarches d'éducation populaire vis-à-vis des habitants	Valoriser les actions notamment par des actions de communication sur les acteurs bénévoles des quartiers	<p>Valoriser les actions de bénévolat dans les quartiers sur le site paris.fr</p> <p>Encourager l'information sur ces actions dans les outils de communication des mairies d'arrondissements</p> <p>Développer des lieux ouverts au débat et à la transmission</p> <p>S'appuyer sur les conseils citoyens et les partenaires politique de la Ville</p>
Amplifier la participation des habitants aux démarches de GUP	Encourager la participation des conseils de quartiers et de collectifs non constitués	<p>Informier et faire participer annuellement les relais locaux (gardiens d'immeubles, associations de proximité, commerçants, copropriétés etc.) sur le fonctionnement de la GUP</p> <p>Créer et diffuser des outils de communication</p> <p>Impliquer les conseils citoyens</p>

Priorité 3 Insérer le sport dans l'espace extérieur		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Éviter les dégradations et rendre plus vivant l'espace commun	Réfléchir dès sa conception aux usages sportifs possibles du mobilier urbain	Impliquer les services techniques de la Ville, notamment en matière sportive et de prévention situationnelle Mobiliser les acteurs du développement urbain
Favoriser la pratique du sport par les femmes (cf. fiche 2.2)	Créer des espaces sportifs afin d'en faciliter l'accès aux femmes et aux jeunes filles	Impliquer des habitantes dès le départ dans le processus d'aménagement Penser la programmation de l'espace
	Favoriser la mise en œuvre d'animations sportives adaptées au public féminin	S'appuyer sur l'expertise des équipes de l'action sportive de la Ville de Paris Mobiliser les dispositifs d'animation sportive de la Ville de Paris et les conventions liant la Ville et des clubs de sport féminins
Développer l'offre ludique et la pratique sportive libre dans les espaces publics et collectifs (cf. fiche 2.2)	Développer des lieux de pratiques sportives dans les quartiers (city stade, skate park, etc.)	S'appuyer sur le programme sport dans la ville de la direction de la jeunesse et des sports (DJS), le budget participatif et notamment les projets votés en 2014 (rue aux enfants, sport dans la ville, etc.), les projets d'aménagements de la direction de la voirie et des déplacements de la ville (DVD), etc. Ouvrir les centres sportifs sur les quartiers en leur donnant une vocation loisir et promenade et en favorisant les pratiques sportives libres
	Favoriser l'implantation dans les quartiers politique de la Ville des animations sportives municipales de proximité	Favoriser l'implantation d'animations gratuites et accessibles sans inscription de type Centre sport découverte Favoriser l'implantation d'animations tous publics ou visant un public familial et intergénérationnel (aquagym, activité Senior Plus, EMS, etc.)
	Mobiliser les associations sportives parisiennes, notamment les clubs de sport de haut niveau, pour l'animation de dispositifs tous publics, par exemple les terrains d'éducation physique en accès libre ou dans l'espace public	S'appuyer sur les conventions d'objectifs liant la Ville de Paris et les associations sportives
	Accompagner les publics les plus fragiles pour favoriser leur accès aux espaces	Mettre en place des dispositifs de médiation (cf. fiche 2.2)

2.1.2. Poursuivre la politique de requalification des espaces extérieurs

Priorité 1 Favoriser le partage des espaces et la mixité des usages		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Développer et renforcer les flux dans les espaces	Renforcer l'offre commerciale aux abords des espaces traités qui le permettent	Favoriser la mixité fonctionnelle dans les quartiers Développer une stratégie d'attribution des locaux et de suivi des cessions des bailleurs sociaux en lien avec les différents acteurs de la dynamique commerciale (Ville, mairies d'arrondissements) en répondant aux objectifs de diversité commerciale et de services aux habitants, tout en favorisant les installations des acteurs associatifs, culturels, de l'économie sociale et solidaire, etc. (cf. fiche 3.2.1)
	Insérer les espaces dans leur environnement en renforçant l'accessibilité et les cheminements piétons	Prendre en compte cette dimension dans les projets d'aménagement Déployer le programme de création de zones de rencontre de la DVD Mobiliser le Plan piéton de la Ville, afin de renforcer l'accessibilité et la réappropriation de l'espace public par les usagers, notamment par le rééquilibrage du partage de la rue, l'amélioration de la qualité des cheminements, des aménagements matériels, etc.
Renforcer la place de la maîtrise d'usage dans les projets et prendre en compte la diversité des points de vue	Associer des locataires, usagers et gestionnaires à l'élaboration et au suivi des projets de résidentialisation et de réhabilitation	Mettre en place systématiquement la consultation, la concertation et la participation dans les projets de réhabilitation et de résidentialisation
Permettre le développement de pratiques et usages diversifiés	Favoriser l'expérimentation et la réversibilité des usages grâce à des démarches participatives	Déployer le programme de Création de zones de rencontres de la DVD Mettre en œuvre des aménagements légers (marquages au sol)
	Développer les mobiliers éphémères ou temporaires au service d'usages diversifiés selon les saisons et les horaires de la journée	Favoriser l'utilisation de mobiliers adaptés ou innovants pour le développement des usages
Favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires aux actions de régulation quotidienne des usages des espaces collectifs	Travailler à la constitution d'un "vivier" d'habitants /usagers à former et à associer	Encourager la coordination entre les centres sociaux et les FPH, mobiliser les fêtes de quartiers, ateliers participatifs, etc.
	Accompagner l'utilisation d'outils spécifiques existants permettant de signaler les dysfonctionnements dans l'espace public	Promouvoir et accompagner l'utilisation de l'application gratuite sur mobile "DansMaRue" permettant à chacun de signaler les anomalies dans la rue. Mobilisation possible des CDN et des VVV.

Priorité 2 Embellir et requalifier les espaces publics et collectifs		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Programmer la requalification d'au moins trois espaces dans chaque quartier prioritaire	Recenser des espaces (Ville, bailleurs sociaux, copropriétés) dégradés, présentant des dysfonctionnements et/ou offrant un potentiel	S'appuyer sur les démarches de gestion urbaine de proximité. Mobiliser et communiquer autour du budget participatif et des conseils de quartiers
	Élaborer de façon partenariale la programmation : choix des sites prioritaires avec les acteurs locaux et les habitants	Mobiliser les mairies d'arrondissements, conseils de quartiers, conseils citoyens, les partenaires de la GUP, les associations, etc.
Favoriser la végétalisation des espaces notamment dans les quartiers les plus minéraux	Poursuivre la démarche Nature +	Mobiliser les programmes de mandature "du vert près de chez moi", "100 ha de toits et façades végétalisés" de la Ville de Paris, les plans de Trame verte et de biodiversité S'appuyer sur le budget participatif de la Ville et les bailleurs sociaux Mobiliser les financements, notamment ceux des bailleurs sociaux, des copropriétés et de la Ville de Paris Travailler à la végétalisation ou à l'appropriation collective (jardins partagés, etc.) de cœurs d'îlots, notamment en lien avec les bailleurs sociaux
	Susciter la création de jardins partagés, de jardins d'insertion, de jardins solidaires et intergénérationnels, etc.	
	Accompagner les démarches citoyennes de végétalisation de l'espace public et notamment dans les espaces délaissés	
Promouvoir l'art dans la ville	Favoriser la création de fresques, mosaïques, installations artistiques	S'appuyer sur le budget participatif de la Ville Mobiliser les bailleurs sociaux, les entreprises d'insertion, les clubs de prévention, le VVV et le FIPD Pour les quartiers concernés, s'appuyer sur le 1% artistique du projet de la 3 ^{ème} tranche du Tramway
Favoriser un maillage des espaces	Favoriser la création de parcours paysagers et promenades	Développer des démarches menées avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) dans l'est 20 ^{ème} Valoriser les partenariats dans le cadre de la charte de coopération culturelle (ex : Musée Carnavalet) et les ressources de la Ville (Direction des espaces verts et de l'environnement, École Du Breuil)
Favoriser la gestion intercalaire des espaces dans les projets de renouvellement urbain	Mettre en œuvre des aménagements temporaires d'espaces en friche pour le développement d'usages	Recourir à la démarche Nature +, aux démarches de gestion urbaine de proximité, au GPRU et au NPNRU

Priorité 3 Travailler sur le mobilier urbain y compris le mobilier éphémère		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Favoriser l'inclusion numérique	Favoriser la présence de mobiliers connectés et de couverture Wi-Fi dans les espaces extérieurs	Réfléchir à la mise en place d'un partenariat extérieur en lien avec les mairies, les services de la Ville et les habitants
Valoriser les quartiers	Instaurer une démarche participative pour choisir le mobilier urbain de type mobilier intelligent et/ou innovant	Cibler prioritairement les quartiers politique de la Ville pour cette démarche

2.1.3. Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique

Priorité 1 Promouvoir les dispositifs de médiation		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Optimiser le dispositif des correspondants de nuit (CDN)	Engager une réflexion sur l'optimisation de l'action et le périmètre des correspondants de nuit	Mobiliser la Direction de la prévention et de la protection (DPP)
	Mettre en place un protocole d'actions avec les bailleurs sociaux pour renforcer les collaborations avec les correspondants de nuit	Mobiliser les bailleurs sociaux, le GPIS et les services de la Ville compétents (Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires - DDCT- et DPP)
Mieux connaître l'espace public et assurer sa tranquillité	Développer la démarche des médiateurs de jour sur la base d'un mode de financement pérenne	Mettre en place un groupe de travail partenarial dédié Mobilisation des bailleurs sociaux, acteurs des territoires, conseils de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA)
Contribuer à la pacification des territoires et à la lutte contre les toxicomanies	Organiser la formation qualifiante des acteurs sur la question de la toxicomanie	Mobiliser l'expertise de la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques et organiser des formations pilotées par les Ateliers santé ville (ASV) sur les conduites addictives au bénéfice des acteurs des quartiers prioritaires S'appuyer sur le partenariat avec l'association Coordination Toxicomanie. Travailler en lien avec les cellules de prévention des ZSP.

Priorité 2 Développer les marches exploratoires		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Assurer un suivi dans le temps des territoires	Encourager et diffuser les marches exploratoires dans le cadre d'un processus régulier avec une obligation de suivi	S'appuyer sur les démarches de GUP, les marches exploratoires des mairies d'arrondissements
Assurer une meilleure connaissance des territoires	Utiliser les marches exploratoires comme outil de formation des personnels nouvellement affectés sur les territoires	Mobiliser l'ensemble des acteurs (équipements, bailleurs sociaux, associations) pour recenser ces personnels
Diversifier la connaissance des territoires	Thématiser les marches exploratoires	Expérimenter des marches exploratoires de femmes, de jeunes ou encore des marches nocturnes Viser notamment l'organisation de quatre marches exploratoires de femmes en quartiers prioritaires en 2015 Créer et partager des grilles communes d'analyse

Priorité 3 Assurer la promotion et la publicité des dispositifs VVV classique et police dans les quartiers prioritaires		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Optimiser les politiques de prévention	Favoriser le déploiement des actions du VVV police en ZSP et/ou quartiers prioritaires	Travailler à la création d'un site d'accueil du VVV police en ZSP et/ou quartiers prioritaires Augmenter le nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires fréquentant le VVV police en visant l'objectif de 20% d'augmentation sur la durée du contrat, soit 4% d'augmentation annuelle
Elargir le nombre de participants	Travailler à une meilleure communication sur les actions VVV afin que les publics ciblés soient bien informés Favoriser l'accès des publics suivis par la justice aux actions VVV	Assurer une large diffusion des supports de communication Expérimenter des nouvelles modalités de communication et d'information, notamment numérique et en ligne

Priorité 4 Partager les diagnostics de sécurité entre acteurs		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Optimiser la connaissance de la délinquance	Conduire des diagnostics de délinquance ciblés sur des quartiers prioritaires	Mobiliser les ressources et l'expertise de la Préfecture de police (Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne, les policiers référents et les correspondants de sûreté), en lien avec les partenaires politique de la Ville, les CPSA et la DPP Développer les questionnaires et bilans réguliers des ZSP avec restitution au public
Mieux connaître les effets des politiques de résidentialisation	Systématiser la réalisation de diagnostics de résidentialisation auprès des locataires après toute démarche de résidentialisation	Mobiliser les ressources des bailleurs sociaux et l'expertise des associations de proximité. Associer les habitants à toute démarche de résidentialisation (actions engagées sur les espaces communs, digicodes, réorganisation des circulations, etc.)

Priorité 5 Veiller aux articulations entre CPPS et contrat de Ville et assurer la mobilisation du droit commun en matière de prévention de la délinquance		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Renforcer les actions de prévention	Privilégier l'orientation des crédits du FIPD vers les actions proposées dans les quartiers prioritaires et les ZSP	Affecter au moins 75% des crédits en faveur des quartiers prioritaires
	Poursuivre les actions de prévention du parquet de Paris	Créer un groupe de travail lutte contre la récidive sur la ZSP du 20 ^{ème} Poursuivre l'implication du parquet sur les trois ZSP en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants notamment Signer une convention entre le TGI et plusieurs bailleurs concernant les travaux d'intérêt général (TIG) Approfondir les liens entre le procureur de la République adjoint en charge de la lutte contre les discriminations et le Défenseur des droits
Harmoniser les politiques de sécurité	Favoriser les liens et les interactions entre le contrat de Ville et le contrat parisien de prévention et de sécurité	Travail partenarial de l'ensemble des acteurs Mettre notamment en œuvre les fiches actions du Contrat parisien de prévention et de sécurité dédiées à la lutte contre les activités illicites dans l'espace public et à un meilleur partage des espaces communs Poursuivre la lutte contre le travail dissimulé et les privations de droits, tout en travaillant à la valorisation des savoirs faire des quartiers, l'officialisation et la structuration des filières légales informelles (PTCE, etc.).
Sensibiliser les établissements scolaires	Rappeler la nécessité de signaler les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires afin de réduire les incivilités et de renforcer la prise en charge des victimes	Mettre en œuvre la fiche action du Contrat parisien de prévention et de sécurité prévue à cet effet
Avoir une meilleure connaissance des partenaires et de leur travail	Réaliser une cartographie de l'ensemble des instances locales œuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance	S'appuyer sur les partenaires locaux
Valoriser la politique d'aide aux victimes	Flécher la création de nouveaux postes d'intervenants sociaux et psychologues en commissariats, dispositifs cofinancés par l'Etat et la ville, vers les arrondissements comprenant un ou des quartiers prioritaires	Prioriser la création de nouveaux postes sur les arrondissements comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Améliorer le lien entre police et population, notamment avec les jeunes	Etendre les zones de compétences des délégués de cohésion police population en fonction (DCPOP), prioriser les renouvellements de postes sur les quartiers prioritaires et favoriser la connaissance de l'action des DCPOP	Viser la couverture de l'ensemble des quartiers prioritaires par un DCPOP ou par un rattachement à un DCPOP existant Assurer la diffusion d'une plaquette d'information sur le rôle des DCPOP dans l'ensemble des quartiers prioritaires
	Développer les actions de prévention dispensées par les policiers dans les établissements scolaires situés en quartiers prioritaires	Mobiliser le rectorat Poursuivre l'objectif d'une hausse de 10% par an du nombre d'élèves scolarisés en quartiers prioritaires sensibilisés par les policiers
	Améliorer la connaissance des quartiers prioritaires par les agents des services de police et mieux accompagner les agents dans leur prise de fonction	Organiser tous les six mois au niveau du district une formation pour les policiers nouvellement affectés en quartiers prioritaires

2.2. Développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle tout au long de la vie et favoriser l'accessibilité de l'offre culturelle, linguistique, sportive, de santé et aux équipements publics par la promotion des démarches de médiation

Le développement d'un maillage de proximité est l'un des principaux éléments de bilan de la précédente période. Les quartiers parisiens en politique de la Ville ont en effet bénéficié de nombreuses implantations de structures permettant le renforcement de l'offre de proximité en matière sociale, culturelle, sportive, éducative... Dans le seul cadre du GPRU, ce sont près de 130 équipements qui ont été créés.

On peut citer les 15 centres sociaux localisés dans les quartiers prioritaires (deux sont encore en cours d'émergence, dont 1 dans un quartier politique de la Ville), les espaces de vie sociale, les structures d'accès aux droits comme les points d'accès aux droits (PAD) ou les maisons de justice et du droit (MJD), les points d'information et de médiation multiservices (PIMMS), les 6 antennes ou espaces jeunes, les 3 lieux d'accueil innovants, les 13 centres d'animation, l'installation d'équipements culturels

d'envergure et de proximité, l'ouverture de lieux sportifs et également l'implantation de nombreuses associations de proximité, à l'initiative des habitants ou pour répondre à leurs besoins.

Plus de 180 projets associatifs d'ouverture, de réhabilitation ou d'extension de locaux ont été soutenus durant la période du contrat. L'Etat, la Ville, la CAF, les bailleurs sociaux mais aussi la Région ont contribué de manière considérable à ces implantations. De nombreuses actions associatives financées, chaque année, dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville contribuent au développement du lien social et au maillage de proximité. Le dispositif «adultes relais», piloté et financé par l'Etat et en partie co-financé par la Ville, avec 200 postes d'emplois aidés mis à disposition des associations constitue également une ressource essentielle.

La mise en place de dispositifs partenariaux a favorisé la mobilisation du droit commun, la coordination, l'articulation et le renforcement des interventions publiques et associatives, dans des domaines variés de la lutte contre les exclusions sociales. Il s'agit là notamment des 7 ateliers santé ville, de la charte de coopération culturelle, du programme de réussite éducative.

Ce maillage de proximité constitué d'équipements publics, d'associations et de dispositifs doit pouvoir être préservé, consolidé et renforcé. Son accessibilité doit être simplifiée de façon à favoriser l'accès aux droits et permettre la lutte contre l'exclusion, en adéquation avec les objectifs de la Grande cause.

Cependant, un certain nombre d'habitants des quartiers politique de la Ville, notamment les plus en difficulté, restent éloignés de cette offre foisonnante mais parfois peu lisible et insuffisamment accessible, adaptée ou coordonnée. Les acteurs du contrat de Ville se donnent comme objectif d'organiser les formes et les moyens du rapprochement entre cette offre et les publics qui en sont encore éloignés. Un effort particulier sera porté à l'éducation culturelle et artistique tout au long de la vie au profit des publics les plus éloignés de la culture et sur l'accès à l'offre de santé.

Ainsi, l'installation de nouveaux médecins et le regroupement de professionnels de santé dans des structures d'exercice collectif seront encouragés. Le dispositif d'aide à l'installation des médecins de secteur 1 sera mobilisé dans les secteurs déficitaires et l'inscription de ces nouveaux acteurs dans les réseaux locaux ASV sera encouragée.

L'effort d'implantation d'équipements de proximité sera également poursuivi avec l'ouverture de

CONTRIBUTION CITOYENNE

Il faut souligner la qualité et la diversité d'un certain nombre d'équipements publics et services publics sociaux et médicaux dans les quartiers, ainsi que des équipements culturels et sportifs. Il y a cependant des manques à combler dans certains quartiers car tous n'ont pas autant de ressources.

Ces lieux sont essentiels pour bien vivre dans quartier. Mais ils ne profitent pas à tous les habitants : parfois trop concentrés dans certaines rues, mal connus d'une partie de la population, ne répondant pas aux besoins de la population dans sa diversité, ou bien à des tarifs trop élevés. Il faut donc améliorer l'accessibilité aux loisirs et à l'offre culturelle. De nouveaux lieux rassembleurs restent à inventer... ou à faire connaître.

Il s'agit selon les quartiers de renforcer les offres d'activités ou de structures de loisirs, ou bien de les faire connaître et de les diversifier, mais également de les concevoir avec les familles et les jeunes, avec une attention à avoir sur la place des filles dans ces espaces et projets.

nouvelles bibliothèques et la relocalisation d'un conservatoire. Le développement de l'accès à la culture et à la pratique artistique, soutenu annuellement par la DRAC dans le cadre de son appel à projets "Culture et lien social", ainsi que par la Ville de Paris dans le cadre des appels à projets ou programmes de la DDCT, DAC et DASCOS, est aussi un objectif à poursuivre ; l'accès à une pratique culturelle et artistique, pour autant qu'elle se fasse dès la petite enfance ou aux moments clés de la construction de soi, est en effet un élément déterminant pour favoriser l'insertion, prévenir les ruptures dans les parcours de vie et surtout favoriser l'épanouissement de chacun et de chacune.

Le développement de l'accès aux pratiques sportives, en particulier pour les femmes, figure aussi parmi nos objectifs.

Enfin, l'amélioration de l'accessibilité à l'offre sera poursuivie par le déploiement du principe de médiation et du principe d'"aller-vers", l'adaptation des modes de fonctionnement et des conditions d'accès des équipements aux capacités et aux usages des habitants, le renforcement de la communication et des actions « hors les murs », le développement de la coordination et les coopérations entre les services publics et les associations.

LES PRIORITÉS

1. Améliorer l'offre de services en la rendant plus visible et lisible
2. Développer l'offre dans les quartiers, notamment dans l'espace public
3. Rendre l'offre plus accessible notamment par la médiation

DÉCLINAISON DU PLAN D'ACTIONS

Acteurs	Public cible	Dispositifs
Ville Préfecture de Paris DRAC Ile-de-France Bailleurs sociaux CAF de Paris Agence régionale de santé CPAM de Paris	Tous les habitants des quartiers, avec un intérêt soutenu pour les jeunes (13-25 ans)	Charte de coopération culturelle Dispositif Adulte-relais Conseils locaux de santé (CLS) et conseils locaux de santé mentale (CLSM) Appel à projets culture et lien social de la DRAC Appel à projets politique de la Ville École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, Passeurs d'images, Résidences territoriales d'artistes en établissements scolaires Mission vivre ensemble ASV
<p>Interdépendance</p> <p>Grande cause de la mandature de "lutte contre la grande exclusion" Plan Santé Précarité</p>		

2.2.1. Améliorer l'offre de services en la rendant plus visible et lisible

Priorité Rendre plus visible et lisible l'offre existante		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle tout au long de la vie	Cibler les publics les plus éloignés de la culture Développer le partenariat entre structures culturelles et structures sociales, entre structures culturelles et établissements scolaires classés en éducation prioritaire	S'appuyer sur l'appel à projets régional culture et lien social de la DRAC et les appels à projets de la Ville de Paris Promouvoir les résidences territoriales d'artistes en établissements scolaires (DRAC – Académie de Paris)
Coordonner l'intervention des acteurs, services publics, associations	Développer les conventions partenariales avec différents intervenants du champ culturel	Renouveler la Charte de coopération culturelle et l'élargir à d'autres directions de la Ville, notamment les équipements Jeunesse, en insérant davantage la dimension territoriale Développer des conventions avec les musées nationaux Intégrer aux conventions d'objectifs pluri-annuelles avec les structures culturelles et les associations culturelles subventionnées par la ville des objectifs en matière d'intervention S'appuyer sur la convention DDCT-Paris Musées et amplifier sa mise en œuvre Mettre en place une convention DDCT-DJS Mettre en place des conventions pluri-annuelles d'objectifs pour les co-financements
	Renforcer la coordination des acteurs de l'apprentissage du français pour améliorer l'orientation du public	Améliorer la connaissance de l'offre disponible par quartier qu'elle soit associative, institutionnelle ou privée Renforcer et généraliser les dispositifs de coordination des acteurs (rentrée partagée, forums linguistiques...) Créer des outils d'orientation à destination des professionnels et des bénévoles Développer la formation commune des bénévoles
	Consolider, adapter l'implantation et valoriser les actions des 7 ASV	Veiller à la consolidation d'un financement stable et pérenne des ASV et étudier la possibilité d'un ASV inter-arrondissements prenant en compte le 17 ^{ème}
	Actualiser un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants	Affiner l'analyse des thématiques prioritaires de santé communes aux quartiers prioritaire (santé des femmes, des jeunes, accès aux droits et aux soins) en fonction des réalités locales et encourager leur partage par les acteurs du territoire Mobiliser le comité départemental des ASV parisiens, les crédits de l'ARS (dans la mesure du possible et dans le cadre de l'appel à projets Prévention et promotion de la santé), le département de Paris, les conseils locaux de santé comme leviers complémentaires de la coordination des acteurs professionnels, associatifs et institutionnels du secteur de la santé, les contrats locaux de santé

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
(suite) Coordonner l'intervention des acteurs, services publics, associations	Renforcer la coordination Maisons des associations (MDA)/Equipes de développement local (EDL) pour faire profiter aux associations de l'expertise de ces structures de proximité	Les MDA sont en mesure de fluidifier les relations avec la ville, d'orienter les associations vers des structures d'accompagnement favorisant le recours au droit commun. Les MDA sont également des lieux d'accueil pour les activités associatives
	Etablir pour les jeunes des stratégies d'actions adaptées aux territoires	S'appuyer sur les contrats jeunesse d'arrondissements et mieux articuler les politiques Jeunesse État/Ville, en particulier en termes d'apprentissage du Livre ou des cultures urbaines
	Mieux coordonner les interventions de la politique sportive avec celle de la politique de la Ville	Échanger des informations entre la DDCT et la DJS sur les dispositifs d'aide mis en place en faveur des quartiers populaires Organiser le travail en commun sur les territoires entre les cadres sportifs territoriaux de la DJS et les équipes de développement local, chargées de la politique de la Ville Partager les informations concernant le tissu associatif concerné par les appels à projets DDCT et DJS afin de flécher les associations de la politique de la Ville éligibles aux financements du Comité national du sport (CNDS), dont l'affectation des crédits est programmée par la DDCT Associer les équipes en charge de la politique de la Ville aux choix d'implantation et à la conception des équipements sportifs, et notamment des équipements implantés sur l'espace public
Améliorer et rationaliser la communication vers les publics	Étudier les modalités de réalisation d'un outil de communication partagé prenant en compte les nouveaux usages numériques (plate-forme numérique, guide...) en particulier à destination des jeunes	Mobiliser les directions de la Ville de Paris, plus particulièrement la Direction de l'information et de la communication (DICOM), la DDCT, la DAC et la DJS Développer un partenariat avec les associations qualifiées Favoriser la mise en relation entre associations et bénévoles
	Mobiliser les structures, existantes ou en projet, pour diffuser l'information au plus près des usagers	S'appuyer sur les équipements municipaux, centres d'animation, associations dans les quartiers, points itinérants, accueils de proximité des bailleurs sociaux Dans le cadre de la convention DDCT-Paris Musées, utiliser les supports audiovisuels pour valoriser des actions culturelles menées dans les musées et rendre compte aux partenaires institutionnels et associatifs, aux publics de la réalité partenariale

2.2.2. Développer l'offre dans les quartiers, notamment dans l'espace public

<p style="text-align: center;">Priorité Rapprocher l'offre vers les publics</p>		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Poursuivre l'effort d'implantation d'une offre de proximité	Favoriser l'offre de santé de premier recours en secteur 1 dans les quartiers prioritaires, de veille active ou à proximité immédiate (Cf. Fiche 3.1.2)	<p>S'appuyer sur le dispositif d'aide à l'installation des médecins de secteur 1 et le programme de création de maisons de santé</p> <p>Renforcer les liens entre ces établissements et regroupements, avec le réseau hospitalier, le tissu associatif, la ville de Paris, à travers notamment les conseils locaux de santé, les ASV et la coordination parisienne des centres de santé</p> <p>Décliner localement les objectifs de la convention interministérielle avec le ministère des affaires sociales et de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser l'activité de nouveaux médecins en sécurisant les deux premières années d'installation et en maintenant entre 2015 et 2020 à hauteur de 50% la part annuelle de nouveaux contrats de praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG) localisés dans les quartiers prioritaires (réglementaire et de veille active) ou à proximité immédiate, - encourager le regroupement des professionnels de santé en maintenant à hauteur de 50 % entre 2015 et 2020 la part des nouvelles structures d'exercices collectifs de médecine (MSP, centres de santé dentaire, centres de santé polyvalents, centres de santé médicale, centres de santé infirmier) créées en quartiers prioritaires, de veille active ou à proximité immédiate, - maintenir le soutien aux structures d'accompagnement des personnes souffrant de pathologies addictives (Centres d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues -CAARUD- et Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie ou CSAPA), - et contribuer à la mise en lien des associations et des médecins en assurant, pour la période 2015-2020, le maintien par l'ARS du niveau de financement des projets de prévention et de promotion de la santé développés par les associations. <p>S'appuyer sur la Convention d'objectifs entre les bailleurs et la Ville</p> <p>Favoriser la pérennité des centres de santé existants</p>
	Programmer l'ouverture de nouvelles bibliothèques : Paul Bourget (13 ^{ème}), Place des Fêtes (19 ^{ème}), Amandiers et Davout-Lagny (20 ^{ème}) et d'un nouveau conservatoire dans le 14 ^{ème} (porte de Vanves)	Mettre en œuvre le Plan d'investissement de la mandature de la Ville de Paris
	Décliner prioritairement dans les quartiers des projets du Budget participatif voté en 2014 : le sport dans la Ville, l'art dans l'espace public, la rue aux enfants, kiosque pour la fête, reconquête urbaine, etc.	<p>Mobiliser les directions "porteuses" des projets</p> <p>Mobiliser les conseils de quartiers, acteurs de la vie locale, les équipements de proximité dans le but d'assurer le bon développement de ces projets</p>

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
(Suite) Poursuivre l'effort d'implantation d'une offre de proximité	Encourager et faciliter l'offre associative et les initiatives des habitants	Ouvrir des équipements municipaux aux associations pour leurs activités. Favoriser l'accès aux locaux bailleurs sociaux Mobiliser les conseils citoyens S'appuyer sur le programme "Ouvrir l'école le samedi matin"
	Conforter la présence et l'action des associations de proximité	Renforcer la mobilisation du droit commun Soutenir les associations dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville Mobiliser la Convention Ville de Paris-Bailleurs pour permettre l'installation dans les locaux (pieds d'immeubles)
	Encourager et accompagner l'émergence de pratiques sportives issues du tissu associatif, comme vecteur de lien social	Consolider la dimension politique de la Ville dans les critères d'attribution des subventions dédiées au sport de proximité et tendre vers la réservation d'un pourcentage de ces subventions au profit d'actions dans les quartiers Favoriser, pour les associations sportives des quartiers, dans la mesure du possible l'attribution de créneaux dans les équipements gérés par la DJS au plus près de la zone géographique et encourager cette pratique dans les équipements gérés par la mairie d'arrondissement Mettre à disposition des moyens matériels Permettre au tissu associatif d'être relais de mobilisation entre le public jeune et les événements sportifs de la capitale (compétitions internationales, matchs d'équipes de haut niveau), notamment par la mise à disposition de billets, afin de partager les valeurs du sport Décliner localement la convention interministérielle avec le ministère des sports : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la réforme de l'utilisation des crédits du CNDS, gérés par la DDCS, permettant de concentrer les moyens vers les quartiers prioritaires en fléchant directement 35% des crédits du CNDS vers les quartiers prioritaires et en atteignant 50 % à l'issue du contrat - Augmenter le nombre de licenciés sportifs en quartiers prioritaires, avec un objectif de 13% en 2015, par la mise en place de nouveaux critères d'attribution des subventions d'équipement ou de fonctionnement visant à favoriser l'implantation des fédérations omnisports en quartiers prioritaires (crédits du CNDS) - Développer la mixité parmi les licenciés sportifs issus des quartiers prioritaires en visant, dès 2015, un objectif de 30% de femmes sur le nombre total de licenciés résidant en quartiers prioritaires (crédits du CNDS) - Augmenter la part des emplois aidés CNDS en quartiers prioritaires en visant l'objectif de 20% des crédits du CNDS consacrés aux emplois aidés dont 50% en quartiers prioritaires
	Augmenter la part des crédits jeunesse de l'Etat en faveur des quartiers prioritaires	Flécher en totalité les crédits jeunesse vers les quartiers prioritaires dès 2015
	Mobiliser les dispositifs de la DRAC pour développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie par la promotion des projets d'éducation artistique et culturelle	Continuer à mobiliser l'appel à projets culture et lien social, les dispositifs de la DRAC : École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, passeurs d'images et les résidences territoriales d'artistes en établissements scolaires

Axe 2 - Vivre sa ville et son quartier

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Développer les actions "hors les murs"	<p>Maintenir et développer les actions mises en place par les musées municipaux : visites de quartiers et médiation dans les structures de proximité.</p> <p>Étendre ces actions à l'échelle métropolitaine, en s'appuyant notamment sur les conventions déjà existantes avec la Ville (Paris Est Ensemble, Plaine Commune, etc.)</p> <p>Développer ces actions avec les musées nationaux</p>	<p>Mobiliser les conventions partenariales : Convention DDCT-Paris Musées - Convention entre la Mission intégration, le musée du quai Branly et le Musée national d'histoire de l'immigration</p> <p>Initier de nouvelles conventions partenariales avec des musées nationaux installés à Paris / Proposer une convention RMN-Ville de Paris</p> <p>S'appuyer sur la convention entre la Ville de Paris et le Réseau Vivre Ensemble</p>
	<p>Consolider les actions culturelles (cinéma, lecture, offre muséale et spectacle vivant) dans l'espace public et accompagner les initiatives dans les espaces communs et privés "in situ"</p>	<p>Mobiliser les dispositifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme BHLM (Bibliothèque hors les murs) de la Ville de Paris (DAC) - Cinéma en plein air - Promenades urbaines par le musée Carnavalet - Soutenir les acteurs du secteur de l'art dans la rue et des arts du cirque pour amplifier les manifestations dans l'espace public
	<p>Renforcer les actions de santé sur le modèle de celles menées en matière de vaccination et de dépistage</p>	<p>Mobiliser les ASV, les structures de santé et de petite enfance (PMI) du département de Paris et de l'Etat ainsi que la médecine scolaire</p> <p>S'appuyer sur les mesures des Plan Grande Cause – Plan Santé Précarité</p>
	<p>Développer l'offre sportive dans les espaces extérieurs</p>	<p>voir 2.1. Faire des espaces collectifs des espaces communs</p>

2.2.3. Rendre l'offre plus accessible notamment par la médiation

<p style="text-align: center;">Priorité Garantir l'égalité d'accès à l'offre</p>		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Prendre en compte les usages et les besoins spécifiques des habitants en adaptant les conditions d'accès	Maintenir et développer des dispositifs tarifaires adaptés	<p>Pérenniser la convention avec l'établissement public Paris Musée qui permet la gratuité pour le public des associations "politique de la Ville" aux activités culturelles proposées par les services éducatifs et culturels et aux expositions temporaires des musées de la Ville de Paris</p> <p>Objectifs de fréquentation : 6000 bénéficiaires par an</p> <p>S'appuyer sur la Convention entre la Ville de Paris et le Réseau Vivre Ensemble</p> <p>Valoriser et informer sur les Tarification au Coefficient familial dans les équipements de la Ville et encourager leur mise en œuvre dans les autres équipements</p>
	Maintenir les dispositifs d'accès privilégié pour le public jeunes	<p>Lancer une réflexion en vue de reconduire le dispositif Pass-Jeunes de la Ville de Paris</p> <p>S'appuyer sur les Kiosque Jeunes de la Ville de Paris</p> <p>Prendre en compte les spécificités des quartiers populaires dans la démarche de concertation lancée dans le cadre de la refonte des équipements jeunesse (Antennes et Espaces jeunes)</p> <p>Prendre en compte les spécificités des quartiers populaires dans la construction des projets sportifs d'arrondissements et Contrats jeunesse d'arrondissements</p> <p>Convention DDCT- Paris Musées : Renforcer la dynamique de l'accès à l'offre culturelle autour des jeunes de 15 à 25 ans, en maintenant la gratuité et en diversifiant les partenaires (Mission Locale, DJS Ville et ses structures d'action...)</p> <p>Mobiliser les dispositifs partenariaux (Convention inter-directions, Charte de coopération culturelle)</p>
Diversifier les usages et modes de fonctionnement des équipements	Organiser des temps de rencontres et de collaboration entre les personnels des équipements municipaux et les habitants (manifestations d'habitants et d'associations, portes ouvertes...)	<p>Favoriser la présence des équipements lors des forums de rentrée des mairies d'arrondissements</p> <p>Mettre en place une évaluation de la satisfaction des usagers dans les équipements culturels, notamment renforcement des modalités de consultation des usagers dans les bibliothèques, les conservatoires et les Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs</p> <p>Encourager l'ancrage territorial des grands équipements culturels parisiens dans les quartiers populaires type Théâtres de la Ville ou du Châtelet, 104, Gaîté Lyrique, Théâtre Sylvia Monfort... (actions hors les murs, résidences, médiation culturelle avec les jeunes...)</p> <p>Encourager la participation des usagers, et notamment des jeunes, ainsi que leur implication dans la vie des équipements qu'ils fréquentent</p> <p>Encourager des dispositifs innovants comme les activités en nocturne que pratiquent de nombreux équipements jeunesse, ou l'expérimentation de l'élargissement des horaires de certains équipements sportifs</p> <p>Développer l'ouverture nocturne de certains musées municipaux à l'occasion d'événements temporaires</p>

Développer la médiation et le "aller vers"	Élaborer un contrat d'objectifs de la médiation et des outils de médiation	<p>Mettre en place une Convention inter-directions élargie (DDCT, DAC, DJS, DASES)</p> <p>Renouveler la Charte de coopération culturelle</p> <p><u>Convention DDCT-Paris Musées :</u></p> <p>Créer des outils de médiation (livrets d'aide à la visite pour des publics spécifiques comme les personnes en apprentissage du français) et créer un outil multimédia intégrant un programme spécifique de découverte des collections.</p> <p>Développer une « spécialisation » des actions culturelles des musées par thématiques de travail pour faciliter l'adhésion des publics et des associations, notamment sur : l'apprentissage du français, la citoyenneté, l'histoire de la Ville et des quartiers, la pratique artistique, les actions en familles, etc.</p> <p>Des actions de médiation et de sensibilisation seront menées à l'échelle du territoire pour attirer de nouveaux publics au sein des conservatoires municipaux</p>
	Former les personnels associatifs et institutionnels à la médiation	<p>Mobiliser le plan de formation des directions de la Ville de Paris</p> <p>Nommer un référent dans chaque équipement culturel de la DAC également en charge de la médiation culturelle</p> <p>Convention DDCT- Paris Musées : Sensibiliser les partenaires associatifs aux équipements culturels par des temps de rencontres (visites découverte des musées, forum des relais du champ social).</p> <p>Ouvrir le forum des relais du champ social aux publics, en plus des partenaires associatifs</p>
	Développer des postes de médiateurs dans les quartiers pour porter l'information, aller à la rencontre des usagers et être l'interface entre les habitants et les institutions	Mobiliser le dispositif Adulte-relais
	Expérimenter et/ou valoriser une démarche participative de santé grâce au renforcement des ASV par des médiateurs santé dans les 18, 19 et 20 ^{èmes} arrondissements.	<p>Mobiliser l'appel à projets Prévention et promotion de la santé de l'ARS</p> <p>Recourir au dispositif Adulte-relais</p>
	Développer des actions culturelles et sportives dans l'espace public	<p>Développer la médiation autour du 1% artistique dans le cadre de l'extension du tramway des Maréchaux</p> <p>Réfléchir à la création d'un 1% artistique dans le cadre des opérations d'aménagement en lien avec les bailleurs sociaux</p> <p>Développer des actions dans l'espace public avec les conservatoires</p> <p>Impliquer des directions "Espace public", notamment pour les actions croisées</p> <p>Mobiliser les dispositifs VVV, AAP politique de la Ville, crédits Jeunesse de la DDCCS</p>
Cibler les publics les plus éloignés	Développer les actions de médiation entre apprentissage du français et activités culturelles	<p>Créer des outils d'aide à la visite pour les apprenants, partenariat spécifique musées-ASL (Convention DDCT-Paris Musées)</p> <p>Développer et faire connaître les initiatives de cours gratuits de français organisés au sein des écoles, et développer le potentiel des échanges interculturels dans les quartiers et autour de la communauté éducative</p>
	Établir des partenariats avec la Mission locale, maisons de l'emploi, clubs de prévention pour mobiliser les jeunes autour de l'offre culturelle	<p>Appel à projets régional Culture et lien social (DRAC)</p> <p>Mobiliser le dispositif Pass Jeunes</p> <p>S'appuyer sur la nouvelle convention Mission Locale et le conventionnement avec les clubs de prévention</p>

AXE 3

Dynamiser les quartiers dans la ville

3.1. Agir pour le développement économique local

- 3.1.1. Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services en fonction des besoins des habitants et des perspectives de développement des quartiers
- 3.1.2. Analyser les besoins et les projets économiques pour mieux structurer l'offre de services et d'emploi et susciter des coopérations intercommunales
- 3.1.3. Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme des leviers de développement pour les quartiers
- 3.1.4. Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises par les habitants des quartiers et sécuriser les parcours d'entrepreneurs, de l'émergence au suivi post création

3.2. Mieux insérer les quartiers dans la ville

- 3.2.1. Promouvoir la mixité et les mobilités sociales
- 3.2.2. Poursuivre le renouvellement urbain afin de renforcer la qualité du tissu urbain
- 2.2.3. Intégrer les quartiers dans les réseaux de communication parisiens et de la Métropole
- 3.2.4. Transformer les représentations des quartiers et lutter contre leur stigmatisation

3.1. Agir pour le développement économique local

Les actions conduites en matière de développement économique dans le cadre du CUCS 2007-2014 ont affirmé la dynamique d'une ville en mouvement. Le développement économique a été à ce titre conçu comme un élément essentiel du renouvellement urbain et de la transformation des quartiers en politique de la Ville. Sur la période, les investisseurs privés ont continué à investir sur les projets d'aménagement dans les quartiers. Les démarches d'implantation de commerces dans le cadre du GPRU ou la livraison de grands programmes immobiliers d'entreprises sont autant de réalisations ayant conduit au développement d'activités à une échelle locale. C'est également le cas en ce qui concerne le soutien apporté par les partenaires du contrat aux réseaux d'entreprises et aux filières (grappes d'entreprises, pôles territoriaux de coopération économique - PTCE...) ou à l'implantation et au développement d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'accompagnement et l'accent mis sur l'entrepreneuriat ont également fait l'objet d'une politique volontariste de la part des partenaires qui, en complément des dispositifs de droit commun, ont soutenu des actions spécifiques dans le champ de l'accompagnement à la création d'activités dans les quartiers.

Le constat partagé demeure aujourd'hui celui de la nécessité d'amplifier dans le contrat de Ville les actions initiées dans le cadre du CUCS, avec une priorité donnée à l'emploi. En effet, si de nombreuses structures d'insertion et opérateurs de l'emploi proposant des offres d'accompagnement, d'intermédiation, d'ingénierie de parcours d'insertion existent aujourd'hui dans ces quartiers, la question de l'accès et/ou du maintien dans l'emploi durable demeure prégnante. La dynamisation du tissu économique des quartiers doit ainsi davantage bénéficier aux habitants, que ce soit en termes de développement économique endogène ou de créations d'emplois locaux.

De plus, ces quartiers peuvent continuer à pâtir d'un déficit d'image, qui impose de poursuivre les actions engagées pour créer les conditions d'une réelle attractivité économique et internationale. Certains projets emblématiques contribuant à l'attractivité parisienne, dans les filières créatives très fortement ancrées dans les quartiers (mode et design à la Goutte d'Or, Paris-Musiques à Amiraux-Simplon, Fontaine ô Livres à Fontaine-au-Roi...), sont encore en développement et devront être consolidés dans le cadre du contrat de Ville. Par ailleurs, la question du développement économique est fortement liée aux besoins de revaloriser l'image des quartiers et de favoriser leur désenclavement (cf. fiches 2.1 et 3.2)

Enfin, il est aujourd'hui indispensable de penser à l'échelle du Grand Paris et de considérer que ces franges urbaines seront demain le cœur de la Métropole, reliées entre elles par des transports plus performants. Les nouvelles mobilités et les nouvelles façons d'habiter et travailler dans la ville, en lien avec la révolution numérique, créent ainsi une nouvelle géographie économique de ces territoires et des mises en réseaux.

Au vu de ces constats, il s'avère indispensable de poursuivre et d'amplifier les actions visant le développement économique des quartiers, en systématisant l'analyse partagée des projets économiques, en anticipant et en répondant plus efficacement aux besoins des entreprises et porteurs de projets, tout en intégrant en permanence l'impact local.

Ces démarches prendront appui, dès 2015, sur la nouvelle politique de développement des quartiers, que la ville souhaite mettre en œuvre sur les Portes de Paris, dans le cadre d'une démarche métropolitaine, qui préfigure le Grand Paris. L'objectif est de retisser les liens entre Paris et sa périphérie, de gommer les fractures urbaines, sociales et économiques, de transformer les portes de Paris en places du Grand Paris, de créer des pôles d'attractivité, d'agir pour effacer progressivement le périphérique pour créer la métropole.

CONTRIBUTION CITOYENNE

La question du développement économique est surtout appréhendée à partir de la question de l'offre commerciale. Les commerces sont inégalement répartis. Dans certains quartiers, l'offre est insuffisante. La mixité des commerces n'est pas toujours au rendez-vous, et certains commerces de bouche traditionnels disparaissent au profit des moyennes et grandes surfaces, ou de commerces communautaires. Le maintien et le développement d'une offre commerciale suffisamment variée et accessible ("pas uniquement des épiceries fines et des kebabs") est essentielle à l'attractivité et à l'ambiance du quartier. D'où des propositions pour aider les commerçants à s'installer (valoriser l'artisanat, loyer à bas prix, soutien à l'économie sociale et solidaire).

Le lien est également fait entre emploi et développement économique. Il convient de mieux aider les demandeurs d'emploi à créer leur propre emploi et de les accompagner pour qu'ils puissent concrétiser leur projet de création d'activité économique.

Axe 3 - Dynamiser les quartiers dans la ville

Le projet de l'"Arc de l'innovation" illustre cette volonté et préfigure une nouvelle géographie métropolitaine. Il a une triple finalité : urbaine, sociale et économique. L'objectif est d'ériger ces sites comme territoires de la connaissance et démonstrateurs de la ville intelligente, en gardant le facteur humain au centre du projet urbain. La révolution numérique, l'innovation technologique ou sociale, qu'elle concerne les modes de travail, les nouvelles façons de commercer, de se déplacer, d'habiter, doivent s'anticiper dès la conception de ces nouveaux territoires qui doivent se transformer en laboratoires d'une nouvelle urbanité. Les projets situés sur les territoires des Portes, notamment dans le grand quart Nord-Est, intégreront une programmation dédiée aux nouveaux lieux de travail, produits de la révolution numérique et de la transformation des modes de vie : pépinières-incubateurs, plateformes de recherche, espaces de télétravail, espaces de *co-working* et d'échange, lieu de travail/lieu de vie type SOHO, services logistiques innovants, campus et sites universitaires, logements étudiants et chercheurs, locaux commerciaux et associatifs en pieds d'immeubles... Ces espaces "hybrides" permettront une plus grande mixité de fonctions et de populations, une animation des quartiers concernés, l'émergence de nouveaux lieux culturels, des aménagements innovants, faisant ainsi des Portes de Paris, des composantes essentielles de la "Ville intelligente" mixte, durable et inventive.

Enfin, ces quartiers doivent assumer leur rôle de "Porte" de Paris dans son acception la plus noble, celle d'une ouverture vers le monde et de lieu d'accueil. A ce titre, la diversité sociale et culturelle de ces territoires constitue leur richesse, et c'est sur ces fondements que la Ville pourra bâtir une politique d'attractivité internationale, notamment à travers l'ouverture de l'écosystème de l'innovation.

De même, nous nous appuyons sur le Programme de revitalisation artisanale et commerciale qui ciblera en priorité les quartiers menacés par la mono-activité, l'uniformisation des enseignes et par la désertification commerciale. L'installation, la qualification et la préservation du commerce de proximité doit en effet participer à la création d'emplois, au maintien du lien social et favoriser la requalification et la sécurisation des quartiers politique de la Ville. Dans ce cadre, des dispositifs de type Vital 'Quartier seront mis en œuvre et nous poursuivrons le travail mené avec les bailleurs sociaux pour améliorer et diversifier l'offre commerciale dans leurs locaux situés en pieds d'immeubles.

Par ailleurs, les outils de droit commun développés par la Ville en matière d'accompagnement et de financement de la création d'activités seront mobilisés pour soutenir les projets dans les secteurs de l'ESS et de l'économie circulaire, qui sont l'un des axes forts d'un développement endogène équilibré, générateur d'emplois pérennes.

Dans les conditions prévues en annexe du contrat de Ville, la Caisse des dépôts et consignations, interviendra comme levier d'actions en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'épargne pour des actions identifiées au titre du développement économique local.

L'enjeu essentiel sera donc d'articuler ces opportunités aux démarches de développement local tout en suscitant et en accompagnant les initiatives économiques des habitants. Ainsi, la détection des porteurs d'idées ou de projets, notamment au sein de la population des demandeurs d'emploi accompagnés à Pôle emploi, à la Mission locale, visera à favoriser la mobilisation précoce des partenaires de la création d'entreprises et d'activités, notamment du micro crédit (ADIE par exemple). Il s'agira de construire à l'échelle des territoires du contrat de Ville, des écosystèmes locaux favorables au développement des filières, à l'entrepreneuriat et à l'innovation sociale.

Enfin, il conviendra de favoriser l'implantation de créateurs d'entreprises non nécessairement issus des quartiers politique de la Ville et, de la même façon, de favoriser le développement d'entreprises portées par des habitants des quartiers hors du périmètre de ces quartiers. Ces implantations passeront tout à la fois par une meilleure lisibilité des dispositifs et des financements portés par les pouvoirs publics et par l'engagement d'une réflexion sur le foncier public, en articulant l'immobilier d'entreprises et l'accès commercial en pieds d'immeuble.

Avec plus de 70% des créations d'entreprises non accompagnées et un taux d'échec dans la survie des entreprises trois fois supérieur à la moyenne, l'accompagnement entrepreneurial dans les quartiers ou à destination des quartiers revêt une importance fondamentale.

L'ensemble de ces actions sera à mettre en perspective de la création de l'Agence nationale de développement économique sur les territoires annoncée par le Président de la République le 5 février 2015.

Axe 3 - Dynamiser les quartiers dans la ville

LES PRIORITÉS

1. Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services en fonction des besoins des habitants et des perspectives de développement des quartiers
2. Analyser les besoins et les projets économiques pour mieux structurer l'offre de services et d'emploi et susciter des coopérations intercommunales
3. Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme des leviers de développement pour les quartiers et facteurs d'attractivité internationale
4. Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises par les habitants des quartiers et sécuriser les parcours d'entrepreneurs, de l'émergence au suivi post-crédation

DÉCLINAISON DU PLAN D'ACTIONS

Acteurs	Public cible	Dispositifs
Ville de Paris Préfet de Paris (DDCS, UT 75 de la DRIHL) Direccte Bailleurs sociaux Caisse des dépôts et consignations Cambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de Paris Chambre de commerce et de l'industrie de Paris Agence nationale de rénovation urbaine Paris&Co Atelier parisien d'urbanisme Bpifrance Pôle emploi Mission locale de Paris	Habitants des quartiers Entreprises Services publics Commerçants Créateurs d'activité ou d'entreprise	NPNRU PIR / fonds FEDER Gestion urbaine de proximité Candidature parisienne au programme ITI avec Est Ensemble CPER NACRE Fonds de revitalisation Ensemble des dispositifs de soutien au développement économique dans les quartiers prioritaires de la CDC et de Bpifrance

Interdépendance

*Programme Arc de l'innovation de la Ville de Paris
 Programme de développement de l'économie circulaire
 Plan Ecole, Plan hôtelier de la Ville de Paris
 Programme de revitalisation artisanale et commerciale
 Contrat de Plan Etat- Région*

3.1.1. Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services en fonction des besoins des habitants et des perspectives de développement des quartiers

Priorité		
Faire du commerce et des services des éléments d'attractivité des quartiers et de qualité urbaine pour leurs habitants et usagers		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Améliorer l'attractivité des quartiers	Mettre en place des plans de marketing territorial dans les quartiers en renouvellement urbain et faubouriens	Travail partenarial des services et de l'ensemble des partenaires locaux
	Améliorer les devantures commerciales, rénover et rendre accessible aux PMR les locaux commerciaux des bailleurs sociaux	Mobiliser les financements existants (Région, etc.) et les bailleurs sociaux comme les commerçants pour la mise en conformité de leurs locaux
	Identifier et valoriser le potentiel de locaux et espaces dédiés à l'activité économique dans les quartiers	Organiser la mutualisation des données et les expertises des acteurs parisiens et notamment de l'APUR, des chambres consulaires, de l'observatoire des quartiers (données BD'com) pour un recensement en continu et une diffusion aux acteurs de l'accompagnement de la création ou du développement de création d'activités, des locaux et espaces dédiés aux activités économiques S'appuyer sur la Bourse de locaux « locaux-bureaux.paris.fr » de Paris.fr
	Proposer dans les quartiers une offre de services adaptée aux porteurs de projets et entreprises en développement	Inciter la prise en compte des quartiers dans le cadre des appels à projets à venir S'appuyer sur le renouvellement du PACTE de Paris Assurer l'étude par la CDC de la mise en place de CitésLab et des services de base pour permettre la mise en œuvre de ces actions
	Communiquer sur les projets s'inscrivant dans l'Arc de l'innovation	Mettre en place des modalités de communication dédiées (site paris.fr, information des partenaires et des têtes de réseau)
Elaborer des stratégies de développement économique local	Qualifier et diversifier l'offre commerciale et de services afin de répondre aux besoins des quartiers et aux attentes des habitants	Développer une stratégie d'attribution et de suivi des cessions des locaux des bailleurs sociaux en répondant aux objectifs de diversité commerciale tout en favorisant les installations des acteurs associatifs, culturels, de l'ESS et des créateurs d'entreprises etc. Accompagner l'installation de commerces culturels de proximité dans les quartiers (librairies, disquaires, artisans d'art) S'appuyer sur les programmes immobiliers développés dans le cadre de l'arc de l'innovation ou sur le Programme de Revitalisation Artisanale et Commerciale dont l'action sera ciblée en priorité sur les quartiers populaires (via des dispositifs type Vital'Quartier) Etudier la mise en place de baux commerciaux courts pour les locaux de pieds d'immeubles des bailleurs, favorisant l'implantation d'activités et réduisant l'investissement nécessaire pour les preneurs pendant la période critique que constitue le démarrage d'activité
	Développer des services de proximité aux entreprises : fournitures, services de base, restauration	Mettre en œuvre une plate-forme d'amorçage dans un quartier test, l'évaluer et diffuser cette pratique Etudier les modalités de soutien des actions d'ingénierie par la CDC

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
(Suite) Elaborer des stratégies de développement économique local	Anticiper les besoins de recrutement et de sous-traitance avec des formations adaptées et innovantes bénéficiant aux habitants des quartiers en lien avec les acteurs de l'emploi	Mobiliser le Plan départemental d'accès à l'emploi pour la mise en œuvre de projet de formations Mobiliser les dispositifs de droit commun de la Région (Actions d'initiative territoriale) et de Pôle emploi pour la mise en œuvre de projets de formation Renforcer l'accès au droit commun de Pôle emploi et de ses partenaires (ARCE, actions d'accompagnement en agence ou au sein des partenaires, Programme régional qualifiant, chantiers écoles)
	Encourager et soutenir des réseaux de voisinage d'entreprises, groupements d'employeurs autour de locaux et services mutualisés, conciergeries ...et en partenariat avec les acteurs locaux : associations, ESS, établissements scolaires et de formation, incubateurs et pépinières	Promouvoir la mise en place d'une charte parisienne "entreprises et quartiers" S'appuyer sur la charte "entreprises et quartiers" signée en juin 2013 entre le ministère de la Ville et 40 grandes entreprises
	Implanter, dans les quartiers, des espaces de coworking, Fab Lab, lieux ressources dédiés aux entreprises	Prendre en compte les quartiers politique de la Ville dans les futurs appels à projets ou à candidatures lancés par la Ville de Paris avec un objectif de 100 000 m ² de locaux innovants

3.1.2. Analyser les besoins et les projets économiques pour mieux structurer l'offre de services et d'emploi et susciter des coopérations intercommunales

Priorité Mettre en œuvre les conditions pour que les grands projets de développement bénéficient aux quartiers		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Analyser les projets économiques et identifier les besoins des entreprises, pour agir sur leur impact local en termes d'emploi et d'attractivité	Partager l'information et coordonner les professionnels (Développement économique, emploi, urbanisme, politique de la Ville, métiers d'art et de création, écoles d'enseignement supérieur et écoles d'art,) dès la phase de définition des projets	Créer des espaces de travail inter-directions de la ville aux échelles pertinentes Créer des outils partagés de suivi de type tableau de bord Mettre en place des instances partenariales de suivi
	Intégrer systématiquement les dimensions sociale et économique aux études préalables aux opérations d'aménagement	S'appuyer sur les études urbaines programmées Anticiper cette dimension dans les futures études urbaines
	S'appuyer sur le programme de l'Arc de l'innovation	Mettre en œuvre l'Arc de l'innovation S'appuyer sur l'expertise et les moyens financiers de la Caisse des dépôts et consignations

Axe 3 - Dynamiser les quartiers dans la ville

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
(Suite) Analyser les projets économiques et identifier les besoins des entreprises, pour agir sur leur impact local en termes d'emploi et d'attractivité	Accompagner et qualifier les écosystèmes locaux et les filières existant dans les quartiers pour développer des synergies et des opportunités avec les grands projets économiques	S'appuyer sur le Plan Ecole, le Plan hôtelier, le Programme de Revitalisation Artisanale et Commerciale Favoriser le lien entre les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) existants (filiales Mode Design, Paris musiques, Livres Edition) et les grands projets de développement économique Prendre en compte les besoins des TPE des secteurs du commerce et de l'artisanat, ceux des entreprises de l'ESS dans les grands projets de développement économique Mettre en place un réseau d'ingénierie ou une plateforme de coordination dédiée (équipe territoriale dédiée) Étudier les modalités de soutien des actions d'ingénierie par la CDC
Mettre en place des coopérations intercommunales visant le développement économique des quartiers	Organiser le dialogue, la collecte et l'échange d'informations avec les territoires limitrophes	Valoriser les protocoles de coopération existants et favoriser l'émergence de nouveaux protocoles S'appuyer sur les démarches partenariales comme les groupes de travail Paris Métropole, la démarche de renouvellement du PACTE de Paris entre la Ville et la région Ile-de-France, la démarche atelier qui se veut résolument novatrice en associant partenaires privés et publics
	Identifier les territoires de projets à partir d'études et d'analyses partagées concernant l'emploi et le développement économique	PACTE, Investissement territorial intégré (ITI), expérimentations, réseaux économiques Etudes APUR Etudier les modalités de soutien des actions d'ingénierie par la CDC

3.1.3. Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme des leviers de développement pour les quartiers

Priorité Densifier et qualifier le tissu économique des quartiers		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Territorialiser l'économie sociale et solidaire (ESS)	Appuyer l'émergence de pôles territoriaux de coopération économique et soutenir le développement des pôles existants	Valoriser et poursuivre le soutien et l'accompagnement aux PTCE existants (Mode et Design, Musiques du Monde et Livres) Favoriser l'émergence de nouveaux PTCE en particulier dans le cadre de la candidature parisienne à l'ITI, dans l'économie circulaire et le numérique
Mettre en place un plan d'inclusion et de développement numérique	Développer l'accès au numérique et diversifier ses usages	Recenser les expertises et les ressources nécessaires à cette cartographie Mobiliser les opérateurs privés du secteur S'appuyer sur le programme Ville Intelligente de la Ville de Paris Cartographier le niveau d'équipement numérique des quartiers (filaire, câble ...)
	Identifier et valoriser les initiatives et lieux d'innovation sociale numérique, de création de start up web social et solidaire, pôles numériques d'insertion ...	S'appuyer sur le programme Arc de l'innovation

Axe 3 - Dynamiser les quartiers dans la ville

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Déployer dans les quartiers le plan parisien "Economie circulaire" copiloté par la Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur de la ville (DEES) et la Direction de la propreté et de l'eau (DPE)	Structurer les filières de collecte, recyclage, réemploi	S'appuyer sur le programme de développement de l'économie circulaire à Paris Soutenir le projet de création d'un PTCE "recyclage – réemploi"
	Développer l'emploi local et la formation dans les métiers de la collecte, du traitement, de la redistribution	S'appuyer sur le programme de développement de l'économie circulaire à Paris Mobiliser les dispositifs de droit commun, dont ceux relatifs à la formation, de la Ville, de l'Etat et de la Région
Positionner les quartiers comme des territoires d'expérimentation et d'innovation	Recenser les acteurs et les parcelles disponibles pour l'innovation : numérique, architecturale, usages urbains, efficacité énergétique, végétalisation ...	Engager cette démarche dans le cadre de la mise en œuvre de l'Arc de l'innovation
	Renforcer les liens entre les lieux existants de l'innovation et les quartiers	Animer les rez-de-chaussée des incubateurs de la Ville et développer des programmes d'animation en lien avec les quartiers
	Associer les habitants et les usagers à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets d'expérimentation	S'appuyer sur les conseils citoyens, les démarches participatives existantes Faire émerger des démarches ad hoc
	Utiliser la responsabilité sociale des entreprises (RSE) comme un levier d'innovation sociale et environnementale pour les quartiers	Engager cette démarche dans le cadre de la mise en œuvre de l'Arc de l'innovation Réfléchir à un partenariat avec les organisations professionnelles (MEDEF, CGPME, Chambre des Métiers, l'UPA, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), les organisations professionnelles non patronales, etc.)
Développer l'attractivité internationale de ces quartiers	Attirer des entreprises internationales sur ces territoires : 30% de start up étrangères dans les incubateurs parisiens d'ici 2020	S'appuyer sur les actions de Paris&Co pour attirer les entreprises et investisseurs étrangers Mobiliser l'offre de service aux entreprises de Pôle emploi très en amont des implantations, notamment pour valoriser les profils des candidats (dont ceux issus des quartiers prioritaires) Fléchage de places dans les nouveaux incubateurs vers des start up internationales S'appuyer sur le dispositif Paris région entreprises de la région

3.1.4. Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises notamment par les habitants des quartiers et sécuriser les parcours d'entrepreneurs, de l'émergence au suivi post création

Priorité		
Favoriser la création d'activités des habitants des quartiers politique de la Ville		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Mieux mobiliser les dispositifs existants	Soutenir les structures qui suscitent et accompagnent les projets portés par les habitants des quartiers, avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat collectif des femmes	Prendre en compte les besoins spécifiques des quartiers politique de la Ville dans les conventions liant les signataires du contrat de Ville et les structures Favoriser l'accès des porteurs de projets issus des quartiers aux dispositifs d'accompagnement et de financement, en organisant une proximité entre les porteurs de projets demandeurs d'emploi suivis à Pôle emploi et les partenaires de la création d'entreprise
	Simplifier et rendre lisible les aides à l'entrepreneuriat	Mettre en place un guichet unique pour les entrepreneurs parisiens, afin de clarifier les mécanismes d'aide Conduire un travail de diagnostic commun afin de repérer et travailler au comblement des manques : amorçage, médiation bancaire, VAE, articulation avec la recherche d'emploi et la formation
	Optimiser les aides publiques données aux réseaux partenaires	Expertiser les réseaux d'aide à l'entrepreneuriat soutenus par la Ville, la Région et la Caisse des dépôts, afin de mieux cibler les aides et s'appuyer sur leur implantation locale
	Cibler les porteurs de projets issus des quartiers politique de la Ville, dans les conventions conclues avec les dispositifs et structures d'accompagnement à la création	Définir et suivre la mise en œuvre d'objectifs chiffrés avec les réseaux et acteurs de l'accompagnement Favoriser cette mise en œuvre dans le cadre du partenariat avec l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives (UR-SCOP) Ile-de-France
	Soutenir l'émergence de projets d'entrepreneuriat collectif portés par des femmes des quartiers, en lien avec le volet emploi	Sensibiliser les femmes éloignées des dispositifs existants d'accompagnements en individuel et en collectif en lien avec les réseaux des quartiers politique de la Ville (centres sociaux, collectifs de femmes des quartiers...) Mettre en place un accompagnement global à l'émergence de projets ainsi qu'à leur montage économique qu'il s'agisse de création d'activité individuelle ou collective, de type économie sociale et solidaire, etc., le tout adapté au rythme de vie des femmes Développer l'accompagnement à la dimension collective des projets et donc des méthodologies collectives d'accompagnement Mettre en place des formations collectives adaptées aux projets et aux profils hétérogènes des femmes (volet entrepreneuriat et professionnalisation) Adapter les dispositifs pour un statut adéquat, sécurisant sur la dimension collective (statut rémunéré pendant le parcours de montage de l'activité) Développer en direction des femmes des quartiers prioritaires des actions de promotion du Fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF), système assurant le partage du risque financier entre l'Etat et les établissements de crédit, en faisant notamment en sorte que 50% des dossiers acceptés proviennent de femmes issues des quartiers prioritaires ou y installant leur activité

Axe 3 - Dynamiser les quartiers dans la ville

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Améliorer, dans les quartiers, la connaissance et l'accès aux dispositifs de financements et mieux orienter les dispositifs	Mobiliser les dispositifs dédiés à l'entrepreneuriat dans les quartiers Développer une plateforme de financements dédiée à l'entrepreneuriat dans les quartiers	Mobiliser le crowdfunding, les financements solidaires, le secteur bancaire classique, les fonds de revitalisation, les dispositifs de la BPI et de la Caisse des dépôts et consignations favorisant l'émergence de projets et l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises à tous les stades de leurs parcours La CDC soutient les réseaux associatifs et coopératifs d'aide à la création d'entreprise et facilite l'intervention des banques en confortant les fonds propres des porteurs de projets et en proposant des dispositifs de garantie. Elle propose au travers des réseaux dont elle est partenaire un accompagnement et / ou un financement aux porteurs de projets, aux créateurs, aux anciens créateurs qui souhaitent développer leur société
	Faire bénéficier de manière privilégiée les bénéficiaires résidant en quartiers prioritaires du dispositif NACRE qui prévoit un accompagnement aux projets de création ou de reprise d'activité par des professionnels conventionnés par l'Etat et la CDC	Fixer dans les conventions avec les opérateurs du dispositif NACRE un objectif de 10% de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires
Orienter les dispositifs de soutien au développement économique dans les quartiers prioritaires	Orienter de manière privilégiée sur les quartiers prioritaires les actions de soutien de l'Etat à la création ou au développement d'activités	Atteindre d'ici 2020 les résultats suivants : - 30% des structures associatives accompagnées par le dispositif local d'accompagnement (DLA) implantées en quartiers prioritaires ou quartiers de veille active - 25% des projets de promotion de l'emploi initiés en quartiers prioritaires - 35% des fonds du Fonds départemental d'insertion (FDI) alloués aux structures implantées en quartiers prioritaires ou dont les actions seront conduites au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires - 10% des fonds de revitalisation orientés vers les quartiers prioritaires
Mettre en place de nouveaux outils dédiés	Compléter l'offre territorialisée d'accompagnement afin de renforcer la consolidation des activités économiques	Mettre en place des dispositifs d'aide à la maturation des projets de création Mettre en place des dispositifs d'aide à la consolidation et au développement des jeunes TPE
	Développer une offre de locaux adaptés à la diversité des besoins et des parcours d'entrepreneurs	Définir en amont de l'opération d'aménagement et mettre en œuvre la programmation des locaux d'activités dans le cadre du GPRU S'appuyer sur le programme Arc de l'innovation de la Ville de Paris Cibler prioritairement les quartiers politique de la Ville dans les engagements de mandature pour le développement économique Etudier la mise en œuvre d'une plateforme de recensement de l'offre et des besoins en locaux. A ce titre, les bailleurs sociaux étudieront les moyens et les conditions d'accès privilégiés aux locaux (garantie, durée de bail, cautions....) dans le cadre d'engagements financiers des dispositifs d'accompagnement.

3.2. Mieux insérer les quartiers dans la ville

Les avancées accomplies dans les quartiers politique de la Ville grâce au CUCS 2007-2014 en matière de qualité urbaine, de logement et de cadre de vie sont considérables.

Ces progrès se sont déclinés dans l'ensemble des quartiers politique de la Ville parisiens, qu'il s'agisse, selon une différenciation schématique, des quartiers situés dans la couronne parisienne ou des quartiers de faubourg.

Dans les quartiers situés aux portes de Paris, l'intervention menée au titre du GPRU avec le soutien de l'ANRU, a permis de fortes transformations urbaines en faveur du désenclavement des quartiers, de l'amélioration de la desserte en transports en commun, du renforcement des centralités et de la diversification des fonctions urbaines.

Dans les quartiers de faubourg, l'action résolue de l'Etat et de la Ville de Paris en matière de lutte contre l'habitat insalubre a notamment transformé les quartiers et permis la création d'une offre de logements sociaux très qualitative dans des quartiers souvent majoritairement composés d'habitat privé. Cette action a également favorisé une diversification de l'offre commerciale avec la création de nouveaux locaux commerciaux, propriétés de bailleurs sociaux.

L'action menée grâce au CUCS a également permis l'amélioration du cadre de vie grâce à une action forte sur les conditions de logement, une grande attention aux espaces publics, un travail sur l'amélioration de l'offre commerciale et le développement des services publics, avec notamment l'ouverture d'un grand nombre d'équipements publics, qu'ils soient d'envergure locale ou parisienne.

Au total, depuis 2001, presque 14 000 logements sociaux situés dans ces quartiers ont vu leur environnement direct être amélioré par des opérations d'amélioration de la qualité de service (notamment des résidentialisations), cofinancées par l'Etat et la Ville de Paris. Depuis 2009 et la mise en œuvre d'un Plan Climat, ce sont déjà plus de 5 000 rénovations de logements qui ont été financées et engagées dans ces mêmes territoires.

La situation sociale dans ces quartiers reste néanmoins préoccupante. Sous l'effet de la conjoncture nationale mais aussi de phénomènes sociaux propres aux grandes agglomérations, les indicateurs sociaux se sont dégradés et les écarts avec le reste de la ville se sont creusés. Le rôle des quartiers politique de la Ville dans l'accueil des populations primo-arrivantes et fragiles s'est accentué. Ces mouvements sont renforcés par le défaut d'image et les représentations négatives dont ces quartiers continuent de souffrir.

CONTRIBUTION CITOYENNE

Les transformations urbaines récentes des quartiers sont vécues souvent comme très positives, parce qu'elles changent visiblement le quartier, la manière dont les habitants le vivent et son image (même si parfois les clichés sur les quartiers sont tenaces). Encore faut-il que l'esthétique et le caractère pratique soit au rendez-vous. L'avis des habitants ne semble pas toujours sollicité ou écouté. Le patrimoine architectural du quartier fait l'objet d'un attachement marqué et participe de l'identité collective (gares anciennes, églises, hôpitaux, immeubles d'habitat bon marché en brique, cités ouvrière, etc.)

Le logement est un enjeu majeur : tantôt trop cher et inaccessible, tantôt insalubre ou dégradé, se loger en ayant le choix du quartier et sans devoir partir vers la banlieue est perçu comme un parcours du combattant. Quant au logement social, qui peut encore être développé, les procédures d'attribution sont jugées longues et parfois opaques. Du coup, la mixité sociale est fragile, du fait du départ des populations qui ont le choix ou au contraire d'arrivée de catégories sociales moins aisées.

Les conditions de logement sont aussi en question : taille insuffisante qui poussent les enfants à devoir aller dans la rue, intérieurs vétustes, isolation phonique ou thermique insuffisante, dégradations ou occupations illicites des parties communes qui créent des tensions, immeubles dégradés... Des solutions sont proposées : permanences juridiques, amicales de locataires, livret d'arrivée pour les habitants, parcours résidentiel dans le même quartier, logement participatif, colocation solidaire... Un quartier inséré dans la ville est avant tout un quartier bien desservi par les transports (offre plurielle, fréquence élevée, lien avec le reste de l'Île de France), à la circulation fluide et apaisée pour les piétons (y compris ceux à mobilité réduite), les cyclistes et les voitures, qui doivent pouvoir stationner aisément. Certains quartiers, bien que desservis correctement sont perçus comme enclavés car traversés par des infrastructures importantes, comme le périphérique.

Il est donc urgent de continuer à améliorer la vie quotidienne de ces quartiers, de transformer leur image, et d'améliorer l'attractivité vis-à-vis des habitants. Cette transformation s'appuiera sur plusieurs axes :

- la poursuite du développement de l'offre de services publics, en particulier d'équipements publics (équipements culturels, sportifs, pour la jeunesse, ...) attractifs susceptibles d'attirer également les habitants de quartiers avoisinants ou plus éloignés. Ces territoires deviennent ainsi des lieux de destination et non plus de passage, grâce notamment à de grands équipements culturels et sportifs qui font figure d'emblèmes du quartier et contribuent au sentiment d'appartenance et de fierté de ses habitants. La création de nouveaux équipements pour la petite enfance est d'autant plus prioritaire que le taux de familles monoparentales est souvent très élevé ;
- le développement de la mixité fonctionnelle, avec la création d'activités économiques diversifiées, et le soutien aux commerces de proximité ;
- la requalification des équipements scolaires et le développement de filières attractives, pour lutter contre l'évitement scolaire ;

Les actions menées devront par ailleurs continuer à questionner l'usage et l'intégrer au cœur des préoccupations d'aménagement.

Les problématiques urbaines et sociales rencontrées dans les quartiers politique de la Ville diffèrent souvent, dans leurs grandes lignes, entre les quartiers de faubourg et les quartiers de portes de la ceinture parisienne. Les axes précités doivent ainsi être précisés selon les situations.

Concernant les quartiers de faubourg, souvent plus mixtes dans leur composition sociale, bénéficiant d'une plus forte urbanité, plus centraux et mieux insérés dans la ville, les enjeux à venir concernent plus particulièrement :

- la poursuite de l'action en matière d'amélioration de l'habitat privé et de lutte contre l'insalubrité (insalubrité diffuse, prévention de la dégradation des immeubles) et le maintien de la possibilité pour les classes populaires de s'y loger ;
- une action spécifique de rénovation du parc social de la part des bailleurs sociaux ;
- la diversification de l'offre commerciale ;
- la qualité et la régulation des usages dans les espaces publics (cf. 2.1 espaces collectifs, espaces communs).

Dans ces quartiers, il convient bien sûr d'agir en faveur de la mixité sociale mais également d'avoir une vigilance particulière dans les secteurs majoritairement composés d'habitat privé afin d'œuvrer au maintien des classes populaires présentes en luttant contre les phénomènes de gentrification. Cet objectif passe notamment par la poursuite de la surveillance de l'habitat privé dégradé et le lancement des actions adéquates ou la transformation progressive du parc "social de fait", menacé par

la pression foncière, en logements sociaux. Cet objectif nécessite également une politique d'accroissement de l'offre de logements sociaux dans les quartiers déficitaires et de conventionnement ciblé d'immeubles de logements détenus par des institutionnels, en fonction de l'occupation et d'une stratégie en faveur de la mixité sociale sur le territoire parisien. La politique de mobilisation de logements du parc privé dans le cadre du futur dispositif Multiloc contribue également à lutter contre le phénomène de gentrification.

Les bailleurs sociaux s'engagent par ailleurs à poursuivre dans ces quartiers les efforts de réhabilitation des immeubles, notamment des années 70-80, présentant des problématiques d'équipements en fin de vie, de désordres thermiques et de parties communes de faible qualité.

Les quartiers situés aux portes de Paris connaissent quant à eux, en dépit d'une dynamique avérée de transformation, encore plusieurs types de problématiques :

- les mécanismes ségrégatifs dans le parc social, la faible mixité sociale, fonctionnelle et scolaire ;
- la prégnance des coupures urbaines et le manque de centralités ;
- le défaut d'image et les représentations négatives ;
- une fragilisation sociale avec des indicateurs qui décrochent plus que dans le reste de Paris ;
- des situations persistantes d'enclavement malgré les améliorations réalisées en terme d'accessibilité. Certains d'entre eux entretiennent en effet peu de liens avec les communes riveraines du fait de la coupure du périphérique, du déficit de liaisons et du manque d'attractivité des espaces publics qui les relie à la petite couronne ou de l'existence de grandes emprises.

L'attractivité encore faible de ces quartiers freine ainsi en partie les efforts réalisés pour diversifier l'occupation sociale des logements par la construction de programmes PLS et de logements spécifiques (à destination des jeunes travailleurs, des étudiants, etc.). Les bailleurs rencontrent parfois des difficultés à attribuer des logements PLS dans ou à proximité des quartiers prioritaires. La question des écoles et collèges joue pour une part importante dans les choix résidentiels des ménages et les représentations qui peuvent être celles des parents peuvent constituer un frein à l'arrivée de nouveaux habitants.

Les conditions d'une meilleure coordination d'un "accompagnement social global" seront par ailleurs étudiées afin de remettre l'usager au centre des nombreux dispositifs d'accompagnement dans le domaine social et de l'emploi. Les bailleurs sociaux, avec le soutien de la Ville de Paris, poursuivront leurs efforts de réhabilitation, en particulier des immeubles en HBM.

Pour ces quartiers les objectifs poursuivis sont, outre l'amélioration de l'attractivité, les suivants :

- la poursuite de la diversification de l'offre d'habitat ;
- la promotion des parcours résidentiels ;
- la capacité à attirer et à maintenir les classes moyennes, notamment au moyen de l'exonération de supplément de loyers de solidarité (SLS) ;
- le développement des mobilités sociales et le renforcement de l'accompagnement social.

Il conviendra enfin d'améliorer l'attractivité globale de ces quartiers, dont certains restent enclavés, à travers le cadre de vie et la convivialité, l'accès aux transports, aux commerces, aux services, la tranquillité, l'amélioration de la qualité de la gestion locative ou encore la valorisation des projets des établissements et des communautés éducatives. L'affirmation de la place de ces quartiers dans la Métropole avec la création de centralités en lien avec les communes limitrophes restent également un enjeu important ainsi que le traitement des passages du périphérique pour une meilleure continuité et une plus grande qualité des lieux. A cet effet, le Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) sera poursuivi et sera étendu aux quartiers Paul Bourget et Porte de Bagnolet-Porte de Montreuil. Ce dernier quartier bénéficiera par ailleurs du soutien du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU).

Dans la même optique, la Ville de Paris présentera, en lien avec l'agglomération Est Ensemble, une candidature à un Investissement territorial intégré (ITI) dans le cadre des fonds européens 2014-2020 gérés par la Région Ile de France.

L'amélioration de l'attractivité nécessite enfin de faire évoluer les représentations négatives qui stigmatisent les quartiers.

Enfin, dans les conditions prévues en annexe du contrat de Ville, la Caisse des dépôts et consignations, acteur historique du logement social, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du renouvellement urbain et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, interviendra comme levier d'actions. Elle mobilisera pour ce faire son expertise et ses moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du fonds d'épargne pour des actions identifiées au titre de l'insertion des quartiers dans la ville.

LES PRIORITÉS

1. La promotion de la mixité et des mobilités sociales
2. La poursuite du renouvellement urbain afin de renforcer la qualité du tissu urbain et du bâti
3. L'intégration des quartiers dans les réseaux de communication parisiens et de la métropole
4. La transformation des représentations des quartiers et de lutte contre leur stigmatisation

DÉCLINAISON DU PLAN D' ACTIONS

Acteurs	Public cible	Dispositifs
Ville (DLH, DDCT, DU, DEVE, DVD, DASCO, DASES, CASVP, DFPE) État (Préfecture de Paris, Préfecture de Police, DRIHL 75) ANRU ANAH Bailleurs sociaux Collecteurs 1% Conseils de quartiers Amicales de locataires CAUE APUR Paris&Co Caisse des dépôts et consignations	Habitants et usagers des quartiers Entreprises Services publics	Programme d'Investissement de la Mandature au service des quartiers populaires Politique ambitieuse de développement de logements sociaux à l'échelle du territoire, notamment dans les zones de déficit NPNRU Programmes de réhabilitation de logements sociaux et d'amélioration des espaces communs extérieurs Généralisation de la Gestion urbaine de proximité (GUP) Budgets participatifs Abattement TFPB des bailleurs Conseils de concertation locative Conventions d'objectifs et de moyens avec les bailleurs Charte de qualité de gestion Charte des mutations Exonération SLS dans les quartiers politique de la Ville FSL, ASLL, AVDL ITI

Interdépendance

Programme local de l'habitat

Plan Climat (Carnet logement)

Plan parisien de lutte contre l'habitat indigne

Cadres et schémas de l'éducation prioritaire

Contrat parisien de prévention et de sécurité et zones de sécurité prioritaires

3.2.1. Promouvoir la mixité et les mobilités sociales

Priorité 1 Définir des objectifs partagés de mixité sociale et d'équilibre dans les attributions de logements sociaux		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Améliorer la connaissance sur l'occupation sociale des logements sociaux, son évolution et les besoins des locataires	Créer un observatoire permettant une connaissance fine, dynamique et partagée de l'occupation sociale des immeubles et des mutations demandées dans les quartiers	<p>Mettre en place un co-pilotage ad hoc : AORIF, Ville (DDCT et DLH), Préfecture (DRIHL 75)</p> <p>Co mandater entre la Ville, la Préfecture et les bailleurs sociaux une étude de l'APUR permettant d'agrèger les données pour une analyse de la demande (stock) et des flux (attributions) à restituer dans les données parisiennes. Identifier des données exploitables et partageables. Mettre en place un outil opérationnel pérenne infra quartier, voire à l'échelle du bâti, afin d'identifier et de dépasser les difficultés de partage et d'agrégation de données.</p>

Priorité 2 Favoriser la mobilité choisie des ménages depuis les quartiers et faciliter l'accès des ménages les plus démunis aux secteurs favorisés de la ville		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Renforcer la mobilité résidentielle des ménages des quartiers	Renforcer la mobilité résidentielle des ménages des quartiers par les mutations et les décohabitations	<p>Mener une politique ambitieuse de développement de l'offre de logements sociaux, notamment dans les zones de déficit</p> <p>Faire évoluer la charte des mutations avec notamment un renforcement de la mobilité résidentielle des ménages</p> <p>Faciliter l'accès aux résidences étudiantes et aux foyers de jeunes travailleurs ou jeunes adultes (PLH)</p> <p>Mettre en place un traitement spécifique de demandes de décohabitation, par voie de mutation.</p>
Rééquilibrer à l'échelle parisienne l'accueil des ménages les plus fragiles	Renforcer la mobilité résidentielle	<p>Conduire un bilan spécifique des mutations et de leur contribution aux mobilités résidentielles et au développement de la mixité sociale</p> <p>Mettre en place une nouvelle charte des mutations, mobilisation des programmes neufs sur l'ensemble du territoire parisien pour les mutations et les relogements obligatoires</p>
Maintenir les classes populaires et les classes moyennes dans les quartiers de faubourg	Accroître l'offre de logements à loyer accessible par la captation de logements privés	Mobiliser les dispositifs "Louez solidaire" et « Multiloc »
Renforcer l'accompagnement social des ménages	Mettre en place un accompagnement social adapté	<p>Améliorer la coordination entre les travailleurs sociaux et les bailleurs sociaux sous l'égide du CST/SSDP</p> <p>Favoriser une meilleure orientation et un accompagnement des familles vers et dans le logement lors d'opérations de rénovation ou de risque d'expulsion</p> <p>Améliorer le repérage, la prise en charge et le maintien à domicile des personnes souffrant de troubles psychiques en mobilisant l'ensemble des acteurs, notamment au travers des comités locaux de santé mentale, animés par les mairies d'arrondissement</p> <p>Mobiliser des outils de droit commun pour le maintien dans le logement et la prévention des impayés de loyers (FSL, AVDL, etc.).</p>

Priorité 3		
Attirer et maintenir les classes moyennes dans les quartiers populaires et promouvoir les mobilités résidentielles à l'échelle du territoire		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Favoriser l'acceptation de la proposition de logement, notamment pour les logements PLS	Adopter des mesures en faveur de l'attractivité de la proposition et de la prévention des refus	Prendre en compte des taux d'effort plus faibles pour les mutations PLS et PLI sur les quartiers couverts par le contrat de Ville et des règles de superficie et de typologie plus favorables (1 chambre par enfant)
		Organiser des visites de quartiers pour les futurs locataires, informer sur les projets des établissements scolaires du secteur, valoriser les démarches engagées, faire découvrir positivement le quartier
		Remettre en état des logements sociaux à l'entrée dans les lieux par le bailleur
		Conformément au PLH, prolonger et élargir le dispositif d'exonération de SLS aux quartiers de veille active, ex ZUS et périmètre du GPRU.
Mieux faire connaître l'offre de logements sociaux et intermédiaires	Expérimenter de nouvelles modalités de diffusion des offres de logement PLS et PLI dans une première phase, puis PLAI et PLUS dès 2016	Expérimenter la mise en ligne de l'offre de ces logements sur le site « Loc'annonces »

Priorité 4		
Mettre le projet urbain au service des mobilités sociales		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Faire du projet urbain un levier d'insertion	Introduire des clauses sociales d'insertion dans tous les marchés publics réalisés dans les quartiers politique de la Ville	Elargir l'application de clauses sociales d'insertion dans les marchés de travaux à l'ensemble des opérations menées dans les quartiers politique de la Ville. Favoriser également l'application de clauses sociales d'insertion dans les marchés de prestations intellectuelles et de services de manière à diversifier les postes proposés.
		Mettre en place une ingénierie des clauses sociales d'insertion renforcée en faveur des parcours d'insertion et d'accès à l'emploi durable
		Etudier la mise en place d'un outil informatique (type logiciel) partagé entre les maîtrises d'ouvrage, les financeurs, les différents acteurs de l'accompagnement vers l'emploi (PLIE, ML, SIAE) et les entreprises du bâtiment (construction et maintenance) afin de fluidifier la transmission des informations sur les marchés « clausés » et de qualifier au mieux les modalités de réalisation des clauses sociales d'insertion
		Développer les clauses sociales d'insertion en lien avec les acteurs de l'emploi et les habitants des quartiers politique de la Ville

3.2.2. Poursuivre le renouvellement urbain afin de renforcer la qualité du tissu urbain

Priorité 1		
Poursuivre les transformations du tissu urbain		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Création et consolidation de centralités connectées à leur environnement	Diversifier l'offre de services et d'équipements et en optimiser la visibilité sur l'espace public	<p>Poursuivre le renforcement de l'offre en équipements et locaux associatifs dans les secteurs qui le nécessitent</p> <p>Faire travailler en réseau des équipements et structures associatives avec l'ensemble des ressources environnantes et dans la ville</p> <p>Créer des ouvertures physiques et/ou visuelles</p> <p>Améliorer l'accessibilité des équipements et locaux (PAVE)</p> <p>Améliorer l'orientation dans l'espace public (études-actions avec la DVD, affichage de plans dans les quartiers, etc.)</p> <p>S'appuyer sur la candidature parisienne ITI, le NPNRU et le GPRU</p>
	Renforcer et dynamiser le tissu économique et commercial	Cf. fiche 3.1
	Créer une offre d'espaces mobilisables pour le développement économique des habitants et usagers du quartier	Créer des espaces pour le démarrage d'activité et l'accompagnement à l'émergence de projets portés par les habitants des quartiers
Améliorer la lisibilité, la fluidité et la qualité des espaces	Améliorer les déplacements et la qualité des espaces publics dans les quartiers par la création et le réaménagement de voiries	<p>Rénovations et opérations de voirie de proximité</p> <p>Engager ou poursuivre les projets de renouvellement urbain (GPRU et NPNRU)</p>
	Aménager des voiries et passerelles pour recoudre les coupures urbaines et renforcer le paysage de la ceinture verte	<p>Diagnostic de la trame viaire, identification des coupures urbaines et de nouvelles liaisons piétonnes</p> <p>ITI, GPRU, NPNRU, budget participatif</p>
	Réduire les nuisances sonores dans les quartiers les plus impactés	<p>Déployer le Plan anti-bruit</p> <p>Déployer la pose d'un revêtement acoustique sur et sous le boulevard périphérique aux abords des zones d'habitation</p> <p>Déployer le programme des zones 30 et zones de rencontres</p>
	Mettre en cohérence les statuts des espaces avec leurs usages	<p>Poursuivre la résidentialisation des immeubles dans les secteurs qui le nécessitent</p> <p>Clarifier le statut des espaces au regard des usages (cf. 3.2.1 - améliorer le cadre de vie)</p>
Améliorer les sites des services urbains existants et leur relation au quartier	Optimiser les emprises foncières des services urbains favorisant une mixité des usages et des fonctions urbaines	<p>Optimiser des emprises foncières des services urbains (TAM, dépôts et espaces de stockage, stations essence, etc.)</p> <p>Améliorer l'insertion urbaine des fonctions logistiques de la ville grâce à des formes et bâtiments permettant de mixer les fonctions urbaines</p>
	Créer des lieux ressources de proximité pour les habitants adossés aux services urbains	Par exemple, étudier la création de ressourceries en façade des Centres de valorisation et d'apports des encombrants (CVAE)
	Embellir et végétaliser les abords et façades des services urbains	Notamment, embellir et verdier des espaces de stockage dans les coulées du boulevard périphérique
Réinvestir les parkings souterrains des bailleurs	Réaliser une étude sur le stationnement dans les quartiers et sur les potentialités des parkings souterrains des bailleurs sociaux	<p>Commanditer une étude sur le stationnement, le repositionnement des parkings des bailleurs sociaux ou le développement de nouveaux usages (bailleurs sociaux, Ville de Paris - DVD, Préfecture)</p> <p>Etudier les modalités de soutien des actions d'ingénierie par la CDC</p>

Axe 3 - Dynamiser les quartiers dans la ville

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
(Suite) Réinvestir les parkings souterrains des bailleurs	Expérimenter des reconversions de parkings et mettre en place un plan de développement des usages des parkings des bailleurs sociaux dans les quartiers politique de la Ville	S'appuyer sur la politique de stationnement de la ville, Plan vélo, Arc de l'innovation, Plans de patrimoine des bailleurs sociaux et des dispositifs de participation des habitants afin de mieux cerner les besoins

Priorité 2 Diversifier et améliorer l'offre de logements		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Adapter l'offre de logements familiaux et spécifiques, selon les besoins des quartiers faubouriens ou de portes	Rééquilibrer l'offre de logements sociaux dans les quartiers de portes par une production davantage ciblée sur les logements étudiants, PLS et intermédiaires	Produire 40 500 logements sociaux sur toute la Ville (PLH 2011-2016), objectif de 10 000 logements par an (sociaux et privés) Affiner la programmation des logements familiaux et spécifiques dans les quartiers couverts par le contrat de Ville en fonction des conclusions des différents dispositifs d'observation S'appuyer sur la délégation des aides à la pierre et le NPNRU Accompagner les initiatives de mobilisation des logements privés Favoriser le développement de la colocation Utiliser le Droit de préemption urbain renforcé (DPUR) dans les secteurs déficitaires en logement social sur des immeubles du parc "social de fait"
	Transformer le logement "social de fait" en véritables logements sociaux dans les quartiers de faubourg pour éviter l'éviction des populations accueillies et pouvoir permettre leur rénovation ou entretien	
	Diversifier l'offre de logements par des logements spécifiques dans les quartiers	
Poursuivre la rénovation thermique et la restructuration des logements sociaux, notamment HBM, en tenant compte de leur qualité patrimoniale	Poursuivre et accentuer la rénovation des logements sociaux, notamment HBM, dans les quartiers politique de la Ville	Accélérer la rénovation des ensembles immobiliers, notamment HBM, par la Ville et les bailleurs sociaux dans ces quartiers, en prenant en compte particulièrement leurs dimensions sociales et patrimoniales Mobiliser des financements des programmes de rénovation Plan climat énergie
Prévenir la dégradation et appuyer la réhabilitation des logements du parc privé	Diagnostiquer l'insalubrité diffuse	Poursuivre les travaux de l'observatoire de la dégradation du bâti parisien (en lien avec l'APUR, avec visite des immeubles par la DLH)
	Accompagner le financement des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser prioritairement dans les quartiers populaires le plan 1000 immeubles de la Ville de Paris pour accompagner la rénovation thermique des copropriétés privées dont les habitants sont en situation de précarité énergétique - Plan parisien de lutte contre l'habitat indigne - Etude de l'opportunité d'OPAH - Financements Ville de Paris et ANAH - Mobilisation des Espaces info énergie
	Améliorer l'information des locataires et propriétaires du parc privé	Mobiliser l'expertise et les ressources de l'ADIL, MJD et des PAD (cf.1.3) Poursuivre la collaboration engagée entre l'unité de lutte contre l'habitat indigne et le magistrat référent désigné en la matière Diffuser l'information aux relais dans les quartiers et les immeubles (associations locales, syndicats)

<p style="text-align: center;">Priorité 3</p> <p style="text-align: center;">Associer les habitants et usagers aux transformations urbaines</p>		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Associer, informer et concerter les habitants sur les projets de renouvellement urbain	Mettre en place des maisons des projets dans les quartiers NPNRU	Former des professionnels urbains et sociaux, identifier les projets permettant un travail collectif de programmation avec les habitants, acteurs locaux et usagers
		Offrir un cadre durable et cohérent, multi-acteurs, pour suivre dans le temps les propositions ainsi que leur prise en compte aux diverses phases des projets
		Mobiliser les outils de communication numériques
Favoriser la participation active par l'éducation populaire	Associer les écoles (élèves, enseignants, personnels d'animation etc.) aux transformations du quartier : visites de chantiers proposées aux classes, projets pédagogiques avec les élèves	Mobiliser des ressources de l'Education nationale (REP ou REP + services de l'académie) Mieux articuler les dispositifs DASCO et les équipes en charge du projet urbain (MPV-DDCT et DU)
	Formation et valorisation des habitants-relais	S'appuyer sur l'appel à projets politique de la Ville Mobiliser l'Université de la citoyenneté active
	Cycle d'ateliers et de conférences sur les sujets liés au développement des quartiers et de la métropole, ouverts à tous publics, tout au long de l'année.	Mobiliser le CNAM, réseau des institutions culturelles (médiathèques, Pavillon de l'Arsenal), services de la Ville (DDCT et DU, Université de tous les savoirs, Université de la citoyenneté active), universités parisiennes
Permettre aux habitants de porter des projets de travaux pour l'amélioration de la vie quotidienne	Réaliser de petits aménagements souhaités par les habitants pour l'amélioration de la vie quotidienne	Mobiliser des budgets participatifs, tant au niveau local qu'au niveau parisien Poursuivre la démarche Nature + Généralisation de la GUP, mobilisation de la démarche Du Vert Près de Chez Moi Mobiliser des crédits bailleurs (Abattement TFPB) Intégration d'une dimension Projets dans les conventions GUP
Accompagnement des chantiers pour en réduire les nuisances	Interventions artistiques sur sites promis à la démolition	Mobiliser la DU, la DDCT S'appuyer sur l'appel à projets culture et lien social de la DRAC Ile-de-France
	Charte de communication sur les chantiers à étoffer pour une meilleure prise en compte de la diversité des structures locales relais (dont éducation nationale)	Créer une charte de communication sur les chantiers, partagée entre maîtrise d'œuvre, d'ouvrage et entreprises prestataires
	Conventions de chantier en lien avec la GUP – groupes de suivi des nuisances tout au long du chantier	Intégrer ces conventions systématiquement dans les conventions GUP Les mettre en œuvre et les suivre dans les cellules GUP Mobiliser des sections locales des services techniques de la Ville (DVD, DEVE, DPA) Maintenir les continuités piétonnes avec le 6 ^{ème} protocole de bonne tenue des chantiers et sa grille de contrôle (DVD)

3.2.3. Intégrer les quartiers dans les réseaux de communication parisiens et de la Métropole

Priorité 1		
Améliorer les continuités urbaines et les liaisons entre les quartiers, les communes riveraines et les pôles de développement		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Améliorer les liaisons urbaines avec les communes limitrophes	Amélioration des passages du boulevard périphérique (BP) et des maréchaux	Mobiliser le budget participatif voté en 2014 « Périphérique Ouvrage d'art », pour l'embellissement de 3 portes du Boulevard Périphérique en 2015/2016 puis poursuite de la démarche sur d'autres sites Déployer le programme de pose de revêtements acoustiques
	Favoriser la transformation de certaines portes en places	Programme de mandature de la Ville et mobiliser le GPRU, NPNRU
	Aménagement de passerelles pour le franchissement du BP	Mobiliser le GPRU, NPNRU et la recherche de financements ad hoc
	Elaboration d'un plan pour rendre les franchissements piétons du BP plus sûrs et plus agréables	Mobiliser le plan lumière et améliorer l'accessibilité pour les passages du BP Améliorer les franchissements du BP et les interconnexions dans le cadre du plan vélo Conduire des études pour la qualité piétonne des passages du boulevard périphérique avec Plaine Commune
Améliorer la connexion des quartiers avec les pôles de développement et le reste de la ville	Prolongation du T3	Tirer profit de l'aménagement du T3 pour améliorer les franchissements du boulevard des maréchaux et pour améliorer les voiries pénétrantes dans les quartiers
	Aménagement de voiries pour recoudre les coupures urbaines	Cf. 3.2.2 Poursuivre les transformations urbaines
	Aménagement de promenades et parcours reliant les quartiers au reste de la ville	Aménager des promenades paysagères sur la ceinture verte en lien avec les communes et agglomérations riveraines
	Faciliter les mobilités grâce aux transports en commun dans les quartiers les moins pourvus	S'inscrire dans le travail de restructuration du réseau de bus parisien en lien avec le STIF pour prioriser des renforts d'offres dans les quartiers enclavés ou périphériques et favoriser leur insertion dans la ville

Priorité 2 Améliorer les mobilités des habitants des quartiers		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Améliorer la connaissance sur les déplacements et les freins à la mobilité dans les quartiers	Réalisation d'études et enquêtes dans les quartiers, et prioritairement ceux situés aux Portes	Mobiliser le pôle études du STIF Réaliser une étude par la DVD (Agence de la mobilité)
Accompagner l'apprentissage de la mobilité	Renforcer les actions de prévention et sécurité routière	Développer les interventions dans les écoles et les centres de loisirs Inscrire les besoins spécifiques des quartiers politique de la Ville dans la convention entre la sécurité routière et la DVD
	Améliorer la lisibilité de la ville pour les habitants	Mise en place d'un partenariat avec l'Institut de la Ville en mouvement
	Développement l'apprentissage du déplacement en vélo	Favoriser le développement de Vélo écoles Mobiliser le Plan vélo
Renforcer la qualité de service	Favoriser l'accès à des services de mobilité complémentaires	Assurer une offre de vélos en libre-service en bon état dans les quartiers Développer de l'autopartage
	Améliorer la qualité de services aux stations de bus et métro	Améliorer la propreté, la sécurité et l'éclairage des stations et abri voyageurs Construire un partenariat spécifique avec la RATP Travailler sur l'éclairage nocturne des stations de transports publics et de leurs abords

3.2.4. Transformer les représentations des quartiers et lutter contre leur stigmatisation

Priorité 1 Améliorer le cadre de vie		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Améliorer la qualité de gestion et de services	Clarifier le statut et la gestion des espaces au regard de leurs usages existants ou futurs	Identifier dans les projets de territoire, des sites devant faire l'objet d'une clarification de la gestion des espaces, en lien notamment avec les bailleurs sociaux et les copropriétés privées afin de favoriser l'amélioration du cadre de vie
	Garantir une qualité de gestion et de services équivalente au reste de Paris	Identifier des sites nécessitant un renforcement des opérations de maintenance et de propreté, mise en place d'actions de sur-entretien et réactivité accrue aux signalements par les bailleurs sociaux et les directions de la ville en charge des espaces publics : - Formalisation des engagements des bailleurs sociaux (planning propreté, sur-entretien, mobilisation des crédits bailleurs et de l'abattement TFPB...) - Convention DDCT et directions en charge de l'espace public (DPE, DVD, DEVE) Fixer des objectifs dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens passées entre la Ville et les bailleurs sociaux Mise en place d'enquêtes de satisfaction complémentaires par les bailleurs sociaux, amélioration du contrôle et du suivi de la qualité des marchés de prestation d'entretien et de maintenance par les bailleurs sociaux.

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
(Suite) Améliorer la qualité de gestion et de services	Sensibiliser et impliquer les habitants et usagers aux problématiques de gestion	<p>Poursuivre les actions de sensibilisation en pieds d'immeubles et développer des actions de médiation (recours aux PIMMS et autres partenaires associatifs)</p> <p>Réaliser des actions impliquant les habitants et les locataires : actions citoyennes, chantiers éducatifs, aménagements participatifs avec budgets participatifs de la ville et des bailleurs (cf.2.1)</p> <p>Améliorer les moyens d'expression des habitants et de traitement des signalements : boîtes à idées pour permettre aux usagers de soumettre observations et problèmes, application « dans ma rue »</p> <p>Renforcer la concertation avec les habitants, les locataires, les amicales de locataires et la maîtrise d'usage (gardiens, prestataires, usagers)</p> <p>Valoriser le rôle des gardiens d'immeubles</p>
Favoriser le mieux vivre ensemble	Favoriser la convivialité dans les immeubles : "Accueil, convivialité, vivre-ensemble"	<p>Renforcer les politiques de convivialité élaborées avec les amicales de locataires, appui au développement d'amicales de locataires, ciblage des immeubles fragiles pour une programmation annuelle de temps conviviaux permettant le développement de la solidarité et de la co-veillance</p> <p>Soutien aux expérimentations présente à Paris favorisant le lien de voisinage</p> <p>Rappel du règlement intérieur des immeubles (affichage d'un document simplifié et lisible) et règles du respect mutuel</p> <p>Renforcer les actions de médiation mises en place par les bailleurs sociaux pour la régulation des conflits de voisinage</p> <p>Associer et mobiliser le GPIS</p>
	Renforcer les liens existants entre les bailleurs sociaux et les acteurs sociaux des territoires	Engager un travail associant notamment les mairies, les bailleurs et les acteurs sociaux afin de favoriser les actions de prévention et de médiation permettant de favoriser le vivre ensemble et d'accompagner les habitants : club de prévention notamment, mais également centres sociaux, acteurs associatifs, etc.

Priorité 2		
Lutter contre l'évitement scolaire et favoriser la mixité		
Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Faciliter l'articulation écoles/familles/quartiers et la mise en réseau	Ouvrir l'école sur le quartier	<p>Inscrire les écoles et établissements scolaires dans les événements de la ville : accueil de manifestations, relais d'information, visites avec les classes, projets pédagogiques</p> <p>Promouvoir l'ouverture des établissements aux quartiers : espaces pour les parents, rencontres avec les acteurs des quartiers, réunions parents-professeurs, créneaux associatifs dans les équipements sportifs scolaires, etc.</p> <p>Rendre visible les projets réalisés par les élèves en créant des espaces visibles depuis l'espace public</p> <p>Programmer dans les écoles des événements organisés par les acteurs du quartier et destinés aux familles (ex. spectacles pour enfants, contes, concerts...) et développer des projets éducatifs en lien avec les acteurs de la ville et du quartier (CAUE, associations, bailleurs, etc.)</p> <p>Mobiliser les dispositifs à l'intérieur des établissements comme Action collégiens</p> <p>Généraliser le lien et les partenariats avec les Clubs de Prévention</p>

Axe 3 - Dynamiser les quartiers dans la ville

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
(Suite) Faciliter l'articulation écoles/familles/quartiers et la mise en réseau	Ouvrir l'université sur le quartier	Programmer dans les universités et sites universitaires des événements organisés par les acteurs du quartier et des étudiants destinés aux habitants (spectacles, expositions, concerts...) Travailler en lien avec les associations étudiantes et les services culturels des universités
	Permettre l'accueil des parents dans l'école	Accompagner les projets de Médiation école /familles/quartier Développer Paris Collèges Familles, organisé autour du partenariat entre les collèges et les centres sociaux Créer dès que possible un espace dédié aux familles /parents à l'intérieur des établissements
Favoriser la mixité scolaire	Lutter contre l'évitement des écoles et établissements	Poursuivre et réaffirmer la prise en compte des enjeux de mixité sociale et scolaire dans l'élaboration de la carte scolaire Encourager les projets d'écoles, d'établissements et de réseaux d'éducation Prioritaire allant dans le sens de cette action
	Développer des projets valorisants dans les écoles et les collèges	Favoriser le lien entre écoles et institutions culturelles ou scientifiques (théâtres, conservatoires, centres d'art, cité des sciences, etc.) Prioriser les écoles et établissements en quartiers politique de la Ville dans l'affectation des résidences d'artistes (programme DRAC Ile-de-France et département de Paris) et des dispositifs de type Art pour grandir, classes découverte, Ateliers Bleus Réaliser un schéma directeur de communication : visibilité des projets d'équipements et des projets des écoles et établissements Valoriser et développer les expériences de jumelage réussies
	Améliorer les locaux des écoles et leurs abords (parvis, entrées, accès...)	Améliorer l'insertion urbaine des établissements, leur visibilité et leur accessibilité depuis l'espace public en mobilisant le GPRU et le NPNRU Réaliser des aménagements de sécurité préventive aux abords des équipements scolaires pour prévenir et contraindre les usages facteurs d'insécurité

Priorité 3

Valoriser les quartiers

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Faire connaître les atouts des quartiers	Faire connaître les transformations urbaines réalisées dans les quartiers	Mettre en place une programmation dédiée avec le Pavillon de l'Arsenal et la diffuser auprès des habitants Inscrire des quartiers et assurer leur mise en visibilité dans les grands événements ou équipements emblématiques parisiens
		Développer le tourisme urbain dans les quartiers par l'inscription des quartiers dans des parcours thématiques ou territorialisés. Élaborer un plan d'actions en collaboration avec notamment la DAC, la DDEES, la DVD, le CAUE, l'APUR Élaborer des plans de marketing territorial à partir d'un recensement participatif des ressources des quartiers
	Favoriser l'expression de l'identité des quartiers	Utiliser des espaces publics emblématiques pour valoriser les actions et projets portés par les habitants des quartiers populaires (grandes places parisiennes, berges, fermeture annuelle du boulevard périphérique, etc.) Recourir à des opérations portes ouvertes et d'autres leviers de valorisation des talents des quartiers Accompagner le recueil et la valorisation de la mémoire des habitants et la connaissance de l'histoire des quartiers, et permettre leur diffusion au-delà des quartiers pour permettre leur appropriation par tous les habitants Agir pour dépasser les frontières strictes des quartiers et notamment favoriser les échanges entre habitants, entre quartiers, entre instances locales, etc.
	Accueillir dans les quartiers la programmation de temps événementiels parisiens	Mobiliser des équipements des quartiers pour accueillir les expositions, débats, conférences, temps festifs inscrits dans la programmation des grands événements parisiens et métropolitains

Objectifs opérationnels	Actions	Leviers d'actions (ressources, acteurs, dispositifs et moyens mobilisables)
Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants dans les quartiers	Accueillir les nouveaux habitants	<p>Créer une plaquette d'accueil dans les quartiers en lien avec les bailleurs sociaux</p> <p>Mettre en place des visites d'accueil, suivies d'une visite de courtoisie dans les 3 mois (à systématiser dans les immeubles et secteurs les plus fragiles)</p> <p>Organiser des visites de quartiers et de réunions d'accueil pour les nouveaux arrivants, ouvertes à tous les habitants, en lien avec les mairies d'arrondissements, les conseils citoyens et les conseils de quartiers</p>
	Accueillir les travailleurs de ces quartiers	Organiser des visites de quartiers et de réunions d'accueil pour tous les nouveaux arrivants (enseignants, employés d'entreprises et d'équipements des quartiers, commerçants, libéraux...) en lien avec les mairies d'arrondissements

La gouvernance

Le pilotage du contrat de Ville

La mise en œuvre du contrat de Ville

Les engagements financiers

La participation des habitants

L'observation, le suivi et l'évaluation du contrat de Ville

La simplification des circuits administratifs

Pilotage et mise en place du contrat de Ville

1. Le pilotage de contrat de Ville

Les objectifs du pilotage du contrat de Ville sont d'en assurer l'impulsion, de conduire la réalisation des axes stratégiques, de définir les modalités de déploiement, les ajustements et réorientations éventuels, de mobiliser dans la durée les partenaires et différents signataires du contrat et d'articuler les moyens spécifiques alloués au contrat avec les moyens de droit commun de l'État et de la Ville de Paris.

Au regard de l'architecture du contrat parisien, intégrant une dimension territoriale, deux niveaux de pilotage sont prévus :

À l'échelle parisienne, le pilotage s'appuie sur 2 instances :

Un comité de pilotage, composé de l'ensemble des signataires et partenaires, se réunit au moins deux fois par an, à l'invitation conjointe de l'État et de la Ville. Il prend connaissance de l'avancée du contrat de Ville sur la base d'un rapport annuel de réalisation, débat de son contenu et prend les décisions nécessaires de réajustement des objectifs ou de mobilisation spécifique des moyens au regard des constats du rapport annuel. Il fixe les priorités de l'appel à projets annuel, en matière de politique de la Ville. Une représentation des conseils citoyens est mise en place pour participer aux échanges concernant l'avancée du contrat de Ville, l'impact des actions menées et l'évolution des quartiers concernés.

Une direction de projet composée du préfet ou de son représentant, de l'adjointe à la maire de Paris en charge de la politique de la Ville, des directions et services de la Direction départementale de la cohésion sociale de la préfecture et de la Direction de la démocratie des citoyens et des territoires de la ville de Paris, en charge de la conduite opérationnelle du contrat de Ville. Cette direction de projet se réunit trois fois par an, notamment pour examiner la programmation des actions et évaluer la mobilisation des moyens de droit commun, pour analyser le bilan annuel des réalisations en amont du comité de pilotage.

Par ailleurs, en fonction de l'avancée des différents axes stratégiques, le comité de pilotage décide de la mise en place de groupes de travail visant à faciliter la mise en œuvre de certains objectifs du contrat. Dès la signature du contrat, trois groupes de travail sont mis en place :

- un groupe de travail relatif au quatrième axe du contrat de Ville « valeurs de la république et citoyenneté » qui sera adopté par avenant au présent contrat.
- un groupe de travail concernant les axes du contrat relatifs à l'emploi et au développement économique
- un groupe de travail concernant les axes du contrat relatifs à l'éducation, la réussite éducative et le décrochage scolaire.

Ces groupes de travail n'ont pas vocation à perdurer sur la durée du contrat, ils réunissent les signataires du contrat ainsi que les principaux partenaires institutionnels ou associatifs concernés par la réalisation de l'objectif. Dans l'esprit de la loi VECU qui veut que la politique de la Ville est en premier lieu une politique de mobilisation du droit commun, les partenaires du contrat de Ville s'engagent à prendre en compte la situation des quartiers dans l'ensemble des documents stratégiques, contrats ou protocoles qu'elles seraient amenées à mettre en œuvre pendant la durée du contrat de Ville. A titre non-exhaustif, peuvent être cités : la Grande cause pour la lutte contre l'exclusion, le PLH, les protocoles avec les bailleurs sociaux, le Contrat enfance jeunesse, le Contrat parisien de prévention et de sécurité, le Contrat local de santé, le Contrat de Plan Etat Région, etc.

Dans un objectif de mobilisation du droit commun sur la durée du contrat, la Ville de Paris développera, sur le modèle de la charte de coopération culturelle signée entre les adjoints au maire en charge de la politique de la Ville et de la culture, des chartes de coopération avec les adjoints et les directions de la Ville fortement impliqués dans

la réalisation des objectifs du contrat de Ville. Cet engagement s'inscrit en complémentarité de la mobilisation interservices initiée par l'Etat.

À l'échelle des arrondissements, le pilotage des projets de territoire s'appuie également sur deux instances :

Un comité de pilotage pour chaque projet de territoire, composé de l'ensemble des partenaires et représentants locaux des signataires du contrat de Ville impliqués dans la mise en œuvre des axes du projet de territoire. Il se réunit une fois par an, à l'invitation de la mairie d'arrondissement pour faire le point sur l'avancée du projet de territoire. Il prend connaissance du bilan annuel des réalisations et se prononce sur la poursuite des objectifs et les priorités pour l'année à venir. Des représentants du conseil citoyen participent aux échanges concernant l'avancée du projet de territoire, l'impact des actions menées, l'évolution du quartier et les ajustements nécessaires.

Une revue de projets à l'échelle de chaque arrondissement concerné par la politique de la Ville. Elle a lieu une fois par an et réunit la mairie d'arrondissement, l'adjointe à la maire en charge de la politique de la Ville, un représentant du préfet ainsi que les représentants des directions et services de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la préfecture et de la Direction de la démocratie des citoyens et des territoires (DDCT) de la ville de Paris, en charge de la conduite opérationnelle du contrat de Ville, à l'échelle des territoires concernés. Cette revue de projets permet de faire le point de l'avancée des projets de territoire, d'identifier les freins et d'ajuster en conséquence les moyens et les objectifs.

2. La mise en œuvre du contrat de Ville

Au sein des services de la préfecture et de la collectivité parisienne, des équipes sont dédiées à la mise en œuvre du contrat de Ville :

- Pour la préfecture :
 - les délégués du préfet,
 - le pôle politique de la Ville de la DDCS
- Pour la collectivité parisienne, au sein de la sous-direction politique de la Ville et action citoyenne de la Direction de la démocratie des citoyens et des territoires (DDCT) :
 - La mission politique de la Ville et ses équipes de développement local, assure le pilotage technique et la mise en œuvre de la politique de la Ville au niveau des territoires.
 - La mission expertise thématique et ses chargés de mission thématique, est chargée du pilotage technique et de la mise en œuvre des axes stratégiques du contrat à l'échelle parisienne.
 - Le pôle de ressources politique de la Ville et intégration, accompagne la mise en œuvre du contrat, à travers notamment la qualification, la formation et l'interconnaissance des acteurs institutionnels, associatifs et citoyens.
 - Le pôle subventions participe à la mise en œuvre du contrat, il est chargé notamment de l'instruction administrative et financière des subventions allouées dans le cadre du contrat de Ville.

À l'échelle parisienne, des groupes d'animation et de suivi des objectifs opérationnels seront animés par des binômes composés des chargés de mission thématique de la DDCT et des agents de la DDCS, afin de créer les conditions de la réalisation des axes stratégiques et préparer les directions de projet et comités de pilotage. Ils réuniront les principaux partenaires et services de droit commun impliqués dans la réalisation des objectifs.

À l'échelle des territoires, la conduite technique des projets de territoire est assurée par le binôme composé du chef de projet et délégué du préfet, en lien avec la Mairie d'arrondissement.

Ce binôme s'appuie sur une équipe opérationnelle, qui se réunit régulièrement pour construire les collaborations et les partenariats nécessaires à l'avancée du projet de territoire.

Outre l'équipe de développement local, et en lien avec la Mairie d'arrondissement, l'équipe opérationnelle est composée à minima :

- du chef de projet GPRU le cas échéant,
- du coordinateur/trice de l'Atelier santé ville,
- du coordinateur/trice du Contrat local de prévention et de sécurité,
- du coordinateur/trice du Réseau réussite scolaire,
- d'un référent territorial de la CAF,
- du ou des chargé(s) de développement des bailleurs sociaux,
- des animateurs territoriaux de la mission locale,
- etc.

Cette équipe opérationnelle s'élargit, au moins deux fois par an, aux référents politique de la Ville des directions de droit commun de l'État, de la collectivité parisienne et des partenaires, pour notamment partager la programmation annuelle des actions et préparer les revues de projet et comités de pilotage du projet de territoire. Afin de composer cette équipe élargie, chaque signataire, ainsi que les principaux partenaires du contrat de Ville, indiqueront un référent territorial pour les projets de territoire, ce référent territorial disposera d'une lettre de mission spécifique à sa fonction de référent.

3. Les engagements financiers

Afin de permettre la mise en œuvre de l'ensemble des actions mentionnées dans le présent contrat, la Ville de Paris et l'Etat s'engagent à maintenir leur effort financier en faveur des quartiers populaires à un niveau égal aux engagements pris et remplis pour le précédent Contrat urbain de cohésion sociale. La Ville de Paris et l'État s'engagent chacun à hauteur de 26 millions d'euros par an (complétés par des crédits d'investissement du Programme d'investissement de la mandature -PIM-, en particulier dans le cadre du GPRU et du NPNRU pour la ville).

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

4. La participation des habitants

La participation des habitants constitue un des principes fondateurs de la politique de la Ville. La Loi VECU a réaffirmé cet engagement majeur.

La ville de Paris a fait de la participation et de l'action citoyenne, un axe majeur de la mandature en cours. La mise en place du budget participatif confirme cette volonté d'une plus grande association des habitants aux choix d'investissement. Dès 2014, un des projets retenus par les parisiens au titre du budget participatif concerne l'embellissement des espaces délaissés dans les quartiers populaires.

Les parties signataires du contrat réaffirment leur volonté, dans le cadre des dispositions de la loi du 21 février 2014, de favoriser la prise de parole des habitants, leur participation à l'élaboration et à l'évaluation du contrat de Ville, de soutenir les initiatives citoyennes et de faciliter la mise en place de conseils citoyens.

La ville de Paris a souhaité, dès l'élaboration du contrat de Ville à l'échelle parisienne, prendre en compte la vision et les attentes des habitants et acteurs des quartiers populaires, pour que ceux-ci contribuent à la définition des priorités et des actions à mener. A la suite des réunions de territoires et des Etats généraux organisés en octobre 2014, des ateliers participatifs ont été organisés en décembre 2014 dans chacun des quartiers du CUCS. Ils ont réuni plus de 700 personnes, habitants et représentants associatifs. La contribution citoyenne à l'élaboration du contrat découle de ces ateliers. Elle lui est annexée.

Cette initiative, saluée par l'importance de la participation à ces ateliers et la qualité des échanges qui s'y sont tenus, fournit un socle à la démarche d'association et de participation des citoyens à l'élaboration du contrat de Ville, à son suivi et à son évaluation.

CONTRIBUTION CITOYENNE

Lors des ateliers, les participants ont porté parfois un regard sévère sur le dialogue actuel entre les habitants, les institutions et les élus. Ils souhaiteraient plus d'information, d'écoute, de capacité à réellement modifier les projets. Comment redonner l'envie et aider les habitants à faire le premier pas, alors même que certains vivent dans une précarité forte, et que la citoyenneté est toujours déniée à une partie de la population, qui n'a pas le droit de vote ? Les participants insistent sur des principes clé pour renouer la confiance dans la participation : avoir de l'information claire et transparente sur les projets suffisamment tôt, avoir des espaces d'échange et de co-construction, participer à la décision, être informé de comment la parole citoyenne a été prise en compte. Cela exige que les institutions se donnent les moyens de mobiliser les habitants dans leurs diversités (y compris en profitant des temps forts du quartier, par du tirage au sort) et proposent des formats d'échange vivants et variés, favorisant les discussions en petits groupes.

L'envie est forte de poursuivre l'expérience des ateliers participatifs en jouant un rôle clé dans les projets de territoire, pour participer activement à des transformations concrètes dans le quartier, notamment via la conduite de projets micro locaux, des bourses au projet, le budget participatif, les décisions d'attribution des subventions et locaux ainsi que des groupes de dialogue avec les élus, la police, les associations et les commerçants.

⇒ Co construire les Conseils Citoyens

Ces ateliers participatifs visaient également à interroger les habitants et les acteurs locaux sur les besoins identifiés de participation citoyenne, à formuler des propositions, à recueillir leurs attentes quant aux contours et objets que devaient prendre selon eux cette participation citoyenne.

En parallèle, la ville de Paris a missionné un cabinet spécialisé pour rencontrer un large panel d'acteurs et pour formuler des préconisations partagées concernant la forme souhaitée à Paris pour les conseils citoyens.

Ainsi, ont été rencontrés :

- près d'une trentaine d'associations,
- des Maires d'arrondissements,
- les adjoints d'arrondissements chargés de la politique de la Ville,
- des agents de la ville de Paris, en charge de la politique de la Ville : chefs de projet et chargés de développement des équipes de développement local puis les chargés de missions thématiques de la DDCT,
- l'adjointe à la maire de Paris chargée de la politique de la Ville et l'adjointe à la maire de Paris chargée de la participation citoyenne, de la démocratie locale, et de la vie associative,
- la préfète, secrétaire générale de la préfecture de Paris et le directeur de la modernisation et de l'administration de la préfecture de Paris,
- et le directeur départemental de la cohésion sociale de la préfecture de Paris

L'ensemble des partenaires souhaite que les conseils citoyens puissent être pleinement utiles, acteurs de la politique de la Ville à Paris et de la transformation des quartiers. Cela implique de prendre en compte l'échelle parisienne et ses caractéristiques mais également de s'ancrer dans le quotidien de vie des habitants, de leur permettre de s'insérer pleinement dans ses territoires, prenant en compte leurs similarités mais également leurs spécificités, et donc de leur donner la souplesse nécessaire à la construction d'une véritable assise locale.

⇒ Asseoir les conseils citoyens dans le contexte parisien

La démarche de concertation a permis de mettre en lumière des particularités et lignes de forces parisiennes qui ne sauraient être méconnues dans le cadre de la définition des conseils citoyens et sur lesquelles ceux-ci peuvent utilement s'appuyer :

- La densité des quartiers populaires parisiens
- La diversité des échelles démographiques (quartiers prioritaires allant de 1 430 habitants à 30 000 habitants et jusqu'à 40 000 habitants en incluant les quartiers de veille active)
- Une assise démocratique et une organisation en arrondissements
- La très forte vitalité associative dans les quartiers populaires et l'antériorité du dialogue et du partenariat avec les associations dans la mise en œuvre de la politique de la Ville à Paris
- L'engagement ancien et réaffirmé de la ville en matière de participation citoyenne, à travers la diversification des opportunités et des outils de participation citoyenne (conseils de quartiers, conseil de la jeunesse, budget participatif, démarches de gestion urbaine de proximité, fonds de participation des habitants...)
- Une capacité d'accompagnement des initiatives et des démarches participatives, à travers les équipes Politique de la Ville, le centre de ressources politique de la Ville et l'Université populaire de la citoyenneté active, les services de la ville de Paris et les mairies d'arrondissements, les services de l'Etat et des partenaires signataires du contrat de Ville

De ces particularités découlent deux points majeurs au regard de la loi VECU :

- **Le besoin d'associer tous les acteurs**, de s'appuyer sur la vitalité citoyenne et associative existante pour mobiliser encore plus largement les habitants et l'ensemble des partenaires souhaitant s'investir dans le

devenir des quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'enjeu fondamental de l'élargissement de la participation aux habitants les plus éloignés ou encore celui d'un renouvellement des rapports entre les parties prenantes du dialogue citoyen, sont partagés avec l'ensemble des quartiers prioritaires au sens de la loi VECU.

Il s'agit donc, dans le contexte parisien de :

- proposer un dispositif simple et lisible, qui ne donne pas l'impression d'un « mille-feuille » citoyen et qui s'appuie sur les ressources existantes
- permettre l'adaptation de ce dispositif aux réalités locales, qu'elles soient démographiques, sociales, institutionnelles ou citoyennes
- poser un cadre de confiance, évolutif et stimulant qui soit inclusif pour l'ensemble des acteurs du contrat de Ville : habitants, acteurs institutionnels signataires du contrat, mairies d'arrondissement, associations engagées dans la politique de la Ville, etc.

- **La prise en compte des réalités locales doit s'ancrer dans la réalité parisienne**, structurée par ses arrondissements et comptant un grand nombre de quartiers politique de la Ville. Notamment, l'existence de plusieurs quartiers prioritaires dans des échelles géographiques réduites au sein de 4 arrondissements est une spécificité au regard du cadre posé par la loi VECU, posant a priori l'existence d'un conseil citoyen par quartier réglementaire.

Dès lors, les acteurs proposent la création d'un conseil citoyen par arrondissement pour favoriser les mises en commun, ancrer les échanges dans une échelle structurante à Paris, et permettre dès à présent des logiques d'échanges et de désenclavement des quartiers. Cela répond à une demande clairement exprimée par les habitants lors des ateliers participatifs, déplorant souvent un enfermement des quartiers sur eux-mêmes et exprimant le besoin d'articuler les logiques d'actions dans un cadre citoyen élargi. Cette structuration permet en parallèle des déclinaisons plus locales, par territoire, ou par thématique.

⇒ Les grands principes partagés par l'ensemble des acteurs

De nombreux points de convergence ayant vocation à structurer les conseils citoyens parisiens ressortent des consultations et échanges :

- Une conception qui peut être large du quartier « politique de la Ville » : intégration des quartiers de veille dans le périmètre du conseil citoyen, voire d'autres parties du territoire vécu par les habitants.
- Un conseil citoyen différencié des instances consultatives existantes comme : un espace d'initiatives partagé par des personnes présentes en tant que représentants d'associations, acteurs du territoire (institutions, acteurs économiques) et habitants du quartier, un espace de dialogue et d'interpellation des partenaires de la politique de la Ville, et un espace d'élaboration et de construction de projets.
- Un conseil citoyen autonome (capacité d'auto-animation, auto saisine et auto production d'avis ou de projets) tout en respectant le cadre de la loi et du contrat de Ville.
- Une instance ouverte et fluide, une plateforme (principe d'entrées / sorties permanentes) se donnant les moyens de son propre renouvellement et de la mobilisation d'autres habitants selon les questions traitées
- Des temps d'échange et de travail à plusieurs échelles : certains sujets méritent d'être traités à l'échelle du quartier prioritaire, voire de micro-quartier, d'autres à l'échelle de l'arrondissement, et d'autres encore à l'échelle de la Ville
- La nécessité de la formation des membres, voire de co-formation élus/ agents/ membres du conseil citoyen, pour comprendre les enjeux et dispositifs et pouvoir peser sur les choix.
- Une montée en puissance progressive des conseils citoyens, notamment par des actions de formation et d'accompagnement permettant de saisir la variété des sujets relevant de la politique de la Ville

⇒ Le schéma d'organisation proposé

Au vu de l'ensemble de ces éléments, le schéma d'organisation des conseils citoyens proposé est le suivant :

- **Il est proposé d'installer un conseil citoyen par arrondissement**, en lien avec les Mairies. Chaque territoire ou quartier prioritaire pouvant faire l'objet de réunions spécifiques.
- **Le conseil citoyen est une assemblée ouverte, non figée, en prise avec le territoire et issue de celui-ci**, où l'ensemble des personnes intéressées peut s'impliquer, avec des possibilités d'entrées et de sorties permanentes, et une attention forte portée à la participation des habitants les plus éloignés des instances de démocratie locale traditionnelles.
- **Le conseil citoyen est animé par un groupe moteur d'environ 20 à 50 personnes**, visant une forte représentation des habitants (par exemple 2/3 habitants, 1/3 d'acteurs locaux : associations, écoles, amicales, etc.). Pour sa composition : les acteurs locaux sont invités à se porter volontaires puis tirés au sort (sauf s'ils se mettent eux-mêmes d'accord sur la composition du collège) ; les habitants sont pour partie tirés au sort et pour partie volontaires (après une phase de mobilisation des plus éloignés notamment lors des ateliers participatifs du mois de décembre 2014).
- **Ce groupe moteur se donne comme objectif d'associer les habitants du quartier à ses temps d'échange** : c'est une forme de collectif d'animation, les décisions se prenant en assemblée ouverte. Les membres du groupe moteur peuvent se renouveler tout au long du contrat de Ville. Pour son fonctionnement, il est chargé de réfléchir au mode de portage adéquat en lien avec la Ville et l'Etat : création d'une association *ad hoc*, attribution de la qualité de structure porteuse à une association du quartier (membre ou non du conseil citoyen), souhait de rester un collectif informel soutenu par une association *ad hoc* porteuse de l'ensemble des conseils citoyens parisiens.
- **La Ville et l'Etat soutiennent la dynamique des conseils citoyens en facilitant la mobilisation et l'animation nécessaires dans le temps.**
 - . La Ville met à disposition, via la Direction de la démocratie, de citoyens et des territoires et les Mairies d'arrondissement, des lieux de réunions, des moyens techniques (reprographie, outil informatique), l'assistance technique des équipes de développement local (connaissance des acteurs du quartier, présentation des dispositifs de la politique de la Ville, présentation du contrat de Ville et liens avec les signataires). Elle propose un cycle de formations assurées par le Centre de ressources politique de la Ville et l'Université parisienne de la citoyenneté active.
 - . L'Etat met à disposition, via la Préfecture de Paris : un budget propre de 20 000 euros par an pour l'ensemble des conseils citoyens parisiens ainsi que le dispositif des adultes- relais qui viendra renforcer les capacités de mobilisation et d'animation des groupes moteurs des conseils citoyens ;

Le conseil citoyen doit permettre la co-construction des politiques menées avec les habitants dans un cadre autonome et partenarial avec l'ensemble des acteurs.

Ainsi :

- Des représentants des conseils citoyens participent aux instances de pilotage du contrat de Ville et de l'ANRU⁵

5 Pour rappel, 6 quartiers sont en PNRU (Goutte d'Or, Michelet, Saint Blaise, Porte Pouchet, Porte Montmartre – Porte de Clignancourt, Bédier), 11 quartiers sont en GPRU (Pouchet, Porte Montmartre – Porte de Clignancourt – Porte des Poissonniers, PNE, Michelet, Porte des Lilas, Saint Blaise, Porte de Montreuil – Tour du Pin, Porte de Vincennes, Bédier – Porte d'Ivry, Olympiades – Villa d'Este – Place de Vénétie, Porte de Vanves), 6 candidatures ont été déposées au NPNU (Porte de Clignancourt- Porte de la Chapelle - Porte d'Aubervilliers, Porte de Bagnolet – Porte de Montreuil, Bédier – Oudiné Chevaleret, Goutte d'Or sud, Orgues de Flandres, Saint Blaise – îlots du Clos et Mouraud) et il existe aujourd'hui deux maisons des projets : PNE et La Fabrique Saint Blaise

- Les conseils citoyens sont associés, en tant que tel ou dans une forme de préfiguration, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du projet de territoire
- Le conseil citoyen peut proposer des projets au Budget participatif
- Le conseil citoyen peut travailler sur tout sujet de la politique de la Ville ou tout sujet d'importance pour le quartier.
- Une fois par an, la Ville et l'Etat présentent au conseil citoyen un bilan des actions engagées localement, au sein des quartiers, grâce aux financements de la politique de la Ville, notamment l'appel à projets
- Le conseil citoyen est libre de son fonctionnement, tout en restant dans le schéma général fixé par le contrat de Ville : il doit écrire son règlement intérieur, en respectant la loi VECU et l'esprit de la loi. La conformité de ce règlement intérieur à la loi sera vérifiée par la Préfecture et la Ville.
- Des rencontres inter-conseils citoyens peuvent être réalisées : pour évaluer le dispositif « conseil citoyen », échanger sur le contrat de Ville et ses déclinaisons territoriales ou sur toute autre problématique fédératrice.

Ce schéma d'organisation constitue un point de départ pour la démarche d'installation des conseils citoyens. Il pourra faire l'objet d'ajustements pour permettre une souplesse et une adaptation garantissant l'opérationnalité et l'inscription dans le temps de ces nouvelles instances citoyennes.

⇒ Les modalités de construction des collectifs

Les échanges et concertations réalisés ont clairement mis en lumière l'absence d'association préexistante unanimement reconnue localement comme pouvant endosser de facto ce rôle nouveau qui reste à construire. Dès lors, la construction des collectifs amenés à devenir des conseils citoyens est une étape majeure de leur mise en place et, in fine, de leur réussite.

Les ateliers participatifs ont permis de mobiliser une forme émergente de ces conseils citoyens, et les participants ont fait part de leur souhait de poursuivre ces modalités de travail et de pouvoir s'engager dans le temps long du devenir de leurs quartiers.

La construction du projet de territoire constitue donc à la fois l'objet premier des conseils citoyens mais également une opportunité de leur propre structuration : partant des habitants et des acteurs locaux, les conseils citoyens émergent de façon progressive, parallèlement à l'élaboration des projets de territoire. Ces collectifs se nouent autour de la question même des projets que chacun porte pour le devenir de son quartier. Ils se structureront progressivement jusqu'à l'automne 2015, date de finalisation des projets de territoires. Leur forme sera choisie librement par les acteurs (association, collectif informel, etc.) et leur participation pleine et entière à la construction des projets de territoires est reconnue par l'ensemble des acteurs comme préalable à leur propre structuration formelle.

Formation, co-formation et conseils citoyens

L'installation et le fonctionnement dans le temps des conseils citoyens doivent pouvoir s'appuyer sur une dynamique de formation des participants, qu'ils soient habitants, représentants d'associations ou acteurs économiques et de leurs interlocuteurs, signataires du contrat de Ville ou élus, pour notamment :

- permettre aux participants de s'approprier le contrat de Ville (objectifs, mise en œuvre, partenaires), et le fonctionnement des institutions partenaires du contrat de Ville
- faciliter l'échange entre participants aux conseils citoyens, représentants institutionnels et élus en travaillant sur les représentations, les contraintes et les réalités de chacun.
- développer des savoir-faire en matière de mobilisation, d'animation ou de prise de parole et plus largement développer le pouvoir d'agir des conseils citoyens

Pour accompagner pleinement ce mouvement, la ville de Paris souhaite mettre à disposition des acteurs deux importantes ressources de la DDCT :

- L'Université populaire de la citoyenneté active, proposée par la mission Participation Citoyenne avec le Carrefour des associations parisiennes. Elle offre des formations pour les futurs membres des conseils citoyens pour mieux connaître le fonctionnement des institutions parisiennes (sur le budget participatif, les conseils de quartiers...) et pour développer des compétences générales (prendre la parole en public, animer un débat citoyen...) ou plus techniques (initiation aux outils numériques, aux sources de financements...).
- Le Pôle ressources politique de la Ville qui a développé son action sur la participation des habitants et accompagne les équipes politique de la Ville sur cet enjeu. Le Pôle ressources proposera des formations spécifiques, adaptées aux conseils citoyens, sur la politique de la Ville et ses dispositifs (conseils citoyens, fonds de participation aux habitants, gestion urbaine de proximité, réussite éducative...), en fonction des besoins exprimés, des espaces de co-formation, réunissant habitants, agents de la ville et des partenaires du contrat de Ville et élus sur une thématique précise, afin de construire un regard partagé, se nourrir de l'expertise de chacun (expertise technique des agents et maîtrise d'usage des habitants) et réfléchir ensemble à des solutions utiles et viables aux problèmes posés.

5. L'observation, le suivi et l'évaluation du contrat de Ville

L'observation de l'évolution des territoires concernés par le contrat de Ville, ainsi que le suivi et l'évaluation du contrat lui-même constituent des éléments fondamentaux de sa mise en œuvre. Ils participent également d'une vision prospective en ayant à l'esprit le prochain renouvellement du contrat.

Concernant l'observation des territoires, deux bases de données socio démographiques pourront être mobilisées : celle de l'Observatoire des quartiers, animé par l'Apur pour la Ville de Paris, et celle du Cget pour l'État.

Cette double mobilisation permettra de positionner les quartiers parisiens selon deux types de contexte :

- le contexte parisien (niveaux des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire parisien sur la base des données fournies par l'Apur),
- et le contexte national de la politique de la Ville (situation des quartiers parisiens dans la géographie nationale de la politique de la Ville sur la base des données fournies par le Cget).

Les signataires du présent contrat acceptent de mettre à disposition toutes données ou toutes évaluations communicables en lien avec le contrat de Ville dès lors que ces informations sont susceptibles de favoriser le déploiement pertinent des politiques en faveur des quartiers prioritaires.

L'évaluation doit être un fil conducteur durant les cinq prochaines années de déploiement du

contrat de Ville 2015-2020. La loi du 21 février 2014 pose elle-même l'obligation de l'évaluation des contrats de ville et insiste sur la participation citoyenne à cette évaluation.

Le suivi du contrat et son évaluation porteront sur le suivi des engagements des signataires du présent contrat tout particulièrement en ce qui concerne l'affectation de crédits de droit commun sur les territoires classés en QPV. Ainsi, devront être mis en œuvre des indicateurs du respect des engagements quant au déploiement de crédits spécifiques et de droit commun. Ce suivi des engagements fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de pilotage du contrat de Ville.

Pour la collectivité parisienne, il s'appuiera sur la présentation annuelle d'un état annexé au budget primitif de la Ville de Paris (dit bleu budgétaire) retraçant l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes directions à la mise en œuvre du contrat en distinguant crédits spécifiques et mobilisation du droit commun.

Ce bilan annuel fera l'objet d'une large concertation auprès des partenaires signataires et sera élaboré avec l'aide des services de l'Etat.

Au-delà, et à l'instar de toute stratégie d'évaluation, des indicateurs relatifs à l'effectivité, à l'efficacité et à l'impact des actions déployées devront être définis et mis en œuvre avant 2017. Cette évaluation devra être basée sur la méthodologie nationale élaborée par l'observatoire national de la politique de la Ville.

Concernant la participation citoyenne à cette évaluation, plusieurs modalités pourront être utilisées :

- Des temps de co construction, d'écoute et d'évaluation sous forme d'ateliers participatifs avec les habitants et les acteurs associatifs
- Un débat annuel avec les conseils citoyens sur les actions réalisées permettant de mesurer l'appréciation de leur impact sur la vie du quartier
- Un « porté à connaissance » régulier de l'évolution des quartiers auprès des habitants et des conseils citoyens
- La présentation aux habitants et aux conseils citoyens du rapport annuel mesurant le suivi des engagements des signataires
- Des enquêtes habitantes par quartier, comme cela a été réalisé lors du précédent contrat

6. La simplification des circuits administratifs et financiers

Cette dimension s'inscrit dans le cadre plus large du choc de simplification lancé par le Gouvernement avec une volonté particulière d'ouvrir de nouveaux chantiers pour le développement de la vie associative. Elle trouve un écho dans la volonté de la Ville de Paris de faciliter les rapports entre celle-ci et les associations présentes sur son territoire afin de renforcer la capacité d'action citoyenne portée par les associations.

Il s'agit notamment d'alléger les contraintes administratives qui pèsent aujourd'hui sur les associations. Et ainsi de permettre aux responsables

associatifs de se concentrer pleinement sur ce qui fait le cœur de leur mission et de leur engagement au sein des quartiers.

La simplification des circuits financiers doit donc être vraie pour les financeurs mais également et surtout pour les associations. La mise en place du dossier unique de subvention, en lien avec Secrétariat général de la modernisation de l'administration publique, ainsi que la dématérialisation des demandes dans le cadre des différents appels à projets, sont prioritaires.

Les deux mesures suivantes sont en cours de finalisation dans le périmètre des ministères sociaux et bientôt élargis à d'autres acteurs :

- Mettre en œuvre un système permettant aux associations de saisir une seule fois certaines données et permettant le pré-remplissage des dossiers de subventions. Les associations pourront saisir et modifier certaines données (données personnelles et budget) sur une plateforme en ligne. Ces informations serviront au pré-remplissage des demandes de subventions dématérialisées. Pour les associations parisiennes, il sera nécessaire de construire la meilleure articulation avec la plateforme Simpa de la ville.
- Permettre à un usager de créer, modifier et dissoudre en ligne une association. L'espace en ligne "Votre compte Association" permet de déclarer la création ou la dissolution d'une association ainsi que la modification de ses statuts. (L'espace en ligne personnalisé et sécurisé permettant aux associations de gérer leurs démarches administratives « Votre compte Association » compte près de 65 000 associations adhérentes. Il leur permet de déclarer la création ou la dissolution d'une association, de demander une subvention, et de déposer leurs comptes. Après une phase d'expérimentation, les associations peuvent également enregistrer des modifications de statuts via leur compte en ligne, ce qui permet de simplifier les 250 000 demandes de modifications adressées aux préfetures chaque année).

Il s'agira de renforcer le pilotage interministériel afin d'assurer une meilleure coordination des partenaires, d'accroître la lisibilité des financements croisés et d'obtenir des informations plus fines par territoire.

Il s'agira également de renforcer le pilotage territorial des actions et de leur financement afin d'accroître la cohérence territoriale de l'attribution des subventions. Les services de l'État et de la Ville de

Paris comme les autres financeurs, devront notamment se doter d'outil de mesure des actions de droit commun à l'échelle des quartiers. Avec pour objectifs d'avoir une cartographie précise des financements spécifiques et de droit commun sur l'ensemble des territoires, ce qui contribuera également à l'évaluation.

Afin d'optimiser l'articulation entre les angles « associations » et « financeurs », une fusion de certains appels à projets est envisagée. La réalisation d'une étude de faisabilité, en 2015, sera donc proposée afin d'appréhender la problématique des origines diverses des financeurs, des nombreux circuits techniques de financements ainsi que des circuits de décision.

Concernant les actions associatives structurantes pour la vie des quartiers, l'État et la Ville étudieront la mise en place de conventions pluriannuelles afin de simplifier et consolider la mise en œuvre de ces actions.

Toujours dans cette double dimension de simplifier la vie des acteurs associatifs comme institutionnels sur le terrain, des espaces collaboratifs pourront être créés (numériques, formation courte en lien avec les nouvelles techniques d'animation etc.) de manière connexes et complémentaires aux pôles ressources existants afin de mutualiser l'ensemble des connaissances et des outils.

Plus largement, les Equipes de développement local, les Maisons des associations et les Délégués du préfet constituent des interlocuteurs de proximité pour accompagner les associations dans leurs démarches, la construction de projets ou le dépôt de dossier de subvention via l'appel à projets.

Annexes du contrat de Ville parisien 2015-2020

1. **Contribution citoyenne**
2. **Cartes détaillées des quartiers réglementaires**
3. **Tableau des contributions des directions de droit commun de l'Etat**
4. **Bilan synthétique du Contrat urbain de cohésion sociale**
5. **Premières orientations du plan parisien de lutte contre les discriminations de la Ville de Paris**
6. **Premières orientations du plan parisien d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes**
7. **Contribution écrite de la Caisse des dépôts et consignations**
8. **Contribution écrite de la CAF de Paris**
9. **Contribution écrite de l'AORIF, délégation de Paris**
10. **Contribution écrite de la Mission locale de Paris**
11. **Correspondance entre les axes stratégiques du contrat de Ville parisien et les piliers du Cget**
12. **Index des sigles et acronymes utilisés**

La contribution citoyenne

Entre le 28 novembre et le 16 décembre 2014, **16 ateliers ou temps participatifs** ont été organisés dans les 8 arrondissements parisiens comprenant des quartiers prioritaires concernés par le futur contrat de ville : 10, 11, 13, 14, 17, 18, 19 et 20^{èmes} arrondissements. Ces ateliers ont donné la parole aux habitants et aux acteurs, notamment associatifs du quartier pour élaborer une contribution citoyenne au contrat de ville parisien 2015-2020.

Ces ateliers ont permis à plus de **700 habitants ou acteurs associatifs de s'exprimer sur leur quartier** aujourd'hui et demain.

Ces séances interactives, de 3 à 4 heures, alternaient expression en petits groupes et mise en commun pour former un regard collectif sur le quartier aujourd'hui, les solutions à renforcer ou inventer pour répondre aux besoins des habitants. L'objectif était d'identifier avec les habitants et forces vives des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville les besoins d'actions et les manières d'agir souhaitables. L'enjeu était double. Il s'agissait d'une part de contribuer à l'échelle de tous les quartiers à la réflexion en cours concernant le contrat de ville et d'amorcer la dynamique d'élaboration des plans d'action par territoire. A cette fin, les ateliers ont suivi un déroulé similaire en prenant en compte les spécificités des quartiers. Après un temps de diagnostic du quartier, leur proposant de relever les lieux qu'ils apprécient et n'apprécient pas et pour quelles raisons, les participants ont traduit ces premières remarques en propositions, avant de détailler collectivement leurs envies d'engagement et de débattre des conditions et des modalités de la participation citoyenne dans ce cadre. Voici la synthèse, autour de 10 thèmes majeurs, de leurs préoccupations et des priorités d'action qu'ils souhaitent pour leur quartier.

EDUCATION ET JEUNESSE

Améliorer la réussite scolaire, lutter contre la déscolarisation

De nombreux habitants plaident pour le renforcement des dispositifs d'aide aux devoirs à l'intérieur et à l'extérieur des établissements scolaires. Ils souhaiteraient aussi que les écoliers et collégiens soient plus valorisés, par exemple avec une remise des diplômes du brevet à la mairie.

La réussite scolaire passe aussi par davantage de moyens : plus de matériel, plus de professeurs, des classes moins surchargées, voire pour certains la promotion d'autres pédagogies, comme la méthode Freinet. La lutte contre la déscolarisation et l'évitement scolaire sont des enjeux primordiaux dans nos quartiers rappellent les participants.

Le chômage des jeunes découle aussi de ce manque de formation et des inégalités d'accès à l'éducation. Des accompagnements vers un parcours professionnel pourraient ainsi être proposés dès 14 ans. Même si les modalités ou le critère d'âge font débat, un accord sur le principe existe.

Favoriser la mixité, appliquer la carte scolaire

De nombreux participants ont souligné le manque de mixité dans les écoles, qui pose pour eux problème notamment pour les enfants issus de l'immigration dans l'apprentissage du français et dans la découverte de la culture française.

On observe ainsi une désertion des élèves de la classe moyenne car « le quartier » souffre d'une mauvaise réputation, à laquelle s'ajoute une instabilité des équipes enseignantes dans les collèges. Or, plus de mixité permettrait une meilleure intégration des enfants issus de l'immigration et une meilleure connaissance des uns des autres. Elle favoriserait la tolérance et permettrait de lutter contre le racisme.

De nombreux participants plaident ainsi pour l'application stricte de la carte scolaire. Certains sont pour la mise en place de « quotas » permettant plus de mixité dans les établissements où pour une obligation d'inscription pour les nouveaux arrivants dans les écoles du quartier où ils résident.

Autre phénomène souligné, dans certains arrondissements, les lycées ne bénéficient pas assez aux jeunes du quartier et accueillent des élèves qui n'habitent pas le quartier. Par exemple certains jeunes du 20^e arrondissement sont contraints d'aller dans des établissements éloignés de leur lieu d'habitation, dans d'autres arrondissements, qui correspondent parfois à leur sixième ou septième choix.

Penser l'éducation au-delà de l'école

Les enjeux d'éducation dépassent le cadre strict de l'école et concernent plus largement l'offre de formations, d'activités culturelles. D'où l'importance de développer des structures pour les enfants qui leur donnent l'envie de découvrir et d'apprendre et qui répondent au déficit d'offre culturelle et de loisirs. Il serait important notamment de développer l'offre linguistique et de valoriser les langues étrangères.

Un enjeu important concerne la place des filles, leur place à l'école dans des projets collectifs, mais aussi, et surtout, en dehors dans l'accès aux activités, aux loisirs, aux équipements. Il faut ainsi favoriser les lieux et les occasions encourageant la place des filles et favorisant la mixité.

Inclure davantage les parents et ouvrir l'école sur le quartier et aux activités.

Les difficultés liées à l'éducation sont aussi celles des parents, dont certains peinent à suivre la scolarité de leurs enfants et à comprendre l'institution scolaire. Il faut favoriser les liens entre l'institution scolaire, les parents, les enfants et les acteurs éducatifs en ouvrant l'école aux parents et aux professionnels pour que les liens avec les parents soient maintenus au-delà de la maternelle.

L'ouverture peut aussi passer par des projets de médiation à l'école pour aider les parents qui rencontrent des difficultés familiales.

L'ouverture de l'école devrait aussi se faire vers le quartier et ses acteurs avec l'amplification du partenariat et des liens, entre tous les acteurs (professionnels scolaires, parents, élèves, associations, services de soin, services sociaux...) en favorisant davantage les projets en lien avec les langues, la culture, les actions de soutien scolaire.

Orientation et débouchés professionnels

L'orientation est un enjeu important. Il apparaît important d'affiner l'orientation post-bac par rapport aux débouchés, d'ouvrir les écoles à des actions visant à présenter les métiers. Il faut valoriser les idées des jeunes et faciliter l'accès aux stages.

Plus d'actions et de lieux pour les jeunes

Il faut mener plus d'actions à destination des jeunes, notamment favoriser des actions hors du quartier, mixer les publics... proposer des occasions de formation, d'échanges ou tout simplement des activités, qui puissent valoriser leurs compétences.

D'une manière générale, les participants regrettent le manque de « lieux de vie » et de rencontres et d'offres en termes culturels, sportifs et de loisirs. Certains font des propositions : créer une salle en accès facile pour les jeunes, un lieu généraliste dans

le quartier, une galerie d'art pour exposer les jeunes artistes. D'autres proposent une « médiation nomade », des bus qui stationnent en pieds d'immeuble et qui deviennent des espaces de paroles, de rencontres au sein du quartier.

L'ensemble des participants ont noté le manque d'activités pour les 15-20 ans, en particulier pour les jeunes filles. Pour certains, le contenu de l'offre actuelle est adapté mais animé par des acteurs institutionnels. A contrario, les associations ont un bon relationnel avec les jeunes et proposent un cadre souple mais n'offrent pas forcément des activités adaptées aux jeunes. Les participants ont souligné la faible mobilité des jeunes. Selon eux, les jeunes n'auraient pas « envie de sortir du quartier », cela est d'autant plus visible en août quand beaucoup ne partent pas en vacances et que l'offre d'animation est inexistante.

Tous ces manques alimentent aussi des comportements perçus comme relevant de « l'insécurité » : squat des lieux, regroupements la journée ou la nuit... Il apparaît donc essentiel d'aller vers les jeunes pour connaître leurs besoins. Il est important de développer une offre adaptée pour les jeunes publics, avec des moments conviviaux, porté par des acteurs non institutionnels, avec un encadrement limité. Des participants ont souligné l'intérêt des « séjours » proposés aux jeunes, perçus comme des moments structurants dans leur parcours et leur envie de mobilité.

Les participants ont aussi souligné les différences selon les classes d'âges :

- pour les enfants, il faut plus de loisirs en dehors de l'école, de jeux, plus de structures d'accueil extrascolaires avec des moyens conséquents ;
- et pour les jeunes (adolescents et jeunes adultes), il faudrait des lieux pour les accueillir, proposant des activités dans un cadre sécurisé (loisirs/culture, accompagnement vers l'emploi, le permis de conduire, un logement...), des structures ouvertes en soirée, des lieux pour accueillir les jeunes et pas forcément avec des animateurs. Avec eux, il faut aussi innover pour les accueillir différemment et faire qu'ils participent à la définition du projet

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

De nombreux participants ont fait état du taux de chômage important chez les jeunes ainsi que chez les jeunes seniors. Ce chômage interroge sur le décalage entre le monde de l'entreprise et celui des travailleurs, notamment des jeunes.

Les projets de renouvellement urbain, de réhabilitation urbaine sont désignés comme autant de portes

d'entrée pour l'emploi des habitants des quartiers. Les participants y voient une occasion d'investissement local, d'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes, et souhaitent que cela puisse être facilité. D'autres projets locaux transformant le cadre pourraient aussi émerger, comme par exemple la transformation des espaces disponibles en espaces « urbains agricoles », générateur d'emplois.

Au-delà de ces possibilités, il s'agit plus généralement de créer de l'économie dans le quartier et d'aider des

personnes à créer leurs propres emplois, ou d'aider les personnes à valoriser leurs compétences... La baisse des prix des locaux commerciaux a été évoquée pour les rendre plus accessibles aux initiatives économiques des habitants.

Par ailleurs ce sont souvent les « jeunes » qui sont évoqués en lien avec la recherche d'emploi. Il est ainsi proposé de mettre en place des actions de découverte des métiers, de les impliquer dans les chantiers locaux... d'avoir une attention particulière à leur égard. Les participants interpellent aussi sur le trop peu de secteur d'activités pour les femmes.

D'une manière générale les « chercheurs » d'emplois, terme préféré à « demandeurs », sont isolés et manquent d'accompagnement dans leur recherche. Pôle emploi « ne va pas bien ». Les participants

FAIRE FACE A LA PRECARITE

Une précarité grandissante et visible.

Dans tous les quartiers, les habitants perçoivent la précarité et l'exclusion comme de plus en plus importantes et visibles dans l'espace public : présence de nombreux sans domicile fixe, mineurs pour certains, de mendicité, de prostitution... Ces scènes de précarité reflètent une exclusion sociale importante. Au regard de ces population, un manque de structures d'hébergement semble manifeste.

D'autres catégories de population sont en difficulté, sont isolées et connaissent un accès aux soins difficile : les familles monoparentales, les personnes âgées...

L'importance de la vie associative et des lieux de solidarité

Sans préciser de lieux déterminés ou en citant au contraire un très grand nombre d'associations présentes, les participants soulignent que les quartiers populaires ont une vie associative riche. Certains réseaux d'associations se sont construits progressivement, notamment sous l'impulsion de la Politique de la ville, permettant ainsi un travail et des actions communes.

Les associations sont reconnues comme des lieux d'aide et de rencontres sur un très grand nombre de thématiques : insertion, jeunesse, soutien scolaire, cours de langues, échanges culturels, amicale de locataire, régie de quartier... Les Equipes de Développement Local sont citées comme un appui notable dans le montage de projets et auprès des associations.

Les participants, et notamment les représentants associatifs présents, ont mis en avant le manque de financement, mais ont aussi plaidé pour la

mentionnent les discriminations et l'absence de réseau comme freins à l'emploi. Les structures jeunesse-emploi ont tendance à proposer la même chose (aide à la rédaction de CV), mais il y a peu de possibilités de travailler sur les codes de l'accès à l'emploi, les postures. Le fonctionnement de Pôle Emploi est évoqué par les participants, qui reconnaissent les difficultés des conseillers, le manque de moyens qui aboutit à des situations difficiles. Ils souhaiteraient davantage de formation, et plus diversifiées (numérique, économie verte, français...)

Au-delà de l'emploi « local » en lien avec les évolutions du quartier, les participants rappellent aussi qu'il s'agit aussi de permettre de sortir du quartier. Ils font le lien entre mobilité géographique et mobilité sociale.

mutualisation de projets associatifs pour croiser les pratiques et réaliser des économies d'échelles. Ils ont également rappelé le besoin de simplification des démarches administratives et de clarification des attributions de subvention. Il a également été proposé de développer l'interconnaissance entre les structures, sur une même thématique et dans un même quartier, en associant également les établissements scolaires, les organismes sociaux et les institutions.

Les lieux de solidarité active, découlant d'une offre institutionnelle ou d'associations, de collectifs privés ou militants, d'espaces plus informels voir « interlopes », sont multiples dans les quartiers. Centres sociaux et sociaux-culturels, cuisines collectives, foyer de travailleurs migrants et de jeunes travailleurs, Amap (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), vide-greniers, bricothèques et jardins partagés... mais également lieux informels et inattendus comme un terrain de pétanque : autant de lieux où s'exercent la solidarité et le lien social au quotidien.

Une diversité culturelle et sociale enrichissante mais un vivre ensemble à réinventer

La diversité culturelle et sociale des quartiers est une chance qu'il s'agit de préserver pour les participants. A l'image des épiceries, des commerces et restaurants des différentes communautés ; ou de la présence de mosquées, d'églises, de temples indiens et de synagogues, les différentes cultures se mélangent et enrichissent la vie commune.

Les habitants présents sont très souvent attachés à leur quartier, que certains voient comme un « village », avec pour certains participants des incivilités en baisse et de véritables échanges intergénérationnels. Le fait que certains quartiers soient très fréquentés par les étudiants favorise également une atmosphère animée et dynamique.

Néanmoins, la cohésion sociale semble être en danger pour certains participants, avec des tensions entre communautés, entre nouveaux et anciens résidents. Sont évoqués la montée de l'individualisme et de l'entre-soi, les communautarismes, la stigmatisation, le racisme, le manque de communication, les tensions exacerbées et le manque de solidarité. Des habitants de longue date soulignent avec nostalgie la disparition de la culture « originelle » du quartier, notamment ouvrière.

Rapprocher habitants et services publics pour un meilleur accès aux droits

Les difficultés des procédures administratives et les situations sociales qui entraînent un non-recours aux droits ont été régulièrement rappelées et désignées comme un axe de progrès possible. Les participants ont ainsi listé une série d'orientations et d'actions visant à renforcer l'accompagnement social, l'accès au droit, et assouplir les modalités d'accès à l'administration : lutter contre la saturation des services sociaux, assouplir les procédures, informer les habitants et les relais vers lesquels ceux-ci se tournent d'abord, les acteurs de proximité.

Il a ainsi été proposé de recenser les ressources et de cartographier les acteurs locaux. Mais il faut aussi donner les moyens d'aller vers les publics invisibles et améliorer l'implication des professionnels et des associations afin qu'ils soient plus à l'écoute.

L'enjeu est également de simplifier l'information et l'accès au numérique car trop d'habitants méconnaissent les lieux ressources du quartier (accompagnement social, structure de soins, loisirs...) Plusieurs propositions ont été faites pour une meilleure accessibilité : rapprocher les Points d'Accès au Droit (locaux de proximité, bus itinérant...), améliorer l'accueil de Pôle Emploi, adapter les services publics aux difficultés (âge, langue...), prévoir des médiateurs et des traducteurs, créer plus de permanences dans les mairies.

D'une manière générale, on trouve le souhait d'augmenter le nombre de services publics de proximité : antennes de mairie de quartier, espaces de prévention, antenne de police et télésurveillance. Des participants pointent le manque de personnel de santé sur le territoire, ou encore la saturation ou la faible fréquence des transports en commun, ainsi que la déficience de structures (fermeture de certains espaces de service public, de poste de police ou de lieux de soins).

En résumé l'enjeu général est d'adapter les services publics aux besoins des habitants et de développer une écoute bienveillante, pour favoriser l'accès aux droits.

Lutter contre la précarité et accompagner les plus vulnérables

La lutte contre la précarité doit renforcer l'accompagnement des populations et permettre l'accès pour tous aux besoins de base et notamment la nourriture, avec des commerces moins chers, des collectes redistribuées des invendus des marchés ou des projets de potagers collectifs.

Il s'agit aussi de créer des lieux ressources permettant de répondre à la détresse sociale et à l'isolement, de favoriser les rencontres entre anciens et nouveaux habitants. Il faut permettre la mixité sociale et améliorer la qualification des personnes.

Ces attentes doivent également se traduire en termes de politiques nationales pour lutter contre la pauvreté et augmenter les minimas sociaux, et de politique locale, avec une coopération entre les territoires, les arrondissements, les quartiers, « *que chacun prenne sa part de misère* ».

La question de la vente à la sauvette, des biffins, a été soulevée dans plusieurs quartiers. Cette pratique est le reflet de cette pauvreté. Illégale en soi, son interdiction ne résout pas ce qui la cause. Des acteurs sociaux, associatifs proposent des solutions de remplacement à la vente à la sauvette : mettre en œuvre des épiceries solidaires, agrandir le carré des biffins et gérer ses inconvénients (installer des toilettes, des locaux associatifs). Il ne s'agit pas pour autant de laisser faire et des participants rappellent le besoin de contrôle sur la vente de produits potentiellement impropres à la consommation.

Certains publics nécessitent un accompagnement et un encadrement particulier : les personnes sans domicile fixe, sans-papiers, migrantes, Roms, prostituées ou toxicomanes. Au sujet des personnes sans domicile fixes, les propositions formulées sont de faire davantage de maraudes pour les accompagner ou de développer les consignes pour leurs effets personnels. Les situations d'urgence nécessiteraient l'ouverture de gymnase, mais au quotidien il faudrait davantage créer des structures mobiles légères mais dignes pour les sans-abri. Les situations de jeunes enfants alertent également. Des participants rappellent également qu'il faut aussi prendre en compte les difficultés des habitants à proximité. D'une manière générale, aucune solution évidente ou unanime ne semble à portée, et ce sont davantage des interrogations qui ressortent : Comment les aider ? Faut-il accompagner ? Verbaliser ? Evacuer ? Légaliser ?

Mais la précarité ne touche pas seulement ces publics : l'augmentation du coût de la vie a un impact important sur l'ensemble des quartiers populaires. Les parents seuls avec enfants, les personnes âgées rencontrent de plus en plus de difficultés à faire face aux besoins de première nécessité (se nourrir, se soigner, se vêtir...) Le manque de moyens et l'absence de réponse qui en découle complique d'autant la situation.

Personnes âgées : lutter contre l'isolement, mieux s'adapter aux besoins

Aujourd'hui, l'offre et le recours aux aides à domicile paraissent insuffisants. D'où les questions posées par certains participants : comment bien vieillir dans son quartier ? Comment trouver une aide adaptée ?

Les propositions formulées vont dans le sens du développement de l'aide à domicile pour les personnes âgées et handicapées. Il y a là beaucoup d'emplois potentiels qu'il faudrait soutenir. L'isolement des personnes âgées, notamment de femmes, est de plus en plus fréquent dans certains immeubles. Il serait utile de sensibiliser les gardiens pour repérer les personnes en détresse sociale et isolées. Ces dernières manquent de lieux pour se divertir, rencontrer.

Il est également noté que les bailleurs sociaux manquent de réactivité pour adapter leurs logements loués à des seniors qui connaissent des situations de handicaps.

Enfin, des participants précisent que les personnes âgées sont aussi une richesse, et que l'on pourrait aussi s'appuyer davantage sur celles et ceux en capacité d'être bénévoles.

Renforcer le lien social, en particulier intergénérationnel et interculturel.

ESPACES PUBLICS

Des lieux de rencontres et de convivialité appréciés...

Selon les participants, les lieux qui « font » un quartier, où ils aiment se rendre, sont les lieux conviviaux, d'échanges, où les habitants se rencontrent et partagent. Ces espaces sont majoritairement des espaces publics et ouverts.

Les parcs, jardins, coulées vertes et autres jardins partagés sont désignés comme lieux agréables et jolis, conviviaux et propices aux rencontres entre habitants.

Les marchés, encore souvent populaires et où les prix sont abordables, sont particulièrement appréciés sur l'ensemble des quartiers. Certains d'entre eux se

De nombreuses propositions des ateliers visent à favoriser le lien social, souvent dans une perspective intergénérationnelle ou interculturelle.

L'enjeu est de mieux se connaître pour mieux se comprendre. Cela passe notamment par des moments de rencontre, l'organisation de festivité, d'événements artistiques. Ce besoin se retrouve dans les demandes de lieux de vie et d'échange identifiés sur les quartiers; des lieux nouveaux ou rénovés, des endroits ouverts et accessibles, qui ne demandent pas forcément de gros moyens, par exemple des cuisines associatives ou des ludothèques dans les centres sociaux.

Beaucoup des participants évoquent une fonction de « mise en lien » pour permettre la rencontre et la confiance entre les personnes. Par exemple à travers des référents d'immeuble pour permettre le dialogue, l'entraide, l'animation. Le lien passe aussi par l'entraide entre les jeunes et les anciens, par exemple avec des échanges de services : les courses et de l'aide aux devoirs. Les propositions rappellent souvent l'importance de la gratuité et de l'autogestion de ces lieux et initiatives par des habitants. Il s'agit de créer du lien plutôt que de proposer des services. Des associations agissent déjà en ce sens aujourd'hui mais elles manquent de moyens financiers, humains ou de locaux.

La rencontre interculturelle peut également se faire via des activités : cuisine, apprentissage des langues, musiques...

L'objectif général de cette implication de chacun est de mieux vivre ensemble, de prévenir et de gérer les conflits et d'encourager le dialogue entre les communautés.

distinguent également par la présence de marchés aux puces très fréquentés.

Les espaces publics de manière générale, tels les places, les quais des canaux, les mails et rues plantés ou commerçantes, les parvis... sont des lieux prisés des habitants. Il en va de même quant aux activités organisées en plein air, ou à certains événements culturels et artistiques qui permettent un certain rayonnement des quartiers, à l'image des Nuits Blanches, du nouvel an chinois, de projections en plein air ou de rencontres sportives.

...mais encore trop de lieux insécurisants et dégradés.

De nombreux participants font état de lieux et espaces publics non entretenus et délaissés (rues, trottoirs, places et square, toilettes publics, présence de rats) et étant victimes d'incivilités (déjections canines, détritus, graffiti ...).

Certains lieux ciblés et souvent identifiés sont également insécurisants : passage souterrain, abords des gares, rues ou adresses reconnues comme problématiques. Plusieurs raisons peuvent provoquer ce sentiment ou cette réalité d'insécurité dans des lieux caractérisés par la présence de sans-abris, de trafic de drogue, de regroupement de bandes, de règlements de comptes, d'agressions, de cambriolages, de vente à la sauvette, de la présence de mafia, mais aussi parfois d'un simple manque d'éclairage public. Cela entraîne des stratégies d'évitement de ces espaces et itinéraires de la part des habitants, qui témoignent également d'une impression d'abandon du terrain par les forces de l'ordre et l'absence de police de proximité. A contrario, pour certains la présence de dealers renforce parfois le sentiment de sécurité chez certains habitants car ils peuvent avoir intérêt à organiser une certaine tranquillité favorable à leur activité. Paradoxalement, les contrôles de police fréquents peuvent renforcer le sentiment d'insécurité. Naît aussi une insécurité sociale pour des habitants, notamment d'origine étrangère, qui n'ont pas, ou qui considèrent ne pas avoir les mêmes droits que tout le monde.

Quartiers de jour, quartiers de nuit vus par les femmes et les hommes

Les participants ont évoqué régulièrement la notion d'ambiances, de temporalités diurnes et nocturnes, ressenties dans les quartiers, de manière différente par chacun.

Il existe donc un sentiment d'insécurité nocturne sur certains territoires, notamment par les femmes. Les abords des gares sont considérés comme plus insécurisant à la nuit tombée. Des participants déplorent la fermeture d'espaces publics la nuit, notamment de parcs qui ne devraient pas être grillagés.

Certains déplorent un manque de vie nocturne lorsque d'autres en appellent à la tranquillité. En déplorant par exemple des nuisances sonores nocturnes liés aux débits de boissons.

Enfin, certains espaces, certaines rues et certains équipements reflètent une absence de mixité femmes-hommes.

Réinvestir les espaces publics, rendre les quartiers plus vivants, plus verts et plus propres

A la question de l'espace public, souvent revenue dans les échanges par différents biais, les participants ont formulé des idées d'aménagements et d'animation. Ils ont exprimé d'une manière générale de fortes attentes d'amélioration et de valorisation du cadre de vie : activités, équipements, propreté...

Les participants ont aussi exprimé le souhait de voir à long terme, de dépasser le temps des projets et du renouvellement urbain par exemple, pour « *réinvestir les espaces publics dans la durée* », pour eux en tant qu'habitant, mais aussi pour ouvrir leur quartier et

pouvoir mettre en place des manifestations culturelles, des activités commerciales ou touristiques.

Rendre les quartiers plus verts, plus vivants et plus propres. Le mot d'ordre est régulièrement revenu dans les échanges et s'est traduit par une série de propositions récurrentes : circulation piétonne, lieux de vie (tables, bancs, terrasses, manèges), manifestations et animation... Toutes choses pouvant faciliter la rencontre dans l'espace public, et aussi des lieux « privés » ouverts sur le quartier : des cafés sociaux, citoyens, accessibles et visibles. Il a aussi été question de développer pour l'animation des espaces les équipements publics (crèche, ludothèque, bibliothèque, pôle culturel de proximité, centre social...).

Mais ce sont aussi des quartiers plus colorés, plus verts, avec davantage d'espaces de vie, d'aires de jeux, de locaux associatifs partagés. L'idée d'une salle commune ou salle des fêtes revient ainsi souvent. Les propositions de « végétalisation » de squares, de parcs, de façade ou de toits ont aussi égrainées les débats. Cela signifie également réinvestir des lieux : espaces verts de la petite ceinture, friches, terrain vagues, lieu de passage ou de circulation méconnus ou ayant une image dégradée, gares désaffectées, espaces à végétaliser identifiés préalablement, des murs végétalisés, des jardinières et des jardins partagés, des espaces verts sur les toits.

La saleté, les encombrants, les déchets... Ces points ont été souvent relevés aux tables des ateliers. Les demandes visant à renforcer les nettoyages ont ainsi été régulières et insistantes. Mais ce thème est aussi lié à différentes propositions, comme par exemple des campagnes de prévention sur les jets d'ordure, sur le tri sélectif, la création d'une « brigade de nettoyage » liée aux quartiers pour sensibiliser les habitants et entretenir le quartier. Une journée de « propreté citoyenne » associant tous les habitants a également été proposée.

Lorsque les nuisances sont liées à des activités précises, comme par exemple Les Puces, il a été proposé d'associer les visiteurs à ces actions.

Aussi, au-delà de la prévention, les participants rappellent une nécessaire verbalisation contre les mauvais comportements excessifs en termes de dépôt d'ordures.

La sécurité : mener un travail de fond tout en évitant les tensions

La question de la sécurité a souvent été abordée, en lien avec certains lieux listés dans le diagnostic, mais aussi avec certaines problématiques : espaces publics, vente à la sauvette, toxicomanie, prostitution... Les réponses sont partagées entre prise en charge et expulsion, surveillance-vidéo.

Les participants en appellent à un meilleur déploiement des forces de police, davantage de moyens, mais certains relèvent aussi que c'est la trop

forte présence policière et sa concentration (les quartiers prioritaires de sécurité) qui peut créer des sentiments de tension, des climats de violence. Ils en appellent aussi à davantage de travail de fond pour la police, davantage de moyens pour une plus grande réactivité et plus de police de proximité, plus de verbalisation contre un sentiment de laisser-faire.

Prévenir les risques passe par des propositions concrètes : plus de lumière, de gardiens, de police, de caméras, réouverture des commerces pour éviter les effets d'appropriation/de regroupements dans l'espace public, notamment pour les trafics illicites ou y mettre des actions de solidarité

LES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE ET L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE

Des équipements et structures valorisés...

Les participants soulignent aisément bon nombre d'équipements publics et de services publics « sociaux » comme des lieux ressources, souvent dynamiques, exerçant un rôle important dans la vie du quartier.

Ainsi les équipements culturels sont cités un très grand nombre de fois dans l'ensemble des quartiers : bibliothèques et ludothèques, Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA), salles de concerts, théâtres, salles de cinéma, conservatoire, musées, lieux de création et de production artistiques ou lieux culturels mixtes (104, Maisons des métallos) ...

Les équipements sportifs, stades, gymnases, piscines, écoles de danses, centres sportifs et Terrains d'Education Physique sont largement plébiscités comme des lieux de vie et de rencontres des habitants.

Enfin, d'autres équipements à caractère privé ou public, voire associatif, sont cités régulièrement comme des lieux importants pour les quartiers : hôpitaux, bureaux de poste, centres sociaux et d'animation, régies de quartier, crèches, cabinets médicaux et dispensaires

... mais parfois à rapprocher des habitants

Les participants soulignent parfois un problème de communication entre les institutions publiques et les habitants, notamment les jeunes, car il manque des relais locaux. L'accueil en mairie d'arrondissement ne correspond pas toujours aux attentes. Certains habitants ont le sentiment de ne pas être attendus ou bienvenus dans certains lieux publics ou semi-publics réhabilités, notamment culturels. S'il existe une perception parfois négative de certains centres sociaux, il en va de même pour des centres d'animation qui ne répondent pas à l'ensemble des besoins et envies de la population.

S'il y a une demande certaine de plus de sécurité, les participants critiquent dans le même temps le trop grand nombre de « grilles » qui enferme et conduit à un sentiment d'insécurité : « *Plus on ferme par des grilles, plus on enferme les gens* »

Il semble aussi possible d'agir sur la délinquance avec des actions de solidarité et en rendant la rue plus conviviale. Il s'agit de travailler autrement avec tous les acteurs (élus, police...), compte tenu que la répression seule ne sert à rien rappelle une partie des participants

Et encore des manques d'animation et de lieux culturels ou récréatifs

L'animation du quartier est très inégale d'une rue à l'autre, suscitant des perceptions différentes de l'ambiance par les habitants selon leur lieu d'habitation. Ainsi a été évoquée parfois l'absence ou le nombre insuffisant de salles de cinéma, de salles des fêtes, de salles de concerts, de lieux et d'espaces pour faire du sport, d'équipements destinés aux populations jeunes, aux adolescents, de lieux et d'animation accessibles aux seniors, de lieux conviviaux pour tous, d'espaces verts et de détente.

Les ateliers participatifs ont permis de constater, par les échanges entre participants que les associations sont souvent méconnues des habitants, ainsi que certains lieux insuffisamment visibles.

Un manque d'information des habitants sur l'animation des quartiers est souligné avec pour corollaire la perception parfois faussée des associations que peuvent avoir les habitants estimant qu'elles ne les concernent pas, qu'elles ne sont pas adaptées à leurs envies et besoins, etc.

Améliorer l'accessibilité aux loisirs et à l'offre culturelle

Les loisirs existant ne sont pas toujours accessibles, du fait de leurs tarifs, mais aussi du type d'activités proposés. Les participants relèvent ainsi un relatif manque d'activités culturelles, ou une offre culturelle qui tend à segmenter les générations, les communautés, plutôt qu'à rassembler. Enfin, les activités se font rares, ou leur rareté se fait davantage ressentir, lors de certaines périodes, notamment les vacances d'été.

Beaucoup de propositions rejoignent celles évoquées par rapport au lien social : créer un lieu festif et de proximité : café-concert, bar – restaurant où toutes les générations pourraient se retrouver, animer des jeux de pistes sous forme de parcours culturels... Créer des lieux culturels au rayonnement plus large que celui du quartier, afin de renforcer son attractivité : cinéma, salle de concert, musée ...

Annexe 1 – Contribution citoyenne

Par rapport aux œuvres d'art comme forme de culture accessible dans l'espace public, des participants en réclament davantage, quand d'autres habitants pointent au contraire « *qu'elles ne servent à rien* » et préféreraient par exemple d'autres activités comme le

« *street work out* », des City-stades, des circuits culturels touristiques, des ciné-clubs...

Les participants regrettent d'une manière générale de pas bien connaître les ressources à leur disposition dans tous les domaines (éducatif, culturel, loisir...)

LES COMMERCES EN LIGNE DE MIRE

Un certain nombre de quartiers sont bien pourvus en commerces, avec certaines rues très commerçantes et une offre diverse et variée sur de nombreux territoires.

Si certains participants soulignent cette mixité de l'offre, d'autres l'estiment insuffisante, et ce parfois au sein d'un même quartier.

Les activités commerciales les plus appréciées sont les suivantes :

- Les commerces de bouche de proximité : boulangerie, boucherie-charcuterie, quincaillerie, etc.
- Les bars et autres lieux de sorties. Les cafés et leurs terrasses participent à la convivialité des quartiers et sont des points de rencontres importants pour de nombreux participants.
- Les secteurs où la diversité des commerces est importante et où l'on peut retrouver une « esprit de village », à l'échelle d'une ou deux rues, d'une intersection...
- Les restaurants aux spécialités variées
- Les marchés aux puces, qui brisent la frontière entre Paris et la banlieue
- Les librairies

Si l'offre commerciale semble parfois insatisfaisante, c'est d'abord pour certains participants par son insuffisance. Le manque de diversité des commerces au sein du quartier entraîne la nécessité de se déplacer dans des quartiers adjacents. Certains commerces disparaissent, notamment les commerces dits traditionnels, ou les commerces de bouche, faisant face à la concurrence des moyennes et grandes surfaces. Certains commerces, bien que franchisés pour certains, ont une hygiène douteuse. Les activités commerciales peuvent être jugées mal adaptées à la population des quartiers : certaines

enseignes, des cafés et des bars sont trop onéreux pour une partie des habitants, ce qui peut produire du cloisonnement entre les catégories de population.

Or, les commerces sont pourvoyeurs de vie au sein des quartiers et renforcent l'image de territoire développés et attractif. Inversement, lorsque les commerces se font rares, sont fermés le dimanche ou en été, le dynamisme baisse, l'attractivité commerciale décline et certains trafics prennent place... Une activité souterraine, notamment de vente à la sauvette et de « biffins », donne une mauvaise image du quartier.

Certains participants évoquent une trop forte proportion des commerces communautaires tels que des boucheries halal ou des commerces asiatiques par exemple.

Les participants ont plaidé en faveur du développement du commerce local, et souvent pour une diversification des commerces, des quartiers ayant une activité commerciale parfois forte, mais tournée vers un seul type de commerce ou une seule sorte d'alimentation.

Pour aider les commerçants à s'installer et à se développer, les habitants ont préconisé la baisse des loyers, la valorisation de spécificités artisanales, l'aide à l'économie sociale et solidaire ou les coopératives...

En termes d'offres, les participants souhaiteraient aussi avoir accès à une offre « moyenne », plutôt que le grand écart entre « des épicerie fines super chères ou des kebabs ». La répartition de ces commerces, mais aussi d'équipements comme des distributeurs d'argent, pose aussi question, il y a en a trop par endroits et trop peu ou pas du tout dans d'autres.

LOGEMENTS : UNE OFFRE INSUFFISANTE ET DES CONDITIONS A AMELIORER

Le logement est trop cher à Paris et des problèmes d'insalubrité persistent. Les procédures d'attributions sont longues, pour des logements sociaux en nombre insuffisant. Ces préoccupations sont partagées par l'ensemble des ateliers et aboutissent à des propositions similaires sur l'offre de logements, les procédures d'attribution ou les conditions de logement.

Développer l'offre de logements et améliorer les procédures d'attribution

Pour augmenter l'offre de logements, les participants pointent différentes solutions d'ensemble : la construction de logements à loyers modérés mais aussi la transformation de locaux vides ou de bureaux. Au-delà de ces enjeux structurels, d'autres propositions visant à améliorer l'existant ont aussi émergé : développer le logement participatif, proposer du logement « colocation solidaire » (des jeunes souhaitant quitter le domicile familial qui pourraient habiter chez des personnes âgées, en échange de services).

Si des participants notent qu'il faudrait démolir des cités HLM, il en est néanmoins qui affirment préférer des projets de rénovation de logements (en cohérence avec le plan climat qui prévoit la rénovation du bâti ancien pour en améliorer la performance énergétique) plutôt que d'envisager des démolitions.

Enfin, au sujet de l'offre de logements, les participants souhaiteraient qu'il soit possible d'avoir un parcours résidentiel au sein du même quartier, quand aujourd'hui beaucoup de départs vers la banlieue ou plus loin sont « obligés » et non pas choisis.

Au-delà de la disponibilité des logements, ce sont les procédures d'attribution des logements sociaux qui ont été discutées : les participants proposent ainsi de centraliser les demandes et coordonner les différents intervenants pour fluidifier les procédures, faciliter les échanges d'appartements, adapter les logements à la taille des familles, faciliter l'accès aux logements de jeunes et favoriser la mixité sociale.

Il a été remarqué qu'aujourd'hui des logements sont sur/sous occupés notamment dans le parc social ; ces situations posent la question de l'adaptation à l'évolution de la taille des ménages et de la mobilité résidentielle. Trouver une alternative aux logements trop petits, c'est aussi permettre que des enfants ne

soient pas trop souvent dans la rue faute d'espace chez eux, ce qui n'exclut pas de créer également des parcs pour ces enfants dans les cours des résidences.

Il a été proposé de créer des permanences juridiques autogérées de solidarité, d'accès au logement.

Les conditions de logement

Au-delà de l'accès, du renouvellement et de la construction, ce sont aussi les conditions de logement qui ont été largement discutées. Certains participants évoquent un patrimoine social insuffisant et dégradé (isolation phonique et thermique déficientes, ascenseurs en panne...), des parties communes squattées, et un manque de structure d'hébergement. Les participants pointent la nécessité de rénover les intérieurs des logements vétustes, de renforcer l'isolation phonique et thermique.

Ces non-réparations sont aussi sources de tensions et de dégradations. Il y a par ailleurs peu de relais locaux (manque de gardien, peu de réactivité...) pour les problèmes du quotidien (fuite, clés, entretien...)

Des participants remarquent également des tensions entre anciens et nouveaux habitants (notamment des familles issues de programme de relogement du parc privé insalubre), et plaident pour davantage de prévention et gestion des conflits, par exemple une médiation par les bailleurs sociaux dans leurs espaces collectifs, un livret simple et ludique pour tous les nouveaux arrivants afin de rappeler règles du « vivre ensemble ». Il faudrait également favoriser la création d'amicales de locataires.

Il existe un sentiment d'abandon de la part de certains habitants envers les bailleurs sociaux, du fait d'un manque de logements sociaux abordables, de caves squattées, de la résignation de certains bailleurs face à la délinquance, à l'occupation illicite de parties communes, ou aux immeubles dégradés.

Favoriser la mixité sociale

De nouveaux habitants ne sont pas suffisamment bien intégrés au quartier et à leur environnement. La mixité sociale est en recul sur certains territoires, du fait du repli de certaines catégories sociales (notamment aisées), voire du remplacement d'une population par une autre, qui est parfois dénoncée comme une volonté explicite de certains bailleurs dans l'attribution des logements sociaux. La fréquentation des associations se paupérise et il est ainsi noté qu'un seul type de public s'y retrouve.

L'ACCESSIBILITE DES QUARTIERS

L'accessibilité du quartier est un point cité à de nombreuses reprises par les participants. Ils s'estiment majoritairement bien équipés en transports en commun : lignes de métro, réseau de tramway propre, silencieux et récent, lignes de bus, stations de vélib' et d'autolib'. Cependant, si certains quartiers se perçoivent comme centraux, d'autres soulignent leur enclavement relatif dû à la proximité du périphérique par exemple.

Les participants ont rappelé l'importance d'avoir des quartiers bien desservis par les transports en commun. Une meilleure fréquence de bus, la prolongation de lignes de métro ont été des points discutés dans quelques ateliers. Plus largement, c'est l'importance de l'ouverture des quartiers sur la ville qui a été mise en avant pour qu'ils soient moins enclavés, plus facile d'accès.

En matière de mobilité les participants ont également discuté de circulations piétonnes et cyclistes : il faut

encore simplifier les franchissements, mieux penser les parcours, améliorer les pistes... La voiture n'est cependant pas en reste avec des demandes de parkings ou des propositions de développement du co-voiturage.

Les participants ont aussi insisté sur les liens avec le reste de l'Ile-de-France, et pas uniquement avec Paris. Au niveau des quartiers, il a été proposé de développer des mini-transports pour des dessertes locales, sans arrêts fixes, ou des navettes hebdomadaires pour rejoindre des services publics : sécurité sociale, mairie, CAF, commissariat, centre de soins...

L'accessibilité à certains espaces publics, transports en commun, places de stationnement, commerce... est réduite pour des catégories d'habitants tels que les personnes à mobilité réduite ou les personnes âgées : absence d'ascenseurs, de rampes d'accès, ou pannes récurrentes. Il s'agit donc de développer des accès adaptés.

LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Des transformations visibles, qui changent le quartier et son image...

Les quartiers ont connu des transformations urbaines et sociales qui sont perçues par les habitants comme très positives. Celles-ci changent leur quotidien, mais également l'image que le quartier renvoie, émettant ainsi un signal positif.

Les transformations urbaines, parce qu'elles sont visibles et quantifiables, jouent un rôle très important dans la transformation des quartiers, dans leur rénovation ou leur renouvellement. En premier lieu sont ainsi citées les améliorations de l'espace public : aménagement de squares, de places, couverture du périphérique et création d'espaces de loisirs comme des City-stades. Les grandes opérations de rénovation urbaine de l'Anru, ou encore la réalisation de Zones d'Aménagement Concerté et d'éco-quartier sont à l'origine d'un regard positif porté sur certains secteurs de ces quartiers par les participants.

Logements réhabilités ou nouveaux logements ayant des loyers accessibles, résidences étudiantes, équipements publics, architecture remarquable voire innovante... L'ensemble de ces éléments participent à une forte valorisation des territoires, entraînant parfois un renouvellement partiel de la population en faveur de catégories sociales plus élevées.

La réalisation de nouveaux centres sociaux, ou encore de centres d'animation, est aussi perçue comme un élément redonnant vitalité aux quartiers, en « tissant le lien social » et en renforçant les solidarités.

... mais une qualité urbaine à renforcer

Les infrastructures routières et ferroviaires sont considérées comme sources de différents problèmes (nuisances sonores, pollutions, problèmes de circulation trop dense et de vitesse des véhicules à proximité d'aires de jeux ou d'établissements scolaires entraînant des problèmes de sécurité), de même que les travaux nécessaires à la construction et l'entretien de ces ouvrages d'où des craintes pour les ouvrages à venir tels les futures lignes de métro et de tramway. Les conflits d'usages entre piétons, automobilistes et deux roues, et transports en commun, semblent nombreux.

Les déficits en matière d'aménagement pointés par les participants dans leurs quartiers sont nombreux : des parcs sont mal équipés, le mobilier urbain est inexistant sur certains espaces (bancs, bennes à ordures, poubelles...), il manque des places de parking et certains stationnements sont gênants.

La qualité architecturale de constructions récentes ou anciennes semble parfois incertaine, voire hasardeuse : le débat est ouvert entre participants : les espaces publics réaménagés ont-ils amélioré la situation ? Comment ne pas créer un sentiment d'injustice entre un quartier rénové « tout beau » et les quartiers voisins ? Les pieds d'immeubles fermés ne sont-ils pas parfois moins avenants qu'avant ?

Pour certains participants, l'enjeu dans l'aménagement urbain est de privilégier les désirs et les besoins des habitants. Il peut être aussi de valoriser le quartier en implantant des équipements permettant de développer une attractivité d'envergure parisienne.

Les participants évoquent parfois un sentiment d'abandon de dégradation de certains secteurs rénovés. De plus, les projets de rénovation doivent être mieux répartis. Ils doivent aussi viser à embellir les quartiers. Certains participants recommandent ainsi d'arrêter de construire des tours : améliorer l'image des bâtiments et les aménagements des avenues, ouvrir les dalles sur l'extérieur. Mais ils alertent aussi sur de trop grands changements et souhaitent garder un côté « village » pour conserver l'ambiance actuelle. Le mobilier urbain devrait être mieux adapté aux besoins des habitants (plus de poubelles, de jeux pour enfants...). Enfin au niveau de la petite ceinture, des propositions se sont faites pour l'exploiter, en matière d'espaces verts, jardin terrasse, lieux sportifs, acheminement des marchandises pour les commerces à proximité, lieux de convivialité.

Un patrimoine architectural et des identités urbaines valorisées

Les participants soulignent l'architecture des bâtiments anciens qu'ils apprécient particulièrement

dans leurs quartiers : églises, hôpitaux, les immeubles d'Habitat Bon Marché en briques et les cités ouvrières, les gares anciennes ou en activité, les passages et cours d'immeubles, les places ...

Certains quartiers mettent en avant un passé historique riche, notamment dans l'engagement ouvrier, où l'histoire contribue à créer un sentiment d'appartenance fort.

Des participants évoquent également avec plaisir les fresques et les graffs ornant les murs des quartiers, contribuant à construire une identité plus contemporaine mais bien réelle.

Changer l'image du quartier

Certains participants ont évoqué l'image négative du quartier et dont ils peuvent souffrir. Le rôle des médias a ainsi été évoqué. Cette mauvaise réputation tenace est souvent en décalage avec la réalité. Certaines appellations de quartier sont aussi ressenties comme excluantes (« quartier chinois » par exemple).

PARTICIPATION DES HABITANTS ET DEMOCRATIE LOCALE

Améliorer les relations entre les institutions, les élus et les habitants

Les participants ont insisté sur le besoin d'avoir des élus du quartier accessibles, qui viennent dans le quartier pour voir où les habitants vivent et mener des actions concrètes en faveur du quartier. Il faut mieux informer la population et faire des réunions fréquentes. Au-delà de l'information, les participants souhaitent de l'écoute et de la réactivité. Ils aimeraient avoir la possibilité de participer à l'élaboration des projets de A à Z. En lien avec les propositions précédentes, ils souhaiteraient que les habitants investis puissent avoir davantage de pouvoir de décision.

Les habitants sont peu mobilisés au sein des instances de démocratie locale, comme les conseils de quartier : peur de faire le premier pas, manque d'envie, désenchantement de toute forme d'engagement... Du coup, ces instances accueillent aujourd'hui principalement des participants qui sont toujours les mêmes et qui ne sont pas représentatifs de la population des quartiers.

Le droit de vote des étrangers résidents est aussi cité comme un moyen d'améliorer la démocratie locale parisienne, et ce tout particulièrement dans ces quartiers où la part de résidents étrangers extracommunautaires est importante.

Par ailleurs, un manque de concertation sur certains projets d'aménagements est également relevé.

Développer l'information des habitants

Il faut plus d'information tournée vers les habitants. Par exemple, l'information sur le projet de démolition d'une barre n'a été menée qu'auprès des habitants des logements concernés et pas auprès des habitants du quartier.

Dans l'ensemble, la concertation ne se ferait pas assez « en amont » des projets. Il manque de la clarté et de la transparence dans le processus d'information et de concertation.

Il faudrait favoriser l'implication des habitants via une bourse aux projets ou le budget participatif, en les y accompagnant. Les participants plaident pour mettre fin à l'absence de concertation ou aux recours à celle-ci « une fois que c'est plié ». La participation n'a pas forcément à venir des institutions, et des participants souhaitent le retour de week-end où des lieux sont occupés par les associations et les habitants, pour se réapproprier les quartiers.

Certaines pistes sont avancées : créer des lieux de rencontre entre habitants pour mieux s'approprier le quartier, mieux le connaître, faire tomber les représentations erronées ; développer des maisons de quartier autogérées par les habitants, favoriser l'implication des habitants pour identifier et construire des solutions communes, en mobilisant par exemple des groupes de familles pour travailler sur des problèmes tels que la scolarité, les comportements... Il s'agit aussi de renouer la confiance avec le citoyen, d'où l'importance de l'information auprès des habitants. On pourrait favoriser la communication sur les projets, les expériences existantes, à travers la création d'un média (site internet, journal), ou encore via une présentation des associations dans les collèges.

Il faut associer davantage les habitants, améliorer la communication autour des conseils de quartier... et comme déjà évoqué par rapport à d'autres enjeux : créer des lieux d'échanges de service, de rencontre, d'expression, de solidarité, de co-construction et co-décision.

S'engager, s'impliquer, restaurer la confiance : des préalables

D'une manière générale, les participants pointent un certain nombre de préalables qui rendent possible l'expression d'une citoyenneté : avoir un emploi, une stabilité de vie, le droit de vote... Sans ces prérequis sociaux, économiques ou politiques, la participation peut sembler illusoire à certains. « *La participation des habitants est possible quand on n'est plus dans la précarité et le besoin* »

Il existe aussi des freins concrets : les horaires, les enfants à garder, les contraintes du travail, la maîtrise de la langue....

Le décalage entre le temps de la participation et le temps de la réalisation engendre de la démobilité. Mais cet aspect ne suffit pas à tout expliquer. Les participants pointent un problème de confiance, envers les habitants, envers les institutions.

Permettre aux habitants de participer à la décision

Pour certains participants, Il faut faire en sorte les habitants puissent être associés au vote des actions et à leur suivi. Pour participer aux décisions, ces derniers ont besoin d'engagements de l'Etat et de la Ville et de mieux connaître les moyens mis en œuvre pour le quartier. Certains estiment que pour s'engager, il est nécessaire de connaître les étapes de la concertation, de comprendre comment ont été prises les décisions, et qu'il soit fait démonstration concrète de l'utilité de la participation.

Ils souhaitent que cette démarche se décline sous des formes micro-locales (sur l'espace public, sur des sites plus resserrés) et qu'elle débouche sur des réponses concrètes pour le quartier avec la possibilité pour les participants de s'engager dans des actions, par exemple, en associant les habitants aux décisions d'attributions des locaux disponibles... Les participants souhaitent jouer un rôle clé dans les projets de territoire.

Donner des moyens

En termes de communication, il apparaît important de diversifier les supports (panneaux d'affichage dans l'espace public, sondage, plateforme internet) avec un mode de mobilisation adapté aux populations ciblées. Il s'agirait par exemple de mobiliser les jeunes dans les collèges dans le cadre de leur cours d'éducation

civique, d'informer dans la rue, de mobiliser ses voisins en étant relais dans son immeuble.

Il serait pertinent selon eux, d'organiser les ateliers participatifs dans des lieux de proximité ou d'y recueillir la parole des usagers. Des propositions ont ainsi été faites : profiter des temps forts du quartier pour organiser un temps d'échange citoyen (fête des voisins, journée nettoyage), organiser ces temps au collège, à l'espace jeunes pour mobiliser les jeunes ou encore au sein des immeubles de logements sociaux (grands ensembles) ou dans les associations et équipements.

Les participants estiment qu'il est indispensable de mieux connaître son quartier et ses habitants pour s'impliquer et se mobiliser. Ils proposent donc que des visites et fêtes de quartier soient organisées entre habitants.

Plusieurs freins ont cependant été soulevés : la difficulté de s'engager davantage pour des citoyens déjà mobilisés, le manque d'envie, l'absence de contrepartie... « D'ailleurs aujourd'hui, il est déjà difficile de trouver des bénévoles pour s'impliquer dans les associations ».

Trouver des formats adéquats

Le format en petits groupes, comme celui mis en œuvre dans les ateliers participatifs (voir encadré) favorise la participation. Certains proposent que les questions soient différentes à chaque table, que des outils simples soient utilisés pour s'exprimer et qu'un temps soit consacré à la présentation des actions des habitants et des associations. En terme de méthode de participation, il est préconisé de faire des votes et d'utiliser le tirage au sort à l'échelle du quartier pour mobiliser les habitants.

Différents formats ont été proposés : des groupes de réflexion thématiques avec un calendrier prévu à l'avance pour faire remonter des idées ; des groupes regroupant habitants, associations, commerçants, police, élus ; des groupes de dialogue avec les élus.

Certains participants quelques idées d'engagements participatifs et citoyens : une journée de nettoyage, un café des parents, des locaux citoyens autogérés, des consultations sur les grands projets de quartier, des cafés associatifs. Certains sont prêts à rejoindre le conseil citoyen s'il constitue un vrai lieu de participation des habitants.

Donner des suites

Pour maintenir la participation des habitants, il faut surtout les idées soient réellement entendues et que des temps de d'information/restitution sont prévus régulièrement. Mais attention aussi à ne pas sur-mobiliser les habitants, notent certains participants...

RETOURS SUR LES ATELIERS PARTICIPATIFS

Un vrai lieu d'échange et d'expression, convivial et enrichissant

Dans l'ensemble, les participants ont eu le sentiment d'être écoutés, d'autant que la prise de parole était facilitée par le format en petites tables et les questions ouvertes. Les habitants ont besoin de lieux d'expressions et ont été satisfaits que tous aient pu s'exprimer. Certains ont été agréablement surpris car ils pensaient qu'il s'agissait d'une réunion publique d'information. Les ateliers ont constitué pour beaucoup un vrai lieu d'expression d'échange et de réflexion. Les habitants ont pu donner leur avis et formuler des constats intéressants pour mettre en place des actions concrètes. Des idées ont aussi pu être mutualisées.

Plusieurs participants ont fait remonter le souhait d'installer une régularité de ces échanges. L'atelier a été perçu comme convivial, a permis de faire connaissance, d'enrichir son réseau et de s'approprier les ressources du quartier. Il permet de prendre conscience de l'existence d'autres problèmes, de se décentrer. Les participants soulignent ainsi l'intérêt de la rencontre et de l'échange avec des nouvelles personnes qui permettent de découvrir des structures, des équipements des initiatives, et au-delà de partager des idées et de valoriser l'écoute mutuelle.

La rencontre a ainsi été jugée positive par les habitants, mais aussi par les représentants associatifs : « *C'est bien de promouvoir des moments pour échanger et rencontrer d'autres gens qui voudraient améliorer les choses* », cela permet d'« *éliminer les préjugés entre les différents participants* ». Ils ont trouvé intéressant d'avoir le point de vue des habitants, et ont constaté qu'ils partageaient les mêmes problématiques.

Le contrat de ville est perçu comme un objectif motivant avec la perspective de la mise en place d'actions suite à ce diagnostic. Ils ont ainsi un a priori favorable sur la démarche engagée, d'autant que s'observe une convergence assez partagée quant aux nécessités de réalisations et d'aménagements.

Un format apprécié mais pas par tous

Beaucoup ont jugé que l'atelier était dynamique et participatif. Le format a ainsi pu être jugé bon : permettant l'échange et le travail en commun et en donnant en tout cas le sentiment d'agir, de s'exprimer, dans des échanges souples et non biaisés. Le format, l'animation (de la réunion et à chaque table avec les équipes de facilitation) a été jugé par beaucoup comme un aspect positif. Les facilitateurs parlaient dans un langage accessible, étaient à l'écoute, même si certains ont regretté leur non connaissance des quartiers, ce qui a pu limiter les échanges. L'initiative est très positive, bien organisée. Le tirage au sort qui sur certains ateliers a été mis en place pour répartir les participants autour des tables, la neutralité des facilitateurs, l'esprit collaboratif des échanges,

l'identification par des étiquettes, le buffet et l'animation pour les enfants ont été signalés comme des initiatives positives. L'absence de thématique a permis de faire émerger des éléments de façon plus libre. Des participants qui ne savaient pas réellement à quoi s'attendre ont été agréablement surpris car l'approche n'était pas technique.

Certains participants en revanche ont été plus critiques : la méthode très encadrée a parfois été considérée comme infantilisante ou jugée trop statique, trop semblable à une réunion de professionnels

Trop long, trop court ? Les avis ont divergé mais beaucoup ont trouvé que le temps a manqué. Certains jugent qu'il faut trouver d'autres moments qui conviennent à tous : en plusieurs étapes, plus courtes, en travaillant sur les lieux de vie et les temps de vie des habitants. D'autres suggèrent la possibilité de distinguer le temps entre les partenaires et celui des habitants. Les horaires ont aussi posé question : commencer plus tard dans la matinée ? Alternier soirées en semaine et dimanche ? Avoir plusieurs créneaux pour la même thématique ?

Des regrets ont été parfois exprimés : certains auraient aimé échanger avec les participants des autres tables, ont trouvé que les temps de synthèse étaient trop courts, ou ont estimé auraient aimé que les questions soient posées de manière moins biaisée, et que par exemple les thèmes de la mixité sociale, de la grande exclusion et les enjeux de sécurité et propreté soient posés en tant que tels, ou que des tables soient dédiées à des thématiques, pour pouvoir choisir avant de s'installer.

Le public : une diversité à amplifier

Les regards portés sur le public ont pu être différents en fonction des ateliers et de leur diversité. De nombreux participants ont noté une relative diversité des personnes et des générations. La mixité des profils des habitants a aussi été soulignée car elle a permis de rencontrer des gens différents dans le quartier. Dans certains ateliers en revanche, des participants ont noté un certain manque de représentativité de la population présente et l'absence des plus fragiles. Dans l'ensemble, les adolescents ont ainsi été peu représentés. Ces constats rappellent de manière plus générale la difficulté à mobiliser ceux qui ne sont pas inscrits dans la vie sociale ordinaire du quartier. Dans quelques ateliers, il a été noté un déséquilibre entre simple « habitants » et associations, parfois surreprésentées, alors que dans d'autres, les habitants étaient au contraire beaucoup plus nombreux. Certains en outre auraient aimé que le nombre de participants soit encore plus grand.

Une interrogation a été soulevée sur la présence des associations qui pourraient freiner la participation citoyenne, et développer un entre soi associatif, là où d'autres ont noté l'intérêt d'un mélange associations/habitants. Ils ont eu le sentiment que

chacun a pu apporter sa pierre à l'édifice. Ces échanges ont permis selon eux, de découvrir certaines associations du quartier, dans lesquelles ils pourraient s'engager.

Les participants prônent également le recours à d'autres types d'expression, moins institutionnelles, pour les jeunes et les personnes moins à l'aise, sans les détailler. Ils savent néanmoins ce dont ils ne veulent plus : des espaces stériles où on ne sait pas de qui est fait derrière les débats, comme malheureusement cela peut parfois être le cas des conseils de quartier.

L'atelier pourrait se poursuivre sur des thématiques plus précises, avec plus de temps, en gardant ce format. Mais pour élargir le cercle il faudrait plutôt se tourner vers des lieux d'échange au plus près des habitants, au pied des immeubles, en éveillant l'intérêt en faisant le lien avec des projets, le budget participatif.

Une communication et mobilisation à renforcer

Les participants jugent que plus d'informations, sur le contenu, et plus de promotion auprès des habitants du quartier auraient permis d'attirer plus de monde. Les membres de collectifs d'habitants ou d'association pointent également qu'ils ont eu peu de temps pour mobiliser. Or mobiliser plus d'habitants est essentiel pour investir ces ateliers comme des lieux de parole.

En plus de la communication, la mobilisation nécessite un travail en amont avec les habitants pour les préparer à la participation et les convaincre. Il faut aller sur le terrain pour chercher les gens, là où ils sont, cibler des catégories : parents, commerçants... Si certains estiment qu'il ne faut pas se limiter et se reposer sur les structures associatives, d'autres jugent au contraire qu'il faut davantage s'appuyer sur elles, et que certaines n'ont pas assez joué le jeu de mobiliser leurs usagers. L'atelier aurait pu être complété selon certains par un questionnaire à grande échelle lancé en amont sur internet.

Certains participants déplorent que les ateliers n'aient pas été davantage organisés en concertant les associations et les habitants pour en déterminer les thèmes et les besoins d'information préalables. Des participants jugent qu'il y a une tendance à se concentrer sur les problèmes, plutôt qu'à partir du positif, à présenter ce qui fonctionne ou peut fonctionner.

De fortes attentes pour la suite

L'atelier participatif suscite de fortes attentes et les envies de s'engager sont conditionnées aux suites de ce premier atelier

Les participants souhaitent avoir le compte rendu, l'avis des institutions et leur retour sur le compte-rendu. L'engagement dépendra aussi des suites données et de l'impact concret de ce premier atelier.

Les participants souhaitent pouvoir suivre les décisions, qu'il s'agisse des projets soutenus mais également des projets « rejetés » ; ils souhaitent connaître les raisons/ motifs de rejet.

Les participants notent l'importance d'une restitution de ces ateliers en face à face et d'un retour sur la suite concrète donnée à ces échanges : prise en compte dans le contrat de ville, émergence de propositions, remise en cause des décisions des pouvoirs publics.

Plusieurs participants ont fait remarquer que cette démarche devait s'inscrire dans la durée et qu'elle nécessiterait une communication plus large et plus en amont.

« Quelles sont les choses faites pour de vrai à l'issue ? »

Enfin les participants souhaitent pouvoir être intégrés de manière active aux différents stades du projet, de la conception à la réalisation et à l'intégration des nouveaux projets, pour enfin passer de la consultation à la co-construction réelle.

Quel avenir pour les propositions ? Il y a une crainte que cette parole ne soit pas prise en compte, et parfois le sentiment qu'il y aura une absence de résultat au-delà de la discussion.

Les inquiétudes qui se sont exprimées sur les suites se résument ainsi : les propositions seront-elles retenues et suivies ? A quoi cela va-t-il servir ? Quel impact sur les politiques publiques ?

Les participants rappellent leurs attentes d'écrits, d'engagements et de propositions concrètes par rapport à ce qui a pu être dit, ils questionnent la restitution et les suites à donner. Ainsi, convier les institutionnels pour une confrontation plus directe a été évoqué en ce sens par des participants. La présence des décisionnaires a également été interrogée.

Les participants souhaitent continuer à condition qu'il y ait des moyens (financiers, humains) pour le faire et que cela soit crédible.

Être impliqué tout au long du contrat de ville et pouvoir avoir un impact sur les décisions, dans le temps long.

Cartes détaillées des quartiers réglementaires





Département : Paris
Commune : Paris 13e

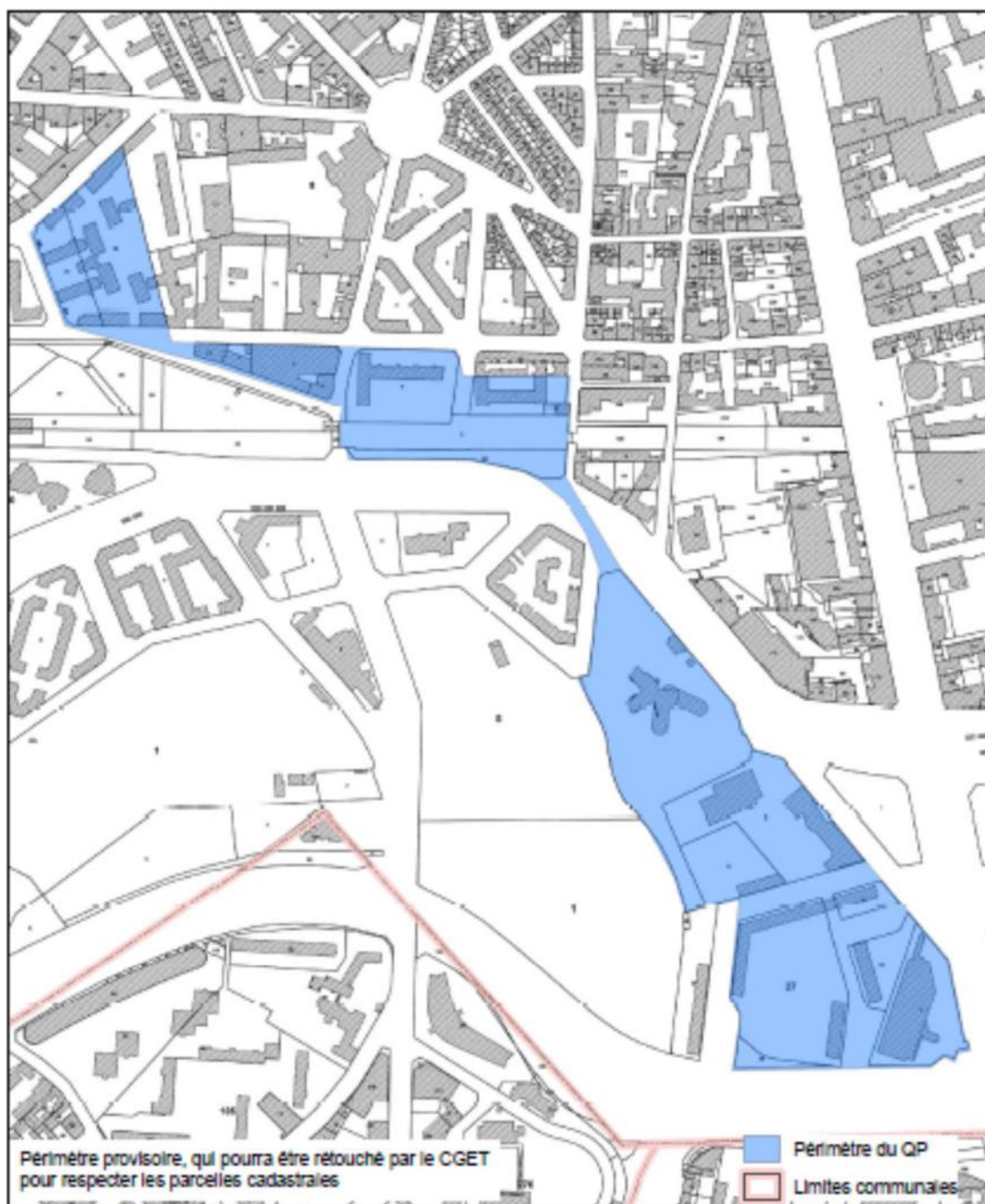
cget Quartier : Jeanne d'Arc-Clisson





Département : Paris
Commune : Paris 13e

cget Quartier : Kellermann-Paul Bourget



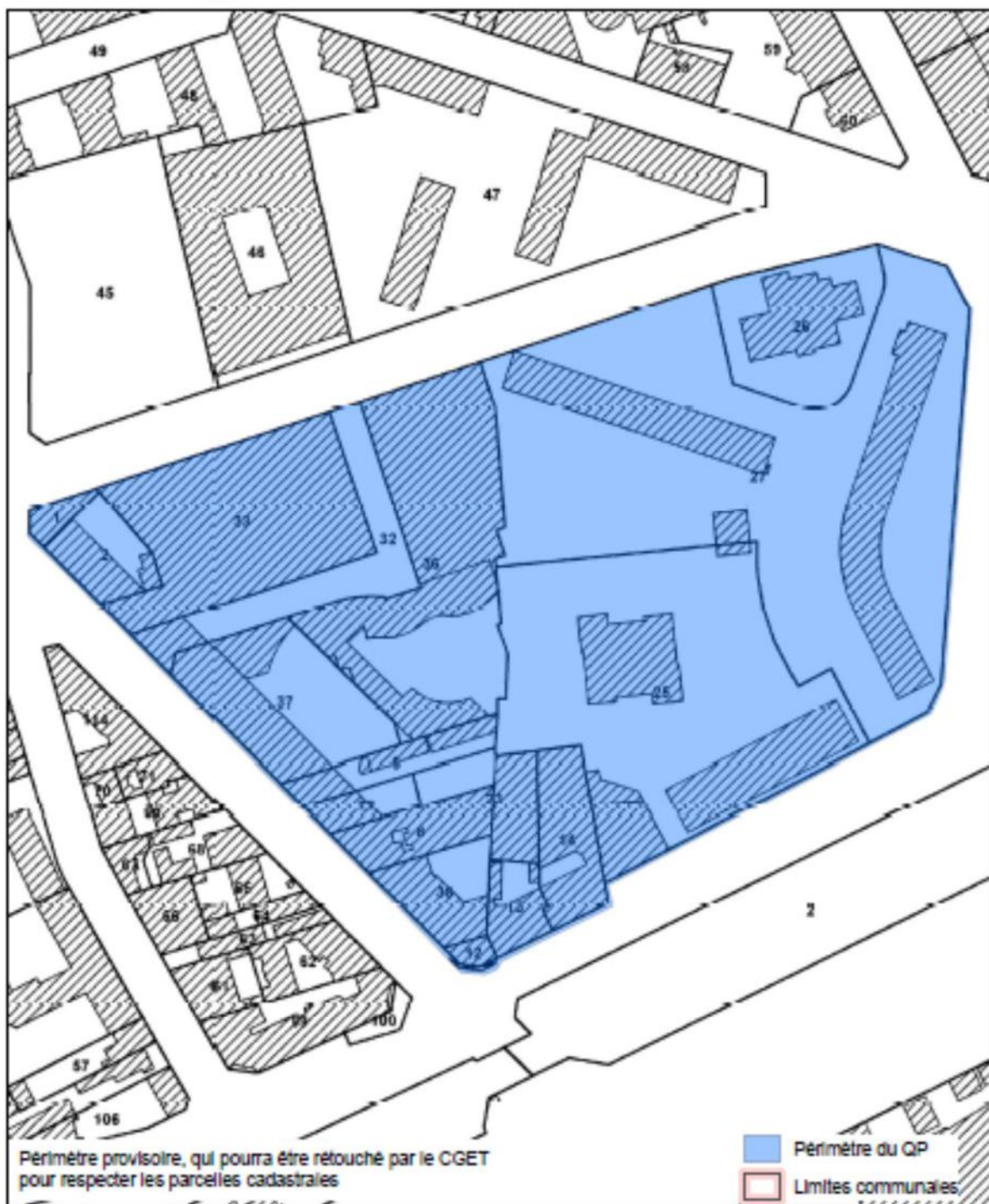
Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:4 380



Département : Paris
Commune : Paris 13e

cget Quartier : Oudiné-Chevaleret



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:1 310



Département : Paris
Commune : Paris 13e

cget Quartier : Villa d'Este



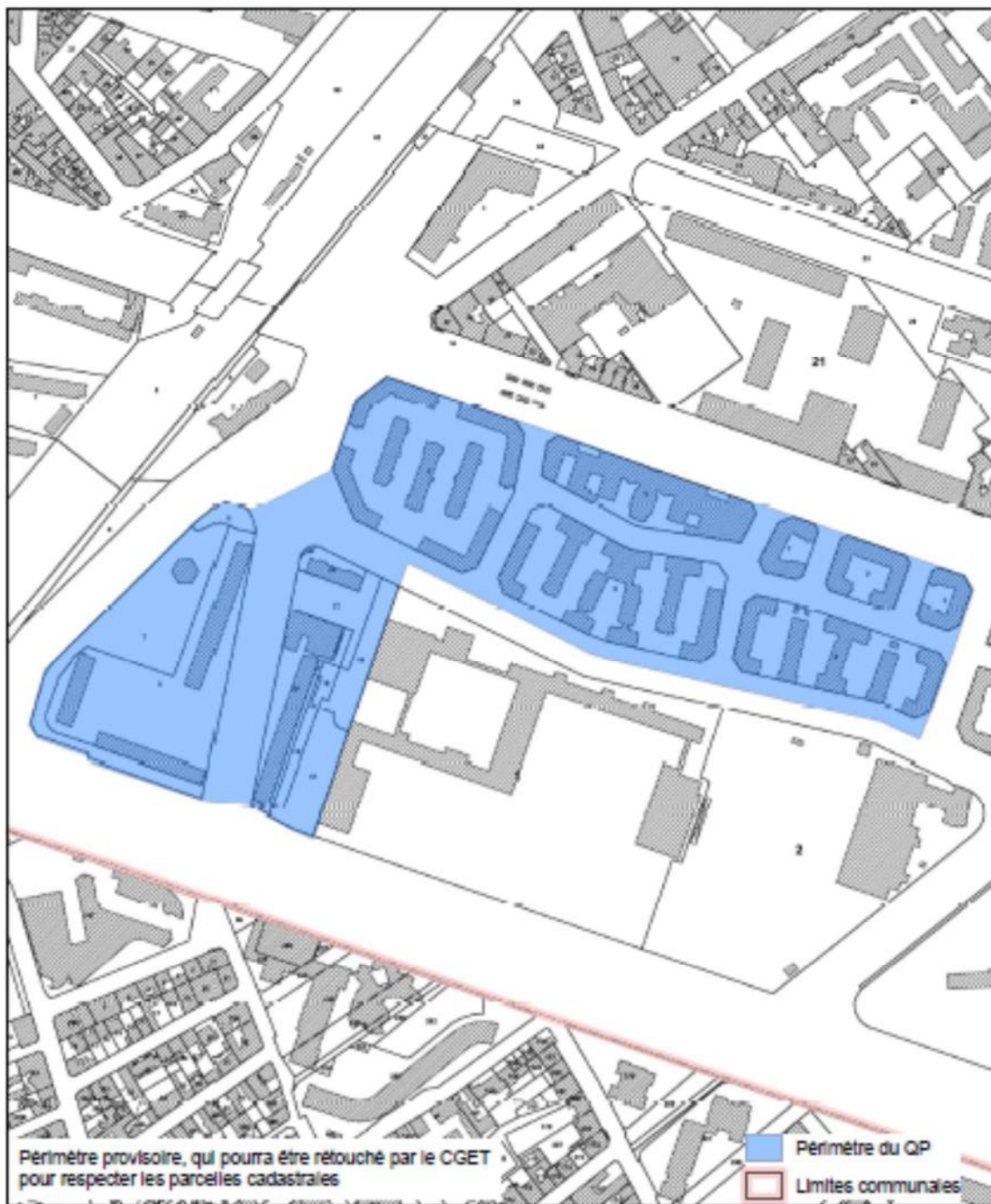
Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:800



Département : Paris
Commune : Paris 14e

cget Quartier : Didot-Porte de Vanves



Source : BD PARCELLAIRE©IGN-CGET

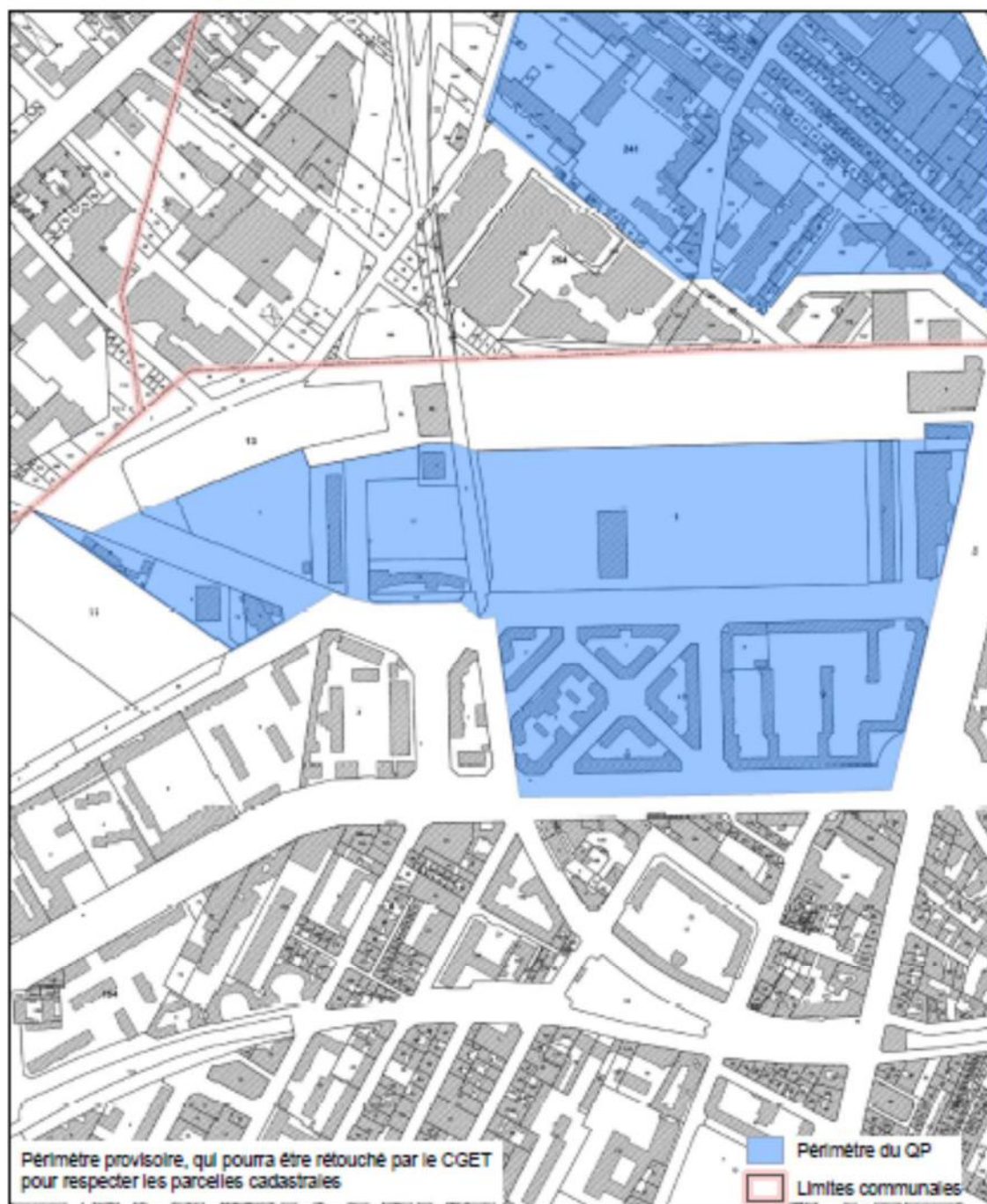
1:3 210



Département : Paris
Commune : Paris 17^e



Quartier : Porte de St-Ouen - Porte Pouchet



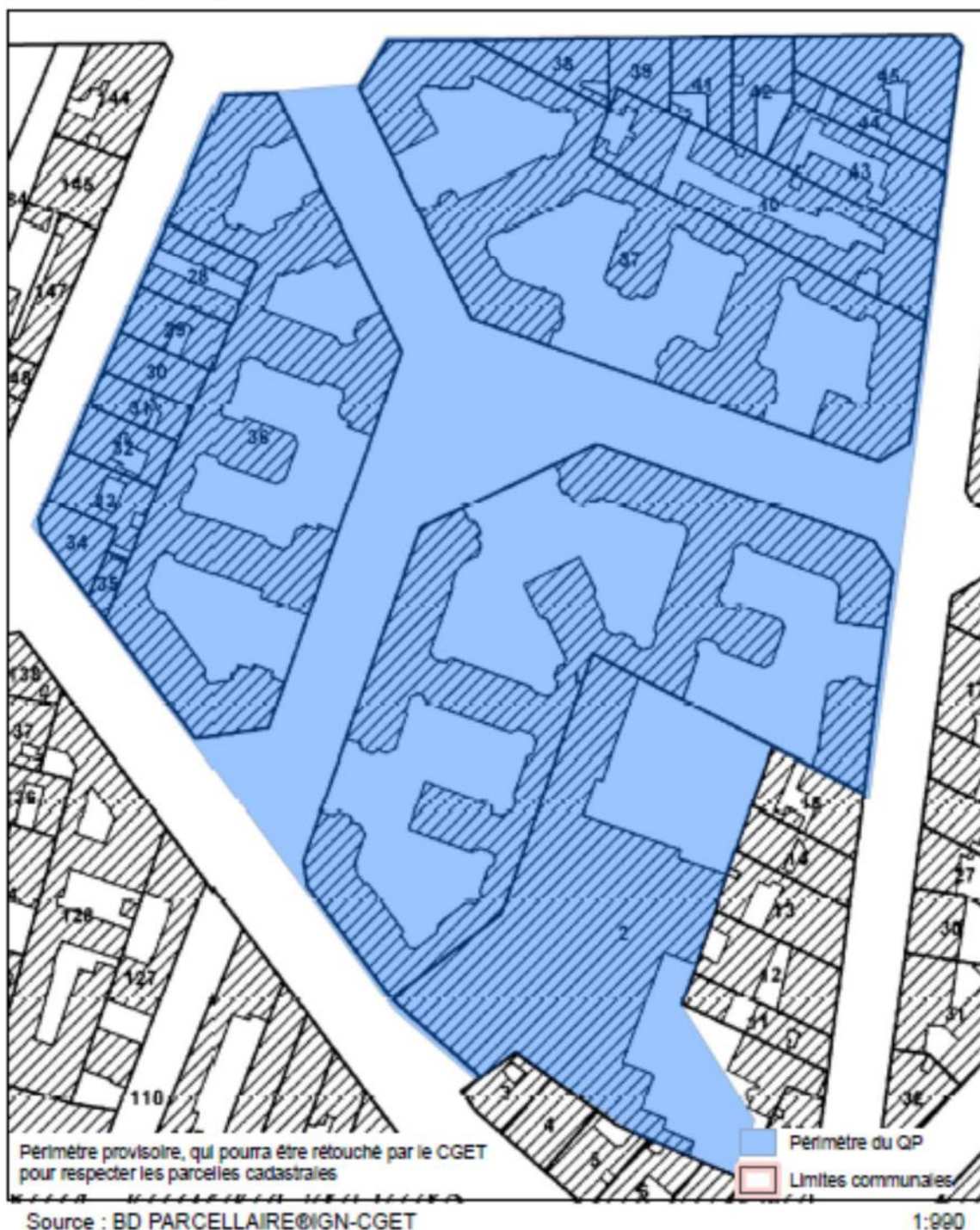
Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:4 350



Département : Paris
Commune : Paris 18e

cget Quartier : Blémont





Département : Paris
Commune : Paris 18^e

cget Quartier : Goutte d'Or



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:3 170



Département : Paris
Commune : Paris 18e

cget Quartier : Porte de la Chapelle-Charles Hermite





Département : Paris
Commune : Paris 18e



Quartier : Porte Montmartre-Porte des Poissonniers-Moskova



Source : BD PARCELLAIRE©IGN-CGET

1:9 160



Département : Paris
Commune : Paris 19e

cget Quartier : Algérie



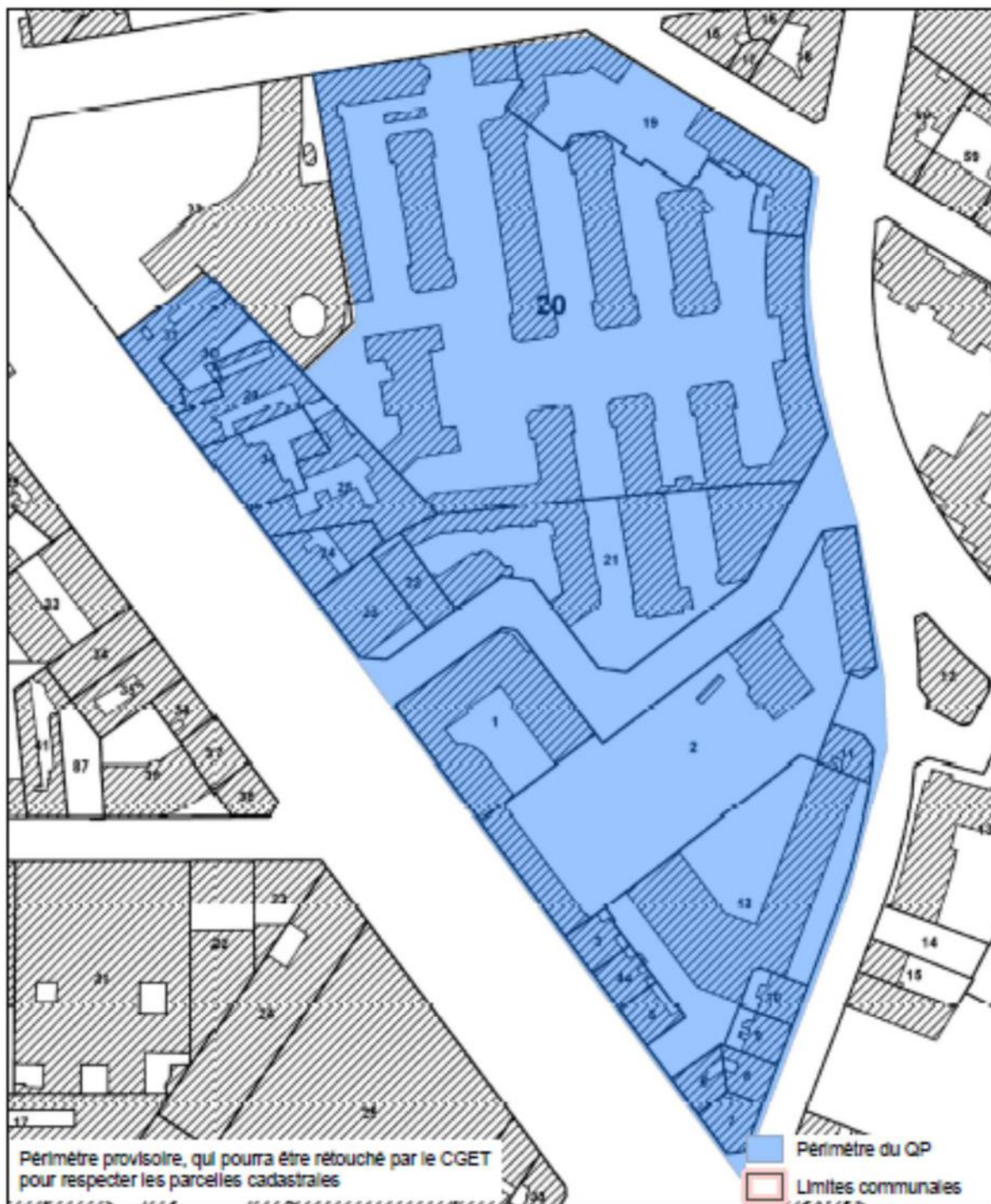
Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:1 070



Département : Paris
Commune : Paris 19e

cget Quartier : Chauffourniers



Source : BD PARCELLAIRE©IGN-CGET

1:1 440



Département : Paris
Commune : Paris 19e

cget Quartier : Danube-Solidarité-Marsillaise



Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:4 260



Département : Paris
Commune : Paris 19e



Quartier : Michelet-Alphonse Karr-Rue de Nantes



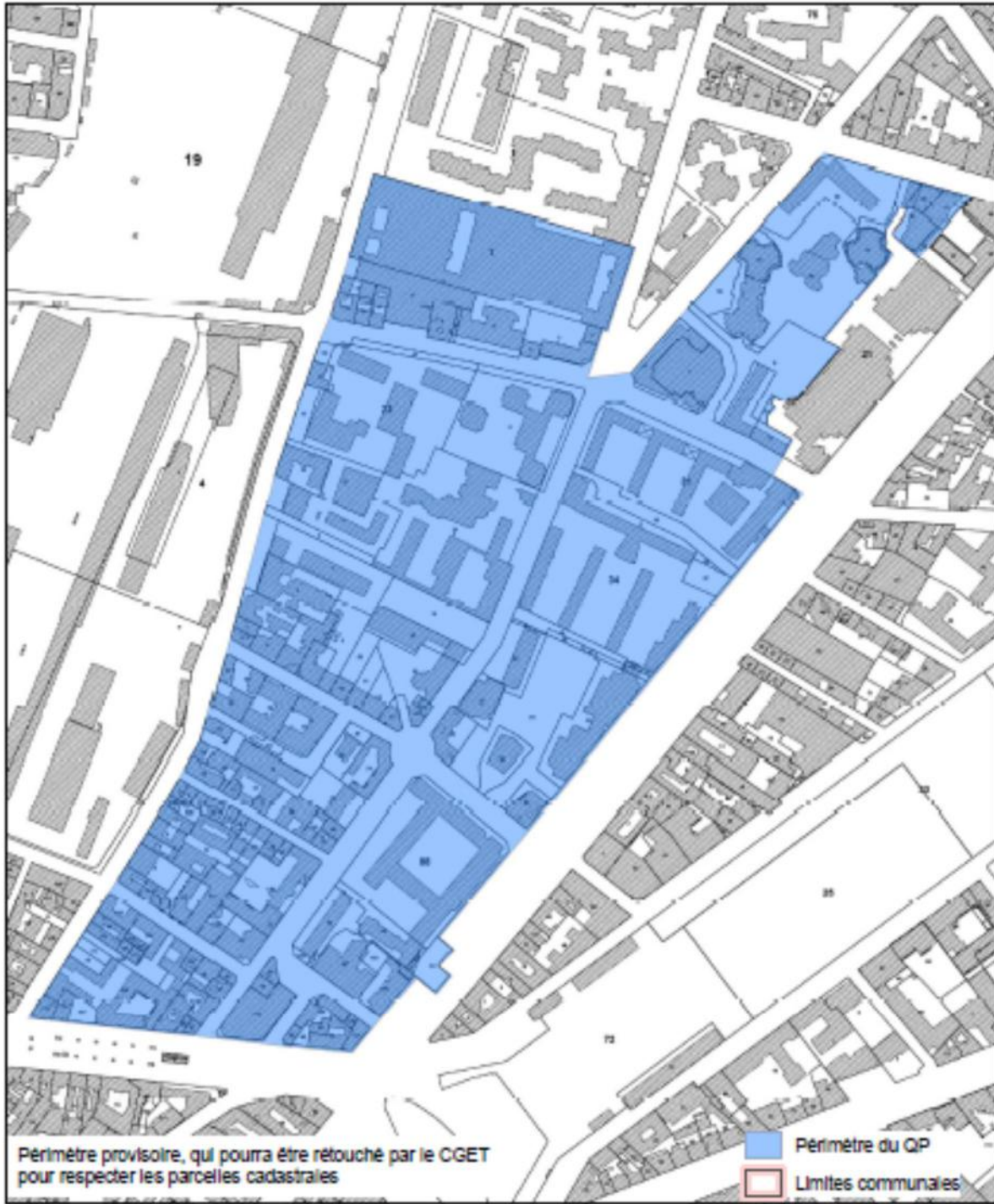
Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:6 600



Département : Paris
Commune : Paris 19e

cget Quartier : Stalingrad Riquet



Source : BD PARCELLAIRE©IGN-CGET

1:4 220



Département : Paris
Commune : Paris 20e

cget Quartier : Compans-Pelleport



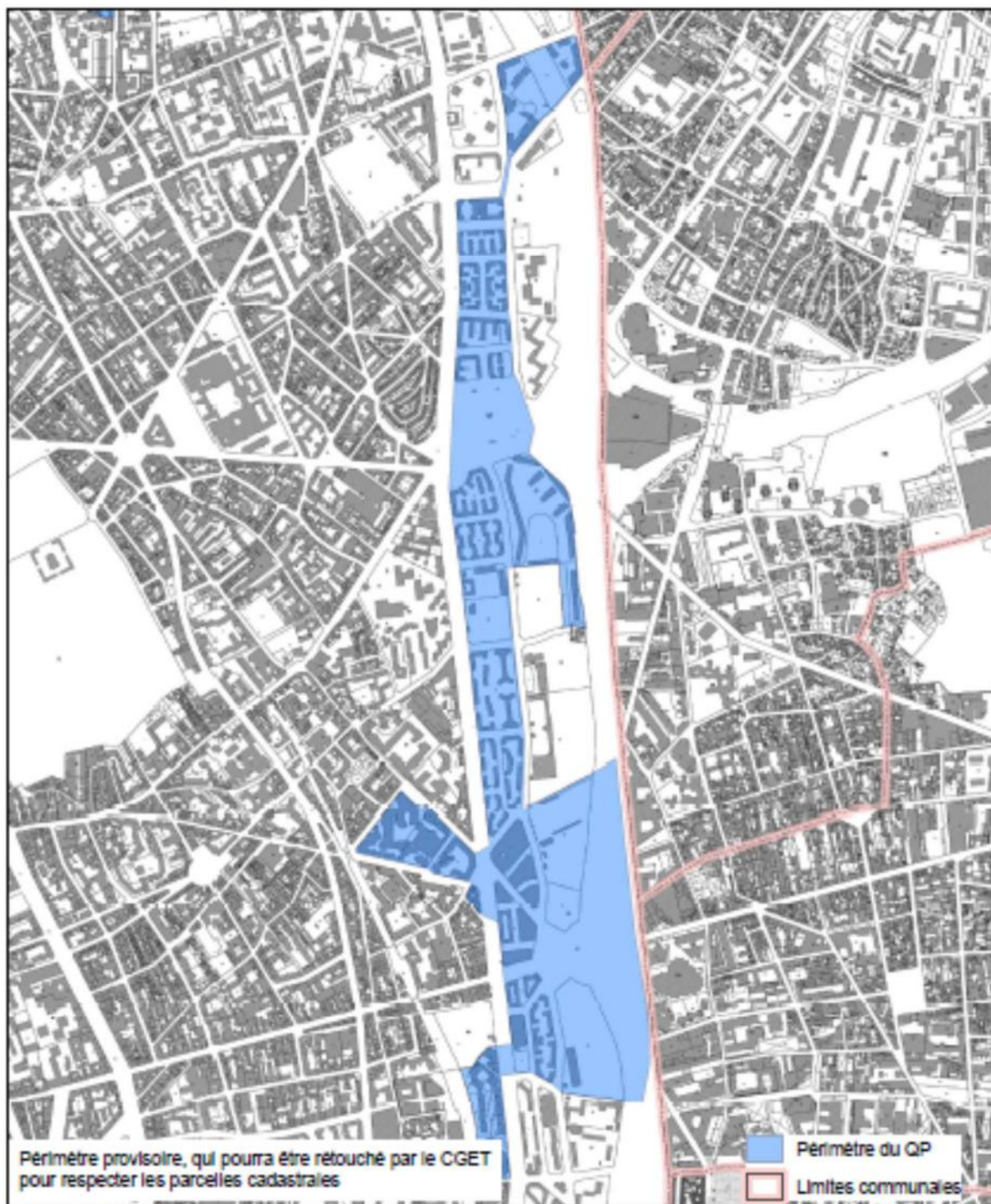
Source : BD PARCELLAIRE@IGN-CGET

1:1 140



Département : Paris
Commune : Paris 20e

cget Quartier : Les Portes du vingtième



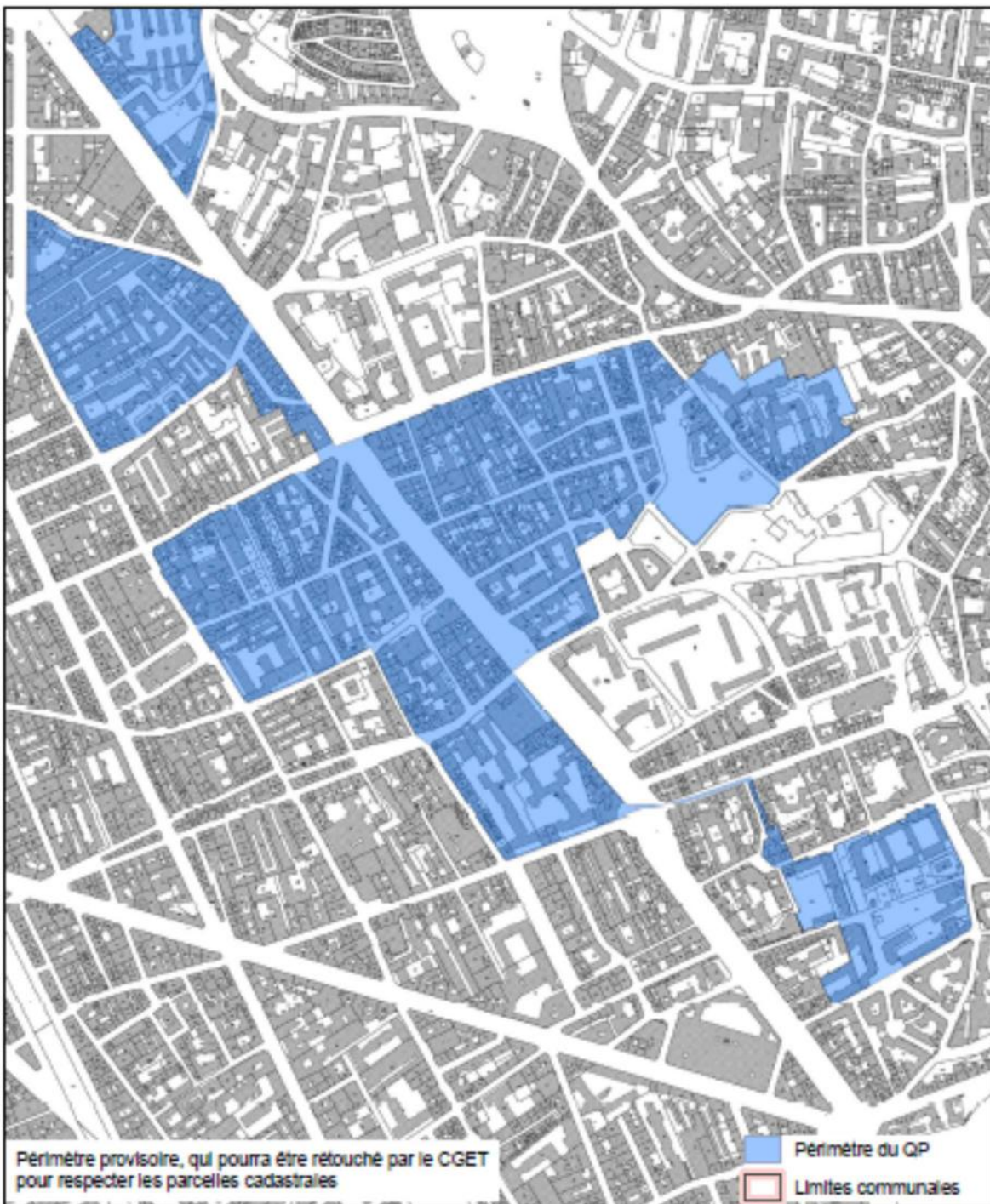
Source : BD PARCELLAIRE©IGN-CGET

1:12 390



Département : Paris
Commune : Paris 20e

cget Quartier : Grand Belleville 10ème, 11ème, et 20ème



Source : BD PARCELLAIRE©IGN-CGET

1:7 650

Convention	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Valeur cible nationale	Indicateurs départementaux quantitatifs	Résultats 2014 pour Paris	Objectifs locaux 2015-2020	services départementaux mobilisés	Référent départemental	Observations
CAF	A améliorer l'accès aux droits vacanciers pour les jeunes les plus défavorisés	Developper des Points Jeunesse Vacances (PV) sur les territoires		Nombre de familles inscrites dans les PV	0	25 structures ANS en 2015	CAF		
	D développer une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès des parents aux dispositifs, services et actions de soutien à la parentalité	Developper les ateliers d'accompagnement et d'appui aux parents (REAMP)		Taux de recours au REAMP auprès des familles bénéficiaires d'une action REAMP sur le nombre de familles du territoire ayant un enfant de moins de 18 ans	113 familles REAMP dans Paris	Taux de recours de 2 familles sur 10	CAF		En avec le Schéma départemental de service aux familles
	F favoriser la co-parentalité et la co-éducation dans les situations de parents séparés	Augmenter le nombre de lieux d'accueil Enfants Parents (LAEP)		Taux de co-parentalité et nombre de recours LAEP	3 LAEP créés dans un territoire d'habitat diversifié, 1 création en 2012 et 1 création en 2013	8 en avenue LAEP 1 LAEP pour 3 500 enfants de 0 à 6 ans	CAF		En avec le Schéma départemental de service aux familles
	A accompagner les familles rencontrant des événements épiques (rupture, décès de l'enfant, décès du conjoint)	Developper les ateliers de co-parentalité / atelier parents séparés (atelier à destination des 2 parents)		Nombre de parents participants aux ateliers suite à une séparation	0	2 ateliers séparés sur 10 participent aux ateliers	CAF		
	D développer les actions favorisant la réussite éducative des enfants et le lien parents-école	Améliorer le taux de recours à la médiation familiale		Taux de recours à la médiation familiale dans les situations de divorce et de procédures liées à l'habitat parental	En 2015, 6,5% sur tout Paris	6% du nombre de divorces et de procédures liées à l'habitat parental	CAF		En avec le Schéma départemental de service aux familles
	A associer les acteurs de l'AVS à la mise en place de modalités d'engagement de participation directe des habitants à l'évolution de leur environnement	Preparer un réseau pour des droits et un accompagnement local à chaque famille monoparentale (comité d'entraide entre au collège)		Le nombre de recours pour des droits	260 sur tout Paris	Augmenter de 20% le nombre de recours pour des droits	CAF		En avec le Schéma départemental de service aux familles
	D développer l'impact des centres sociaux et espaces de vie sociale en s'appuyant sur le schéma directeur de l'animation de la vie sociale	Contribuer au programme parisien de réussite scolaire		Nombre d'enfants et de parents bénéficiaires			CAF		
	A accéder aux droits et logement	Prendre en compte les CPV dans le développement territorial des actions CLAS		Taux de couverture des jeunes scolarisés, collèges et lycées	9 scolarisés	à préciser	CAF		
	F favoriser l'accès au logement	Prendre un rendez-vous avec des citoyens et un accompagnement local à chaque famille monoparentale (comité d'entraide entre au collège)		Le nombre de rendez-vous réalisé	200 réalisés sur le territoire parisien	Augmenter de 20% le nombre de rendez-vous réalisés	CAF		en lien avec les établissements scolaires et collèges de formation professionnelle
	D développer l'accès aux droits et logement	Assurer la protection des conseils citoyens et développer la participation des habitants dans les instances		Nombre d'habitants participants au Conseil Citoyen	0	à minima 6 habitants par structure ANS			
	A accéder aux droits et logement	Accompagner les habitants dans leurs projets sociaux collectifs de la vie sociale		Nombre de projets initiés par les habitants	2 005 habitants en mer des adhésions sur Paris	800 habitants - bénévoles mobilisés dans les actions			
	D développer l'accès aux droits et logement	Developper le nombre de centres sociaux et espaces de vie sociale		Nombre de nouvelles structures	15 en 2015, 12 CPV, 2 EIV, 1 projet dans 2 CPV	5 nouvelles structures			
F favoriser l'accès au logement	Mettre en place des rendez-vous des droits pour les personnes rencontrant des difficultés dans l'accès au logement (notamment les familles monoparentales, les personnes âgées et les personnes handicapées)		Nombre de rendez-vous et de parcours accompagnés	2 500 rendez-vous réalisés sur Paris	Augmenter de 20% le nombre de rendez-vous d'accès aux droits et de parcours accompagnés				
A accéder aux droits et logement	Realiser un diagnostic territorial des CPV afin d'identifier les zones de nouveaux projets		Nombre de nouvelles bénéficiaires des sites au logement	à préciser	à préciser				
D développer l'accès aux droits et logement	Developper les PV des droits à destination des allocataires dont la situation administrative est soumise à des contrôles (notamment par la préfecture)		Nombre de PV des droits	0	à préciser			En avec le Directeur	
F favoriser l'accès au logement	Developper les ateliers de la Caf et des territoires sociaux dans une logique éducative au profit de la prévention des expulsions		Convention de partenariat	à préciser	Augmenter le nombre de signalements et d'ajournements			En lien avec les bailleurs	
A accéder aux droits et logement	Realiser un diagnostic visant à développer des actions d'insertion et de soutien aux jeunes en lien avec les actions de soutien à l'emploi (notamment les formations sociales)		Développement de réseaux sociaux sur les territoires de Chateaufort et Blenac (repermutation)	0	2 actions par an				
F familles monoparentales et insertion	Augmenter le nombre de familles monoparentales accompagnées bénéficiaires du RSA social et du RSA activité		Nombre de familles monoparentales accompagnées	à préciser	Augmenter de 20% le nombre de parcours accompagnés				

Le bilan synthétique du Contrat urbain de cohésion sociale 2007 – 2014

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Paris a été signé par la préfecture de Paris et la collectivité parisienne en 2007 pour une durée initiale de trois ans. Il a été prorogé par avenants pour cinq ans, arrivant ainsi à son terme fin 2014.

Il s'adresse à l'ensemble de 300 000 habitants des quatorze quartiers prioritaires parisiens, tout en assurant un suivi particulier de six quartiers dits "en veille", regroupant 30 000 habitants. Sept priorités ont été définies, elles-mêmes déclinées en programmes d'actions :

- l'emploi, l'insertion et le développement économique ;
- le développement du lien social, de l'accès au droit et de la citoyenneté ;
- l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie ainsi que le renouvellement urbain ;
- l'éducation, la jeunesse et les sports ;
- la santé ;
- la prévention de la délinquance ;
- la culture.

Ces axes sont complétés par un effort particulier en direction des publics prioritaires tels que les populations immigrées, les jeunes, les femmes et les personnes âgées.

La gouvernance du CUCS a été organisée autour de trois instances de pilotage : une direction de projet réunissant le préfet et le maire de Paris, un comité de pilotage local par quartier ou par arrondissement et une commission inter-partenaire par quartier ou par arrondissement.

Une évaluation de mi-parcours du CUCS a été menée en 2009 avec le soutien de l'APUR, associant les acteurs locaux, les professionnels de la politique de la ville et leurs partenaires. Un panel d'habitants a également été interrogé. Cette vaste enquête a fait ressortir de manière forte trois domaines – l'emploi, la jeunesse et le lien social – dans lesquels les besoins étaient jugés encore considérables. De plus, elle a fait le constat d'une persistance de la précarité et des difficultés sociales dans les quartiers prioritaires, en dépit d'une amélioration globale du cadre de vie. L'évaluation souligne toutefois que les engagements financiers ont été respectés sur la période 2007-2009 et que la plupart des objectifs stratégiques ont été tenus, grâce à une ingénierie locale légitimée et considérée.

L'Emploi, l'insertion et le développement économique

Pour lutter contre la prévalence d'un taux de chômage élevé et les multiples freins à l'emploi auxquels sont confrontés les habitants des quartiers politique de la ville, le CUCS 2007-2014 a agi prioritairement sur l'accompagnement des publics en difficulté et sur leur accès à la formation et à l'emploi.

Une mobilisation prioritaire des ressources, de droit commun comme spécifiques, en faveur de l'accompagnement des plus fragiles.

Dans la continuité des actions conduites au titre des précédents contrats, les mesures relatives à l'insertion et à l'emploi ont ciblé les publics les plus fragiles, à savoir les jeunes en situation de décrochage scolaire et les femmes, en particulier les cheffes de familles monoparentales à bas revenus.

La prise en compte des besoins particuliers d'accompagnement de ces publics a ainsi été recherchée, tant dans le cadre de dispositifs de droit commun (Ecole parisienne de la deuxième chance, mission locale de Paris, Pla départemental pour l'insertion et l'emploi de Paris) que dans celui, spécifique, de l'appel à projets commun CUCS Ville de Paris/Etat. Des dispositifs complémentaires au droit commun, à l'image du programme de parcours linguistiques vers l'emploi pour les femmes et les jeunes en quartiers CUCS, mis en place par la Ville en 2007, ou encore plan parisien de lutte contre l'illettrisme le ont également été créés.

Par ailleurs, des 7 structures associatives dédiées à l'accompagnement des publics ont été implantées dans les territoires prioritaires.

Le déploiement de dispositifs visant à favoriser l'embauche des habitants issus des quartiers prioritaires a contribué à améliorer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers mais doit encore être consolidé.

La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés a été posée comme objectif par le CUCS. Dans le cadre du GPRU, il était aussi prévu que l'investissement réalisé dans les quartiers puisse faire levier sur les parcours d'insertion de leurs habitants, à travers l'obligation faite aux maîtres

d'ouvrage de réaliser 5% des heures travaillées en heures d'insertion. Mise en place en 2007, et renforcée en 2011 par la signature d'un plan local d'application des clauses d'insertion (PLACI) entre la Ville, l'Etat, l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU), les maîtres d'ouvrages et les relais territoriaux, cette démarche a aujourd'hui porté ses fruits. Les objectifs ont globalement été atteints, mais surtout, les pratiques se sont généralisées et sont désormais largement reprises par les directions de la Ville en dehors des quartiers ANRU, ainsi que par les principaux bailleurs. Ainsi, plus de 500 personnes ont bénéficié de ces clauses d'insertion, dont plus des trois quarts résident en quartier prioritaire. D'autre part, la convention Ville-bailleurs sociaux-sociétés immobilières d'économie mixte (SEM, voir supra) contenait également un volet de promotion de l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion. Outre la mise en œuvre des clauses d'insertion, de nombreuses actions en partenariat avec les bailleurs sur leur patrimoine : chantiers écoles, jardins d'insertion, chantiers éducatifs, chantiers internationaux, etc. ont également concouru à favoriser l'insertion des habitants.

Cette logique partenariale a été approfondie par la signature d'un protocole de coopération avec Paris Habitat OPH en 2014, qui a permis de consolider les collaborations existantes et de développer de nouvelles démarches relatives notamment à la médiation vers l'emploi et à l'installation de jeunes entrepreneurs dans les quartiers. Ces clauses d'insertion et partenariats avec les bailleurs font de la politique de renouvellement urbain un levier pour l'emploi et l'insertion, et doivent à ce titre être poursuivis, notamment dans d'autres structures, comme les foyers de travailleurs migrants.

Les clauses sociales constituent à Paris une préoccupation politique réelle, inscrite dans un pilotage administratif témoignant de l'engagement des services. Des savoir-faire techniques se sont affirmés dans ce cadre, comme le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Paris ou la maison de l'emploi de Paris, et les objectifs ont été, en termes d'heures d'insertion réalisées, largement atteints. Le soutien financier apporté aux structures d'insertion par l'activité économique a également contribué à améliorer l'accès à l'emploi des habitants des quartiers en permettant le recrutement annuel, par ces structures, de 1 500 salariés en insertion issus des quartiers prioritaires.

Également définie comme un objectif stratégique par le CUCS, l'orientation des dispositifs d'emplois aidés en direction des habitants des quartiers prioritaires présente des résultats plus contrastés. En effet, la Ville et l'Etat avaient pris l'engagement de flécher 30% de leurs contrats aidés vers les publics issus des quartiers politique de la ville, l'obligation ne portant, pour l'Etat, que sur les neuf quartiers situés en ZUS. Au cours de la période 2007-2014, la Ville de Paris a atteint cet objectif ; l'Etat, quant à lui, s'est mobilisé via différents types de contrats aidés mais les objectifs initiaux n'apparaissent pas encore à ce jour atteints.

Les avancées en matière de territorialisation des politiques d'emploi et de coordination des acteurs doivent être poursuivies

Le CUCS préconisait le renforcement de l'approche territorialisée des politiques de l'emploi et une meilleure coordination des acteurs afin d'atténuer les multiples freins à l'emploi que rencontrent les habitants des quartiers prioritaires et, en conséquence, la prévalence d'un taux de chômage élevé dans ces territoires. Ainsi, les quartiers ont été pris en compte dans les politiques d'emploi, et des actions dédiées au bénéfice de leurs habitants ont été développées.

Alors qu'il visait initialement les 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements, le PLIE parisien a élargi son périmètre d'intervention au 20^{ème} arrondissement, avec l'appui des équipes de développement local (EDL). Entre 2011 et 2013, ses actions d'accompagnement ont bénéficié de manière privilégiée aux habitants des quartiers inscrits en politique de la ville. D'autres dispositifs de droit commun, à l'image du programme "compétences clé", ont également profité aux résidents des ZUS parisiennes. L'objectif posé par le CUCS d'implanter un opérateur emploi-insertion par quartier politique de la ville a été atteint pour sept des quatorze quartiers prioritaires. Les habitants des quartiers politique de la ville ont également été considérés comme des publics privilégiés des marchés publics passés par le département de Paris et visant l'insertion professionnelle des allocataires parisiens du RSA. Enfin, en matière de formation, des projets dédiés axés sur la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers (passerelles entreprises, chantiers-école) ont été développés.

La période d'exécution du contrat consacre également des avancées en termes de coordination des acteurs et structures dédiés à l'emploi et l'insertion avec la mise en place, dans plusieurs quartiers, de coordinations, à l'image de celles des 11, 13 et 17^{èmes} arrondissements.

Les actions mises en œuvre au titre du développement économique ont contribué à la vivification du tissu commercial et économique local témoignant, par ailleurs, d'une politique volontariste en matière de soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers.

Le développement des activités économiques au sein des quartiers et l'amélioration de l'accès de leurs habitants aux dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat ont été identifiés comme des enjeux importants pour la création d'emplois et la plus grande insertion économique des territoires prioritaires.

Dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain (GPRU), de nombreuses démarches d'implantation, de maintien et de développement des commerces ont été réalisées dans les quartiers prioritaires des 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements, via des actions de requalification de locaux en pieds d'immeubles, de linéaires commerciaux ou encore d'adoption de chartes commerciales. De plus, la création d'activités et la diversification fonctionnelle des quartiers ont été favorisées par la livraison de grands programmes immobiliers d'entreprises. Le soutien aux réseaux de type système productif local (SPL) – telle que la filière mode dans le quartier de la Goutte d'Or, la filière livres à la Fontaine au Roi ou encore musiques du monde à Amiraux-Simplon – a par ailleurs joué efficacement comme levier de formation des habitants des quartiers, de consolidation des emplois locaux et de renforcement du tissu économique. Enfin, les régies de quartiers ont été soutenues, notamment par la création de deux nouvelles structures dans les 10^{ème} et 20^{ème} arrondissements portant à 8 le nombre de régie de quartier en activité à Paris, et la collectivité a apporté son soutien à des projets variés dans les domaines du recyclage ou de la restauration solidaire. Ceci témoigne de l'engagement des partenaires au contrat dans les actions relevant de l'économie sociale et solidaire, conçue comme un puissant vecteur de développement économique local.

En complémentarité de dispositifs de droit commun de soutien à l'entrepreneuriat visant les publics en insertion (NACRE, action des chambres de commerce, boutiques de gestion, couveuses) des actions spécifiques dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités ont été conduites avec succès dans les quartiers inscrits en politique de la ville, à l'image de celles portées par le groupement des jeunes créateurs parisiens (GJCP) ou l'association citoyennes interculturelles de Paris 20e (CIP 20). Pour finir, afin de favoriser son maintien et son développement, le commerce de proximité a aussi été soutenu, dans les quartiers de la porte Montmartre, de Flandres et de Saint-Blaise, par la mise en place d'opération de requalification des façades commerciales, articulée avec un accompagnement des commerçants.

Le développement du lien social, de l'accès au droit et de la citoyenneté

Le lien social est un enjeu central et fort dans les quartiers. Promouvoir et permettre une citoyenneté active, ainsi que développer le lien social comme vecteur d'un mieux vivre-ensemble, constituent des axes prioritaires du CUCS. Il s'agit aussi de reconnaître la richesse sociale et le potentiel des habitants des quartiers prioritaires.

Une mobilisation renforcée des moyens et des dispositifs dans le cadre de l'exécution du CUCS.

A Paris, la politique de la ville peut s'appuyer sur un tissu associatif local riche et créatif, qui constitue le pivot de la mise en œuvre de nombreuses actions dans les quartiers prioritaires. Soutenir et encourager ce dynamisme est donc un enjeu fort, dont la mise en œuvre passe par plusieurs outils. En sus de l'appel à projets commun CUCS Ville de Paris/Etat, qui est l'outil principal de soutien financier au développement de la vie associative locale, un budget d'investissement de la Ville a financé les projets de création, d'aménagement ou de réaménagement, d'extension ou d'équipement de locaux, afin d'implanter un maillage associatif au plus proche des habitants dans les quartiers politique de la ville. D'autres dispositifs ont été consolidés, tels que le dispositif local d'accompagnement (DLA) – soutien au développement des structures associatives situées en quartier prioritaire ainsi qu'à la création d'emplois en leur sein – ou encore celui des adultes-relais. Créé en 1999, ce dernier a vocation à lutter contre toutes les

formes d'exclusion, à développer le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions *via* des missions de médiation sociale. Les postes d'adultes-relais sont financés par l'Etat à hauteur de 80 % du SMIC, le complément étant apporté par l'employeur ou par la Ville. Les bénéficiaires sont des personnes sans emploi résidant en quartier prioritaire ; ce dispositif permet donc également de favoriser l'insertion professionnelle.

En outre, les structures d'accès au droit dans les territoires prioritaires ont été renforcées grâce à un effort de consolidation et de coordination des maisons de justice et du droit (MJD, au nombre de trois), des points d'accès au droit (PAD, au nombre de cinq dont deux nouveaux depuis 2007), et des relais d'accès au droit de la Ville de Paris (RAD). Il existe également trois points d'information et de médiation multiservices (PIMMS) dans les quartiers politique de la ville, soutenus par la Ville de Paris et par l'Etat.

Par ailleurs, le CUCS posait la nécessité de mettre en place une veille sociale institutionnelle, afin de renforcer la cohérence et l'adéquation territoriales de l'action sociale parisienne. A cet effet, la Ville de Paris a mis en place depuis 2008 des commissions territoriales animées par les espaces insertion (EI) et les maisons du développement économique et des entreprises (MDEE) pour améliorer la circulation de l'information et permettre une évaluation au plus proche du terrain des dispositifs collectifs d'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Cette première étape de la territorialisation des services sociaux s'est prolongée depuis 2011 par la mise en place d'un coordinateur social de territoire (CST) par arrondissement, qui élabore les diagnostics sociaux locaux indispensables à l'efficacité des actions territorialisées.

Un développement des initiatives par et pour les habitants des quartiers prioritaires dont la cohérence reste à affirmer.

Le CUCS posait comme un enjeu fort de soutenir les initiatives des habitants, afin de placer ces derniers comme ressources dans leur quartier, et de les associer de manière étroite aux actions menées sur leur territoire. Ainsi, les vingt-et-un centres sociaux situés dans les territoires prioritaires parisiens contribuent pleinement au maillage associatif des quartiers : ce sont des équipements de proximité, des lieux de participation et vecteurs de lien social ouverts

aux habitants, souvent portés par des structures associatives, et qui multiplient les partenariats fédérateurs avec les associations locales. Dans le cadre du GPRU, deux nouveaux centres sociaux ont ouvert depuis 2007, quatre sont en cours d'émergence, et un autre va bénéficier d'un nouveau local qui lui permettra d'élargir sa zone d'influence.

Plusieurs fonds de participation des habitants (FPH) ont également été créés dans les quartiers, avec un portage associatif. Ces fonds, qui permettent d'accompagner et de financer des projets issus d'initiatives d'habitants, accroissent la capacité de ces derniers à être acteurs du lien social dans leur quartier. De même, plusieurs projets innovants issus d'initiatives citoyennes et ayant pour but de lutter contre l'exclusion et de favoriser le lien social ont été mis en place dans les quartiers prioritaires. Souvent expérimentaux et réalisés à l'échelle locale, ceux-ci sont de vrais outils de renforcement des solidarités de voisinage et d'implication citoyenne.

Ainsi, la Ville de Paris et l'Etat ont soutenu dans le cadre du CUCS des expérimentations visant des populations spécifiques : les familles monoparentales ou les personnes âgées avec le projet Voisin'Âge qui lutte contre leur précarisation et leur isolement.

Les Accorderies, systèmes d'échanges de services de proximité, contribuent également au renforcement des réseaux de solidarité de voisinage, qui restent, malgré tout, minoritaires. Il importe donc de poursuivre le soutien aux initiatives des habitants, leur association aux actions menées sur leur quartier assurant leur adhésion à long terme.

Par ailleurs, dans une optique d'appropriation du patrimoine urbain par les habitants des quartiers prioritaires, la démarche *Nature +* a été généralisée à tous les quartiers inscrits en politique de la ville, selon le vœu formulé par le Maire de Paris en 2011. Cette démarche, à ce jour mise en place dans dix quartiers, consiste à revaloriser, par la végétalisation, des espaces urbains délaissés, afin que ceux-ci soient réappropriés et reconsidérés par les habitants, et que les usages qui en sont faits soient renouvelés. Les projets *Nature +*, tels les jardins pédagogiques et partagés (27 en 2014), les murs végétaux ou encore les fresques artistiques, constituent d'importants leviers pour le renforcement du lien social, par l'impulsion d'une dynamique collective, et

l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

L'habitat, le cadre de vie et le renouvellement urbain

La politique de la ville est une politique de développement qui conjugue intervention sociale et intervention urbaine, cette dernière visant à une amélioration des conditions de vie et du cadre de vie. Ainsi, le CUCS 2007-2014 posait des objectifs ambitieux en matière de construction, de réhabilitation et d'amélioration de logements et d'équipements, et prévoyait aussi des mesures pour optimiser la gestion par les acteurs territoriaux ainsi que l'appropriation par les habitants de ces transformations urbaines.

Une politique ambitieuse et multiforme de renouvellement urbain...

Au cours de la période 2007-2014 ont été développées des politiques suivies de construction, de réhabilitation et d'amélioration de logements. En matière de construction de logements sociaux, tout d'abord, les objectifs fixés par le CUCS ont été atteints : le parc de logements s'est accru, et la mixité sociale a été recherchée par une distribution adéquate des catégories de logements. Toutefois, l'objectif de rééquilibrage géographique de l'offre n'a pas été pleinement réalisé, puisque malgré une sensible augmentation de l'offre dans les arrondissements déficitaires, la moitié de la production de nouveaux logements s'est concentrée dans les quatre arrondissements les plus pourvus.

Outre les logements sociaux, dans le cadre du GPRU et des cinq conventions de rénovation urbaine signées avec l'ANRU, de nombreux logements ont été créés, réhabilités ou améliorés dans les quartiers concernés par ces projets. Le bilan en est globalement positif, et l'amélioration de la qualité de l'habitat s'avère réelle, même si l'accroissement de la précarité et le maintien de difficultés sociales appellent à une grande vigilance de l'ensemble des acteurs.

Enfin, sur la période 2007-2014 a été poursuivi le traitement des immeubles et logements indignes parisiens. En effet, malgré l'opération d'envergure visant à éradiquer les situations d'habitat insalubre menée par la Ville de Paris entre 2002 et 2010, certains cas restent préoccupants. En matière de

prévention, un observatoire a été mis en place pour surveiller de manière systématique une liste d'immeubles à risque régulièrement actualisée. Le pôle parisien de lutte contre l'habitat indigne, créé en 2013, est quant à lui davantage tourné vers les actions, incitatives et coercitives, visant à résorber l'habitat insalubre. Dans cette même optique de lutte contre l'habitat précaire, le plan de transformation des foyers de travailleurs migrants (FTM) en résidences sociales composées de logements individuels, engagé par la Ville de Paris en 2005, a été poursuivi. Un programme d'intérêt général (PIG) d'amélioration des hôtels meublés a également été mis en place en vue d'inciter au conventionnement à l'aide personnalisée au logement (APL) des chambres.

Outre la construction et la transformation de logements individuels, agir sur le cadre de vie nécessite aussi un travail sur l'espace public. Ainsi, les nombreuses opérations de voirie menées par le GPRU depuis 2007 ont permis l'amélioration très notable de la qualité des espaces publics et de la desserte des quartiers. Des voies ont été créées ou réaménagées, ainsi que des mails, des promenades et des places, qui participent d'un projet de verdissement des quartiers (notamment porté par *Nature +*, voir partie « développement du lien social »). De plus, dans le cadre des conventions avec l'ANRU, de nombreux équipements publics ont été créés, rénovés ou restructurés, et l'offre en services a été amplement renforcée dans des quartiers où elle était jusque-là insuffisante ou inadaptée. L'implantation de crèches, d'écoles, de bibliothèques, d'équipements culturels, sportifs et de santé, de centres sociaux et d'animation, d'espaces publics numériques ou encore d'espaces verts a permis d'améliorer la réponse aux attentes des habitants, d'attirer de nouveaux publics et d'améliorer l'image des quartiers concernés.

En sus des interventions physiques et urbaines (logements, équipements, voiries), le renouvellement urbain vise aussi à transformer en profondeur l'image et le dynamisme des quartiers concernés. Ceci passe par des actions favorisant le développement économique, commercial et associatif de ces territoires. Ainsi, afin d'y introduire une mixité fonctionnelle, des immeubles de bureaux et d'activité et des surfaces dédiées au commerce ont été programmés et pour certains d'ores et déjà livrés dans les quartiers prioritaires. Des commerces existants ont été soutenus, redynamisés ou bien

requalifiés dans le cadre de l'opération Rénov'Commerce notamment. Par ailleurs, la Ville a signé en 2009 une convention avec quinze bailleurs sociaux et SEM pour une durée de six ans, afin d'améliorer la gestion de leur patrimoine et de soutenir la vie associative et économique de proximité. Dans ce cadre, des locaux en pieds d'immeubles ont été rendus plus accessibles aux associations et aux commerces (baisse des loyers, simplification des conditions de location, bourse aux locaux, etc.). Afin de dynamiser les pieds d'immeubles, des locaux ont aussi fait l'objet de requalifications (mise aux normes, aménagement, vitrines, signalétique, etc.) afin d'implanter des structures associatives de proximité. Cette redynamisation économique et associative des quartiers, parce qu'indispensable à la sortie future de ces quartiers de la géographie prioritaire, doit être poursuivie.

... qui doit aussi continuer à solliciter les acteurs et les habitants de ces territoires.

Les objectifs du CUCS 2007-2014 ne se limitaient pas à des actions ponctuelles menées sur les logements ou les commerces : il s'agissait aussi de veiller à la gestion des équipements mis en place, de faire des travaux effectués un levier d'insertion dans les quartiers et de mener un travail d'accompagnement des transformations auprès des habitants.

A cet effet, la démarche de gestion urbaine (GUP), mise en place en 2002, a été généralisée à l'ensemble des quartiers prioritaires après 2008. Celle-ci a permis l'amélioration de la gestion urbaine au quotidien, en optimisant la coordination des acteurs de terrain, en mobilisant de manière efficace les directions de la Ville et les partenaires tels que les bailleurs sociaux, et en communiquant avec les habitants des territoires concernés. Elle combine une approche gestionnaire et technique (repérage des dysfonctionnements urbains à l'aide de cellules de veille technique qui assurent la réactivité des acteurs) et une démarche de projet, davantage sociale et stratégique (requalification d'espaces délaissés et/ou sans usage, sensibilisation des habitants, gestion et fonctionnement des équipements). La démarche GUP est donc une instance forte de gouvernance locale, qui mobilise les acteurs du quartier et associe les habitants aux projets mis en œuvre ; à ce titre, elle est un maillon important dans la territorialisation des politiques de la ville à Paris.

Outre les acteurs locaux, ce sont aussi les habitants des quartiers qui ont été sollicités : grâce aux clauses d'insertion, le renouvellement urbain s'est fait politique d'insertion (voir supra).

Enfin, la logique du CUCS 2007-2014 axait l'action non seulement sur les opérations de transformations urbaines et sur les mesures spécifiques en direction des habitants de ces quartiers, mais aussi et surtout sur la nécessité d'accompagner et d'associer les résidents aux projets, afin que ces derniers puissent se les approprier. De telles démarches ont effectivement été mises en place et doivent être consolidées aujourd'hui. Au-delà des outils développés dans tous les quartiers, tels que les lettres d'information, les flyers et les réunions publiques, diverses formes complémentaires de concertation ont également été expérimentées (rencontres hebdomadaires informelles, démarches artistiques participatives, documentaires, cafés associatifs, marches exploratoires etc.) et suscitent l'enthousiasme des habitants, conscients d'être partie prenante de l'amélioration de leur cadre de vie.

L'éducation, la jeunesse et les sports

Soulignant la prégnance des difficultés socio-éducatives parmi les enfants issus des quartiers prioritaires parisiens, et la complexification de ces difficultés à compter de 2007, le CUCS posait, en matière d'éducation, de grands objectifs reposant pour une part importante sur la mobilisation du droit commun des partenaires et, pour ce qui est de la thématique jeunesse, l'importance du développement des structures jeunesse et des partenariats dans l'accompagnement vers l'insertion et la socialisation des jeunes.

Le dispositif parisien de réussite éducative a permis l'accompagnement de plus de 4 500 enfants et adolescents depuis octobre 2007

Mis en place dès 2006 sur l'ensemble des quartiers politique de la ville, avec la création d'un Groupement d'Intérêt Public, ce dispositif permet l'accompagnement individualisé d'enfants de 2 à 16 ans rencontrant des difficultés scolaires, sociales, sanitaires et/ou familiales. Il s'appuie sur 12 Equipes Pluridisciplinaires de Réussite Educative, pilotées par les chargés de développement local et composées de représentants de l'Education Nationale, des travailleurs sociaux, des représentants des

associations locales ; le regard croisé de ces professionnels permet une approche globale de la situation et permet de définir un parcours adapté au besoin de chaque enfant.

Six travailleurs sociaux de la CAF ont assuré la référence de parcours sur le second degré de 2007 à 2012, aujourd'hui relayés par une mission d'appui au développement des parcours, visant à accompagner les référents de parcours de droit commun et à assurer la référence par subsidiarité.

Près de 80 projets associatifs, à l'échelle des EPRE ou à l'échelle de la politique de la ville parisienne, sont développés chaque année, pour répondre aux besoins des enfants habitant dans les quartiers en politique de la ville et de leur famille, en priorité pour ceux bénéficiant de parcours individualisés de réussite éducative.

En 2010, l'accueil Réussite Educative Pelleport a été créé, en partenariat avec l'académie de Paris. Expérimental et innovant, l'accueil propose un appui aux équipes éducatives des 10ème, 11ème, 19ème et 20ème arrondissements pour prévenir le décrochage, aider les collégiens à reconstruire leur posture d'élève et accompagner leurs familles. Plus de 500 adolescents sont accueillis chaque année, dont 200 en exclusion temporaire.

L'accueil fonctionne autour de 4 axes :

- la remobilisation au sein des collèges
- la remobilisation extrascolaire : le soir, le mercredi et pendant les vacances scolaires
- le soutien aux parents d'enfants en difficulté
- l'accueil des collégiens exclus temporairement, de 2 à 5 jours, à la demande des collèges

Outre la fonction première des EPRE, il est à noter qu'elles ont permis la structuration du réseau des acteurs socioéducatifs des territoires, une meilleure interconnaissance et le développement de partenariats ou de projets partagés.

Plusieurs dispositifs spécifiques ou de droit commun ont contribué à l'ouverture des établissements scolaires sur leurs quartiers et sur les familles qui y vivent, dans le but de favoriser la réussite scolaire des jeunes. C'est par exemple le cas du dispositif *Collège, cœur de quartier* porté par la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris (DASCO) depuis 2010, qui facilite le prêt ou la location de salles au sein des

collèges, et, hors temps scolaire, à des associations de quartiers et des familles pour des activités sportives, culturelles et sociales. Par ailleurs, la Ville a expérimenté l'opération *Paris collèges familles*, qui vise à rapprocher les familles de la communauté scolaire de collèges parisiens, dont neuf collèges en réussite éducative, grâce à la mobilisation de centres sociaux de proximité, des équipes éducatives des collèges et des parents d'élèves. Plus généralement, d'autres dispositifs multi-partenariaux ont permis d'initier et de faciliter les échanges entre familles et écoles. Les actions soutenues par le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), par exemple, accordent une grande place au soutien à la parentalité, comme celles mises en œuvre dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP). Quant au dispositif *Ouvrir l'école aux parents*, il transmet utilement les codes de l'institution scolaire aux parents primo-arrivants.

En outre, le soutien de la DASCO aux projets (culturels, citoyens ou scientifiques, résidences d'artistes, sorties, séjours...) développés dans les collèges permet de travailler sur l'image des établissements scolaires et leur intégration dans le territoire.

L'accompagnement des élèves en difficulté a été renforcé et doit être poursuivi.

Le renforcement des moyens mis en place pour favoriser la réussite scolaire des élèves en difficulté a été l'objectif majeur du présent contrat. Celui-ci a été réalisé à travers différents dispositifs, qui ont fait leurs preuves mais dont la coordination et la mise en cohérence restent perfectibles. Parmi ceux-ci, le CLAS est une ressource importante, puisqu'il permet à plusieurs milliers d'enfants habitant les quartiers prioritaires de bénéficier, chaque année, d'actions d'accompagnement dans le travail scolaire, d'ouverture culturelle, en plus de l'aide à la fonction parentale déjà évoquée. Dans le domaine du soutien à la scolarité, peuvent également être cités les dispositifs ALEM, AFM6 (qui concerne dix-neuf collèges des quartiers prioritaires) et *Coup de pouce*, pilotés par le droit commun de la Ville et de l'Académie. Le dispositif *Action collégiens*, porté par la Ville, vise quant à lui trente-trois collèges situés en quartiers prioritaires, où il a permis la mise en place de clubs pendant la pause méridienne, d'un accompagnement scolaire important, de sorties, etc. Unique en France, son originalité réside dans le fait qu'il coordonne de manière

transversale les lieux de vie des jeunes, selon trois axes : collège, temps extrascolaire, environnement social de l'enfant. Par ailleurs, plusieurs actions portées par la Ville incitent les enfants de ces quartiers à la lecture.

L'accompagnement des collégiens habitant les quartiers politique de la ville est également un enjeu important pour les services de l'Académie, puisque ces structures bénéficient des moyens supplémentaires dévolus aux établissements membres des réseaux d'éducation prioritaire (effectifs en classe moindres, crédits pédagogiques spécifiques...). D'autres dispositifs du droit commun de l'éducation nationale, tel l'accompagnement éducatif, participent également à la réussite scolaire des élèves.

Les dernières années ont vu la montée en puissance de l'axe de la prévention du décrochage scolaire. A cette fin, trois centres (accueil Réussite Educative Pelleport, accueil scolaire PEP 75 et accueil Patay) accueillent chaque année plus de 600 collégiens en situation de fragilité, exclus temporairement de leur établissement, dans un objectif de remobilisation et de travail sur soi.

Des efforts suivis pour la création de lieux d'accueil et l'insertion des jeunes.

Le CUCS 2007-2014 situait la jeunesse à la fois comme un axe transversal aux autres thématiques (culture, insertion, etc.), et comme un axe spécifique, dans une approche centrée sur la création ou le renforcement de structures jeunesse (centres d'animation, espaces jeunes, etc.) et sur l'accompagnement vers la socialisation et l'insertion de ce public.

Les structures jeunesse de la Ville de Paris sont fortement implantées dans les territoires politique de la Ville. En effet, 11 des 45 centres d'animations, 10 des 16 antennes jeunes et 3 des 6 espaces jeunes sont situés dans un quartier prioritaire. Ces équipements sont des acteurs des réseaux jeunesse dans leurs quartiers d'implantation.

Les espaces d'accueil dédiés aux jeunes ont permis le déroulement de nombreuses actions à destination des jeunes, dans le cadre du programme *Ville Vie Vacances*, par exemple. Les EDL, très présentes dans l'accompagnement de ces structures à l'échelon local, ont aidé à leur implantation ou à leur transformation, mais aussi à l'animation du réseau des

acteurs de la jeunesse qui les utilisent. Ces espaces sont également des lieux d'expérimentation – l'ouverture en soirée du centre d'animation Curial a été un succès – et d'innovation (des lieux d'accueil innovants, un nouveau type de structure exclusivement centré sur le public jeune ont été implantés dans les 10^e, 13^e et 18^e arrondissements).

Concernant l'insertion des jeunes, outre l'important travail des acteurs de la prévention spécialisée, le dispositif *Pass jeunes* de la Ville de Paris, quoique non prévu par le contrat, a permis, en 2013, l'accès à tarif réduit de 1 500 jeunes des quartiers prioritaires à de nombreuses activités culturelles ou de loisirs.

La santé

Le CUCS soulignait le déficit, comparé à l'ensemble du territoire parisien, de l'offre de soins dans les quartiers prioritaires parisiens et la nécessité, au regard des résultats des enquêtes INSERM, de mettre en œuvre des actions spécifiques dans ces quartiers. La santé, définie comme un axe prioritaire, y était considérée comme un levier de développement économique et humain pour ces territoires en difficulté. L'enjeu était d'agir sur deux volets : la prévention sanitaire et l'accès à l'offre de soins.

La mise en place progressive d'ateliers santé ville (ASV) et leur intégration dans le maillage médico-social à travers des partenariats multiples a permis d'améliorer l'accès à l'offre de soins dans les quartiers prioritaires.

Le CUCS 2007-2014 prévoyait la création progressive d'ateliers santé ville (ASV) afin de couvrir l'ensemble des quartiers prioritaires parisiens. Dans tous les arrondissements parisiens inscrits en politique de la ville hormis le 17^{ème}, des ASV portés par des associations ont été mis en place entre 2007 et 2012. Ceux-ci répondent à un enjeu de coordination entre les différents acteurs, en offrant un cadre méthodologique, partenarial et contractuel pour la réalisation de diagnostics territoriaux de l'état de santé des habitants, l'identification des besoins ainsi que pour la mise en œuvre d'actions ciblées.

Depuis 2012, et suite à une évaluation menée en 2011-2012, la gouvernance des ASV a été réorganisée autour d'un comité d'orientation stratégique départemental, un comité technique départemental, un comité de pilotage local ainsi que de réunions techniques de suivi.

Les ASV ont collaboré avec les centres de protection maternelle et infantile (PMI) et les centres de planification familiale dans la mise en place d'actions en faveur de la santé des femmes. Des efforts ont également été portés sur l'utilisation des services d'urgence par les habitants des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, des partenariats ont été noués avec les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) des hôpitaux de Saint Louis (10^{ème}), Lariboisière (10^{ème}), Saint Antoine (12^{ème}), Tenon (20^{ème}) et Pitié-Salpêtrière (13^{ème}) ainsi qu'avec les associations et les centres sociaux afin de mieux coordonner les interventions entre médecine de ville et hôpitaux. Cet effort de coordination s'est également traduit par l'installation, grâce à l'impulsion des ASV, de professionnels de la santé au sein de maisons médicales, notamment dans les 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements avec l'ouverture de cabinets médicaux et de maisons de santé.

Le renforcement des actions de prévention en matière de toxicomanie, d'infections sexuellement transmissibles (IST), ou de violences faites aux femmes a été favorisé par une meilleure coordination territoriale.

Les ASV, en partenariat avec les EDL et sous le pilotage de la mission transversale de la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES) ont mis en place plusieurs actions coordonnées, comme dans le secteur Stalingrad, afin de lutter contre la toxicomanie ou d'autres addictions. En particulier, des formations pour les intervenants sociaux ont été animées par l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA).

Les ASV ont également coordonné plusieurs initiatives touchant à la lutte contre les IST. Des groupes de travail, des séances d'information sur la contraception, des actions d'éducation à la sexualité dans les collèges ont été organisées et des guides d'orientation pour les professionnels ont été rédigés.

En outre, les ASV se sont engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes, en partenariat avec les associations, via des actions dans les collèges, l'organisation de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre ainsi que des conférences débats.

Une attention particulière prôtée aux questions de sant  mentale qui doit  tre renforc e pour faire face au d veloppement de la d tresse psychologique.

La sant  mentale a fait l'objet d'une attention particuli re de la sous-direction de la sant  de la Ville de Paris, des ASV ainsi que des EDL tout au long de la dur e du CUCS. Les conseils locaux de sant  mentale (CLSM) ont  t  r activ s ou d velopp s gr ce   une action coordonn e de la DASES, des mairies d'arrondissements et des EDL, ce qui a facilit  l'organisation de colloques ou de formation   destination de professionnels,   l'image de la formation « *L'ethnopsychiatrie dans le soutien aux familles : apports et limites ?* », qui a eu lieu en 2011. Les EDL ont  galement apport  un accompagnement m thodologique et financier aux structures associatives travaillant dans le champ de l'interculturel. Un partenariat resserr  entre la direction de la politique de la ville et de l'int gration (DPVI, actuelle DDCT) et la mission Sant  mentale de la Ville de Paris a  t  mis en place depuis 2013 afin de favoriser les actions transversales.

Il semble toutefois que les actions mises en  uvre restent insuffisantes au regard de l'amplification du ph nom ne de d tresse psychologique. L'information ainsi que la formation des acteurs intervenant dans le champ social devraient  tre intensifi es afin de r pondre durablement aux enjeux de sant  mentale dans les quartiers prioritaires.

La pr vention de la d linquance

Le CUCS 2007-2009 faisait le double constat d'une baisse r guli re de la d linquance g n rale depuis 2002   Paris et d'une hausse des violences contre les personnes. Pour lutter contre cette d linquance, importante   Paris quoique de nature tr s diverse selon les territoires, il mettait en avant la n cessit  d'inscrire cette th matique dans une approche  ducative, tenant compte de la vuln rabilit  des jeunes issus des quartiers, et de mieux coordonner ou d' tendre les dispositifs mis en place par la Ville et l'Etat.

La p riode d'ex cution du CUCS marque un renforcement des liens entre les diff rents cadres et dispositifs mis en place par la Ville et l'Etat en mati re de pr vention de la d linquance et les territoires prioritaires, tout en consacrant l'extension d'un certain nombre de ces dispositifs aux quartiers non pourvus.

La p riode de mise en  uvre du CUCS a vu le renforcement des articulations entre le contrat local de s curit  (CLS), ses d clinaisons locales (contrat de s curit  et de pr vention d'arrondissement – CSPDA) et les actions de la politique de la ville. En 2013, ce contrat multi-partenarial, initialement sign  pour trois ans en 2009, a  t  prolong , et cinq nouvelles fiches-actions ont  t  introduites. Celles-ci visent   prendre davantage en compte les sp cificit s de la situation des quartiers inscrits en politique de la ville et   y d velopper des actions d di es. La consolidation de ces liens a  galement  t  favoris e par la mise en place, au sein de la direction de la pr vention et de la protection (DPP) de la Ville, d'une organisation d concentr e fond e sur le d coupage du territoire parisien en circonscriptions rassemblant sous un m me commandement l'ensemble des agents de terrain et, notamment, les coordonnateurs de contrats de s curit . La mise en place de coordinations locales sous l' gide des EDL a de son c t   galement contribu    une meilleure articulation entre ce dispositif contractuel et les territoires prioritaires.

Au-del  des efforts de coordination, des actions ont  t  entreprises par les partenaires du contrat pour  tendre ou adapter leurs diff rents dispositifs en mati re de pr vention de la d linquance aux quartiers prioritaires. L'action et la pr sence des inspecteurs de s curit  de la Ville de Paris (ISVP) ont ainsi  t , dans les quartiers prioritaires parisiens, renforc es. Avec la forte contribution des EDL, l'implantation des correspondants de nuit s'est par ailleurs d velopp e dans les huit arrondissements comptant des quartiers inscrits en politique de la ville. Le p rim tre d'intervention des clubs de pr vention a  t  r ajust  : des objectifs partag s ont  t  pos s afin d'accro tre la compl mentarit  de l'intervention  ducative et sociale gr ce un renforcement du partenariat, notamment avec les services sociaux et de renforcer la pr sence dans l'espace public. Enfin, le dispositif *Tranquillit  seniors* s'est  tendu aux habitants des quartiers prioritaires, ces derniers repr sentants, en 2013, plus du tiers des b n ficiaires de ce dispositif.

La mobilisation des ressources de droit commun et sp cifiques s'est d ploy e dans les champs privil gi s de la pr vention aupr s des jeunes et de l'accompagnement des victimes, en particulier des femmes.

Soulignant la vuln rabilit  des jeunes issus des quartiers face au d veloppement de la d linquance, le

CUCS mettait en avant la nécessité d'inclure cette thématique dans une approche éducative. Dans cette optique, la Ville a mobilisé des moyens humains et financiers conséquents de soutien aux structures mettant en place des chantiers internationaux dont ont pu bénéficier, entre 2011 et 2012, une centaine de jeunes issus des territoires prioritaires. L'Etat a, de son côté, engagé une démarche similaire de soutien aux chantiers internationaux *via* le déploiement du programme *VVV-Solidarité internationale*, piloté par le ministère des affaires étrangères, dont près de 160 jeunes ont pu bénéficier entre 2011 et 2013.

Le développement d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes apparaît également comme un axe structurant de l'action des partenaires sur cette thématique. La collectivité s'est mobilisée sur divers champs : celui de la formation des acteurs sociaux intervenant sur les territoires prioritaires parisiens, *via* l'organisation par la Ville de plusieurs formations sur les thèmes de la prévention des mariages forcés et des mutilations sexuelles, du « primo-accueil » ou de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales ; celui de la sensibilisation des habitants des quartiers ; ou encore celui de l'éducation à l'égalité. De son côté, l'Etat a cherché, à travers le soutien à des actions spécifiques portées par les associations en direction des quartiers politique de la ville, à adapter aux réalités des quartiers une politique reposant sur des moyens de droit commun stabilisés (droits des femmes) et du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), et appelée à se déployer sur l'ensemble du territoire parisien. Les projets financés dans ce cadre ont relevé de l'accès au droit, de la sensibilisation ou de la formation des professionnels.

Les partenaires ont affirmé leur volonté de mobiliser, en matière de prévention de la délinquance, leurs ressources en faveur des quartiers prioritaires.

Soutenu par les partenaires, à hauteur de plus d'un million d'euros par l'Etat pour la période 2011-2013 et de deux millions par la collectivité parisienne entre 2009 et 2013, le dispositif *Ville Vie Vacances* (VVV), qui prévoit pour les jeunes âgés entre 11 et 18 ans l'accès à des activités attrayantes durant chaque période de vacances scolaires, vise prioritairement des publics issus des quartiers inscrits en politique de la ville. De manière générale, les visites effectuées chaque année par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et la Ville permettent de poser le constat d'une augmentation constante de la

fréquentation des actions proposées dans le cadre de ce dispositif contribuant à la prévention de la délinquance et à la promotion de la citoyenneté. Cet objectif est également celui poursuivi par d'autres dispositifs en direction des jeunes issus des quartiers à l'image du dispositif VVV de la préfecture de Police.

La mobilisation du FIPD pour les quartiers prioritaires est un objectif du comité interministériel de prévention de la délinquance, qui se traduit par une cible de 75 % des actions financées en faveur de ces quartiers. A Paris, ce chiffre est largement atteint, puisque la part des crédits accordés au titre du FIPD aux habitants des quartiers prioritaires s'élève à 89 % en 2014. Une très grande part des sommes est affectée à des actions relevant de la prévention de la délinquance juvénile, y compris la médiation sociale, de la prévention des violences faites aux femmes et de l'aide aux victimes.

Pour finir, trois zones de sécurité prioritaire (ZSP) ont été créées entre septembre 2012 et février 2014 sur les périmètres des quartiers de la politique de la ville du 18^{ème} arrondissement (Barbès-Goutte d'Or et Château Rouge), du 19^{ème} arrondissement (Stalingrad) et du 20^{ème} arrondissement (Orteaux-Réunion-Saint-Blaise). Il convient de souligner la très forte implication des acteurs (élus d'arrondissements, parquet, partenaires institutionnels, associations, bailleurs et commissaires de police). Les ZSP ont ainsi permis une intervention renforcée sur certains enjeux de sécurité publique comme la lutte contre la prostitution et la vente à la sauvette pour la ZSP 18^{ème}, la lutte contre la toxicomanie, contre les vols avec violence concernant la ZSP 19^{ème} et, pour la ZSP du 20^{ème}, le trafic de stupéfiants, les vols avec violence et les rixes entre groupes.

La culture

Le CUCS fixait, pour la thématique culture, quatre grands objectifs : l'affirmation de l'offre culturelle en faveur des habitants des quartiers prioritaires, la promotion de la diversité culturelle, la valorisation des pratiques artistiques en amateur ainsi que le développement de l'éducation à la culture.

Le développement du maillage territorial et le renforcement de l'accessibilité des équipements parisiens au service de la démocratisation culturelle.

Les objectifs fixés dans le CUCS ont été portés par l'Etat, notamment *via* l'appel à projets de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), et par la Ville de Paris, qui a lancé, en 2009, une charte de coopération culturelle (CCC), associant la direction des affaires culturelles (DAC), la DPVI et l'établissement Paris Musées. Les résultats obtenus étant positifs, la CCC a été renouvelée en 2013, l'enjeu principal étant de poursuivre la coordination des diverses actions afin de développer une politique culturelle innovante et efficace à destination des habitants des quartiers prioritaires parisiens. La DRAC, quant à elle, s'est particulièrement engagée en faveur des quartiers prioritaires dans le cadre de la « Dynamique Espoir Banlieues » (DEB), portée par le ministère de la culture et de la communication, ainsi que celui de l'appel à projets « culture et lien social ».

La Ville et l'Etat ont mis l'accent sur deux axes de développement. D'une part, le maillage territorial a été renforcé par la création et le renforcement d'équipements culturels, de quartier ou d'ambition plus large, dans les territoires prioritaires, ainsi que par le développement de structures associatives. Ceci a permis la diffusion de l'offre culturelle parisienne dans des quartiers qui en étaient auparavant souvent exclus. D'autre part, l'accès effectif des habitants des quartiers prioritaires aux structures culturelles parisiennes a été facilité à travers des opérations de médiation, souvent menées par des associations, ou encore par des partenariats construits avec des équipements culturels locaux, comme des bibliothèques, ou d'envergure plus large, tels des musées parisiens.

Pour développer l'éducation à la culture et l'apprentissage artistique, l'accès à la lecture a été un axe structurant de développement de projets : la Ville de Paris a soutenu la mise en place de salons du livre dans les quartiers prioritaires – qui rencontrent un

grand succès – ou encore le développement de projets de bibliothèques hors les murs. Ainsi, dans plusieurs quartiers, les bibliothèques se sont grandement investies dans une dynamique locale.

La participation des habitants aux projets culturels, un objectif à consolider.

L'enjeu de l'axe culturel du CUCS était également de faire de la culture un levier de mobilisation des habitants, et donc d'inciter à l'implication des habitants des quartiers prioritaires dans des projets artistiques et culturels. Cet objectif de mobilisation des habitants a été poursuivi en proposant des projets culturels adaptés aux problématiques propres à ces territoires, qui valorisent la diversité culturelle et la mémoire des quartiers. Ainsi, ont été mises en place des activités culturelles et artistiques impliquant activement des populations de diverses origines, afin de favoriser l'échange et le lien social.

Par ailleurs, la Ville de Paris a soutenu et valorisé les pratiques artistiques en amateur, en mettant en place des ressources dédiées – deux antennes de la maison des pratiques artistiques amateurs de Saint-Germain ont été créées, en 2011 et 2013, dans des quartiers prioritaires – et en soutenant le tissu associatif des quartiers. Ces actions, essentielles à la réalisation de l'objectif de démocratisation culturelle, doivent être poursuivies.

La culture a également été utilisée comme levier d'accompagnement des transformations urbaines, essentiellement dans les quartiers concernés par les opérations de renouvellement urbain : plusieurs films-documentaires ont ainsi recueilli les témoignages d'habitants, et des promenades urbaines en direction des habitants ont été organisées dans le cadre du partenariat entre le musée Carnavalet et des associations politique de la ville.

Les axes structurants et types de projets du Plan parisien de lutte contre les discriminations de la Ville de Paris

Axes du PLCD	Domaines	Exemples d'actions
AXE 1		
Les actions visant à agir sur les discriminations systémiques	Emploi	Création d'un label professionnel valorisant les entreprises s'engageant dans une démarche de LCD
	Logement	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'une charte avec la FNAIM. Agir dans les dispositifs de location solidaire
	Education	Agir contre le phénomène d'évitement scolaire
	Service public	Dans le cadre du label diversité, revoir les procédures de gestion des ressources humaines
AXE 2		
Agir en direction des professionnels pour les informer, les qualifier et faire évoluer leurs pratiques	Tous domaines	<ul style="list-style-type: none"> Acquisitions des connaissances théoriques sur le cadre légal et les phénomènes de discrimination Prendre conscience des mécanismes et de l'impact des discriminations dans la société comme à l'échelle de l'individu, savoir mettre en pratique ses connaissances et trouver des leviers d'action Participation des professionnels en contact avec les usagers, les relais juridiques de proximité et le Défenseur des droits au "RéPaRe" Accompagnement des acteurs de terrain vers travail de repérage, de collecte, de signalement des discriminations Création d'outils permettant de maintenir la vigilance des professionnels : Savoir convaincre face à une demande discriminatoire : développer un argumentaire en faveur de l'égalité de traitement Mise en place de critère d'évaluation de l'égalité de traitement dans les dispositifs propres à chaque structure engagée ou dispositifs parisiens permettant de vérifier que ceux-ci ne désavantagent un groupe de personnes en raison d'un critère prohibé (grilles avec critère d'âge, de sexe, de lieu de résidence...) de façon directe ou indirecte

<p>Mobiliser des réseaux et encourager les projets opérationnels de promotion de l'égalité</p>	<p>Tous domaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux associations, collectifs d'habitants et regroupements associatifs ou professionnels porteurs de projet promouvant la LCD • Animation de réseaux LCD dans les mairies d'arrondissement et dans chaque direction • Apprendre à orienter le public discriminé vers les bons relais • Renforcement du dispositif LCD avec le DDD des PAD/MJD/RAD avec une collaboration étroite de la cellule de repérage (mise en relations des professionnels et réseau juridique) • Communiquer sur le travail des réseaux actifs de vigilance LCD afin de rendre la LCD crédible et visible • Echanges de pratiques, retours d'expérience • Valorisation des bonnes pratiques • Capitalisation d'expérimentations ou d'actions ayant prouvé leur effectivité
<p>AXE 3</p>		
<p>Construire et partager une culture de l'égalité avec tous les parisiens et parisiennes</p>	<p>Tous domaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la concertation de toutes et tous et la co-construction d'actions promouvant l'égalité de traitement • Sensibiliser le public parisien à la LCD et à la lutte contre les stéréotypes et contre toute forme d'hostilité envers des groupes de personnes, sans a priori non fondé sur la capacité ou le comportement du ou des groupes ciblés • Organisation et soutien d'initiatives portées par les habitants en faveur de l'égalité de traitement • Campagnes de communication + affichage régulier de l'engagement de la Ville en matière de LCD • Organisation de colloques et temps forts permettant une visibilité accrue de la LCD : extension de la semaine de lutte contre les discriminations à l'ensemble du territoire parisien • Soutien des projets favorisant la connaissance de l'intersectionnalité, autrement dit des liens entre différentes formes de discriminations

Les axes structurants

du Plan d'actions en faveur de l'égalité femmes hommes

Axes	Objectifs	Projets principaux
Agir pour l'égalité professionnelle	Approfondir les démarches pour l'égalité professionnelle entre agents-es de la ville	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration et renouvellement du plan d'égalité professionnel autour de 6 axes : <ul style="list-style-type: none"> - Rendre visible la situation des femmes dans l'administration - Recruter et accéder à la formation de manière égalitaire - Rémunérer et faire évoluer les perspectives de carrières de manière égalitaire - Concilier temps personnel et temps professionnel - Protéger tous-tes les agent-e-s - Sensibiliser les actrices et les acteurs de la collectivité
	Concourir à la réalisation de l'égalité professionnelle dans le privé	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration de clauses relatives à l'égalité femmes/hommes dans les marchés publics de la Ville de Paris conformément à la loi du 4 août 2014 • Création et diffusion d'un guide parisien d'aide pour la mise en place d'un plan d'égalité femmes/hommes en direction des entreprises (PME, TPE...) • Création de 5000 places en accueil petite enfance
	Promouvoir l'égalité dans l'insertion professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des créatrices d'entreprise • Actions auprès des femmes dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat féminin • Création d'un prix de l'apprentissage féminin (pour les jeunes femmes dans filières peu féminisées et pour les centres de formation qui contribuent à ces formations de jeunes femmes)
Lutter contre les violences faites aux femmes	Assurer le pilotage dans la durée des actions de lutte contre les violences faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Observatoire Parisien des violences faites aux femmes pour assurer la coordination des acteurs, la création et la mise en place de dispositifs innovants partagés par tous (MAP, téléphone d'alerte....)
	Prévenir des violences faites aux femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un plan de formation interprofessionnel • Campagnes annuelles d'affichage • Campagnes et dispositifs contre le harcèlement dans l'espace public (jour / nuit)

(Suite) Lutter contre les violences faites aux femmes	Protéger et accompagner les femmes victimes de violences	<ul style="list-style-type: none"> • Étude des besoins de places d'hébergements dédiées sur le territoire parisien et réflexion autour de l'ouverture par la Ville de Paris d'un CHRS et d'une résidence • Mesures d'accompagnement social et juridique (consultations spécifiques médico-psychologiques) • Création de postes d'intervenants sociaux en commissariat dans le prolongement des orientations du 4^{ème} plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes • Réservation de logements pour les femmes victimes de violences suivies par une association spécialisée
	Lutter contre le proxénétisme et le phénomène prostitutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la mise en place d'un dispositif permettant la mise en sécurité des femmes de la traite dans le cadre d'une procédure judiciaire contre des proxénètes • Poursuite et renforcement des « coordinations prostitution » • Formation des professionnels confrontés à ces problématiques • Financement de dispositifs spécifiques (soins psychiques à St Anne, médiations culturelles ...)
Promouvoir les droits des femmes	Établir un état des lieux des droits des femmes à Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un diagnostic genré de l'offre et des besoins de santé des femmes • Réaliser une étude sur les présidences et la composition des bureaux des associations à Paris • Développement marches exploratoires pour état des lieux d'accès aux espaces publics (jour et nuit) • Construction d'un baromètre pour évaluer, par site culturel, la place des femmes et leur visibilité dans la culture et ses institutions
	Assurer l'égalité des femmes et des hommes dans l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> • Droit à la CITOYENNETE : Parité dans toutes les instances de concertations citoyennes (CODERPA, Conseil des seniors, Conseils de quartiers ...), meilleure représentativité des femmes dans les institutions culturelles (encouragement des co-candidatures, jurys paritaires...). • Droit à la SANTE : améliorer l'accès à l'IVG, faciliter l'accès à la contraception ... • Droit à la VILLE : développement des marches exploratoires, réflexion sur les normes équipements, voiries, espaces verts (sur la base d'un état des lieux préalable) ...
	Assurer aux femmes la connaissance de leurs droits	<ul style="list-style-type: none"> • Création de points d'information sur les droits des femmes • Campagnes d'information (accès pilule du lendemain, bilans de santé gratuits ...)

Construire une culture de l'égalité à Paris	Lutter contre le sexisme, lutter contre les stéréotypes de genre	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion partenariale pour le non affichage d'images ou de messages sexistes sur panneaux présents sur le territoire parisien • Formation de tous les agents en lien avec la jeunesse et la petite enfance • Sensibilisation en partenariat avec l'éducation nationale des jeunes de la maternelle au lycée (ateliers ARE, IMS ...) • Inscription dans tous les cahiers des charges des structures culturelles conventionnées (ou labellisées) d'une obligation de vigilance sur les stéréotypes véhiculés dans les contenus
	Assurer une meilleure visibilité des femmes dans l'espace public et dans la mémoire parisienne	<ul style="list-style-type: none"> • Nomination de rues, ponts, jardins, squares en l'honneur de femmes • Travail à mener sur la place des femmes dans la mémoire parisienne • Mise en place de campagnes de communication / information régulières
	Promouvoir et soutenir les activités artistiques, culturelles et sportives visant l'égalité	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place clause de mixité dans les conventions d'objectifs avec les associations sportives • Création ou désignation d'un lieu ressource dédié à la création féminine • Création d'un prix féminin décerné chaque année à un établissement culturel • Financements d'activités visant la promotion de l'égalité (associations ...)

La contribution de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de Ville de Paris. Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fond d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires ;
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ;
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement fixées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

La contribution de la Caf de Paris au futur contrat de Ville 2015-2020

La Caisse d'allocations familiales a vocation à accompagner l'ensemble des familles, dans toute leur diversité, par une offre de service combinant le versement des prestations et la mise en œuvre de dispositifs et d'interventions d'action sociale et familiale.

Dans ce cadre, les objectifs et les actions définies par l'actuelle convention d'objectifs et de gestion (Cog) témoignent de l'engagement commun de l'Etat et de la Branche Famille, dans le respect de ses compétences et de ses missions, dans des politiques publiques essentielles pour le quotidien des familles, parmi lesquelles la politique de la Ville.

Conduite par l'État et les collectivités territoriales, la politique de la Ville poursuit, notamment sur l'axe « cohésion sociale », des objectifs partagés par la branche Famille et inscrits dans ses engagements Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2013-2017.

De même, les territoires et publics visés par la politique de la ville recoupent majoritairement les publics cibles et territoires prioritaires des interventions de l'action sociale des Caf.

Enfin, la mise en œuvre des contrats de Ville s'appuie sur des méthodologies éprouvées et valorisées par les Caf, notamment dans le cadre des schémas territoriaux de services et des conventions territoriales globales. Cette démarche globale permet en effet d'articuler les politiques publiques sectorielles en rendant visible l'ensemble des interventions de la Caf sur un territoire. Par la prise en compte de l'ensemble des champs de compétences de la Caisse et de ses orientations thématiques, elle permet de mobiliser de manière complémentaire et adaptée, les dispositifs de droit commun, optimisés et complétés, le cas échéant, par les fonds locaux sur des projets innovants.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine¹ fixe les principes de la nouvelle politique de la Ville dans laquelle s'insèrent les contrats de ville 2015-2020 ; les Caf y sont appelées à être signataire dans un cadre partenarial élargi.

Des axes d'intervention en cohérence avec les missions de la Caf

La loi prévoit la mise en oeuvre de contrats de ville portant sur les trois axes suivants :

- la cohésion sociale, avec pour objectifs la réduction de la pauvreté et le renforcement de la solidarité entre les générations. Dans ce cadre, les jeunes et les publics fragiles, parmi lesquels les femmes en situation de monoparentalité, constituent des publics cibles. Ils nécessitent une attention particulière pour rendre effectif l'exercice de leur citoyenneté et promouvoir l'égalité réelle en matière d'accès aux droits ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain, avec pour objectif l'amélioration de la vie quotidienne des habitants, notamment de ceux qui résident en logement social ;
- le développement de l'activité économique et de l'emploi avec l'objectif de réduire de moitié, sur la durée des contrats de ville, les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes.

Au regard des objectifs de la Cog 2013-2017, les politiques portées par la Caisse d'allocations familiales s'intègrent naturellement dans les ambitions et le cadre de la politique de la Ville :

¹ Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, publiée au Journal officiel le 22 avril 2014 et Décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

L'accueil des jeunes enfants

La réduction des inégalités territoriales et sociales est un objectif majeur de l'action de la Caf dans le domaine de la petite enfance, qu'il s'agisse d'accueil individuel ou collectif.

Le soutien à la parentalité

La Caf développe une offre territoriale diversifiée pour réduire les inégalités d'accès pour les parents aux dispositifs, services et actions de soutien à la parentalité : lieux d'écoute et de partage d'expérience, lieux d'accueil enfants-parents, accompagnement à la scolarité, médiation familiale, aide aux vacances des familles.

La Caf participe par ailleurs activement au programme de réussite éducative et à la promotion du lien parents-écoles.

L'offre enfance jeunesse

La structuration d'une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles et des territoires constitue un axe fort de l'intervention de la Caf, et notamment dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs. L'organisation des temps de vie de l'enfant est une préoccupation des parents qui doivent pouvoir concilier vie familiale, professionnelle et sociale.

L'aide au départ en vacances

Le départ en vacances est un facteur d'épanouissement personnel et de cohésion familiale. Le soutien au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents vise en particulier :

- le soutien à la fonction parentale et aux relations parents enfants à travers les différents dispositifs d'aides aux départs en vacances familiales ;
- l'aide à la conciliation des vies professionnelles, familiales et sociales pour les familles, à travers les différents dispositifs permettant le départ des enfants et des adolescents en vacances collectives (colonies, camps).

L'intervention de la Caf s'adresse prioritairement aux familles ne partant pas ou peu en vacances, pour des raisons financières ou parce qu'elles se trouvent dans des situations de précarité sociale, professionnelle et/ou relationnelle.

L'animation de la vie sociale

L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, mais aussi le renforcement des liens sociaux et de la cohésion sociale constituent, avec le développement de la participation citoyenne de proximité, les finalités du secteur de l'animation de la vie sociale soutenu par la Caf. Ainsi, il apparaît que plus de la moitié des centres sociaux mènent des actions de démocratie de proximité, d'intégration des habitants et se saisissent de la question des discriminations². Dans ce cadre, la Caf s'appuie et finance principalement des centres sociaux et espaces de vie sociale.

L'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables

Le déploiement d'une politique de paiement à bon droit doit nécessairement se soucier de l'accès effectif des personnes à leurs droits. À ce titre, la Caf met en place, en fonction des besoins des territoires et des publics, des rendez-vous des droits qui permettent aux allocataires qui en ont le plus besoin de bénéficier d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux.

La Caf accompagne également dans leur parcours les familles rencontrant un évènement fragilisant (séparation, décès d'un parent, impayés locatif, ...)

L'insertion sociale et professionnelle des familles, avec une attention particulière portée aux familles monoparentales

² Résultats issus de l'enquête observatoire Senacs 2014 (données 2012).

Le lien social et l'inclusion sont au cœur des interventions sociales de la Caf en direction des familles et notamment des familles monoparentales. Les travailleurs sociaux de la Caisse accompagnent à ce titre plus d'un millier de monoparents bénéficiaires du Revenu de solidarité active en parcours d'insertion (RSA socle) ou exerçant une activité professionnelle faiblement rémunératrice (RSA activité).

Le contrat de ville : un cadre opérationnel pour réunir l'ensemble des acteurs, et agir prioritairement sur la mise en œuvre des dispositifs de droit commun

Le contrat de Ville « nouvelle génération » issue de la loi de février 2014 constitue le cadre opérationnel de la politique de la ville. Le contrat de ville a vocation, du fait de ses finalités, à réunir une large communauté d'acteurs, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre. Ce contrat fixera la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de solidarité, de justice, de sécurité, de transport, de santé afin de rétablir l'égalité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il déterminera également les priorités d'interventions locales dans le domaine social, urbain et économique. Sa cohérence globale repose sur l'articulation et les interactions entre ces trois axes d'intervention qui doivent permettre de rassembler les acteurs concernés et engager la synergie des actions, notamment en matière d'emploi sur le territoire ou de formation et d'accès à l'autonomie des jeunes (logement, permis de conduire, accueil des jeunes enfants, ...).

Compte tenu de la loi et de ses missions en matière de petite enfance, jeunesse, parentalité et insertion des familles, la Caf de Paris a souhaité participer activement, et aux côtés de l'ensemble des partenaires, aux travaux d'élaboration du futur contrat de ville 2015-2020.

Convaincue de l'intérêt et de l'exigence d'une mobilisation de tous les acteurs publics et privés pour le développement des territoires, la Caf de Paris entend contribuer pleinement, dans le cadre de ses attributions, à l'atteinte des objectifs du contrat de ville.

La contribution de l'AORIF – délégation de Paris

Synthèse

Les bailleurs sociaux parisiens s'accordent sur les progrès accomplis ces dernières années en termes de renouvellement urbain, de désenclavement, d'amélioration de la desserte en transports en commun et de diversification des fonctions urbaines dans les quartiers de la politique de la ville. Ces efforts devraient être poursuivis, notamment pour les quartiers situés aux portes de Paris, afin d'améliorer les liaisons avec les communes limitrophes et de diversifier le tissu commercial.

Les organismes Hlm s'engagent à poursuivre la réhabilitation des logements sociaux mais attirent l'attention de la Ville sur la nécessité de procéder au relogement des locataires et à l'ingénierie sociale que cela mobilise.

Bien que participant activement à la mise œuvre de la politique de mixité sociale de la Ville, les bailleurs sociaux parisiens observent des difficultés à attribuer des logements PLS dans ou à proximité des quartiers prioritaires. Il convient donc d'améliorer l'attractivité globale de ces quartiers à travers le cadre de vie, l'accès aux transports, aux commerces, aux services, la tranquillité et la qualité des équipements scolaires.

L'attribution des locaux commerciaux en pied d'immeuble devrait faire l'objet d'une stratégie partagée entre la ville, les bailleurs privés et sociaux ainsi que les autres acteurs locaux. Les deux outils à généraliser pour chaque quartier sont l'état des lieux de l'offre de locaux occupés et disponibles ainsi que la « commission commerce », expérimentée à la Goutte d'Or (18e).

En termes de gestion urbaine de proximité, il serait souhaitable de poursuivre le partenariat avec la Ville concernant le réaménagement et la valorisation des espaces délaissés. Les cellules GUP pourraient être généralisées à l'ensemble des quartiers prioritaires. Les bailleurs sociaux souhaiteraient également poursuivre avec la Ville la réorganisation des fonciers pour lesquels la propriété n'est pas en cohérence avec la gestion et les usages.

Les bailleurs sociaux sont conscients de la nécessité de poursuivre et d'approfondir la concertation en associant plus en amont les locataires et plus globalement la « maîtrise d'usage » (gardiens, prestataires, usagers).

Cadre de vie et renouvellement urbain

Renouvellement urbain et réhabilitation

Les grands projets de renouvellement urbain (GPRU) réalisés depuis dix ans aux portes de Paris et le déploiement du tramway ont permis d'améliorer l'accessibilité de ces quartiers et leur relation à leur environnement. Toutefois, **certains Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) restent enclavés, coincés entre les boulevards des maréchaux, le périphérique et parfois de grandes emprises** (équipements publics, voies ferrées, autres) : le quartier Kellerman-Paul Bourget (13^{ème}), la porte de Vanves (14^{ème}), les portes de Saint Ouen et Pouchet dans le (17^{ème}), la porte de Montmartre (18^{ème}), la porte des Poissonniers (18^{ème}) et la porte de la Chapelle (18^{ème}) ou encore le quartier des Portes (20^{ème}).

Eloignés du centre-ville, ces quartiers entretiennent peu de liens avec les communes limitrophes du fait de la coupure du périphérique, du déficit de liaisons

(passerelles, tunnels) et du manque d'attractivité des espaces publics qui les relient à la banlieue.

Enfin, l'enclavement de ces quartiers est renforcé par **le déficit d'offre commerciale et le moindre niveau de desserte en transports en communs** vers le centre-ville. Toutefois, ce dernier point a été fortement amélioré avec l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte de la Chapelle (18^{ème}) en 2012 et l'extension en cours vers la porte d'Asnières (17^{ème}), dont la mise en service est prévue en 2017.

La couverture du périphérique et la requalification de la Porte des Lilas, sur les communes de Paris et des Lilas, est un exemple réussi de ce qui peut être entrepris en termes d'amélioration du lien avec les communes limitrophes.

Le Contrat de Ville devrait **poursuivre des efforts de désenclavement** à travers :

- l'amélioration des accès et de la continuité urbaine avec les communes limitrophes de banlieue, en

particuliers pour les portes de la Chapelle (18^{ème}), d'Aubervilliers (19^{ème}), de Montreuil (20^{ème}) et de Bagnolet (20^{ème}) ;

- la diversification du tissu commercial notamment sur les quartiers des portes de Paris situés entre les boulevards des maréchaux et périphérique.

Les bailleurs sociaux se sont engagés dans la **réhabilitation de l'ensemble du parc social** notamment pour les logements construits dans les années 1960-1970 et de manière plus ponctuelle pour les HBM situés aux portes de Paris. Toutefois, il reste des besoins importants en réhabilitation, notamment pour :

- les programmes du tissu faubourien, construits à la fin des années 1970 et au début des années 1980, qui présentent des problématiques d'équipements en fin de vie, de désordres thermiques, de parties communes de faible qualité et des dégradations de façades ;
- les programmes de HBM qui cumulent une problématique thermique avec les exigences du Plan Climat de la Ville de Paris, une problématique d'usage avec des petites surfaces, peu adaptées aux modes de vie et qui font l'objet de nombreux refus des demandeurs, ainsi que des contraintes patrimoniales avec les prescriptions des Architectes des Bâtiments de France concernant la préservation des façades.

Pour cette dernière catégorie, l'isolation thermique et la restructuration des appartements nécessitent la **mise en place « d'opérations tiroirs »** : le relogement temporaire des habitants dans des logements relais. Une ingénierie sociale importante est alors nécessaire, de type MOUS relogement. En dehors des projets de rénovation urbaine, cofinancés par l'ANRU, la plupart de ces opérations de relogement est financée sur les fonds propres des organismes Hlm.

Ces **relogements permettent d'identifier les locataires en fragilité**, liée à l'âge, à leur situation financière et sociale. Ces opérations présentent également l'intérêt de travailler sur le peuplement des résidences à travers le **suivi social et les mutations**, ce qui implique une multitude d'intervenants (CASVP, DASES, associations...). Elles permettent également de travailler sur la restructuration des logements pour développer les logements de plus grande taille et permettre d'introduire une certaine mixité sociale dans ces quartiers.

Les organismes Hlm s'engagent à poursuivre les efforts de réhabilitations, notamment pour les **immeubles en HBM situés aux portes de Paris** ainsi que les immeubles des années 1970-1980 du tissu faubourien.

Une piste de travail pour accompagner les « opérations tiroirs » serait d'étudier **la mise en œuvre d'un « accompagnement social global »** avec la coordination par un pilote des différents intervenants dans le domaine social et de l'emploi (DASES, associations, DIRECCTE, région, DDEEES) afin de remettre l'usager au centre des nombreux dispositifs d'accompagnement.

Les **travaux de résidentialisation** ont permis d'améliorer la qualité des espaces extérieurs des résidences et la relation avec leur environnement. Le succès de ces projets, tout comme celui des réhabilitations, dépend de la prise en compte de la parole des usagers. Les locataires et le personnel de proximité sont systématiquement consultés, à travers des réunions de concertation, parfois avant même la définition des projets. Ils peuvent également être soumis au vote des locataires, lorsqu'ils sont financés en partie par une augmentation de loyers.

Il convient de **poursuivre et de renforcer la concertation avec la « maîtrise d'usage »** (locataires, gardiens, prestataires, salariés, clients) dans la définition et la mise en œuvre de ces projets et d'inciter les maîtres d'œuvre à le faire (cf. concertation).

Peuplement et mixité sociale

L'Observatoire des quartiers prioritaires parisiens de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a montré la **dégradation de la situation sociale dans les anciens quartiers prioritaires et l'accroissement des écarts avec le reste de la ville** :

- le revenu annuel moyen par unité de consommation en 2008 est près de deux fois inférieur à la moyenne parisienne, soit 18 200 € dans ces quartiers contre 35 100 € à Paris ;
- il y a deux fois plus d'habitants à très bas revenus dans ces quartiers (23%) en 2010 que pour l'ensemble de Paris (12%) et leur nombre augmente deux fois plus vite dans les quartiers (+3,7%) que dans la capitale (+1,8%)³ entre 2001 et 2010.

Ces constats s'appliquent également à l'occupation du parc social : en 2012, 62% des ménages en ZUS ont

³ APUR, Évolutions récentes dans les quartiers de la politique de la ville à Paris, mai 2013, p 12 et 13.

des ressources inférieures aux plafonds PLAI4, contre 50% pour l'ensemble de la ville. Ces taux sont encore plus élevés pour les emménagés récents, depuis le 1er janvier 2009, soit respectivement 70% en ZUS et 59% à Paris5.

La Ville de Paris a mené ces dernières années une politique de mixité sociale dans les anciens quartiers prioritaires qui s'est traduite notamment par la construction de logements PLS, destinés principalement aux classes moyennes6. Les bailleurs sociaux parisiens partagent et soutiennent cet objectif de mixité sociale. Pour autant, **l'attribution de logements PLS dans ces quartiers peut faire l'objet de nombreux refus des demandeurs.**

Le taux de vacances dans les logements PLS mis en location à Paris entre 2007 et 2011 s'élève à 4,4% en ZUS, contre 2,6% hors ZUS. De même, le taux de rotation s'élève à 9,2% pour les logements PLS mis en location entre 2007 et 2012, contre 7,4% pour les logements PLUS7.

Dans le 18^{ème} arrondissement, le taux de rotation des logements PLS en frange des quartiers prioritaires s'élève, selon certains bailleurs sociaux, entre 7% et 10%, contre une moyenne de 6,4% pour l'ensemble des logements PLS à Paris8. Ils peuvent faire l'objet de 5 à 10 refus pour une attribution selon la typologie. Ces refus s'expliquent par le niveau élevé du loyer pour les grandes surfaces ainsi que par l'environnement marqué par le sentiment d'insécurité, le déficit d'équipements pour la petite enfance et le fonctionnement des équipements scolaires, en particuliers pour les collèges et les lycées.

Pourtant, ce type de logement pourrait correspondre aux besoins d'une clientèle significative. A Paris, 15% des ménages locataires du parc privé ont des revenus entre 100% et 130% des plafonds de ressources PLUS et seraient donc éligibles au PLS9.

Pour favoriser l'objectif de mixité sociale, **l'attractivité de ces quartiers devrait être valorisée dans son**

ensemble : le cadre de vie, l'accès aux services publics, aux commerces et la desserte en transports en commun. Plusieurs pistes de travail pourraient être avancées tels que :

- le développement d'équipements de proximité (crèches, écoles, bibliothèques, centres culturels...) de qualité ;
- l'accès facilité aux crèches pour les emménagés récents des logements PLS situés en QPV ou à proximité ;
- la valorisation de la qualité de l'enseignement dans les écoles environnantes, en particuliers les collèges et les lycées, à travers des programmes d'excellence, des classes bilingues, des partenariats avec des grandes écoles ou encore l'adoption de méthodes pédagogiques innovantes.

Les bailleurs sociaux souhaitent **développer dans les quartiers prioritaires parisiens des logements spécifiques** (pour étudiants, personnes âgées, jeunes travailleurs et autres) afin d'y favoriser la mixité sociale.

Plus globalement, il convient également de s'interroger sur la capacité de l'ensemble des réservataires à capter la clientèle solvable pour des logements PLS et sur les freins de cette clientèle à demander un logement social : le sentiment de n'avoir pas droit à un logement social, la procédure d'enregistrement de la demande, l'image négative du logement social, autres.

Les évolutions en cours, concernant la gestion de la demande, semblent adaptées aux attentes et aux comportements de cette clientèle. Ainsi, la modification et le renouvellement de la demande peut actuellement se faire par Internet, ce qui sera prochainement possible pour l'enregistrement de la première demande. De plus, la Ville compte mettre en œuvre en 2015 le dispositif « Loc'Annonces » : la mise en ligne des logements vacants dont le loyer est supérieur à 12,5 €/m². Les expérimentations ont montré que ce type de dispositif drainait une demande moins modeste que le système national d'enregistrement de la demande.

Les bailleurs sociaux adoptent des stratégies variées pour attribuer ces logements PLS : ils peuvent être proposés aux ménages locataires de la résidence et des environs dans une perspective de parcours résidentiels, aux autres réservataires et à des associations pour des colocations ou de l'intermédiation locative. Enfin, ils peuvent avoir recours ponctuellement à des agences immobilières.

⁴ Le plafond des ressources pour un logement PLAI s'élève, en 2014 à Paris, à 2 468 € par mois pour un ménage de 4 personnes.

⁵ Observatoire du logement social en Ile-de-France (OLS), enquête Occupation du parc locatif social (OPS) 2012, janvier 2014.

⁶ Le plafond des ressources pour un logement PLS, s'élève, en 2014, à Paris, à 5 833 € par mois, pour un ménage de 4 personnes. Le loyer plafond (hors majoration) est de 13 €/m² de surface utile.

⁷ Source : DRIEA - RPLS 2013 (hors logements non conventionnés des EPL), traitements AORIF.

⁸ DRIEA - RPLS 2013 (hors logements non conventionnés appartenant aux EPL), calculs AORIF.

⁹ Filocom 2013, in OLS, Données Repères – Edition 2014.

L'exonération du Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) dans les quartiers anciennement en Zone Urbaine Sensible (ZUS) n'est reconduite que provisoirement et pour les seuls locataires en place au 31 décembre 2014. Ce dispositif présente l'intérêt de ne pas pénaliser les locataires dont les ressources sont supérieures aux plafonds Hlm et qui contribuent à la mixité sociale. Ils pourraient être tentés autrement de quitter leurs logements.

*L'objectif de mixité sociale nous invite à **nous interroger sur l'opportunité de pérenniser ce dispositif** dans certains quartiers anciennement en ZUS à travers une modification du Programme Local de l'Habitat (PLH).*

Le peuplement et la mixité sociale seront traités de manière approfondie, notamment sous l'angle des attributions, à l'occasion de l'élaboration de la Convention de Mixité Sociale (CMS), qui suivra l'adoption du Contrat de Ville, auquel elle sera annexée.

Locaux commerciaux en pied d'immeubles

La Ville de Paris a mis en œuvre plusieurs dispositifs concernant l'affectation des locaux commerciaux en pieds d'immeubles :

- une bourse en ligne des locaux vacants en pied d'immeuble pour des surfaces de 30 m² à 200 m² destinés à divers types d'activités : commerces, TPE, PME-PMI, professions libérales et associations ;
- une commission d'attribution des locaux associatifs (CALASS) examine les demandes des associations ;
- dans le quartier de la Goutte d'Or (18^{ème}), la « commission commerce » attribue de manière concertée les locaux en pied d'immeuble appartenant à des bailleurs sociaux et privés.

Cette « commission commerce » permet de mettre en œuvre à l'échelle d'un quartier une stratégie de dynamisation commerciale et de maintenir un équilibre entre commerces, services et associations. Les services de la mairie centrale et d'arrondissement y siègent avec l'association des commerçants et les bailleurs sociaux.

*Les bailleurs sociaux proposent que **des « commissions commerce » soient créées pour les autres quartiers prioritaires**, qui feraient également l'objet d'un état des lieux de leur offre de locaux identifiant les locaux existants, leurs locataires et leurs conditions locatives. Ces deux outils permettraient d'élaborer et de mettre en œuvre avec la Ville et la*

*mairie d'arrondissement une **stratégie locale et partagée d'attribution** des locaux en pied d'immeuble.*

Gestion urbaine de proximité (GUP)

Les bailleurs sociaux ont également déployés des actions de **réaménagement et de valorisation des espaces délaissés**, servant à des usages inappropriés, tels que les dépôts d'encombrants et de déjection. Ainsi, le programme « Nature+ », à l'initiative de la Ville, a permis à plus bailleurs sociaux de réaliser une végétalisation de manière participative, notamment dans le 20^e arrondissement, en partenariat avec les équipes de développement local (EDL) de la mairie de Paris ainsi que des associations de proximité et environnementales. Des projets de fresques sont en cours de réalisation avec des associations de proximité, des clubs de préventions et des jeunes, notamment dans les quartiers Bessières (17^{ème}) et Stalingrad (19^{ème}).

Les organismes Hlm souhaiteraient poursuivre et étendre ces actions de valorisation des délaissés urbains en s'appuyant sur les dispositifs existants de la Ville de Paris.

Les cellules de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) ont été initiées par la Ville sur les sites faisant l'objet d'une convention avec l'ANRU10 et pour certains des Grands Projets de Renouvellement Urbain (GPRU)11. Elles sont pilotées par les équipes de développement local (EDL) de la Ville qui réunit tous les deux mois l'ensemble des acteurs du quartier et organise un diagnostic en marchant une fois par an. Ces démarches ont produit des résultats notables en termes de qualité des espaces extérieurs et de partenariat entre acteurs et services de la Ville.

*Les bailleurs sociaux invitent la Ville à **étendre cette démarche des cellules GUP à l'ensemble des quartiers prioritaires** tout en y associant la « maîtrise d'usage » et en réalisant des bilans réguliers.*

Les diagnostics en marchant sont des temps d'observation indispensables pour réaliser un état des lieux des dysfonctionnements d'un quartier. Mis en œuvre sur certains sites de la politique de la ville, ils

¹⁰ Les quatre sites en convention ANRU sont Joseph Bédier (13^{ème}), Goutte d'Or (18^{ème}), Pouchet, Montmartre, Clignancourt (18^{ème}) et la Cité Michelet (19^{ème}).

¹¹ Les neuf sites en GPV sont les Olympiades (13^{ème}), Bédier - Porte d'Ivry - Boutroux (13^{ème}), Plaisance - Porte de Vanves (14^{ème}), Porte Pouchet (17^{ème}), Porte Montmartre - Porte de Clignancourt et Secteur Porte des Poissonniers (18^e), le secteur Paris Nord-Est (18^e-19^e), Cité Michelet (19^e), Saint Blaise (20^e), Porte de Montreuil - La Tour du Pin (20^e), Porte de Vincennes (12^e et 20^e) et Porte des Lilas (20^e).

mobilisent régulièrement de nombreux services sur une plage horaire conséquente. Dans certains quartiers, ils tendent à être remplacés par un fonctionnement en mode projet, les équipes de développement local de la Ville de Paris sollicitant directement les bailleurs sociaux et les services municipaux concernés.

Si les diagnostics en marchant paraissent indispensables pour établir un état des lieux pour les nouveaux QPV en termes de GUP, le mode projet devrait être privilégié pour les quartiers historiques de la politique de la ville devenus des QPV.

Les actions de GUP sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre sur les sites caractérisés par une imbrication de logements sociaux et de copropriétés privées, tels que les résidences Tienne-Tivoli à la porte d'Ivry (13^{ème}, hors QPV), la dalle Renoir/Lichtenberger (14^{ème}, hors QPV) et Saint-Blaise (20^{ème}). Ces dernières sont parfois peu disposées à travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux. Leur gouvernance (syndic, conseil syndical, assemblée générale) rend complexe la prise de décision. Le manque de moyens humains oblige aussi les bailleurs sociaux à s'investir sur le domaine de l'Association Syndical Libre (ASL).

Il convient d'impliquer davantage les copropriétés privées dans la définition des projets de territoire, issus du Contrat de Ville, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions de GUP

Une des sources de difficultés en termes de GUP est le **manque de clarification sur le statut du foncier** entre espaces publics ou à usage public et espaces privés (cf. annexe 2). Cette ambiguïté peut aboutir à plusieurs types de situations problématiques :

- des terrains appartenant à un bailleur social, utilisés comme voie de passage par d'autres usagers et dont l'entretien de la voirie et des réseaux incombe au propriétaire et donc aux locataires ;
- des terrains où la démarcation entre l'espace public et privé est mal définie et dont l'entretien et la propreté peuvent être négligées par le bailleur social et/ou la Ville ;

Cohésion sociale

Concertation avec les habitants

Pour chaque projet d'envergure et dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, les bailleurs sociaux conduisent une concertation avec les locataires qui

- des terrains appartenant au bailleur social, utilisés comme un espace public et ayant fait l'objet d'une convention d'entretien avec la mairie qui n'est pas mise en œuvre.

Des actions de clarification ont déjà été entreprises par la Ville et certains organisme Hlm, telles que le réaménagement de recoins en pieds d'immeuble co-financé par la Ville et mis en œuvre par une association d'insertion ou encore le classement par arrêté préfectoral d'une « voie privée ouverte à la circulation » qui a permis aux services de la Ville d'intervenir dans l'entretien et de réduire les charges des locataires.

*Les bailleurs sociaux suggèrent à la Ville de Paris de **poursuivre le travail de clarification de la maîtrise foncière au regard des usages afin d'en améliorer la gestion** : l'identification des espaces à clarifier, la signature de conventions d'entretien à court terme et la définition de programmes de cessions de terrains à la Ville à moyen terme.*

Les bailleurs sociaux qui gèrent **des parkings souterrains** doivent faire face à des difficultés de divers ordres : **la vacance commerciale** et son coût financier, **les dégradations** des locaux et des véhicules ainsi que les **usages inadaptés voire délictuels**. Certains bailleurs sociaux réfléchissent au moyen **d'optimiser l'occupation des places de stationnement** avec par exemple un dispositif de co-stationnement : la gestion du parking est confiée à un gestionnaire de parking privé qui en affecte une partie pour l'accueil d'usagers abonnés pour du stationnement temporaire. La difficulté à trouver des solutions durables invite, dans certains cas, à s'interroger sur l'utilité de ces surfaces et sur l'opportunité de les faire évoluer vers d'autres fonctions : le stockage, des ateliers de réparation ou encore du loisir (salles de sport, foot en salle, autres).

*Les bailleurs sociaux proposent **d'expérimenter avec la Ville la reconversion de parkings souterrains** présentant des dysfonctionnements graves vers de nouveaux usages.*

rencontrent plus ou moins de succès en termes de fréquentation et de mobilisation sur la durée.

Parmi les exemples de concertations réussies, nous pouvons citer celle qui a accompagné le réaménagement d'un recoin dans le 20^e en jardin partagé. Une association a conduit la concertation à

travers des ateliers utopiques et des marches avec les habitants. Un groupe de locataires s'est constitué, participant à l'élaboration du projet. Une association ouverte aux non locataires Hlm a été créée pour gérer la gestion du jardin, qui fonctionne à présent de manière autonome, sans l'intervention du bailleur.

*Les bailleurs sociaux réfléchissent à la perspective **d'associer les locataires et l'ensemble des usagers plus en amont, dès l'élaboration des projets**, à travers notamment les comités citoyens et/ou les cellules GUP. Pour ce faire, il convient d'identifier et de former des habitants relais (maitrise d'usage) et de diversifier les réseaux de communications.*

Prévention de la délinquance

Trois Zones de Sécurité Prioritaire (ZSP)¹² ont été créées à Paris en 2012 et 2013, permettant de mobiliser des moyens humains supplémentaires et d'assurer une meilleure coordination des partenaires. Les bailleurs sociaux s'accordent sur **les effets positifs de ce dispositif** mais ils déplorent **le report des difficultés vers les franges** de ces zones.

Le travail des **clubs de prévention** participe à l'apaisement dans les sites concernés avec une baisse notable du vandalisme. Il permet aux personnes impliquées de s'inscrire dans un projet d'insertion.

*Les bailleurs sociaux souhaiteraient **nouer/renforcer le partenariat avec ces clubs prévention** et participer aux actions de prévention (sensibilisation, chantiers jeunes, soutien à la parentalité, autres).*

Créé en 2004, le Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS) a pour vocation de mutualiser les services de prévention et de surveillance sur une partie du parc social parisien et d'assurer la jouissance paisible des lieux d'habitation la nuit, entre 19h30 et 4h30. Les bailleurs sociaux sont dans l'ensemble plutôt satisfaits de ce dispositif qui permet de traiter les situations urgentes qui ne nécessitent pas forcément une intervention de police.

Toutefois, il ne permet pas de régler ni les cas les plus graves de trafics, ni les troubles récurrents, tels que les occupations de parties communes, l'attroupement se déplaçant généralement avec l'intervention du GPIS avant de retourner à son point d'origine. De plus, le coût financier du dispositif est élevé pour les douze bailleurs sociaux impliqués. Enfin, le périmètre d'action du GPIS, qui ne concerne pas l'ensemble du parc social parisien, évolue en fonction des besoins et de l'actualité, ce qui

complique la communication auprès des locataires. Ces derniers peuvent demander une intervention sans savoir que leur résidence n'est plus couverte et inversement. Il existe de nombreux dispositifs aux services des Parisiens (correspondants de nuit, GPIS...) dont les bailleurs sociaux et leurs locataires n'ont pas toujours la connaissance.

*Les organismes Hlm parisiens souhaiteraient que la Ville de Paris **continue à financer le GPIS** compte tenu de son impact sur la situation des quartiers concernés et auprès des locataires.*

*Il convient également de **renforcer le partenariat avec la Ville pour améliorer le lien entre espace privé et espace public** afin d'éviter le risque de déplacer les problèmes.*

Il conviendrait de communiquer plus amplement sur les missions des différents dispositifs de la Ville ((correspondants de nuit, GPIS...), le mode de sollicitation et leur articulation.

Les bailleurs sociaux parisiens sont favorables à **l'accueil dans leurs services de personnes condamnées à des Travaux d'Intérêt Général (TIG)**, dans les services du siège ou de proximité.

Santé mentale

Les bailleurs sociaux observent une recrudescence des situations de locataires souffrant de troubles relevant de la santé mentale, dont le comportement peut fortement nuire à leur voisinage. Il est d'autant plus difficile de nouer un dialogue constructif qu'ils ne font pas toujours l'objet de soins et/ou refusent d'être suivis. Plusieurs expérimentations sont en cours à Paris :

- la participation des bailleurs sociaux du 20^{ème} à des groupes de travail partenariaux (CMP, services sociaux, associations...);
- le recours à des associations pour constituer des équipes mobiles : Aurore avec Paris Habitat et Toit et Joie, EPOC avec I3F et Cordia avec ICF La Sablière.

Ces situations concernent l'ensemble de la ville mais dans les quartiers prioritaires, elles se cumulent à des situations de pauvreté et de difficultés de vie sociale, ce qui peut les rendre encore plus problématiques.

Cette problématique du maintien à domicile des personnes souffrant de troubles psychiques pourrait être abordée dans le prochain Contrat de Ville comme une thématique transversale.

¹² Les trois ZSP à Paris sont les quartiers Château Rouge (18^{ème}), Curial-Cambrai-Stalingrad (19^{ème}) et Saint Blaise (20^{ème}).

Développement de l'activité et de l'emploi

Insertion par l'activité économique et accès à l'emploi

Les bailleurs sociaux parisiens ont très largement contribué au développement de l'emploi par les clauses d'insertion dans le cadre des travaux de renouvellement urbain ainsi que dans le cadre de l'exploitation : l'entretien des logements et des espaces extérieurs.

Etendre les clauses d'insertions aux marchés autres que ceux de la construction (entretien technique, propreté, bureautique...) permet d'offrir un accès à des emplois plus durables.

La volonté de développer cette pratique au-delà du champ réglementaire est envisageable et à travers la politique d'achat des bailleurs sociaux. Mais ces derniers rencontrent, en dehors des dispositifs de l'ANRU, de **grandes difficultés à coordonner leurs politiques d'achat avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion**. La délégation de l'AORIF rappelle que **l'insertion et l'emploi ne relève pas des compétences des organismes Hlm**, même s'ils peuvent y participer.

Enfin, les régies de quartier ont peu profité de l'insertion dans les quartiers dans le cadre du renouvellement urbain.

Mise en œuvre et suivi du Contrat de Ville

Le précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), signé en 2007, s'est décliné en :

- projets de territoire par arrondissement ;
- une convention entre la Ville et les 15 bailleurs sociaux, signée en 2009 mais qui n'a pas été suivie dans mise œuvre, ni fait l'objet d'évaluation ;

La délégation parisienne de l'AORIF recommande à la Ville de :

- **étendre les clauses d'insertion aux marchés d'exploitation** hors champ réglementaire (ANRU) afin de garantir des dispositifs d'insertion vers l'emploi durable ;
- **structurer la coordination entre les professionnels de l'emploi afin de permettre une meilleure mise en adéquation de l'offre et de la demande**, notamment par la création d'un outil informatique de partage des informations entre les différents acteurs de l'emploi (offre et demande) ;
- **élargir le cercle des décideurs et les instances de pilotage aux entreprises afin de connaître leurs besoins en formation et de mieux articuler emplois et formations.**

Développement de l'activité

La Ville de Paris s'est attachée à maintenir une mixité habitat-activité dans les arrondissements périphériques et à développer dans certains quartiers aux portes de Paris des programmes d'immobilier d'entreprise.

La délégation parisienne de l'AORIF invite la Ville à poursuivre **cet effort de diversification des fonctions et de développement de l'activité dans et à proximité des quartiers prioritaires.**

- un protocole entre la Ville et Paris Habitat, signé en 2014.

Une simplification de cette architecture de documents contractuels offrirait une meilleure lisibilité entre partenaires et faciliterait le suivi et l'animation par la Ville.

Annexe 9 - Contribution écrite de l'AORIF – délégation de Paris

Liste des recommandations et des engagements de la délégation parisienne de l'AORIF pour l'élaboration du Contrat de Ville de Paris

Thématiques	Recommandations et engagements
Renouvellement urbain et cadre de vie	Poursuivre des efforts de désenclavement à travers : l'amélioration des accès et de la continuité urbaine avec les communes limitrophes de banlieue ; la diversification du tissu commercial notamment sur les quartiers des portes de Paris situés entre les boulevards des maréchaux et périphérique.
	Les organismes Hlm s'engagent à poursuivre les efforts de réhabilitations, en particuliers pour les immeubles en HBM situés aux portes de Paris ainsi que les immeubles des années 1970-1980 du tissu faubourien..
	Une piste de travail pour le relogement serait de mettre en œuvre d'un « accompagnement social global » avec la coordination par un pilote des différents intervenants dans le domaine social et de l'emploi (DASES, associations, DIRECCTE, région, DEEES).
	Renforcer la concertation avec la « maîtrise d'usage » (locataires, gardiens, prestataires, salariés, clients) dans la définition et la mise en œuvre de ces projets, et d'inciter les maîtres d'œuvre à le faire (cf. concertation).
Peuplement et mixité sociale	Valoriser l'attractivité des quartiers prioritaires dans son ensemble (cadre de vie, accès aux services publics, aux commerces et la desserte en transports en commun) : le développement d'équipements de proximité (crèches, écoles, bibliothèques, centres culturels...) de qualité ; l'accès facilité aux crèches pour les emménagés récents des logements PLS situés en QPV ; la valorisation de la qualité de l'enseignement dans les écoles environnantes, en particuliers les collèges et les lycées, à travers des programmes d'excellence, des classes bilingues, des partenariats avec des grandes écoles ou encore l'adoption de méthodes pédagogiques innovantes.
	Développer dans les quartiers prioritaires parisiens des logements spécifiques (pour étudiants, personnes âgées, jeunes travailleurs et autres).
	Etudier l'opportunité de pérenniser l'exonération de SLS pour certains quartiers anciennement en ZUS à travers une modification du Programme Local de l'Habitat (PLH).
Locaux commerciaux en pied d'immeuble	Mettre en œuvre avec la Ville et la mairie d'arrondissement une stratégie locale et partagée d'attribution des locaux en pied d'immeuble dans les quartiers prioritaires avec la création de « commissions commerce », telles que de celle de la Goutte d'Or, et l'élaboration d'état des lieux de l'offre de locaux.
GUP	Poursuivre et étendre les actions de valorisation des espaces délaissés en s'appuyant sur les dispositifs existants de la Ville de Paris.
	Etendre les cellules GUP à l'ensemble des quartiers prioritaires tout en y associant la « maîtrise d'usage » et en réalisant des bilans réguliers.
	Réaliser des diagnostics en marchant pour établir un état des lieux des nouveaux QPV en termes de GUP.
	Privilégier le mode projet pour les quartiers historiques de la politique de la ville devenus des QPV.

Annexe 9 - Contribution écrite de l'AORIF – délégation de Paris

	Impliquer davantage les copropriétés privées dans la définition des projets de territoire ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions de GUP
Maîtrise foncière et usages	Poursuivre le travail de clarification de la maîtrise foncière et de sa gestion au regard des usages : identification des espaces à clarifier, conventions d'entretien à court terme et définition d'un programme de cessions de terrains à la Ville à moyen terme.
Parkings	Expérimenter avec la Ville la reconversion de parkings souterrains présentant des dysfonctionnements graves vers de nouveaux usages.
Concertation	Associer les locataires et l'ensemble des usagers plus en amont, dès l'élaboration des projets, à travers notamment les comités citoyens et/ou les cellules GUP. Identifier et de former des habitants relais (maîtrise d'usage) et de diversifier les réseaux de communications.
Prévention de la délinquance	Renforcer le partenariat entre les bailleurs sociaux et les clubs prévention et participer aux actions de prévention (sensibilisation, chantiers jeunes, soutien à la parentalité, autres).
	Pérenniser le financement de la Ville au GPIS.
	Communiquer plus amplement sur les missions des différents dispositifs de la Ville (GPIS, correspondants de nuit...), le mode de sollicitation et leur articulation.
	Renforcer le partenariat avec la Ville pour améliorer le lien entre espace privé et espace public afin d'éviter le risque de déplacer les problèmes.
Santé mentale	Intégrer la problématique du maintien à domicile des personnes souffrant de troubles psychiques dans le prochain Contrat de Ville comme une thématique transversale.
Insertion par l'activité économique et accès à l'emploi	Etendre les clauses d'insertion aux marchés d'exploitation hors champ réglementaire (ANRU) afin de garantir des dispositifs d'insertion vers l'emploi durable.
	Structurer la coordination entre les professionnels de l'emploi afin de permettre une meilleure mise en adéquation de l'offre et de la demande, notamment par la création d'un outil informatique de partage des informations entre les différents acteurs de l'emploi (offre et demande).
	Elargir le cercle des décideurs et les instances de pilotage aux entreprises afin de connaître leurs besoins en formation et de mieux articuler emplois et formations.
Développement de l'activité	Poursuivre l'effort de diversification des fonctions et de développement de l'activité dans et à proximité des quartiers prioritaires.
Mise en œuvre du Contrat de Ville	Une simplification de l'architecture de documents contractuels offrirait une meilleure lisibilité entre partenaire et faciliterait le suivi et l'animation par la Ville.

Exemples des terrains dont la distinction espace privé/public reste à préciser et souffrant d'un manque d'entretien (liste non exhaustive).

Localisation	QPV	Bailleur social	Descriptif
Dalle Renoir-Lichtenberger (14^{ème}) - ancien GPRU	Hors QPV	ICF La Sablière	
164 rue de Saussure (17^{ème})	Hors QPV	ICF La Sablière	Arrêté préfectoral « voie privée ouverte à la circulation » permettant le passage services de la voirie.
Place des fêtes (19^{ème})	Hors QPV	ICF La Sablière	
Allée des Mauves - rue des Mouraud St-Blaise (20^{ème})	Z0858	RIVP	Limites mal définies entre l'espace privé et public avec des zones peu entretenus.
Square des Cardeurs, St-Blaise (20^{ème}) - ancien CUCS	Z0858	Efidis et RIVP	Espace privé mais à usage public, entretenu par les deux bailleurs. Réaménagement en cours qui devrait clarifier son statut et les limites privé/public.
Square de la Salamandre, St-Blaise (20^{ème}) - ancien GPRU / CUCS	Z0858	RIVP	Distinction espace privé et public à clarifier.

Source : enquête auprès des bailleurs sociaux, octobre 2014

La contribution de la Mission locale de Paris

Cette contribution s'inscrit dans le contexte de finalisation du contrat de ville parisien et décrit brièvement : (1) l'offre de services « de droit commun » proposée aujourd'hui par la Mission Locale à l'attention des jeunes de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, (2) son engagement à leurs côtés inscrit dans le projet associatif, (3) des actions ponctuelles adaptées à mettre en œuvre en leur faveur.

La Mission Locale de Paris, dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi, agit pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans révolus en les aidant à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale, en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement. La lutte contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité des chances fait l'objet d'une grande attention.

Une offre de droit commun

Accueillir, informer et orienter tous les jeunes parisiens de 16 à 25 ans qui se présentent

La Mission Locale accueille et informe tous les jeunes parisiens de 16 à 25 ans (« accueil inconditionnel »). Le premier contact peut se faire de manière indifférenciée sur tous les sites de la Mission Locale. L'inscription se fait par circonscription territoriale.

La Mission Locale reçoit et oriente les jeunes sous statut scolaire, les jeunes sous statut étudiant, les jeunes majeurs sans autorisation de travailler en France métropolitaine et les jeunes SDF sans domiciliation administrative vers les partenaires externes compétents.

Chaque jeune est reçu, dès le premier accueil, par un conseiller d'insertion sociale et professionnelle, qui lui apporte une information généraliste sur l'offre

d'accompagnement liée à l'emploi et à la formation mobilisable compte-tenu de leurs besoins.

Ce premier entretien permet un diagnostic de la situation socio-professionnelle du jeune, en repérant dans un premier temps les freins au parcours d'accès à l'autonomie. En fonction des difficultés sociales, les jeunes sont mis en relation avec le réseau de partenaires compétents à la levée des freins sociaux (services sociaux, associations de prévention spécialisée, structure jeunesse, centres de santé, etc.) pour favoriser les synergies et la prise en charge globale des jeunes.

Accompagner les jeunes vers l'insertion professionnelle

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans inscrits en quête d'un emploi durable ou d'une formation qualifiante, en priorité ceux présentant des niveaux de qualification et de compétence les laissant éloignés de l'emploi.

Les conseillers de la Mission Locale proposent un accompagnement personnalisé, global, à visée professionnelle, autour des axes suivants :

- L'élaboration du projet professionnel

La Mission Locale propose des ateliers collectifs dans ses locaux ou des ateliers individuels externalisés comprenant une phase d'observation en entreprise ou en centre de formation, qui permettent de déterminer le projet professionnel et les étapes du parcours (dispositifs régionaux "Parcours d'orientation professionnel" et "Avenir Jeunes- Pôle de projet professionnel").

- La recherche d'un emploi

La Mission Locale propose différentes activités dans le cadre d'un parcours individualisé d'accès à l'emploi :

- apprentissage des techniques de recherche d'emploi (réalisation du CV, écriture de la lettre de motivation, etc.),
- travail sur les codes sociaux, les postures professionnelles, le comportement et l'image,
- mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'insertion (notamment par l'activité économique),
- invitation à la participation aux différents événements sur l'emploi (Forums, Job Dating...),
- préparation individualisée ou ateliers collectifs à l'entretien d'embauche,
- information sur les métiers et offres d'emploi,
- animation de sessions de pré-recrutement,
- mise en relation sur les offres d'emploi disponibles (dont celles en contrat d'apprentissage et en contrat aidé type EAV ou CUI).

- L'accès à la formation

La Mission Locale assure la mise en relation et le positionnement sur les offres du programme de formation de la Région, du Département, de Pôle Emploi, de l'Ecole de la deuxième chance. Une action spécifique est portée sur l'accès à l'apprentissage (contrat

d'apprentissage et contrat de professionnalisation), notamment en organisant des stades de découverte des métiers et des pré-passerelles.

- Le parrainage en parallèle de l'accompagnement fait par le conseiller de chaque jeune

Des bénévoles spécialisés dans un secteur d'activité particulier assurent des rendez-vous réguliers assurés afin de remobiliser le jeune et de lui faire bénéficier de leur réseau et capital social.

Accompagner vers l'autonomie les jeunes en situation « de décrochage »

La Mission Locale propose une offre d'accompagnement renforcé ciblant les jeunes en grande difficulté sociale et en voie (ou en situation) de marginalisation, notamment les publics connus et accompagnés par la prévention spécialisée, les jeunes sortants de prison ou sous-main de justice, les jeunes décrocheurs de l'Education nationale.

Il s'agit d'anticiper les difficultés qui peuvent apparaître à la fin de mesures administratives et/ou judiciaires (ASE, PJJ, SPIP) et suite à des sorties prématurées du système scolaire.

Cet accompagnement se traduit notamment par :

- des conditions d'accueils adaptées aux jeunes les plus éloignés de l'emploi,
- des actions expérimentales de repérage et de rattachement au droit commun, à destination des jeunes habitants sur les quartiers prioritaires (permanences hors les murs, soirée débat, micro forum, etc.).

S'appuyant sur les dispositifs Garantie jeunes et ANI, la Mission Locale développe une ingénierie de projets innovants et expérimente des modalités d'accroches adaptées aux difficultés rencontrées par le public ciblé.

Un engagement déterminé et réaffirmé

Dans le cadre de son projet associatif 2015-2017, la Mission locale s'engage à avoir une attention particulière et soutenue pour les jeunes issus des quartiers politique de la ville : ainsi, **25% des jeunes accompagnés devront être issus de ces quartiers**, y compris les quartiers en veille active (vs 7% de la population).

Qu'il s'agisse de son offre de services de droit commun ou d'actions développées à titre expérimental, la Mission Locale un acteur majeur qui encourage la concertation entre les acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, PLIE) et les différents

Des actions ponctuelles adaptées

Installation de permanences emploi dans les quartiers

L'objectif consiste à raccrocher à l'emploi des jeunes domiciliés sur les QPV peu ou pas connus de la MLP, en mettant à disposition des professionnels de la Mission Locale au sein des structures jeunesse implantés dans les quartiers tels que les Espaces Jeunes, Antennes Jeunes, Lieux d'accueil innovants (généralisation d'une action expérimentale réussie menée par la MLP sur le quartier de la Goutte d'Or).

Les jeunes ne venant plus ou pas la Mission Locale seront ainsi accueillis une fois par semaine et se verront proposer, par exemple :

- des offres d'emploi adaptées,
- des informations collectives en amont de sessions de recrutement,
- des ateliers CV et lettres de motivation,
- des préparations aux entretiens,
- des rencontres avec des employeurs sur le quartier,
- des visites d'entreprises.

Mise en place de chantiers éducatifs à la MLP

Dans le cadre des travaux de rénovation à venir concernant certains sites de la Mission Locale de Paris, il semble pertinent de pouvoir confier cette tâche, dans le cadre de chantiers éducatifs, à des jeunes en difficulté d'insertion.

Dans le cadre de sa mission de service public de l'emploi, la MLP souhaite favoriser ainsi l'insertion des

partenaires présents sur les quartiers prioritaires et travaillant quotidiennement avec les jeunes (équipes de développement local, équipements jeunesse municipaux, clubs de prévention spécialisée, associations locales, etc.) en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour ceux les plus éloignés de l'emploi.

Dans les quartiers prioritaires, les équipes de la Mission Locale de Paris participent donc aux dynamiques locales et partenariales, permettant de renforcer la prise en charge des jeunes par la mise en place d'actions concertées avec les ressources territoriales, institutionnelles ou associatives.

jeunes les plus éloignés de l'emploi, considérant que les chantiers éducatifs sont de réels « tremplins » vers la formation, l'apprentissage, ou bien encore vers un emploi direct. C'est un moyen de reprendre un accompagnement à la MLP ou d'en commencer un. De plus, de par la mise en situation professionnelle des jeunes, les chantiers contribuent à remettre en confiance les jeunes face à eux-mêmes et face à "l'institution" que représente la MLP.

Cette action, au-delà du travail de rénovation encadré par des éducateurs techniques maîtrisant le champ de compétence du second œuvre, s'inscrit par ailleurs dans une démarche de responsabilité sociale pour la MLP.

Pré-passerelle métier du commerce, grande distribution et logistique

Cette action vise à faciliter et accélérer l'intégration en entreprise de jeunes domiciliés sur les quartiers politique de la ville en rejet de l'institution scolaire ou de tout processus de formation. Il s'agit d'adapter un parcours modulaire spécifique de 11 semaines, autour des séquences suivantes :

- mise en situation professionnelle au sein d'entreprises partenaires (BHV, NAF NAF, METRO...),
- coaching,
- visite de CFA et d'entreprises,
- encadrement d'une pratique sportive professionnalisante,
- éducation à la sécurité routière et entraînement au code de la route (validation de l'ASR),
- passage du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

La réussite de cette action repose sur le partenariat renforcé entre la Mission de Paris, un pôle de projet professionnel, un CFA et les entreprises partenaires.

Ateliers "écoute santé"

L'objectif consiste à informer, prévenir et intervenir sur les conduites addictives dans le cadre de démarches d'insertion professionnelle à destination des publics 16/25 ans reçus par la Mission Locale résidant prioritairement dans les quartiers politique de la ville.

Concrètement, il s'agit d'organiser des permanences de professionnels de la prévention au sein des locaux de la Mission Locale pour :

- effectuer un bilan médical et psychologique des pratiques addictives,
- apporter une information et un conseil personnalisé aux jeunes et à leur famille,
- aider, si possible, à entrer dans une démarche de réduction des risques,
- proposer lorsque la situation le justifie, une orientation pour une prise en charge à long terme vers d'autres services spécialisés (addictologie, consultations jeunes consommateurs).

PILIER COHESION SOCIALE			
<i>AXE 1 Accompagner les parcours et prévenir les ruptures</i>			
Sous axes	Priorités	Sous priorités	Objectifs opérationnels
1.1. Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives	<u>1.1.1 Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative</u>	Donner goût aux apprentissages	renforcement des passerelles et sécurisation des transitions
			renforcer l'autonomie des enfants et des jeunes : les rendre acteurs de leur parcours scolaire et professionnel
			diversifier les méthodes et outils pour apprendre
			faciliter l'accès à l'offre extrascolaire de loisirs, de sports, de culture
		Mobiliser et remobiliser	permettre l'accrochage scolaire
			accompagner les jeunes dans la définition de leur projet personnel, sans discrimination à l'orientation et à l'insertion
			prévenir le décrochage scolaire et travailler à la remobilisation afin de ramener sous la barre des 5% d'ici 2020 le taux actuel de jeunes décrocheurs
			accompagner le raccrochage
	<u>1.1.2 Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes</u>	Améliorer le climat scolaire et le bien-être	valoriser le cadre de vie des élèves et la bienveillance
			développer l'estime de soi
		Promouvoir la santé des enfants et des jeunes	faciliter le suivi des parcours santé
			éduquer à la santé
	<u>1.1.3 Accompagner les parents dans leur rôle éducatif</u>	Favoriser la participation des parents	prévention des risques en santé psychosociale
			soutenir la fonction parentale
			concourir à l'appropriation des codes de l'école
Faciliter le lien entre parents et Ecole		valoriser les projets issus des parents	
		aider les parents à mieux s'impliquer dans la vie de l'école	
Permettre aux parents d'accéder aux ressources du territoire		développer les médiations parentales avec l'école	
		réfléchir à une offre petite enfance adaptée dans les quartiers politioque de la ville et favoriser l'occupation des places existantes par la mise en place de procédures adpatées de familiarisation avec l'accueil	
		rendre visible et développer l'offre en soutien à la fonction parentale	
1.3 Prévenir les situations de précarité	<u>1.3.1 Favoriser le lien social comme vecteur de prévention des situations de</u>	Consolider les relais de solidarité	permettre l'accès à l'apprentissage du français
			maintenir et développer les dispositifs, réseaux et structures de soildarité

Annexe 11 - Correspondance entre les axes stratégiques du contrat de Ville parisien et les piliers du Cget

	<u>précarité</u>		
	<u>1.3.2 Garantir l'accès aux droits pour tous comme levier de citoyenneté</u>	Lutter contre le non-recours	<p>consolider et valoriser l'offre institutionnelle et associative d'accès aux droits</p> <p>permettre aux enfants d'accéder à l'offre d'accueil et aux familles d'y avoir recours</p> <p>assurer l'accès des personnes en situation de handicap aux dispositifs de droit commun</p> <p>permettre l'accès de tous aux aides facultatives par une meilleure information</p> <p>inscrire les politiques de prévention santé dans chaque parcours de vie des habitants</p> <p>adapter les modes de faire aux situations et besoins des habitants ainsi qu'à l'évolution des services publics</p>
AXE 2 Vivre sa ville et son quartier			
Sous axes	Priorités	Sous priorités	Objectifs opérationnels
2.1 Espaces collectifs, espaces communs	<u>2.1.1 Favoriser les usages positifs des espaces collectifs pour en faire des espaces communs et partagés</u>	Développer les actions d'animation des espaces publics et collectifs en co-construction avec les habitants	promouvoir les démarches d'installation innovantes en plein air
			favoriser la présence des habitants et des usagers sur l'espace commun
			promouvoir la participation des territoires aux rallyes citoyens
			favoriser la tenue d'événements permettant les échanges sur le territoire entre habitants, associations, usagers ou intervenants extérieurs
		Promouvoir les actions éducatives et de formation dans l'espace public	favoriser la participation des acteurs des quartiers aux actions de valorisation de l'engagement citoyen et associatif
			favoriser les démarches d'éducation populaire vis-à-vis des habitants
	Insérer le sport dans l'espace extérieur	éviter les dégradations et rendre plus vivant l'espace commun	
		favoriser la pratique du sport par les femmes	
		développer l'offre ludique et la pratique sportive libre dans les espaces publics et collectifs	
	<u>2.1.2 Poursuivre la politique de requalification des espaces extérieurs</u>	Favoriser le partage des espaces et la mixité des usages	renforcer la place de la maîtrise d'usage dans les projets et prendre en compte la diversité des points de vue
			permettre le développement des pratiques et usages diversifiés
			favoriser la participation des habitants des quartiers prioritaires aux actions de régulation quotidienne des usages des espaces collectifs
Embellir et requalifier les espaces publics et collectifs		promouvoir l'art dans la ville	
	favoriser un maillage des espaces		
<u>2.1.3 Prévenir et traiter les incivilités</u>	Assurer la promotion et la publicité des dispositifs	optimiser les politiques de prévention	
			élargir le nombre de participants

Annexe 11 - Correspondance entre les axes stratégiques du contrat de Ville parisien et les piliers du Cget

	<u>et les atteintes à la tranquillité publique</u>	VVV classique et police dans les quartiers prioritaires	
2.2 Développer l'éducation artistique et la pratique culturelle tout au long de la vie et favoriser l'accessibilité de l'offre culturelle, linguistique, sportive, de santé et aux équipements publics par la promotion des démarches de médiation	<u>2.2.1 Améliorer l'offre de services en la rendant plus visible et lisible</u>	Rendre plus visible et lisible l'offre existante	Développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle tout au long de la vie Coordonner l'intervention des acteurs, services publics, associations... Améliorer et rationaliser la communication vers les publics
	<u>2.2.2 Développer l'offre dans les quartiers, notamment dans l'espace public</u>	Rapprocher l'offre vers les publics	poursuivre l'effort d'implantation d'une offre de proximité développer les actions "hors les murs"
	<u>2.2.3 Rendre l'offre plus accessible notamment par la médiation</u>	Garantir l'égalité d'accès à l'offre	prendre en compte les usages et les besoins spécifiques des habitants en adaptant les conditions d'accès diversifier les usages et modes de fonctionnement des équipements développer la médiation et le "aller vers" cibler les publics les plus éloignés
3.2 Mieux insérer les quartiers dans la ville	<u>3.2.4 Transformer les représentations des quartiers et lutter contret leur stigmatisation</u>	Lutter contre l'évitement scolaire et favoriser la mixité	faciliter l'articulation écoles/familles/quartiers et la mise en réseau favoriser la mixité scolaire

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

AXE 1 Accompagner et prévenir les ruptures

Sous axes	Priorités	Sous priorités	Objectifs opérationnels
1.1 Construire des trajectoires scolaires et éducatives positives	1.1.2 Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes	Détecter les troubles de l'apprentissage et prévenir l'illettrisme	repérer précocement les troubles des apprentissages
			prévenir l'illettrisme et favoriser l'acquisition de compétences clés
1.2 Sécuriser les parcours professionnels	<u>1.2.1 Mieux connaître l'offre et la demande d'emploi pour mettre en place des démarches prospectives partagées à des échelles pertinentes</u>	Se doter d'un outil partagé d'analyse statistique et d'observation ainsi que de temps et de lieux de partage	mieux connaître les besoins des employeurs sur les territoires
			créer un dispositif d'observation des parcours et de suivi des cohortes
			renforcer la coordination des cteurs de l'emploi
			renforcer la couverture territoriale des opérateurs de l'emploi
	<u>1.2.2 Développer l'offre de formation et/ou l'accès à l'offre existante pour les publics de niveau infra V en renforçant l'articulation entre les dispositifs de formation, les fonctions</u>	Développer les compétences des habitants des quartiers prioritaires les plus vulnérables sur le marché du travail	prioriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi
			repérer accompagner, former chaque année des jeunes de 16 à 25 ans habitant en quartiers prioritaires ne maîtrisant pas les compétences clés
			consolider l'offre de formation linguistique articulée à l'emploi, ainsi que l'offre de préqualification sur les savoirs de base

Annexe 11 - Correspondance entre les axes stratégiques du contrat de Ville parisien et les piliers du Cget

	<u>d'ingénierie de parcours et les modes innovants d'apprentissage</u>		développer les compétences et les usages numériques
	<u>1.2.3 Impliquer les employeurs, les branches professionnelles et les citoyens pour améliorer la qualification et l'accès à l'emploi des publics des quartiers, et en particulier la ville de Paris et ses satellites</u>	Encourager le dialogue social territorial	favoriser les collaborations territoriales avec les entreprises, les branches professionnelles ou les groupements d'entreprises impliquer les citoyens dans la bataille de l'emploi
	<u>1.2.4 Favoriser le développement et/ou l'implication des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers</u>	Affirmer l'ESS comme un levier de développement local	orienter l'offre IAE et les clauses sociales d'insertion en direction des habitants des quartiers favoriser l'implantation et le développement dans les quartiers des structures et projets ESS par un soutien en ingénierie et en pilotage former à l'ESS
AXE 2 Vivre sa ville et son quartier			
Sous axes	Priorités	Sous priorités	Objectifs opérationnels
2.1 Espaces collectifs et espaces communs	<u>2.1.1 Favoriser les usages positifs les espaces collectifs pour en faire des espaces communs et partagés</u>	Promouvoir les actions éducatives et de formation dans l'espace public	favoriser les chantiers éducatifs, les chantiers écoles et promouvoir les chantiers d'insertion sur les quartiers
	<u>2.1.2 Poursuivre la politique de requalification des espaces extérieurs</u>	Favoriser le partage des espaces et la mixité des usages	développer et renforcer les flux dans les espaces (renforcer l'offre commerciale aux abords des espaces traités qui le permettent)
AXE 3 Dynamiser les quartiers dans la ville			
Sous axes	Priorités	Sous priorités	Objectifs opérationnels
3.1 Agir pour le développement économique local	<u>3.1.1 Anticiper les grands projets de développement économique dans es quartiers prioritaires ou à proximité</u>	Mettre en œuvre les conditions pour que les grands projets de développement bénéficient aux quartiers	analyser les projets économiques et identifier les besoins des entreprises, pour agir sur leur impact local en termes d'emploi et d'attractivité mettre en place des coopérations intercommunales visant le développement économique des quartiers
	<u>3.1.2 Diversifier et dynamiser l'activité économique locale en prenant en compte les besoins et les potentiels des quartiers</u>	Faire du commerce et des services des éléments d'attractivité des quartiers et de qualité urbaine pour leurs habitants et usagers	améliorer l'attractivité des quartiers élaborer des stratégies de développement économique local
	<u>3.1.3 Intégrer l'innovation et les</u>	Densifier et qualifier le tissu économique des	territorialiser l'économie sociale et solidaire (ESS)

Annexe 11 - Correspondance entre les axes stratégiques du contrat de Ville parisien et les piliers du Cget

	<u>logiques collaboratives comme des leviers de développement pour les quartiers</u>	quartiers	mettre en place un plan d'inclusion et de développement numérique
			déployer dans les quartiers le plan parisien "Economie circulaire"
			positionner les quartiers comme des territoires d'expérimentation et d'innovation
			développer l'attractivité internationale de des quartiers
	<u>3.1.4 Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises notamment par les habitants des quartiers et sécuriser les parcours d'entrepreneurs, de l'émergence au suivi postcréation</u>	Favoriser la création d'activités des habitants des quartiers prioritaires	mieux mobiliser les dispositifs existants
			améliorer dans les quartiers la connaissance et l'accès aux dispositifs de financements et mieux les orienter
			orienter les dispositifs de soutien au développement économique dans les quartiers prioritaires
			mettre en place de nouveaux outils dédiés

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

AXE 2 Vivre sa ville et son quartier

Sous axes	Priorités	Sous priorités	Objectifs opérationnels
2.1 Faire des espaces collectifs des espaces communs	<u>2.1.2 Poursuivre la politique de requalification des espaces extérieurs</u>	Embellir et requalifier les espaces publics et collectifs	programmer la requalification d'au moins trois espaces dans chaque quartier prioritaire
			favoriser la végétalisation des espaces notamment dans les quartiers les plus minéraux
		favoriser la gestion intercalaire des espaces dans les projets de renouvellement urbain	
	<u>2.1.3 Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique</u>	Travailler sur le mobilier urbain, y compris le mobilier éphémère	favoriser l'inclusion numérique
			valoriser les quartiers
		Développer les marches exploratoires	assurer un suivi dans le temps des territoires
		assurer une meilleure connaissance des territoires	
		diversifier la connaissance des territoires	

AXE 3 Dynamiser les quartiers dans la ville

Sous axes	Priorités	Sous priorités	Objectifs opérationnels
3.2. Mieux insérer les quartiers dans la ville	3.2.1 Promouvoir la mixité et les mobilités sociales	Favoriser la mobilité choisie des ménages depuis les quartiers et faciliter l'accès des ménages les plus démunis aux secteurs favorisés de la ville	renforcer la mobilité résidentielle des ménages des quartiers
			rééquilibrer à l'échelle parisienne l'accueil des ménages les plus fragiles
			maintenir les classes populaires et les classes moyennes dans les quartiers de faubourg
			renforcer l'accompagnement social des ménages

Annexe 11 - Correspondance entre les axes stratégiques du contrat de Ville parisien et les piliers du Cget

	Attirer et maintenir les classes moyennes dans les quartiers populaires et promouvoir les mobilités résidentielles à l'échelle du territoire	favoriser l'acceptation de la proposition de logements, notamment pour les logements PLS
		mieux faire connaître l'offre de logements sociaux et intermédiaires
	Mettre le projet urbain au service des mobilités sociales	faire du projet urbain un levier d'insertion
<u>3.2.2 Poursuivre le renouvellement urbain afin de renforcer la qualité du tissu urbain</u>	Poursuivre les transformations du tissu urbain	création et consolidation de centralités connectées à leur environnement
		améliorer la lisibilité, la fluidité et la qualité des espaces
		améliorer les sites des services urbains existants et leur relation aux quartiers
		réinvestir les parkings souterrains des bailleurs
	Diversifier et améliorer l'offre de logements	adapter l'offre de logements familiaux et spécifiques, selon les besoins des quartiers faubouriens ou de portes
		poursuivre la rénovation thermique et la restructuration des logements sociaux, notamment HBM, en tenant compte de leur qualité patrimoniale
		prévenir la dégradation et appuyer la réhabilitation des logements du parc privé
	Associer les habitants et usagers aux transformations urbaines	associer, informer et concerter les habitants sur les projets de rénovation urbaine
		favoriser la participation active par l'éducation populaire
		permettre aux habitants de porter des projets de travaux pour l'amélioration de la vie quotidienne
		accompagner les chantiers pour en réduire les nuisances
	<u>3.2.3 Intégrer les quartiers dans les réseaux de communication parisiens et de la Métropole</u>	Améliorer les continuités urbaines et les liaisons entre les quartiers, les communes riveraines et les pôles de développement
améliorer la connexion des quartiers avec les pôles de développement et le reste de la ville		
Améliorer les mobilités des habitants des quartiers		améliorer la connaissance sur les déplacements et les freins à la mobilité dans les quartiers
		accompagner l'apprentissage de la mobilité renforcer la qualité de service
<u>3.2.4 Transformer les représentations des quartiers et lutter contre leur stigmatisation</u>	Améliorer le cadre de vie	améliorer la qualité de gestion et de services favoriser le mieux vivre ensemble
	Valoriser les quartiers	faire connaître les atouts des quartiers
		améliorer l'accueil des nouveaux arrivants dans les quartiers

PILOTAGE, INGENIERIE ET RESSOURCES ET EVALUATION			
AXE 1 Accompagner et prévenir les ruptures			
Sous axes	Priorités	Sous priorités	Objectifs opérationnels
1.2 Sécuriser les parcours professionnels	1.2.5 Former et professionnaliser les acteurs des quartiers sur la question de l'emploi et du développement de l'économie de proximité	Former et professionnaliser	mettre en place des cycles de qualification
			accompagner la professionnalisation des pratiques
			assurer une meilleure information mutuelle

PREVENTION DE LA DELINQUANCE			
AXE 2 Vivre sa ville et son quartier			
Sous axes	Priorités	Sous priorités	Objectifs opérationnels
2.1 Espaces collectifs et espaces communs	2.1.3 Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique	Promouvoir les dispositifs de médiation	optimiser les dispositifs de correspondants de nuit (CDN)
			mieux connaître l'espace public et assurer sa tranquillité
			contribuer à la pacification des territoires et à la lutte contre la toxicomanie
		Partager les diagnostics de sécurité entre acteurs	optimiser la connaissance de la délinquance
			mieux connaître les effets des politiques de résidentialisation
		Veiller aux articulations entre CPPS et Contrat de ville et assurer la mobilisation du droit commun en matière de prévention de la délinquance	renforcer les actions de prévention
			harmoniser les politiques de sécurité
			sensibiliser les établissements scolaires
			avoir une meilleure connaissance des partenaires et de leur travail
			valoriser la politique d'aide aux victimes
	améliorer le lien entre police et population, notamment avec les jeunes		

Index des sigles et acronymes utilisés

AAP	Appel à projets
AFM6	Atelier français mathématiques 6 ^{ème}
AIT	Action d'intérêt territorial
AJ	Antenne jeunes
ALEM	Atelier lecture expression mathématiques
ANRU	Agence nationale de rénovation urbaine
AORIF	Association régionale des organismes Hlm d'Ile-de-France
APC	Agence parisienne pour le climat
AP-HP	Assistance publique des hôpitaux de Paris
APUR	Atelier parisien d'urbanisme
ARE	Aménagement des rythmes éducatifs
ARS	Agence régionale de santé
ASL	Atelier sociolinguistique
ASL	Association syndical libre
ASRE	Aide spécifique rythmes éducatifs
ASV	Atelier santé ville
AVDL	Accompagnement vers et dans le logement
BCD	Bibliothèque centre de documentation
BHLM	Bibliothèque hors les murs
BP	Boulevard périphérique
CAARUD	Centre d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues
CAF de Paris	Caisse d'allocations familiales de Paris
CALASS	Commission d'attribution des locaux associatifs
CAPPE	Convention pluriannuelle de priorité éducative
CASPE	Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance
CASVP	Centre d'action sociale de la Ville de Paris
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CCC	Charte de coopération culturelle
CDAD	Conseil départemental d'accès au droit
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CDI	Centre de documentation et d'information
CDIAE	Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique
CDN	Correspondant de nuit
CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CFA	Centre de formation des adultes
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CGPME	Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises

CIDFF	Centre national d'information sur le droit des femmes et des familles
CLAS	Contrat local d'accompagnement scolaire
CLS	Conseil local de santé
CLSM	Conseil local de santé mentale
CMP	Centre médico-psychologique
CNDS	Comité national du sport
CNLRQ	Comité national de liaison des régies de quartiers
CPAM	Caisse primaire d'assurance-maladie
CPER	Contrat de plan Etat-Région
CPPS	Contrat parisien de prévention et de sécurité
CPSA	Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement
CSAPAO	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
CST	Coordinateur social de territoire
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
CVAE	Centre de valorisation et d'apport des encombrants
DAC	Direction des affaires culturelles (de la Ville de Paris)
DAFOR	Délégation académique à la formation
DASCO	Direction des affaires scolaires (de la Ville de Paris)
DASES	Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la Santé (du Département de Paris)
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale (de la préfecture de Paris)
DDCT	Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires (de la Ville de Paris)
DDEEES	Direction du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur (de la Ville de Paris)
DEVE	Direction des espaces verts et de l'environnement (de la Ville de Paris)
DFPE	Direction de la famille et de la petite enfance (de la Ville de Paris)
DIRECCTE	Direction interdépartementale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DJS	Direction de la jeunesse et des sports (de la Ville de Paris)
DLA	Dispositif local d'accompagnement
DLH	Direction du logement et de l'habitat (de la Ville de Paris)
DPP	Direction de la protection et de la prévention (de la Ville de Paris)
DRAC	Direction régionale aux affaires culturelles
DRIHL	Direction régionale et interdépartementale à l'habitat et au logement
DU	Direction de l'urbanisme (de la Ville de Paris)
DVD	Direction de la voirie et des déplacements (de la Ville de Paris)
E2C	Ecole de la 2 ^{ème} chance
EAJE	Etablissements d'accueil du jeune enfant
EDL	Equipes de développement local
EJ	Espace jeunes
EMS	Ecole municipale du sport
ENT	Espace numérique de travail
EPARECA	Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux

EPI	Espace parisien pour l'insertion
EPN	Espace public numérique
EPRE	Equipe pluridisciplinaire de réussite éducative
ESS	Economie sociale et solidaire
EVS	Espace de vie sociale
FDI	Fonds départemental d'insertion
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
FLES	Fonds local emploi solidarité
FOQUALE	Formation qualifiante emploi
FSL	Fonds de solidarité pour le logement
GPIS	Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance
GPRU	Grand projets de renouvellement urbain
GUP	Gestion urbaine de proximité
HBM	Habitation bon marché
HLM	Habitation à loyer modéré
IAE	Insertion par l'activité économique
ISVP	Inspecteur de sécurité de la Ville de Paris
ITI	Investissement territorial intégré
LAI	Lieux d'accueil innovant
Loi VECU	<i>Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale</i>
MDPH	Maison départemental des personnes handicapées
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MILDECA	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
MJD	Maison de la justice et du droit
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
MMPCR	Mission métropolitain de prévention des conduites à risques
MOUS	Maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale
MSP	Maison de santé pluri professionnelle
NACRE	Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise
NPNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain
OEP	Ouvrir l'école aux parents
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
PAD	Point d'accès aux droits
PCN	Paris collège numérique
PDAE	Programme départemental d'accès à l'emploi
PDIE	Programme départemental d'insertion et d'emploi
PEDT	Projet éducatif département territorial
PIM	Programme d'investissement de la mandature
PIMMS	Point d'information et de médiation multiservices
PIV	Point d'information vacances

PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PLACI	Plan local d'application des clauses d'insertion
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLH	Programme local de l'habitat
PLIE	Plan local d'insertion par l'économie
PLS	Prêt locatif social
PLUS	Prêt locatif à usage social
PME-PMI	Petite et moyenne entreprise - petite et moyenne industrie
PMI	Protection maternelle et infantile
PMSMP	Période de mise en situation en milieu professionnel
PRE	Programme de réussite éducative
PSAD	Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs
PSO ALSH	Prestation de service ordinaire des accueils de loisirs sans hébergement
PTAL	Prévention des troubles des apprentissages de la lecture
PTCE	Pôle territorial de coopération économique
PTMG	Praticien territorial de médecine générale
QPV	Quartier prioritaire de la Politique de la Ville
QVA	Quartier de veille active
RAD	Relais d'accès aux droits
RAM	Relais d'assistantes maternelles
RATP	Régie autonome des transports parisiens
REAPP	Réseau d'écoute, d'accompagnement et d'appui aux parents
REP	Réseau d'éducation prioritaire
RMN	Réunion des musées nationaux
ROLL	Réseau des observatoires locaux de la lecture
RSA	Revenu de solidarité active
SEM	Société d'économie mixte
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SLS	Supplément de loyer de solidarité
SPET	Service public de l'emploi technique
SPIP	Service pénitencier d'insertion et de probation
SSPD	Service social département polyvalent
STIF	Syndicat des transports d'Ile-de-France
TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties
TGI	Tribunal de grande instance
TIG	Travaux d'intérêt général
TNI	Tableau numérique interactif
TPE	Très petite entreprise
TPE	Très Petite Entreprise
UPA	Union professionnelle artisanale

UR-SCOP	Union régional des sociétés coopératives et participatives
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VVV	Ville Vie Vacances
ZSP	Zones de Sécurité Prioritaire
ZUS	Zone Urbaine Sensible